U d'/of OTTAWA
39003002125978

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresducard01cons

MÉMOIRES

DU

CARDINAL CONSALVI

TOME PREMIER

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (direction de la librairie), en 1866.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON
IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR
RUE GARANCIÈRE, 8.

MONUMENT DU CARDINAL CONSALVI

AU PANTHÉON A ROME

MÉMOIRES

DU

CARDINAL CONSALVI

AVEC

UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

M. CRÉTINEAU-JOLY.

PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1864

MÉMOIRES

DU

CARDINAL CONSALVI

AVEC

UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR J. CRÉTINEAU-JOLY.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

CES MÉMOIRES SONT ENRICHIS
DE DEUX BELLES GRAVURES EN TAILLE-DOUCE
ET DU FAC-SIMILE DE HUIT AUTOGRAPHES.

I
4C
13

SECONDE ÉDITION
CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.

PARIS
HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE GARANCIÈRE, 8.

1866

Tous droits réservés.

DG
798.35
.C6M
1866
v.1

Article du testament autographe du cardinal Consalvi relatif à ses MÉMOIRES.

Lettera S.

Il mio Erede fiduciario (e dopo lui gli amministratori della mia Eredità che gli succederanno) avranno una cura particolare dei miei propri scritti sul Conclave tenuto nel 1799, e 1800 in Venezia, sul Concordato del 1801, sul Matrimonio del già Imperatore Napoleone con l'Arciduchessa Maria Luigia d'Austria, sull'Epoca della mia vita, e sul mio Ministero. Questi cinque scritti (alcuni dei quali sono già avanzati, e agli altri mi propongo di porre mano) non devono essere consegnati almeno finchè vivono le principali persone che vi figurano, o vi sono nominate, per non dar luogo a contestazioni, le quali benchè false (tutto il contenuto nei suddetti scritti essendo la verità la più esatta) potrebbero però nuocere alla stessa verità della cosa, e all'interesse della S. Sede, per cui tali scritti si compilarono, se vi vedesse uscire alla luce altri scritti in contrario i quali non potrebbero essere confutati dal già defunto Autore dei primi scritti. Gli scritti sul Conclave, sul Concordato del 1801, sul Matrimonio, e sul Ministero, indicati di sopra, appartenendo in un modo più particolare alla S. Sede, e al Governo Pontificio, il mio Erede fiduciario avrà cura di presentarli al Sommo Pontefice che sederà allora sulla Cattedra di S. Pietro. Gli supplicherà il S. Padre di far gelosamente custodire detti scritti nell'Archivio Vaticano. Essi potranno servire alla S. Sede in più di una occasione, e specialmente se accadesse che si scrivesse qualche storia sugli avvenimenti che ne formano l'oggetto, ovvero che della confutazione qualche falso racconto. Quanto poi allo scritto sull'Epoca della mia vita, estinguendosi in me la mia famiglia, e non avendo tale scritto verun altro potuto interessare, rimanga esso scritto in possesso del mio Erede fiduciario, e dei successori Amministratori della mia Eredità (passando poi anch'esso all'Archivio Vaticano se si crederà che valga la pena di conservarlo), desiderando io dall'anzidetto mio Erede fiduciario, e dalli Amministratori suoi successori, una sola cosa, ed è quella che scrivendosi da qualcuno, come è probabile, nella successione dei tempi, la continuazione della Vite dei Cardinali, si diano essi la premura d'usare qualche vigilanza su di ciò, e venendone in cognizione facciano conoscere il mio scritto all'Autore della suddetta continuazione, e altre opere che mi riguardassero, acciò non si dicano sul mio conto cose non vere, al che non posso non esser sensibile per quella cura del buon nome, che lo stesso Oracolo delle Divine Scritture ci impone — Quanto alla verità delle cose contenute nelli indicati miei scritti, mi basta di dire solamente, che Deus scit quia non mentior.

Roma 1. Agosto 1811.

Ercole Cardinal Consalvi

INTRODUCTION.

Les Mémoires et la correspondance du cardinal Consalvi n'avaient jamais été publiés. Leur existence même était à Rome un mystère, et dans l'espace de trente-cinq années personne ne le soupçonna. Ces documents, si précieux pour les annales de l'Église et pour l'histoire, furent placés par le cardinal mourant sous la garde d'amis éprouvés. On se les transmettait d'exécuteur fiduciaire en exécuteur fiduciaire comme un dépôt. Nulle indiscrétion ne mit sur la trace de papiers aussi importants ; et la meilleure preuve à en donner, la voici :

M. Artaud, l'historien du pape Pie VII, était, à la mort du cardinal Consalvi, premier secrétaire de l'ambassade française près le Saint-Siége. Il résida à Rome une partie de sa vie ; il connaissait les hommes et les choses de la capitale du monde chrétien au dedans et au dehors, et il ne pressent même pas l'exis-

tence des Mémoires de Consalvi, car il écrit [1] : « Je n'ai puisé, du reste, mes informations sur ce point (du Concordat de Fontainebleau) que dans les *Mémoires* du saint cardinal Pacca, doyen du Sacré-Collége, qui, mieux inspiré que le cardinal Consalvi, nous a confié tout ce qu'il a su des événements de ce règne. »

Celui que les Romains appellent encore le grand Cardinal était enseveli dans sa gloire d'homme d'Église, d'homme d'État et d'homme du monde. Son nom jouissait sans conteste de cette triple renommée dont, vivant ou mort, aucun ministre du dix-neuvième siècle n'a joui avec une pareille plénitude. C'était l'auréole d'un illustre serviteur de la Chaire de Pierre rayonnant autour de la tête d'un de ces êtres privilégiés qui, par la séduction de leurs manières, la grâce de leur physionomie, le charme de leur esprit et la modération de leur caractère, attirent tous les regards, dominent toutes les intelligences et entraînent tous les cœurs.

Rome lui avait ouvert le Panthéon d'Agrippa. Dans ce temple, plus durable que les dieux auxquels le paganisme l'avait consacré, le Cardinal a son marbre à côté de Raphaël. Le buste de Consalvi, admirable de ressemblance, domine le monument, œuvre de Thorwaldsen ; et le bas-relief le représente offrant au pape Pie VII, assis sur son trône, les Légations

[1] *Histoire du pape Pie VII*, par M. le chevalier Artaud, t. I, p. XI. (Édition de 1837.)

avec leurs divers attributs, Légations qu'au congrès de Vienne il sut reconquérir par un trait de génie diplomatique. On lit sur ce marbre l'inscription suivante :

D. O. M.

HERCULI. CONSALUI. S. R. E. DIAC. CARD.
S. MARIÆ. AD. MARTYRES.
CUIUS. COR. HIC. CONDITUM. EST.
HOCCE. PIETATIS. MONUMENTUM.
AMICI. TANTI. VIRI. POSUERUNT.
MDCCCXXIIII.

« A Hercule Consalvi, cardinal-diacre de la sainte Église romaine au titre de Sainte-Marie *Ad martyres,* dont le cœur est ici renfermé. Les amis d'un si grand homme lui ont élevé ce monument de leur piété. 1824. »

On aurait cru qu'après ce splendide hommage de la reconnaissance publique il n'y avait plus rien à dire sur ce prince de l'Église comblé de tous les dons du Ciel et de tous les honneurs de la terre, lorsque des circonstances imprévues firent divulguer ces Mémoires et les documents inédits qu'il y avait joints.

En ce temps-là, l'Europe et la Papauté étaient à la veille de nouveaux désastres. L'ère des avortements unitairement italiens allait s'ouvrir, et l'on assistait à l'agonie des convenances. Le Saint-Siége se voyait menacé par des ennemis venus tout à la fois de Jé-

rusalem et de Samarie. Ils commençaient la petite guerre aux principes avant d'ouvrir la grande contre les choses et contre les hommes. Ils préludaient à la spoliation en dénaturant les faits et les caractères, et en accordant à l'imposture droit de bourgeoisie au Capitole. Ils la déclaraient citoyenne de Rome par la grâce de la Révolution. La Révolution, qui ne méprise aucune tête, pas même celle de ses fauteurs ou de ses comparses, faisait de l'assassinat une théorie du patriotisme et une sublimité de l'intelligence. Elle autorisait ses Italiens à conspirer; elles les créait, elle les dressait pour tuer. Ils tuaient comme un manœuvre remplit sa journée.

Les escarmouches de sournoiserie piémontaise que des espèces de diplomates bons à tout faire, excepté le bien, tels que Migliorati et la Minerva à Rome, Boncompagni à Florence, Villamarina à Naples, et Cavour partout, soudoyaient à prix débattu, essayaient encore de se cacher sous le voile du désintéressement sarde et du progrès italien. Enveloppées dans les bombes d'Orsini ou saupoudrées de calomnies libérales, elles s'étendaient à tout et se propageaient sans relâche. On voulait à tout prix séparer la vigne du vigneron. A certains hommes de peine de la littérature, plus amoureux du bruit et des subsides officiels que de l'honnêteté, on montrait le Siége Apostolique comme cible offerte à leurs flèches. La plume devenait un poignard et le feuilleton un coupe-gorge. On autorisait les universitaires, cou-

rant chaque année essayer leur remonte d'idées en Allemagne, à procéder aux funérailles de la Religion catholique. Fort prévenus de leur mérite, mais en prévenant très-peu les autres, ils se voyaient décorés et pensionnés pour s'accrocher d'abord au gouvernement temporel de l'Église, afin d'attaquer ensuite plus sûrement l'Église elle-même et se faire ainsi traîner au pont aux ânes des ennemis du Christ. Le mystère d'iniquité opérait au milieu d'eux : ils fondèrent le droit public de l'imposture dans cette France et malgré cette France, qui, au témoignage du grand annaliste, cardinal Baronius [1], « est un port sûr et ami pour l'Église romaine, toujours ouvert à la barque de Pierre, battue par la tempête ».

L'histoire du petit Mortara mettait en gémissement toutes les presses aux gages des Sociétés secrètes, du despotisme et de la juiverie. Elle introduisait sur les théâtres un nouvel élément de terreurs feintes et de larmes comiques. Les libres penseurs et les universitaires, les dramaturges et les sophistes, les chroniqueurs et les savants, s'étaient coalisés afin de déraciner dans les États pontificaux des abus qu'ils rêvaient et des misères de l'âme dont ils s'improvisaient les inventeurs et les médecins patentés, avec garantie de certains gouvernements. On travaillait à prix d'argent la fidélité des troupes; on enseignait au peuple l'art d'être irrité et d'étaler son courroux d'emprunt dans des manifestations qu'on

[1] Baron. ad *Annal.* 1118.

exagérait à plaisir. En se voilant la face, les avocats et les journalistes, marchands de paroles, ligués avec les faiseurs d'affaires, marchands d'or, dénonçaient à la terre et au Ciel le luxe sans frein des Cardinaux, princes de l'Église, qui, comme les Sénateurs de la vieille Rome, vivent dans la pourpre et dans la pauvreté. Des pouvoirs aveugles et ingrats préludaient à petit bruit à la persécution de l'avilissement, la plus redoutable et la plus destructive de toutes les persécutions. On prenait à partie les habiles et les courageux ; on ensevelissait leurs noms sous une avalanche de malédictions stéréotypées et de crimes imaginaires ; puis, en instruisant leur procès devant l'Europe, on les accusait de malversations ridicules, d'immoralités non prouvées et de tyrannie impossible, mais cléricalement abrutissante. Sous l'impulsion des bravi de la libre pensée et des séides de l'unitarisme, l'Italie était devenue folle. Elle allait, comme dans l'Évangile de saint Matthieu[1], entendre des combats et des bruits de combats ; et la douloureuse scène du Jardin des Oliviers se renouvelait pour le Christ dans la personne de son Vicaire. Plus que jamais et quoique vieux Gibelin, le Dante, à l'aspect de tant de misérables trahisons qui, comme un serpent, entouraient le Pape, aurait pu encore s'écrier[2] :

Veggiolo un' altra volta esser deriso,

[1] Matth., XXIV, 6.

[2] *La Divina Commedia; Purgatorio*, cant. XX.

Veggio rinovellar l'aceto, e il fele,
E tra vivi ladroni esser' anciso.
Veggio il nuovo Pilato si crudele,
Che ciò nol sazia, ma senza decreto
Porta nel tempio le cupide vele.

« Je le vois une autre fois livré à la dérision ; je vois renouveler le fiel et le vinaigre ; je le vois mourir entre deux larrons vivants ; je vois un nouveau Pilate si cruel que ceci ne le rassasie pas, et que, sans décret, il porte sur le temple ses désirs avides. »

Par une triste coïncidence que M. Thiers doit bien regretter, l'historien du Consulat et de l'Empire se prit à la même époque à poursuivre avec autant d'injustice que d'aveuglement la sainte mémoire du pape Pie VII. Il osa flétrir sans pitié, mais surtout sans examen, les Cardinaux, les Évêques, les Prêtres et les catholiques qui, dans cette mémorable lutte du Sacerdoce et de l'Empire entre Pie VII et Napoléon Ier, ne crurent pas devoir faire abnégation de leur foi religieuse et de leur honneur politique pour servir les vues fatalement insatiables d'un nouveau César.

En écrivant pendant son exil à Reims le récit des négociations et des événements auxquels il prit une si large part, le Cardinal ne s'était évidemment préoccupé ni de gloire littéraire ni d'intérêts personnels. Il n'avait désiré qu'une chose, et son testament ne la cache pas. Le dernier article de cet acte suprême est ainsi conçu :

« Mon héritier fiduciaire (et après lui ceux qui lui

succéderont dans l'administration de mon héritage) aura un soin particulier de mes écrits personnels sur le *Conclave tenu en 1799 et 1800 à Venise*, sur *le Concordat de 1801*, sur *le mariage de l'empereur Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche*, *sur les diverses époques de ma vie et sur mon ministère*. Ces cinq écrits (quelques-uns sont déjà avancés, je me propose de mettre la main aux autres) ne doivent pas être publiés avant la mort, du moins des principaux personnages qui y figurent et qui y sont nommés. On évitera ainsi les contestations qui, bien que sans fondement (mes écrits ne renfermant que la plus exacte vérité), pourraient néanmoins nuire à la sincérité des choses et aux intérêts du Saint-Siége, à qui je veux laisser le moyen de réfuter après ma mort les ouvrages erronés qui viendraient à être publiés relativement à ces matières. Les Mémoires sur le Conclave, sur le Concordat de 1801, sur le mariage et sur le ministère, indiqués plus haut, appartenant d'une façon plus spéciale au Saint-Siége et au gouvernement pontifical, mon héritier fiduciaire aura soin de les présenter au Souverain Pontife régnant ; il suppliera le Saint-Père de faire soigneusement garder ces écrits dans les archives du Vatican. Ils pourront servir au Saint-Siége en plus d'une occasion ; et en particulier si l'on vient à raconter l'histoire des événements qui sont l'objet de ces écrits, ou si l'on avait à réfuter quelque faux récit. Quant aux Mémoires sur les diverses époques de ma vie,

l'extinction de ma famille ne laissant personne que ces écrits puissent intéresser, ils resteront entre les mains de mon héritier fiduciaire et des administrateurs successifs de mon héritage (ils pourraient aussi passer comme les autres aux archives du Vatican, si l'on juge qu'ils vaillent la peine de les conserver). Je désire seulement que si dans la suite des temps l'on vient à travailler, comme il est probable, à la continuation de la vie des Cardinaux, mon héritier fiduciaire ou les administrateurs successifs de mon héritage aient soin de faire connaître ces pages, afin que rien de contraire à la vérité ne se publie sur ce qui me regarde, désireux que je suis de conserver la bonne renommée, comme les divines Écritures elles-mêmes nous le prescrivent. Quant à la vérité des faits contenus dans mes écrits, il me suffit de dire que : *Deus scit quia non mentior.*

» Rome, 1er août 1822.

» *Signé* E. CARD. CONSALVI. »

Les prévisions du cardinal Consalvi devaient bientôt se réaliser. Nous étions au mois de janvier 1858, et des symptômes de plus d'une sorte annonçaient aux clairvoyants que l'Église avait encore à traverser des jours mauvais. Les Sociétés secrètes, le roi Victor-Emmanuel et les journaux démagogiques affirmaient entendre et recueillir, ils exploitaient surtout le cri imaginaire de douleur, *il grido di dolore*, de l'Italie, avant de le provoquer eux-mêmes en réa-

lité par leurs exactions et par leurs iniquités. Je séjournais alors à Rome, obsédé de pressentiments funestes. Les éminents personnages qui, par gratitude ou par respect, avaient accepté la garde des manuscrits de Consalvi, daignèrent m'initier au secret de ce dépôt. Ils m'en firent peser les diverses clauses; et, d'un consentement unanime, il fut décidé que je resterais chargé de mettre en œuvre tant de matériaux ignorés. Les révélations contenues dans les Mémoires manuscrits du Cardinal devaient projeter une vive lumière sur l'histoire de ce siècle. J'acceptai donc de grand cœur la tâche qui m'était si cordialement imposée.

La lecture et la valeur de ces papiers, la gravité des événements que les hommes éclairés entrevoyaient, tandis que ces futurs événements étaient relégués dans le monde des chimères par les comités occultes qui les fomentaient ou les dirigeaient sous main, me firent naître l'idée de placer « l'Église romaine en face de la Révolution ». Cette idée devint le titre et le sujet de l'ouvrage que je méditais. Le 3 février 1859, cet ouvrage fut mis en vente à Paris. Il ne précéda que de très-peu de mois la guerre d'Italie et les conséquences désastreuses pour la paix du monde que les clubs organisés en Piémont et les ennemis de l'Église surent en tirer.

On avait pensé que le temps de publier intégralement les Mémoires du cardinal Consalvi n'était pas venu. Je dus donc me borner à n'en reproduire que

deux ou trois fragments ; mais, toute fausse modestie d'écrivain à part, j'avoue, avec autant de gratitude que de bonheur, que le premier succès de l'ouvrage fut dû à ces fragments si neufs et si inespérés. Ils portaient avec eux une éblouissante clarté ; ils révélaient des combinaisons, des actes et des circonstances dont l'histoire n'avait encore ni trace ni soupçon. La parole de ce grand homme de bien et d'honneur était si doucement accentuée, si délibérément ménagée et si majestueusement circonspecte, qu'elle provoqua la conviction dans les esprits les plus rebelles.

Aujourd'hui les obstacles qui s'opposaient à la publication de ces *ricordi* ou souvenirs sont heureusement levés, et je puis répondre autrement que par de stériles promesses à l'attente générale. Le cardinal Consalvi ne la trompera point. Tout ce qu'il a écrit et laissé sur cette terre pour glorifier l'Église et rendre hommage à la vérité va être mis en lumière et traduit sans aucune altération.

J'ai dit *traduit*, parce que le texte italien de Consalvi n'a point encore été imprimé, et que la publication française devance la publication de l'original. Cette faveur inusitée, qui n'était pourtant pas sans danger, n'a éveillé aucun soupçon et n'a excité aucune jalousie. Dans le monde religieux, politique et littéraire, elle n'a pas soulevé la plus simple et la plus naturelle des objections. Personne n'a formulé tout haut une question que chacun devait s'adresser tout bas. On n'a même pas demandé ou cherché les motifs

d'une combinaison sans exemple et qui s'expliquera en son lieu et en son temps. La probité de mon nom a suffi pour garantir l'authenticité de l'ouvrage. Dans leurs révélations aussi bien que dans leurs appréciations, les *Mémoires du cardinal Consalvi* ont été acceptés sur ma seule parole. Au milieu d'un siècle pour qui le doute est un besoin, un plaisir de l'intelligence ou un calcul de l'esprit, Consalvi, initiant l'histoire à des faits complétement ignorés, brisant plus d'un piédestal et luttant avec gloire contre les triomphateurs d'un jour, Consalvi a l'insigne mérite de faire foi, même alors que son style passe dans une langue étrangère, sans offrir encore le contrôle du texte original que j'ai entre les mains. La presse de toutes les croyances et de toutes les couleurs s'est à l'unanimité interdit le droit de négation, de discussion ou d'argutie. Elle a cru d'emblée, parce qu'il était impossible de nier l'évidence ou de suspecter une loyauté aussi éclatante. Ce bonheur rejaillit sur moi pour la plus mince des parts; mais en publiant la deuxième édition des Mémoires du Cardinal, je serais trop ingrat si je ne constatais pas ce succès extraordinaire, où la confiance n'attend point la preuve matérielle et se contente de la preuve morale, qui resplendit comme la lumière.

Ignorant si ses Mémoires seraient un jour publiés, le Cardinal s'est plutôt occupé du fond que de la forme. Aux circonlocutions qu'il emploie, aux parenthèses qu'il ouvre afin de mieux expliquer sa pensée

ou d'atténuer la force de ses accusations, on sent que ce travail fut pour lui un devoir de conscience ; car celui-là seul parle avec autorité, dont la vie ne peut être exposée à aucun mépris.

Le Cardinal était, comme le Pape et le Sacré Collége, arraché de Rome, interné dans une petite ville de France, parce qu'il n'avait jamais voulu trahir le prince dont il a été, dont il sera toujours le ministre secrétaire d'État. Dans cet exil qui, comme tous les exils, dut avoir ses tristesses, ses colères et ses désespoirs, Consalvi sait si bien se dominer, il est tellement maître de sa pensée, que jamais un mot de blâme, une parole de regret ou d'amertume ne s'échappe de ses lèvres. En ne cédant jamais aux mauvaises joies de la vengeance, il donne ce spectacle que l'antiquité prétendait être le seul digne de fixer les regards de Dieu : l'homme de bien aux prises avec la mauvaise fortune. Cette sérénité sans ostentation, et qui ne court ni après l'éclat ni après l'effet, a quelque chose de si rare, qu'au premier moment on ne peut s'en rendre compte. Une pareille placidité n'est plus dans nos mœurs, et Consalvi sort absolument du cadre tracé à tout annaliste.

Les événements et les hommes sont peints par lui sans emphase, d'un trait de plume plein de discrétion ou brillant d'une exquise politesse ; car la violence dans le langage est aussi loin des habitudes de Consalvi que la prétention au style oratoire et à la rhétorique de parade. Il a au suprême degré le bon

sens, que Bossuet appelle le maître des affaires humaines. Ce n'est point un écrivain ordinaire qui aligne symétriquement ses périodes, qui consulte le goût de ses lecteurs et se met l'esprit à la torture pour flatter leurs passions. L'homme d'État a un but plus noble; le prince de l'Église s'est attribué une mission plus élevée. Consalvi proscrit se place en présence de Dieu, afin de parler de son proscripteur en termes plus impartiaux, et il montre Bonaparte infectant chacune de ses qualités du germe d'une passion. Il raconte avec une modération éloquente de dignité, et par cela même plus irrésistible, les angoisses du traité ecclésiastique de 1801, cette œuvre de réparation et de sacrifice à laquelle on donne le nom de Concordat de granit. Il nous entretient des longs démêlés qui aboutirent à la captivité de Savone et de Fontainebleau. C'est un témoin qui a tout vu, qui a tout su, et qui, peut-être en prévision de la captivité de Sainte-Hélène, n'a pas osé tout dire sur ces événements incroyables pour ceux qui n'en furent pas les contemporains. Mais jamais Bonaparte, avec ses savantes colères, n'aura été mieux expliqué. Il restera l'homme de la spontanéité réfléchie, ainsi que l'appelait le cardinal Consalvi.

Ces pages manuscrites, aux leçons si profondes, ces pages beaucoup moins agitées que les péripéties de cette gigantesque et glorieuse époque, furent à diverses reprises contrôlées par l'écrivain secrétaire d'État, comme l'objet de ses plus chères prédilec-

tions. Il les annotait, il les corrigeait dans les derniers jours de sa vie, ainsi qu'un testament politique, et souvent, aux passages où il incrimine et où il accuse, on le voit prendre Dieu à témoin que ses Mémoires sont l'expression la plus affaiblie de la justice. Le temps seul dévoile la vérité. Dans un siècle où l'impudeur et la calomnie marchent si audacieusement tête levée et où des légions d'écrivains mentent comme les autres hommes respirent, un pareil spectacle a quelque chose de si loyalement instructif, que l'on admire alors même qu'on n'est pas convaincu d'avance.

Dans ses *ricordi,* dont il a fait lui-même la division avec un soin tout paternel, division que nous avons scrupuleusement respectée, le Cardinal s'est arrêté à cette année 1812 qui vit poindre les victorieuses catastrophes de la grande armée et de l'empereur Napoléon. Le Cardinal s'est refusé la triste joie de pousser plus loin ses récits. Consalvi ne s'est pas senti le facile courage de triompher la plume à la main de cet immortel batailleur, qui donnait le frisson à l'Europe entière ; il l'a laissé au jugement de la Providence. Après avoir suivi Pie VII sur le Calvaire, il lui fut accordé de voir son miraculeux retour vers Rome, et de recueillir les bénédictions populaires qui saluaient le Pontife rentrant dans le patrimoine de Saint-Pierre. Sir Humphry Davy, le célèbre chimiste anglais, fut témoin de ce retour de Pie VII à Rome, et dans ses *Consolations of travel,* page 161,

l'écrivain protestant ne peut s'empêcher de dire : « Je n'oublierai jamais l'enthousiasme de cette réception. Il est impossible de décrire les acclamations et les transports d'allégresse du peuple qui criait sur tous les points : « Le Saint-Père ! le Saint-Père ! Sa restauration est l'œuvre de Dieu ! »

Cette restauration avait été si bien prévue par le cardinal Consalvi, qu'elle ne le surprit en aucune façon. Les Romains sont habitués aux prodiges ; ils savent que Dieu ne les épargne point pour sauver son Église. Le Cardinal, seul et désarmé, avait protesté contre Bonaparte se faisant du trône des rois un marchepied, ou se lançant dans une discussion théologique comme un taureau fourvoyé dans un magasin de porcelaines. Il avait combattu par la foi du cœur, par la fermeté de l'âme et par la constance des principes. Son courage en face de Napoléon, Premier Consul ou Empereur, fut, comme ses autres qualités, d'un genre spécial et de l'espèce qui convenait le mieux à sa dignité. Il allait à la gloire par le chemin le plus difficile, celui du devoir. Sorti vainqueur de cette lutte immense, il lui répugna de jeter la pierre au chêne qui était tombé [1] ; puis redevenu,

[1] Afin de bien faire apprécier le cruel mouvement de réaction qui s'opéra en 1814 contre l'Empire et l'empereur Napoléon, nous ne croyons pas devoir aller chercher des preuves dans l'arsenal des partis. Nous nous adressons à la famille même du grand homme tombé, et nous laissons la parole à Lucien Bonaparte, son frère. Le 11 avril 1814, Lucien écrit d'Angleterre au pape Pie VII, retournant à Rome, une lettre conservée dans les papiers du car-

ainsi que par le passé, ministre secrétaire d'État, il ne songea qu'à cicatriser les plaies d'une usurpation militaire. Pie VII l'entendait bien de cette sorte. Aussi, à peine libre de ses actes, s'empresse-t-il de réintégrer le Cardinal dans ses fonctions de ministre, et c'est en ces termes pleins de confiance et d'affection que le Pontife l'associe de nouveau à ses destinées. Pie VII écrit de sa propre main :

« Ayant dû céder aux impérieuses circonstances dans lesquelles nous nous trouvions, et mû par le seul espoir d'amoindrir les maux qui nous menaçaient, nous avions été obligé de subir la volonté du gouvernement français déchu, qui ne voulait pas souffrir dans la charge de notre secrétaire d'État le cardinal Hercule Consalvi. Rentré maintenant en possession de notre liberté, et nous souvenant de la fidélité, de la dignité et du zèle avec lesquels il nous

dinal Consalvi, et dont il n'est possible de reproduire que ces fragments. « Permettez-moi de féliciter du fond du cœur Votre Sainteté sur son heureuse et tardive délivrance, pour laquelle nous n'avons cessé de faire des vœux ardents depuis que la persécution nous a éloignés de l'asile dont nous jouissions sous votre protection paternelle. Quoique persécuté injustement par l'empereur Napoléon, le coup du Ciel qui vient de le frapper ne peut pas m'être indifférent. Voici depuis dix ans le seul moment où je me sens encore son frère. Je lui pardonne, je le plains, et je fais des vœux pour qu'il rentre enfin dans le giron de l Église et qu'il acquière des droits à l'indulgence du Père des miséricordes et aux prières de son Vicaire..... Sur le point de partir de cette heureuse Angleterre où j'ai eu une captivité longue, mais douce et honorable, je prie Votre Sainteté de m'accorder, à ma femme et à mes enfants, ses bénédictions, en attendant que nous puissions les recevoir en personne, prosternés à ses pieds. »

prodigua, à notre plus grande satisfaction, ses utiles et empressés services, nous croyons qu'il importe non moins à notre justice qu'aux intérêts de l'État de le rétablir dans cette même charge de notre secrétaire d'État, autant pour lui donner un public témoignage de notre estime particulière et de notre amour, que pour mettre de nouveau à profit ses qualités et ses lumières qui nous sont si connues.

» Donné à Foligno, du palais de notre habitation, le 19 mai 1814, de notre pontificat l'an XVe.

» Pius P. P. VII. »

Ce jour-là même, Pie VII, qui, comme Moïse [1], « était le plus doux des hommes habitant la terre », apprenait que la vieille mère, que l'oncle, les frères, les sœurs et les neveux de Napoléon Bonaparte erraient en Europe sans trouver un lieu pour reposer leurs têtes. Le royal prisonnier de la veille ne consentit pas à laisser sans asile les proscrits impériaux. Par un magnifique mouvement de charité chrétienne, il fit savoir à tous les membres de la famille Bonaparte que Rome et les États de l'Église leur étaient ouverts comme un port dans la tourmente. Les douloureux souvenirs de Savone et de Fontainebleau s'effaçaient devant les tribulations des Bonaparte précipités de leurs trônes, et ne rencontrant pas d'autre cœur miséricordieux sur la terre que les cœurs de Pie VII et de Consalvi.

[1] *Numerorum*, cap. XII, v. 3.

Les soins du gouvernement et la tâche toujours facile à un sage ministre de faire aimer le Prince absorbèrent bientôt tous les moments du Cardinal. La confiance que le Pape lui manifestait était si entière, que le Vatican n'avait jamais vu une pareille intimité entre le Souverain et le secrétaire d'État. Cette intimité de père à fils a été si manifeste, que dans ses *Mémoires* commencés à la prison d'État de Fenestrelle, tandis que Consalvi rédigeait les siens dans l'exil de Reims, le cardinal Pacca, ministre pour ainsi dire suppléant et émule du secrétaire d'État perpétuel, a dit avec une noble justice [1] : « Le soir même, 18 février 1813, le cardinal Consalvi arriva à Fontainebleau, et fut sur-le-champ admis à l'audience du Pape, qui l'attendait avec impatience, et avait déjà jeté les yeux sur lui pour entreprendre un nouveau traité avec l'Empereur. Ce cardinal eut toujours toute la confiance de Pie VII, et l'on pourrait dire de lui ce que le Dante a dit de Pierre des Vignes, ministre de l'empereur Frédéric :

> Io son colui che tenui ambo le chiavi,
> Del cuor (di Chiaramonti) e che le volsi
> Serrando e disserrando.

« Je suis celui qui possédait les clefs de son cœur; je l'ouvrais et le fermais à mon gré. »

Les circonstances paraissent exceptionnelles : Pie VII désire que la vie de son ministre soit ex-

[1] *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I, p. 269.

ceptionnelle à leur image. Consalvi est chargé d'aller, ambassadeur extraordinaire, féliciter le roi Louis XVIII sur son retour providentiel dans la capitale du royaume très-chrétien. De là il se présente à la cour de Windsor [1], afin de complimenter le Prince régent d'Angleterre et d'invoquer son appui auprès du Congrès de Vienne, où le Cardinal a mission de se rendre pour exposer et faire valoir la justice des droits et des réclamations du Saint-Siége.

Consalvi n'avait point rougi de sa noble détresse et du pain de l'exil que des mains pieuses s'hono-

[1] Le passe-port du cardinal Consalvi se rendant officiellement à Londres, sur cette terre britannique si longtemps fermée sous peine de mort à tout ecclésiastique membre de la sainte Église romaine, est certainement l'une des pièces les plus curieuses contenues dans les portefeuilles du Cardinal. Nous la reproduisons telle qu'elle est libellée en langue française.

N° 23.

« Nous, Charles Stuart, chevalier du très-honorable ordre du Bain, et envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique près Sa Majesté Très-Chrétienne le Roi de France et de Navarre, prions et requérons, au nom de Sa Majesté, tous officiers et autorités, tant civiles que militaires, des Princes et États amis et alliés de Sa Majesté, non-seulement de laisser passer Son Éminence Monseigneur le cardinal Consalvi, secrétaire d'État de Sa Sainteté, avec cinq personnes de sa suite, savoir : M. Mazio et M. Evangelisti, un valet de chambre et deux domestiques, allant à Londres avec leurs hardes et bagages, sans donner ni permettre qu'il soit donné empêchement quelconque, mais aussi de lui prêter toute l'aide dont il pourrait avoir besoin dans sa route; ce que nous promettons de faire en pareille occasion.

« Donné à Paris, ce six juin 1814.

« *Signé* Ch. Stuart. »

raient de lui offrir[1]. Il ne s'enorgueillit point de ce luxe qu'il traîne à sa suite, et des preuves d'amour, d'estime ou de vénération qui lui sont prodiguées sur son passage. Son âme si fortement trempée sait faire la part des faveurs de la fortune et des chances contraires de la destinée. Portant plus haut et plus loin ses regards, il ne s'arrête point aux puériles satisfactions de la vanité, et n'a pas plus connu les petitesses de l'amour-propre que les manéges de l'intrigue. Né pour les grandes choses, il plane dans des sphères plus sereines, et sans souvenir des malheurs personnels de la veille, sans inquiétude du lendemain, il se plonge dans ses travaux diplomatiques comme si la vie ne lui était accordée que pour la consumer au service de l'Église. Son esprit ressemblait à ces terres du nouveau monde qui n'ont besoin que de quelques grains de semence pour révéler leur inépuisable fécondité.

Ce fut dans ces longues et fructueuses pérégrinations, qu'aucun secrétaire d'État pontifical n'avait jamais entreprises, que le Cardinal, au frottement des hommes et des idées, acquit cette expérience des choses et cette connaissance du cœur humain

[1] Sous le titre de *Caisse pour les Confesseurs de la Foi*, un grand nombre de dames françaises s'étaient associées, et, sous l'inspiration du duc Matthieu de Montmorency, elles avaient fondé une espèce de denier de Saint-Pierre. Par une ingénieuse charité qui ne se trouva jamais en défaut, cette association eut sans cesse des secours à répandre sur les prisonniers et les exilés romains souffrant pour la justice.

qui l'ont rendu si célèbre. Jusqu'alors il n'a vu le monde qu'à travers la poussière de Rome ; il ne sait des rois et des nations que ce que l'on peut en apprendre du Quirinal au Vatican. Cela ne suffisait pas à son besoin d'étudier et de comparer.

A une époque où les principes semblaient devoir être remis en honneur, et où les peuples, fatigués de révolutions, ne demandaient aux souverains qu'une paix universelle et un bonheur si cruellement acheté, Consalvi comprit que la voix du Saint-Siége devait pénétrer au milieu de ce sénat de têtes couronnées. La perturbation éclatait plutôt dans les idées que dans les actes. L'on recrépissait la vieille Europe avec une chaux moderne et un ciment ancien. On la partageait, on la morcelait, on la divisait, on la subdivisait, sans trop consulter les goûts des peuples et les nécessités du temps. On livrait aux uns, sans motifs valables, les provinces que l'on arrachait aux autres sans raisons légitimes. Dans une note particulière dont le Cardinal a conservé la minute, nous lisons les rapides et justes jugements qu'il porte sur cet ensemble de transactions souveraines et diplomatiques.

« J'ai passé hier, écrit-il dans ces fragments datés de décembre 1814 et de janvier 1815, une très-notable partie de la journée entre le prince de Hardenberg, le comte de Nesselrode et lord Castlereagh. Je suis sorti tout attristé de ce long entretien, où furent énumérées et discutées toutes les questions à

l'ordre du jour. Les intentions des rois et de leurs ministres sont évidemment très-louables, à quelques rares exceptions près; encore faudrait-il savoir si les moins louables ne trouveraient pas une excuse ou une explication dans des causes dont il ne nous est pas permis d'apprécier la valeur. Avec leur manière d'être et de penser si différente et leur grande intelligence politique, le prince de Hardenberg et lord Castlereagh ne croient pas, dans l'intimité de la conversation, à l'éternelle durée de ce qui se règle ici. Ils en sont au plus profond regret, et j'ai recueilli de leurs bouches des aveux pleins de sinistres prévisions. On espère dominer la Révolution en la comprimant ou en la forçant au silence; et la Révolution déborde même au milieu du Congrès par toutes les fissures que des mains trop intéressées ou trop complaisantes lui ouvrent à plaisir. Faire à chaque quart de siècle changer les peuples de maîtres, de lois, de mœurs et d'usages, n'a jamais été d'une habile et prévoyante politique. Les lois sont un frein auquel la bouche des hommes doit peu à peu s'accoutumer. Il faut que le joug d'une heureuse obéissance se transmette de génération en génération dans les familles comme un souvenir de protection paternelle plutôt que comme un témoignage de servitude. La Révolution française (et c'est par là que ses idées et ses tendances agiront toujours efficacement sur les masses), la Révolution française a pour principal mobile de présenter les rois comme des tyrans, et de faire

prendre en horreur les saintes et vénérables traditions du passé. Sa mission est de tout briser à coups de hache et de tout innover à coups de canon. C'est une nouvelle forme de despotisme qui s'inaugure au nom de la liberté; cette nouvelle forme sera la plus désastreuse aux nations ainsi qu'aux souverains, car elle porte dans ses flancs des calamités sans nombre et des misères d'aveuglement et d'orgueil, dont à la réflexion je reste tout désespéré. Nous étayons ici peu à peu, à force de bras et d'argent, une vieille masure qui s'écroule sous nos yeux, et nous ne songeons pas à rebâtir solidement, ce qui serait peut-être moins dispendieux et à coup sûr plus durable.

» J'ai développé cette pensée à mes nobles interlocuteurs. Tous trois étaient parfaitement de taille à la saisir et à la comprendre; mais les difficultés des temps, et ce que l'on appelle si ingénument les aspirations de l'esprit moderne, servent de contre-poids fatal à tous ces retours vers un ordre de choses plus stable et plus sincèrement approprié aux véritables besoins des nations. Nous sommes réunis ici pour régulariser leurs destinées, et pour les faire vivre en bonne intelligence sous le sceptre de leurs monarques légitimes; mais, par un bizarre effet des contradictions humaines, nous ne parvenons même pas à nous entendre entre nous et en petit comité. Nous ressemblons aux architectes de la tour de Babel; nous arrivons à la confusion des langues en posant les pre-

miers fondements de l'édifice. Le prince de Hardenberg, dont les vues sont heureusement beaucoup plus pénétrantes et plus sûres que l'ouïe, partage toutes mes appréhensions. Il s'effraye comme moi de l'avenir ; comme moi il voudrait opposer une digue au torrent des mauvaises doctrines et des vœux impies qu'une trompeuse sécurité après de si longues tourmentes ne manquera pas de faire éclater. Mais il se trouve même parmi les personnages les plus autorisés de cette assemblée de princes des intelligences superficielles ou hardies qui ne doutent de rien et patronent les nouveautés comme des merveilles, ou tout au moins comme de curieux essais. On ne songe pas à guérir radicalement le mal ; on se propose de le cautériser un petit peu, afin de laisser à la gangrène le soin de produire ses effets mortels.

» Dans les fréquentes audiences que le roi Louis XVIII aux Tuileries et le Prince régent à Londres ou à Windsor ont eu la bonté de m'accorder (audiences qu'ils daignaient appeler intimes et presque de famille, ce qui était à l'honneur et aux droits du Sacré Collége), j'ai essayé de porter à leur connaissance les pénibles réflexions et les pressentiments douloureux que faisaient naître en mon âme tant de mesures véritablement inouïes. J'ai osé dire que la liberté de la presse, telle qu'elle est établie en France par la Charte royale, est l'arme la plus dangereuse qui ait jamais été mise entre les mains des adversaires de la religion et de la monarchie. La

liberté de la presse n'est point un mal passager et limité, il sera permanent et se développera, pour ainsi dire, à chaque crise publique ou à chaque commotion sociale. Les périls qu'elle propage sont palpables et incalculables; ses avantages ou ses bienfaits seront nuls ou neutralisés par de criminelles influences. Le roi Louis XVIII a, selon moi, le très-grand tort de regarder comme nécessaire et sage cette pondération de pouvoirs. Il croit à son œuvre; il s'y est attaché par une tendresse de père; mais le Prince régent, qui a depuis longtemps expérimenté ce despotisme de la pensée exercé par des inconnus, ou par des gens malheureusement trop connus, se rapprocherait beaucoup plus vite de mes appréhensions que des théories libérales du Bourbon. Le Prince régent m'a fait l'historique et le tableau de la presse dans son pays; il m'en a très-bien déduit les avantages et les inconvénients pour ce royaume tout exceptionnel, mais il s'effraye pour le continent de ce danger nouveau qu'on offre aux peuples mêmes qui ne pensent pas à le réclamer.

» C'est cependant, à n'en pas douter, avec cette puissance occulte mise en jeu à chaque heure et parlant en même temps aux diverses passions, qu'il faudra compter un jour. L'Europe vient d'éprouver de longues années de discorde et de guerre; mais au milieu de toutes les calamités endurées, elle n'a jamais été menacée d'une plus étonnante perturbation. L'anonymat sera bientôt le régulateur de la con-

science publique, et il faudra courber le front sous la plume ou sous le fouet de maîtres innomés, auxquels la veille nous aurons fait l'aumône. Les uns voient le péril et ils le défient en souriant, les autres l'acceptent comme essai; personne ne veut comprendre que c'est inoculer aux populations une fièvre sans terme et sans repos. On s'applique à tracer les frontières de tel ou tel État; on le garantit contre les empiétements d'un voisin; l'Europe lui assure sa sécurité intérieure et sa prépondérance extérieure; puis, par un non-sens dont elle n'ose pas calculer la portée, elle voue d'avance tous les peuples à des révolutions sans fin et à des erreurs qui engendreront des crimes inévitables et des passions sans cesse renaissantes que rien ne pourra assouvir. La lutte entre le bon et le mauvais principe ne sera jamais à armes égales. Le talent, le génie lui-même, ne pourront triompher dans ces combats quotidiens où des plumes vénales et pleines de fiel prendront à partie les gens de bien, dénatureront les actes et les caractères, et s'offriront chaque matin comme les seuls défenseurs des peuples et de la liberté. Ces maux que je prévois et qui ne tarderont pas à fondre sur l'Europe, en la désorganisant de la base au sommet, deviennent l'une de mes plus constantes préoccupations; car ce sera de toute évidence au siége de Pierre, comme au fondement de toute vérité et de toute stabilité, que les journaux, une fois maîtres du terrain, adresseront leurs coups les plus terribles. Nous désarmons la cita-

delle et nous livrons la place à l'ennemi. Un jour il y entrera avec armes et bagages. »

Le cardinal Consalvi sonnait le tocsin, mais il indiquait où était l'incendie. Cependant il voyait trop juste pour être écouté. Ce document, perdu dans ses portefeuilles et dont il est bon de recueillir quelques fragments pour révéler sa prescience, n'est pas le seul que nous aurions à divulguer en témoignage de sa haute sagacité. Consalvi, d'accord en cela avec l'expérience, disait que plus l'herbe est épaisse et moins on aura de peine à la faucher. N'ayant pas plus d'ostentation dans le cœur que dans l'esprit, il joignait à de rares connaissances diplomatiques une si charmante courtoisie, et un tact si admirable pour se faire bienvenir de tous, et pour accueillir chacun avec la mesure d'égards qui lui étaient dus, que jamais homme peut-être ne porta dans ses relations publiques ou privées une plus infatigable aménité. Consalvi fut l'amour et l'orgueil des Romains. C'était une force morale avec laquelle il fallait compter en Europe. Dans la capitale du monde chrétien, ce fut une puissance toujours active et toujours radieuse, qui aimait à descendre de son piédestal pour encourager les arts et les artistes de tout genre, pour adoucir les misères, sécher les larmes, applaudir au mérite, récompenser les services et faire aux souverains voyageurs les honneurs de cette ville dont il s'enorgueillissait comme d'une mère à jamais vénérable. Après ses courses triomphales de Paris, de

Londres et de Vienne, on pouvait lui appliquer en toute vérité ces beaux vers de Claudien [1].

Quem populi plausu, procerum quem voce petebas
Adspice, Roma, virum. Jam tempora desine longæ
Dinumerare viæ, visoque assurgere semper
Pulvere, non dubiis ultra torquebere votis.
Totus adest oculis, aderat qui mentibus olim
Spe major, fama melior.

« O Rome, contemple cet homme, que réclamaient les applaudissements du peuple, qu'implorait la voix des grands. Ne calcule plus les longs jours de son absence. Au premier nuage de poussière qu'on voyait s'élever à l'horizon, tu accourais. Les tourments de ton anxieuse attente ont cessé. Celui qui vivait dans ta pensée, le voilà tout entier sous tes yeux, plus grand que ne le rêvaient tes espérances, meilleur que ne le faisait sa renommée. »

Dans cette cité, éternelle à tant de titres, où, depuis la fameuse apostrophe de Jugurtha : « Ville vénale, si tu trouvais un marchand assez riche pour t'acheter », l'or est devenu dieu comme la fièvre est une déesse citoyenne de Rome, les exemples de désintéressement sont aussi rares que peu contagieux. Du plus haut au plus bas de l'échelle sociale, tout le monde s'ingénie pour recevoir, et le mot *regalo* sera longtemps encore le plus agréable aux oreilles et au cœur des Romains, qui aiment à se priver du nécessaire afin de se prodiguer le superflu

[1] Cl. Claudianus, init. lib. III, *De laudibus Stiliconis.*

à jour dit. *Il regalo*, c'est le fond de leur langue, la cause efficiente de ce sourire onctueusement perfide stéréotypé sur leurs lèvres et qui ressemble à une blessure. Le besoin d'amasser et de thésauriser s'invétère si bien dans leurs âmes qu'ils finissent par le porter au compte de ceux qu'ils redoutent et qu'ils veulent perdre par la calomnie. Quand ils ne savent plus quelle accusation faire peser sur votre tête, ils vous improvisent homme d'argent.

Alors le vice, que leur conscience, assez élastique du reste, ne craint pas de transformer pour eux en vertu personnelle, devient contre vous une charge ridiculement terrible. Le Romain qui fait métier de monter au Capitole en mendiant vous jette aux Gémonies en vous soupçonnant d'aimer la *moneta* et de pouvoir un jour ou l'autre marcher sur ses brisées. Il y a du venin de vipère dans ces cœurs-là.

Consalvi ne procédait pas ainsi, et, à la grande stupéfaction des Italiens, il en fournit plus d'une fois des preuves. Il savait que la main qui donne est au-dessus de la main qui reçoit ; il voulut, même à Rome, populariser le désintéressement. En conséquence, on le vit, à diverses époques, annuler spontanément les dons ou les legs que des indifférents ou des amis, tels que le duc Braschi ou le comte Philippe Ronconi, lui laissaient dans leurs testaments comme un hommage ou un tribut de reconnaissance. Cet Hippocrate sous la pourpre, qui refusait avec de si gracieuses manières les tabatières d'or des

uns et les splendides bibliothèques des autres, ne consentit pas à se désister de sa règle de conduite même en faveur du dernier Stuart, le protecteur de sa jeunesse et l'ami de son âge mûr. Le cardinal duc d'York, qui s'appelait légitimement Henri IX, roi de la Grande-Bretagne, lui avait légué six mille écus romains en l'instituant son exécuteur fiduciaire.

C'était en 1808. Le cardinal Consalvi avait été forcé par l'empereur Napoléon de se retirer de la secrétairerie d'État. Il se trouvait en butte à toutes les colères de Bonaparte ; il se savait menacé dans sa liberté et dans son modeste patrimoine, et une somme de plus de trente mille francs devait lui être fort utile à la veille des jours mauvais auxquels l'Église allait encore se voir exposée. Une lettre du cardinal Consalvi à Monseigneur Ange Cesarini, évêque de Milevi et héritier fiduciaire du dernier Stuart, sera la plus éloquente interprète de ses pensées.

Rome, 9 juin 1808.

« Très-cher Monseigneur,

» En réponse à votre lettre du 8 courant, je me complais, sans aucune difficulté, à vous satisfaire en ce que vous désirez de moi.

» Il est très-vrai qu'en l'année 1790, par ordre de S. A. R. Son Éminence le cardinal duc d'York, vous m'avez fait connaître que S. A., dans un codicille privé, usant d'un privilége qu'elle possédait, avait nommé pour ses héritiers fiduciaires votre personne

à jour dit. *Il regalo*, c'est le fond de leur langue, la cause efficiente de ce sourire onctueusement perfide stéréotypé sur leurs lèvres et qui ressemble à une blessure. Le besoin d'amasser et de thésauriser s'invétère si bien dans leurs âmes qu'ils finissent par le porter au compte de ceux qu'ils redoutent et qu'ils veulent perdre par la calomnie. Quand ils ne savent plus quelle accusation faire peser sur votre tête, ils vous improvisent homme d'argent.

Alors le vice, que leur conscience, assez élastique du reste, ne craint pas de transformer pour eux en vertu personnelle, devient contre vous une charge ridiculement terrible. Le Romain qui fait métier de monter au Capitole en mendiant vous jette aux Gémonies en vous soupçonnant d'aimer la *moneta* et de pouvoir un jour ou l'autre marcher sur ses brisées. Il y a du venin de vipère dans ces cœurs-là.

Consalvi ne procédait pas ainsi, et, à la grande stupéfaction des Italiens, il en fournit plus d'une fois des preuves. Il savait que la main qui donne est au-dessus de la main qui reçoit; il voulut, même à Rome, populariser le désintéressement. En conséquence, on le vit, à diverses époques, annuler spontanément les dons ou les legs que des indifférents ou des amis, tels que le duc Braschi ou le comte Philippe Ronconi, lui laissaient dans leurs testaments comme un hommage ou un tribut de reconnaissance. Cet Hippocrate sous la pourpre, qui refusait avec de si gracieuses manières les tabatières d'or des

uns et les splendides bibliothèques des autres, ne consentit pas à se désister de sa règle de conduite même en faveur du dernier Stuart, le protecteur de sa jeunesse et l'ami de son âge mûr. Le cardinal duc d'York, qui s'appelait légitimement Henri IX, roi de la Grande-Bretagne, lui avait légué six mille écus romains en l'instituant son exécuteur fiduciaire.

C'était en 1808. Le cardinal Consalvi avait été forcé par l'empereur Napoléon de se retirer de la secrétairerie d'État. Il se trouvait en butte à toutes les colères de Bonaparte ; il se savait menacé dans sa liberté et dans son modeste patrimoine, et une somme de plus de trente mille francs devait lui être fort utile à la veille des jours mauvais auxquels l'Église allait encore se voir exposée. Une lettre du cardinal Consalvi à Monseigneur Ange Cesarini, évêque de Milevi et héritier fiduciaire du dernier Stuart, sera la plus éloquente interprète de ses pensées.

Rome, 9 juin 1808.

« Très-cher Monseigneur,

» En réponse à votre lettre du 8 courant, je me complais, sans aucune difficulté, à vous satisfaire en ce que vous désirez de moi.

» Il est très-vrai qu'en l'année 1790, par ordre de S. A. R. Son Éminence le cardinal duc d'York, vous m'avez fait connaître que S. A., dans un codicille privé, usant d'un privilége qu'elle possédait, avait nommé pour ses héritiers fiduciaires votre personne

et la mienne, et que dans une autre feuille S. A. avait laissé un legs de six cents écus annuels en votre faveur, pendant toute votre vie, avec la faculté de disposer du capital à la mort, et un legs en ma faveur de six mille écus une fois donnés. A la communication que vous m'aviez faite, je répondis en vous priant de remercier S. A. R. de l'honneur qu'elle me faisait, et de lui dire que j'acceptais le titre d'héritier fiduciaire de concert avec vous, mais non le legs de six mille écus. Je ne voulais pas que l'on diminuât à cause de moi l'héritage à l'aide duquel S. A. R. pouvait subvenir aux services des personnes qui appartenaient à sa maison à quelque titre que ce fût. Vous m'écrivîtes alors que S. A. R. n'avait nullement voulu accepter ma renonciation de son legs, et comme je désirais très-vivement réussir dans mon projet, je pris le parti d'écrire directement à S. A., à qui j'adressai une longue lettre raisonnée. Je cherchai à lui persuader de condescendre à ma demande sans en être offensée, puisque mon intention n'était point de la blesser par un refus. Mes prières demeurèrent vaines, et je n'obtins qu'une décision négative. Il me fallut donc obéir, et j'allai tout exprès à Frascati remercier S. A. R. C'est en cette occasion que S. A. me fit voir les deux feuillets, l'un contenant les deux legs pour vous et pour moi, et l'autre par lequel nous étions institués ses héritiers fiduciaires, et le Cardinal me confia la charge principale de ce traité, c'est-à-dire l'institution des

héritiers, en me disant que quant au reste, il aurait fait connaître ses dispositions et sa volonté, à vous qui vous trouviez toujours à ses côtés, et que je les apprendrais de vous au temps voulu. De cette façon, à la réserve de sa volonté sur ses héritiers et des deux legs dont je viens de parler, ses autres dispositions me furent complétement inconnues.

» Tout cela arriva en 1790. Bien des années après, se succédèrent la révolution à Rome, le départ du Pape, des Cardinaux, de S. A. elle-même, de vous et de moi. Quand Rome fut rétablie sous le régime pontifical, et que je fus élevé en 1800, quoique sans mérite de ma part, à la dignité cardinalice et à la charge de secrétaire d'État, j'allai vous voir quelque temps après, et je vous priai d'exposer à S. A. R. en mon nom, que me trouvant alors secrétaire d'État, il pourrait peut-être arriver des incidents par rapport à son héritage qui mettraient en conflit les deux titres d'héritier fiduciaire et de secrétaire d'État que je réunissais en moi ; que ma délicatesse en serait embarrassée, et que je priais S. A. de changer ses dispositions en nommant votre personne son seul héritier fiduciaire; que cela conviendrait d'autant plus, qu'étant déjà revêtu de la dignité épiscopale, vous pourriez porter avec plus de décorum qu'en 1790 le titre d'héritier fiduciaire d'un aussi illustre personnage. Je renouvelai de même, en cette occasion, mon instance pour que S. A. acceptât ma renonciation au legs de six mille

écus. Je faisais remarquer que les pertes éprouvées par S. A. au temps de la Révolution, augmentaient le poids des motifs qui m'avaient poussé à offrir ma renonciation dès 1790.

» Je reçus ensuite de vous la nouvelle que S. A. R. avait signé, le 15 juillet 1802, une nouvelle disposition testamentaire, par laquelle, au lieu de deux héritiers fiduciaires, elle vous désignait comme le seul qui dût remplir cette fonction. Quand j'appris par vous que S. A. R. se rendait à ma prière, je crus qu'on y comprenait l'adhésion de S. A. à mon autre demande de ne pas accepter le legs de six mille écus, et votre silence à ce sujet me confirma dans cette opinion. Mais aujourd'hui que j'apprends le contraire par votre lettre, et que je vois que S. A. a persisté à ne vouloir pas accepter ma renonciation à son legs, et qu'elle vous a ordonné de me le faire tenir de la manière que vous me le dites dans votre lettre, je déclare avant tout que je suis pénétré d'une reconnaissance toujours plus respectueuse pour la bonté et l'affection que S. A. m'a témoignées si constamment, même en ceci. Mais, après cette protestation, je veux vous faire savoir que la même raison qui, à deux reprises différentes, me fit abandonner ce legs, raison, je le répète, qui consiste à ne vouloir pas qu'on diminue pour moi l'héritage et qu'à cause de cela on ne puisse accomplir dans toute leur plénitude les dispositions que S. A. a pu avoir en vue principalement en faveur d'autrui,

cette même raison, dis-je, me pousse à renoncer encore cette troisième fois, tout en étant très-obligé à S. A. de cette générosité et de cette constante affection. C'est pourquoi je désire que vous preniez cette lettre que je vous écris de ma main pour une renonciation expresse, en faveur de l'héritage, à ce legs de six mille écus que m'a laissé S. A.

» Je puis affirmer, d'après la demande que vous m'adressez par votre lettre du 8 courant, que ceci et tout ceci est un fait propre et la pure vérité, et profitant de cette occasion pour vous renouveler mon estime et mon attachement affectueux, je me dis comme toujours et de tout cœur,

» Votre véritable serviteur et ami,

» E. Card. Consalvi. »

Dans la rédaction de ses *Mémoires*, qu'il n'a point songé d'une manière sérieuse à pousser au delà de 1812 par un sentiment de modestie très-explicable pour ceux qui, comme moi, ont pu pénétrer le secret de cette belle vie, le Cardinal nous initie à ses débuts dans la carrière ecclésiastique et aux usages de la cour romaine, que personne ne pouvait peindre comme lui. Il parle de tout et sur tout avec une franchise qui n'exclut pas la finesse. Nous voyons tour à tour l'écolier, le jeune homme, le prélat, l'auditeur de Rote, le proscrit des républiques française et romaine, le courtisan du vieux pape Pie VI prisonnier, le secrétaire du Conclave, le cardinal, le négo-

ciateur du Concordat avec Napoléon Bonaparte, le ministre de Pie VII et l'exilé de l'empereur; mais, après 1815, commence pour le plénipotentiaire romain du congrès de Vienne une de ces existences qui sont tout un enchantement. Il se présenta dans cette assemblée de monarques, où les peuples étaient bien plus disputés que les principes, sans autre recommandation que le bon droit. Seulement le Prince régent d'Angleterre a désiré se mettre à la disposition du Cardinal, dont, par des entretiens intimes, il sut se créer un ami; et le Prince donne ordre aux plénipotentiaires de la Grande-Bretagne « de soutenir et de favoriser toutes les demandes que présentera le Cardinal au congrès de Vienne, parce que toutes ces demandes seront justes ».

Mettant de côté les vieilles haines et les préventions anglicanes contre le Papisme, William Pitt, le grand ministre du Royaume-Uni, s'était dès 1794 ouvertement prononcé en faveur du Pontificat temporel. Il ne parlait de rien moins que de placer Pie VI à la tête d'une croisade européenne[1]. Fidèle à cette politique conservatrice, dont mieux que personne il était à même d'apprécier les avantages moraux, le Prince régent, qui fut le roi George IV, saisissait toutes les occasions de la faire prévaloir. En 1847, et même encore plus tard, cette même politique est la règle de conduite adoptée par le

[1] *L'Église romaine en face de la Révolution*, par J. Crétineau-Joly, t. I, p. 161 et suivantes. (Plon, éditeur.)

cabinet de Saint-James; et lord Palmerston, le 11 septembre 1847, s'en rend l'interprète en ces termes. Il mande officiellement à lord Ponsonby : « L'intégrité des États romains doit être considérée comme l'élément essentiel de l'indépendance politique de la Péninsule. »

Consalvi avait séduit le Prince régent. Par le charme de sa personne et la franchise de ses démarches, il avait mis dans les intérêts du Saint-Siége le royal successeur de Henri VIII et de la reine Élisabeth. Il va maintenant captiver l'empereur Alexandre de Russie et le roi Frédéric-Guillaume de Prusse. Le Schisme grec et le Culte luthérien se coalisent avec l'Anglicanisme pour faire restituer à la Papauté les trois légations de Ravenne, de Bologne et de Ferrare, les Marches ainsi que Bénévent et Ponte-Corvo, dont l'Église fut dépouillée par la guerre ou par l'usurpation.

Le Cardinal, — et c'est là le triomphe de sa perspicacité, — n'a point cherché à intéresser les puissances catholiques à cette restitution, dont un petit nombre d'entre elles ne calculaient les résultats qu'avec jalousie ou défiance. Son œil observateur a promptement saisi que les princes faisant profession de foi romaine n'oseraient jamais soulever la moindre difficulté, alors qu'ils verraient les trois grandes cours détachées de l'unité catholique se réunir dans un vœu commun et proclamer à haute voix la nécessité du domaine temporel et de son extension naturelle.

Avec des ménagements qui ne coûtèrent rien à sa dignité de ministre du Pape et à sa loyauté personnelle, le Cardinal, insinuant comme un parfum, entama et conduisit à bien une négociation aussi épineuse. Capo d'Istria, Nesselrode, Hardenberg, Wellington et Castlereagh s'honorèrent d'être ses confidents et ses heureux complices. Lorsqu'il eut gagné à la cause du Siége apostolique cette trinité de dissidents royaux, tout étonnés de se trouver unis pour protéger l'Église, Consalvi leur passa parole. Ce furent eux qui, dans les conférences préparatoires, se firent les interprètes et les avocats de la Chaire de Pierre. Quoique séparés d'elle, ils semblaient dire avec les premiers Chrétiens parlant de l'Église : « Tout ce qu'elle demande, c'est de ne pas être condamnée sans avoir été entendue. » *Unum gestit ne ignorata damnetur.*

Ce succès, tenant du prodige, avait singulièrement grandi le Cardinal dans l'affectueuse estime du pape Pie VII et dans l'expansive reconnaissance des Romains. Consalvi était l'homme de la situation. L'Italie entière le saluait comme le digne héritier de tous ces immortels génies de la politique, moitié cygnes et moitié renards, qui surent faire plus de conquêtes avec la parole que les batailleurs avec l'épée. Les Légations et les Marches, épuisées d'hommes et d'argent, proclamaient à une véritable unanimité, mais sans scrutin imposé, sans votes organisés par la terreur ou dirigés par l'escamotage,

qu'il leur était aussi agréable que fructueux de rentrer sous le sceptre du Vicaire de Jésus-Christ. Le Vicaire, sachant avec Tertullien que « la crainte engendre la haine », ne chercha jamais à être craint dans son royaume. La conscription (la *leva*), cet impôt du sang le plus odieux à un peuple agriculteur ou pasteur, n'arrachera plus les enfants du sein des mères éplorées. Les Papes connaissent de longue date la répulsion de leurs sujets pour le service militaire, et le Saint-Siége l'a toujours respectée, afin d'honorer la liberté humaine et de ne pas nuire à la multiplication des familles.

Dans une allégresse universelle, toutes ces provinces, si admirablement industrieuses et fertiles, bénissaient le nom du cardinal Consalvi qui les rendait à elles-mêmes, c'est-à-dire au Pape, leur suzerain. La Révolution n'avait pas encore disséminé les Sociétés secrètes sur cette terre si cruellement agitée. La Révolution ne lui avait pas enseigné l'art de raisonner ses désobéissances, de conspirer dans l'ombre, de corrompre le poignard à la main, et de se laisser imposer pour arbitres suprêmes de ses droits quelques nobles perdus de dettes ou de réputation, et un troupeau de mauvais prêtres, d'avocats, de professeurs, de banquiers, de médecins ou d'artistes déclassés, mettant leur ambition au service du rêve de l'unité italienne et du vol parlementairement et militairement organisé.

En 1815, quand les Légations et les Marches

recouvrèrent leur indépendance, la Révolution ne s'était pas faufilée dans un petit nombre de cloîtres et dans les familles. Elle n'avait point acquis droit de cité parmi les Italiens, et il n'était pas besoin d'un vigoureux effort pour l'arrêter à son début dans la perversion. Ces années dont parle Tacite, et déjà souillées de tant de crimes, n'étaient même pas prévues. Consalvi se mit à la peine pour satisfaire tous les vœux légitimes; mais déjà l'impulsion donnée par les Sociétés secrètes et par la haute Vente avait répandu sur certaines villes du territoire pontifical ces sourds mécontentements partiels qui furent exploités avec une infernale persévérance. Dès 1820, les chefs de la Vente suprême, les Carbonari du dernier degré formaient dans leurs conventicules le songe alors jugé impossible d'une séparation avec le reste de l'État. Ce rêve fut entretenu par de cauteleuses ambitions et peut-être aussi par des fautes inhérentes à tout gouvernement humain. Le soleil de Rome a pu quelquefois se couvrir de nuages, mais il ne fallait pas l'accuser de n'être qu'un nuage.

Ces fautes, que la rumeur publique et le journalisme antichrétien grossirent jusqu'à en faire des crimes irrémissibles, étaient bien légères en comparaison de ce qui se verra au temps des annexions, lorsque l'argent sera compté pour tout et l'honneur pour rien. La Révolution se créa de ces peccadilles administratives une arme à double tranchant. L'insurrection, en esprit ou en réalité, devint l'état nor-

mal de quelques conspirateurs émérites se faisant d'une prétendue régénération des peuples un drapeau toujours déployé, et d'un pardon obtenu d'avance de la bonté trop paternelle des Souverains Pontifes [1] un bouclier dont ils couvraient leurs futurs attentats. Les Sociétés secrètes établirent dans les Légations une entreprise générale de révoltes; elles y tinrent magasin de mécontentements. Ainsi que des mineurs marchant à la sape, les Carbonari imposèrent le travail de l'insurrection comme une industrie. Ils firent de leurs Ajax de carrefour, toujours lions dans la paix, toujours cerfs durant la bataille, autant de héros invincibles que, comme Sercognani, le général des clubs, on pouvait désarmer à beaux deniers comptants. Les Italiens étaient déjà des enfants qui ont de la barbe et qui deviennent plus méchants à mesure qu'on leur fait plus de bien.

Consalvi était mort, mais l'homme de sa droite, le cardinal Bernetti, élevé à son école et fortifié par ses exemples, lui avait succédé au ministère d'État, sous les règnes de Léon XII et de Grégoire XVI.

[1] Au retour du pape Pie VII, quand il eut accordé de plein cœur pardon et oubli pour les trahisons et les lâchetés passées, les plus coupables, qui se repentaient fort peu et qui ne demandaient pas mieux que de recommencer, vinrent solliciter tous les emplois et accaparer toutes les faveurs. Ceux qui avaient conjuré la ruine du trône pontifical furent les premiers à montrer une avidité si déplacée. Comme principal motif de leur ambition, ils disaient à Consalvi que le Pape avait pardonné. « Excusez, messieurs, leur répondit un jour très-spirituellement le Cardinal, le Saint-Père a pardonné pour ne pas punir, mais non pour récompenser. »

Dans un rapport secret adressé le 16 mars 1831 à ce Pontife, à peine assis sur la Chaire de Saint-Pierre, Bernetti ne craint pas de remonter aux sources du mal et d'indiquer le remède. Ce rapport, qui précède de deux mois le fameux *memorandum* des puissances, rédigé et signé à Rome le 21 mai 1831, ne dissimule point et surtout n'altère point la vérité. C'est à ce titre que nous le publions comme une réponse péremptoire aux diplomates et aux écrivains qui s'en vont, à la suite les uns des autres, répétant à tous les échos de la publicité, que le gouvernement pontifical, rétrograde par système, s'est immobilisé dans son incurie, et qu'il n'a jamais cherché à conjurer des calamités dont il fut toujours la victime. Le cardinal Bernetti traite ainsi la question.

« Très-saint Père,

» L'état actuel des Légations me paraît tel, que si l'on n'y apporte pas au plus tôt un remède prompt et efficace, je ne craindrais pas d'affirmer que d'un triste présent on passera sans aucun doute à un plus funeste avenir.

» M. le cardinal Opizzoni, en sa qualité de légat *à latere* pour ces provinces, y a opéré tout ce que lui ont permis des circonstances très-difficiles; mais la multiplicité de ces dernières est maintenant si compliquée, si épineuse, si remplie de difficultés tant physiques que morales, que ce serait se faire illusion, si on prétendait qu'on a obtenu tout le bien

nécessaire et désirable pour réparer les maux passés.

» Cette centralisation accordée aux quatre provinces dans la ville de Bologne, cette unité d'administration qu'on y a établie, furent sans aucun doute conseillées par le désir du bien; mais, si je ne me trompe pas, Sainteté, elles ne servent qu'à consolider le mal présent, et peut-être nous en préparent-elles un plus terrible pour l'avenir.

» La révolution éclata à Bologne : les provinces adhérèrent à Bologne; Bologne fut reconnue pour capitale; Bologne devint le mot d'ordre pour les rebelles. Or cette même Bologne est la clef et le centre des Légations. Par conséquent, loin de diminuer d'influence sous ce rapport, elle en a acquis une qu'elle ne possédait pas : la légitimité.

» Ce nouveau titre, d'une grande importance en lui-même, devient fatal là où une foule de passions illégitimes sont encore en ébullition. C'est lui qui les ranime toutes, qui les excite, qui les rend actives, efficaces, exigeantes. Ainsi la tranquillité, la paix, le bon ordre, l'économie, et tout ce qui fait partie des fins principales de chaque gouvernement, sont des biens confondus dans la sphère de ces désirs qu'il est presque impossible de voir s'accomplir.

» Je crois donc que les Légations ne peuvent pas plus longtemps former un gouvernement unique. Une masse si compacte, qui conserve en elle-même tous les éléments d'une coupable fermentation, empêchera toujours que cette partie de vos États puisse

s'accorder avec le reste. Il faut la décomposer, et rétablir les quatre provinces comme auparavant. Ainsi chacune d'elles sera surveillée par sa police, ce qui produira de bons effets. On rétablira dans chacune d'elles une administration publique, qui fera centre au trésor général; l'administration des douanes pourra être dissoute, elle aussi, et répartie en quatre dépendances de Rome. Elles agiront ainsi comme à l'envi pour cicatriser toutes les plaies que les vicissitudes passées firent aux communes respectives; et tous leurs habitants reconnaîtront nécessairement que le centre du gouvernement n'est plus à Bologne, mais à Rome. Ensuite ces populations ne sont ni ne doivent plus être séparées des autres sujets, mais elles feront partie comme ceux-ci de ce qui appartient au Saint-Siége.

» Cette séparation n'est pas difficile à opérer. Elle pourrait cependant le devenir si on retardait plus longtemps, vu que Bologne ne manquerait pas d'y opposer des obstacles. Il est donc nécessaire de la hâter le plus tôt possible, et de profiter ainsi de la présence des troupes autrichiennes pour en garantir les effets. Si ces troupes venaient à partir, et s'il ne nous était pas donné de les remplacer par une autre armée également sûre, ou que nous fussions dans la nécessité de confier la tranquillité publique à des gardes nationales ou provinciales, il y aurait aussi à craindre qu'avant d'arriver au but on ne dût avoir à vaincre des empêchements de plus d'une sorte.

» La difficulté, Très-saint Père, consiste tout entière dans la répartition à chaque province d'un représentant : c'est sur cela principalement que je supplie Votre Sainteté de vouloir porter son attention spéciale. En réfléchissant sur ce point, je me suis demandé impartialement : est-il nécessaire, est-il utile de faire présider les Légations par des cardinaux ou des prélats? Tout bien examiné, j'ai conclu que pour le moment il est utile et même nécessaire de ne pas les y envoyer. En voici les raisons :

» 1° Il est prouvé que dans les provinces dont nous parlons on n'aime pas en général le gouvernement ecclésiastique; de là il résulte qu'un représentant clérical n'a pas pour lui cette faveur qui naît d'une heureuse prévention. Cette manière de penser proviendra des temps actuels; ce sera un effet de cette longue interruption entre le régime de 1796 et celui de 1814; ce sera le produit aussi de toute autre cause: mais ce qui est démontré, c'est que cela existe, et qu'il n'est pas possible de le dissimuler. Pourra-t-on maintenant se flatter qu'une telle idée se modifie après une aussi terrible épreuve que celle d'où nous sortons, et tandis qu'on proclame en Europe de telles maximes et de pareils principes, et que dans beaucoup de pays surgissent des révolutions qui prêchent la fraternité? Quant à moi, je crois que ce serait étrangement s'abuser.

» 2° Et quand un tel changement ne serait pas à espérer dans les inclinations de ces peuples, devrons-

nous penser à l'obtenir par tout ce que vos délégués pourront faire? J'en doute fort, parce que, après les dernières vicissitudes, il sera bien malaisé de n'avoir pas à prendre des mesures pénibles. Par exemple, l'éloignement des employés compromis, qui n'a pas eu lieu jusqu'à ce moment; les réformes économiques qui seront indispensables; une plus grande réserve pour accorder, une plus grande nécessité de veiller, un maintien plus ferme, une punition plus rapide, un pardon moins facile, devraient être les règles que chaque représentant nouveau aurait à s'imposer; mais ces règles ne sont pas de nature à changer en amour une aversion qui existe depuis quelque temps. Par conséquent, on ne peut pas compter sur un changement d'opinion dans ce peuple.

» Si ces raisons corroborent, ainsi qu'il me paraît, la question ci-dessus éclaircie, je proposerais très-humblement à Votre Sainteté de réorganiser les Légations, quant à l'*administratif,* comme toute autre province de l'État; quant au *judiciaire,* tel qu'il est établi actuellement, sauf la révision des causes déjà jugées par le tribunal d'appel, qui, au lieu d'être portées au légat, devraient être produites devant le tribunal de la Signature; quant au *gouvernatif,* en donnant aux quatre principales villes une régence pontificale, composée de trois prêtres et de sujets distingués représentant le légat ou le délégat, et ayant chacune, si on le veut, une congrégation con-

sultative de quatre autres sujets choisis indistinctement dans les villes et dans les provinces respectives.

» Je vois bien l'objection qu'on fera à ce projet : c'est qu'on satisferait ainsi toutes les vues laïques, et en partie les désirs des révoltés eux-mêmes; mais je crois qu'on pourrait opposer à cette difficulté :

» 1° Que la mesure ne devrait pas être annoncée et ne serait que temporaire, et pour cela comme un moyen transitoire, afin de surmonter par degrés le mal présent : le temps ferait le reste.

» 2° Qu'en évitant ainsi l'occasion de faire augmenter la mauvaise humeur contre le gouvernement ecclésiastique, l'utile ne serait pas à dédaigner.

» 3° Qu'après avoir fait un bon choix des régences, celles-ci parviendraient plus sûrement que tout autre à calmer les troubles existant dans les villes, parce que leur honneur y serait particulièrement intéressé; parce qu'elles connaissent de plus près les moyens opportuns pour arriver au but; parce qu'elles y ont un avantage personnel, et parce qu'enfin si ceux qui composent les régences sont en réalité des hommes de probité reconnue, et s'ils ont déjà dans l'opinion publique un parti en leur faveur, la malignité, la satire, la médisance, ne pourront rien contre eux, et, dans l'intervalle, la chose publique marche en se fortifiant, et les esprits factieux se calment et désarment.

» Lorsque j'eus l'honneur, pendant ces derniers jours, de soumettre à Votre Sainteté le plan de ces idées, elle eut la bonté de ne pas les désapprouver ; mais elle se plut à observer qu'il aurait été utile de garder à la tête de ces quatre régences pontificales un cardinal-légat.

» Je me suis permis de méditer sur ces observations, pour tâcher d'en déduire, dans toute l'étendue possible, l'utilité des suites; mais, à vrai dire, je crains qu'au lieu d'en retirer quelque bien, nous n'en retirions que du mal. Le légat conserverait cette centralisation que le temps et les circonstances exigent qu'on bannisse. Tout employé qui se verrait éloigné, toute personne suspecte qui se sentirait surveillée, tout pétitionnaire qui ne serait pas exaucé par les régences locales, à qui s'adresseraient-ils ? Au légat sans doute, et c'est ce centre presque souverain que je croirais utile et nécessaire de ne laisser résider qu'à Rome.

» Ce légat causerait en outre une dépense qui s'accroîtrait encore si Votre Sainteté lui prescrivait d'habiter tantôt dans une légation, tantôt dans une autre. Ce n'est pas tout : si ce légat doit avoir une représentation royale et efficace, il devra aussi avoir avec lui un ministère. Ce ministère sera-t-il mobile? nous voilà lancés dans d'autres dépenses. Sera-t-il stable ? alors ce centre, qui ne semblerait pas opportun, serait encore plus enraciné.

» Tout bien considéré, Très-saint Père, je ne dois

pas manquer de dire qu'il est même possible qu'après avoir disposé ainsi toute chose, comme je me suis permis de le proposer pour les Légations, elles ne suivent pas la marche qu'on souhaiterait. Mais ou le mal proviendra de la nature des temps, et alors on ne pourra reproduire à la charge du gouvernement pontifical les calomnies qui ont été répandues jusqu'ici, ou le mal proviendra de la faute des régences, et il est facile alors de calculer le remède qu'on devra employer du consentement général. En attendant, l'ouragan qui dure encore se calmera, et le temps saura porter ses conseils.

» Ce qui me paraît indispensable à satisfaire, c'est le besoin positif et pressant d'arrêter une décision sur ces provinces. Plus vite elle sera résolue et appliquée, plus vite on verra s'apaiser les querelles intérieures et extérieures; plus vite les intérêts du trésor public prendront une marche plus analogue aux besoins actuels, plus vite nos adversaires verront le vrai bien que désire et que fait réellement Votre Sainteté; et plus tôt enfin on dévoilera ces relations criminelles qui se concentrent à Bologne, et qui sans doute tendent à quelque but funeste. Nous nous fondons sur ce que les forces autrichiennes resteront encore assez longtemps; mais si le fait ne répondait pas à notre espérance, que pourrait-on faire alors ?

» Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'ai l'honneur de me dire avec le plus profond respect, de

Votre Sainteté, le très-humble, très-dévoué et très-obligé serviteur et sujet,

» Thomas, Cardinal Bernetti,
pro-secrétaire d'État de Sa Sainteté. »

16 mars 1831.

Les plans que développe Bernetti avec cette puissance de raison qui caractérisa tous les actes de l'intrépide serviteur de l'Église étaient un héritage de Consalvi. L'un les avait médités, l'autre, indifférent aux obstacles, se proposait de les exécuter en les modifiant par l'expérience. Ils savaient, ils disaient avec le cardinal de Retz [1] : « Tout ce qui est haut et audacieux est toujours justifié et même consacré par le succès. » Mais le féroce orgueil des Romains, leur spirituelle causticité, l'insouciante apathie de ce peuple de mendiants, blotti dans une ruine sublime et se drapant dans son manteau troué, apportèrent des entraves de toute nature aux projets soumis à Pie VII par son cardinal-ministre. Il plaisait aux Pasquins de la rue et aux Marforios des salons de cheminer à pas solennels dans l'ornière de l'usage, afin de pouvoir disserter avec plus de pompeuse emphase sur les aspirations de l'esprit du temps et sur la nécessité de marcher avec son siècle, ce siècle qui tend orgueilleusement la main à tous les mépris et à tous les méprisés. A Rome, où malheureusement on a peur de tout, même de la feuille qui tombe, il

[1] *Mémoires du cardinal de Retz*, t. III, p. 105.

y a un dicton sacramentel. Ce dicton fait forcément ajourner les mesures les plus sages et les mieux combinées. *È l'uso.*

Quand les Romains, espèce de bornes qui toussent, ont prononcé cette parole cabalistique, ils se contemplent dans une muette extase, et ne dédaignent pas d'appeler l'Europe à en faire autant. On les voit se tenir à quatre pour n'être pas dupes en politique, mais ils ne peuvent s'en empêcher.

Le progrès était le mot d'ordre des Sociétés secrètes : il devint la consigne de tous les gobe-mouches, prélats ou marchands, nobles ou moines, prêtres ou bourgeois. Néanmoins, ce peuple n'ayant jamais su franchement accepter ni la liberté ni la servitude, ne prêchait les idées modernes qu'à son heure et à son profit individuel. Il y mettait sans cesse la restriction mentale que ces idées ne changeraient en rien ses habitudes casanières, sa mobilité d'affection dans une immobilité calculée, son manque absolu d'éducation malgré une instruction peu commune, ses bénéfices d'antichambre, le *Salve lucrum*[1] toujours ancien et toujours nouveau, son amour de la vendetta, sa prostration devant les scélérats qui, bon gré, mal gré, le rend leur complice, ses cupidités mercantiles, son pain quotidien de petits abus, ses défiances contre les autres, son mépris et son besoin

[1] Ces deux mots se lisent encore gravés sur le marbre au seuil de plusieurs maisons de l'antique Pompéi, ensevelie pendant dix-huit siècles sous les laves et la cendre du Vésuve.

de l'étranger, ses plaisirs traditionnels, sa passion pour le jeu, ses pédantesques allures de bureaucrate, sa formidable malpropreté; sa cauteleuse avarice et ses glorioles de descendance héroïque. Sous ces réserves qu'il stipulait avec des entraînements superbes d'obséquiosité, il promettait de consentir plus tard à travailler presque régulièrement, à occuper les loisirs impériaux qu'il s'accorde, et à marcher en idée à la tête des nations que, dans ses rêves de Scipion abâtardi et de Lucullus parasite, il entrevoit toujours comme ses tributaires.

Rien de sérieux, rien de stable ne pouvait être tenté et surtout réalisé avec de pareils éléments. Les Romains ont aimé dans tous les siècles à être, à l'égard des Papes, ce que les Juifs furent envers Jésus-Christ. Le Vicaire n'a point été plus ménagé que le Dieu. La préférence accordée à Barabbas sera même pour certains Italianissimes de l'État pontifical une tentation des plus agréables, et ils paraîtront s'inquiéter fort peu de voir l'alliance méconnue se briser comme la verge du prophète. Consalvi n'ignore pas que ce peuple, pour avoir le droit éternel de se poser en victime, se cantonnera dans sa poésie de la mendicité, et s'en prendra au monde entier d'être condamné à vivre de l'existence qui lui est douce, et dans l'atmosphère dont personne ne peut l'arracher.

En 1811, quand l'homme d'État, exilé au fond d'une province de l'Empire français, rédige ses

Mémoires sur son ministère, la partie essentiellement politique des écrits du Cardinal, — partie qui, nous le craignons, sera sur certains points très-vivement censurée par les uns, et beaucoup trop applaudie par les autres, — Consalvi ne cache ni ses espérances ni ses déceptions. Il a pressenti, il a vu, il a touché du doigt les réformes qu'il fallait tenter, et les nouveautés qu'il était bon d'introduire dans le gouvernement temporel. Ces réformes sont énumérées par lui avec une rare sagacité; car, comme un autre, le Cardinal, suivant le précepte d'Horace, sait au besoin se jeter *in medias res;* mais il avoue que l'opinion publique fut très-peu favorable aux réformes.

Dans cet examen de conscience qu'entre ses deux ministères le secrétaire d'État proscrit fait subir au gouvernement pontifical et au peuple romain, se trouvent *à priori* débattues et expliquées toutes les difficultés matérielles et morales qui depuis tant d'années tiennent les esprits en suspens. La Question romaine n'aura jamais été exposée avec plus de lucidité; elle ne sera jamais résolue avec plus d'autorité. Lorsque Consalvi parle des changements à opérer dans le régime politique, on regrette que les Romains ne lui aient pas accordé le droit d'innovation qu'il réclame. On regrette surtout, dans l'intérêt de la Papauté et dans celui de l'Église, que le Cardinal n'ait pas bravement usé de son initiative et de sa force de volonté pour réduire au silence certaines oppositions tracassières ou mesquinement encroûtées. A

et les polémistes de la Fronde anticatholique; mais ce passage ne saurait jamais devenir une révélation de l'impuissance ou de la caducité du gouvernement pontifical. Consalvi a parlé de progrès, il n'a pas été écouté. Plusieurs combinaisons ingénieuses furent proposées par lui, — ses Mémoires, qui datent de cinquante-deux ans, en font foi, — et ces combinaisons n'eurent jamais l'assentiment de ce qu'on appelle vulgairement l'opinion publique. Consalvi s'arrêta devant ce préjugé que nous voyons les ennemis de la Papauté tourner maintenant contre l'Église, tout au plus coupable de trop de ménagements.

Afin de faire naître des fruits et des fleurs dans le champ du père de famille, on tenta les patriciens par la perspective de nouveaux avantages, la classe bourgeoise par l'appât de fortunes plus rapides menant tout naturellement à la noblesse, les artistes par l'espérance de plus nombreux débouchés, les ouvriers et les indigents par un travail facile et rémunérateur. Tous ces plans, dont le Cardinal était fier de reporter à son maître le mérite de l'invention et la gloire de l'exécution, vinrent échouer en essais stériles. Ils ne laissent de traces que dans le portefeuille de Consalvi et dans les épigrammes des Romains [1], s'obstinant à

[1] Le Cardinal voulait conduire les Romains au progrès doucement, mais sûrement. Il fut accusé de tyrannie, et l'on afficha sur tous les murs de virulentes satires, dont celle-ci n'est que le résumé :

Il ciel ci salvi
D'un uom despotico qual è Consalvi.

soupirer après le progrès et à l'éloigner volontairement, mais méthodiquement de Rome. C'était faire les affaires de la Révolution au détriment de la Papauté et du bonheur public.

Et néanmoins ce gouvernement de prêtres, tiraillé au dedans et au dehors, en butte à tant de déceptions intérieures et à de si persévérantes calomnies extérieures, parvenait, après cinq années de restauration, à réaliser des économies, le seul miracle que les gouvernements constitutionnels promettent, et le seul qu'ils n'ont jamais pu opérer. De 1814 à 1820, le Saint-Siége s'était activement occupé à réparer toutes les pertes que font naturellement subir l'exil du Souverain et la domination étrangère; et, dans cette dernière année, le budget des recettes et des dépenses s'établit ainsi. La recette s'élève à la somme de 6,306,307 écus romains et 1 baïoque; les dépenses à 5,639,169 écus et 16 baïoques. L'excédant monte donc au chiffre de 667,137 écus et 85 baïoques. Dans une note écrite de sa main, et où la joie de son âme déborde en secret à l'heureuse nouvelle de ce bilan, le Cardinal avoue qu'il a fait contrôler et vérifier tous les chiffres par des comptables étrangers à l'administration pontificale, et que ces chiffres sont de la plus sévère exactitude.

Ce résultat obtenu, Consalvi ne désespérait pas d'un succès encore plus beau. Mais il répugnait à la trop indulgente paternité de Pie VII, dont la bouche était une fontaine de vie, de se roidir contre des

obstacles que ses familiers eux-mêmes multipliaient, et que des rivalités de palais tendaient à grossir pour atténuer d'autant l'influence toujours croissante du cardinal secrétaire d'État. Ses adversaires — et il en avait un certain nombre dans la Prélature et dans le Sacré Collége, comme tout ministre qui s'éternise au pouvoir — ses adversaires ne voulurent pas comprendre que tirer le peuple de son oisiveté native et l'aguerrir peu à peu à la civilisation moderne, c'était enlever aux ennemis de l'Église leur arme favorite et l'un de leurs plus spécieux arguments. Le progrès ne pouvait vaincre la moqueuse indolence des Romains et leur satirique amour du *far niente*. Consalvi, entraîné par d'autres préoccupations peut-être moins utilement politiques, mais plus religieuses, renonça peu à peu aux projets d'amélioration qu'il avait caressés avec le Saint-Père. En stimulant les Romains par l'espérance d'acclimater chez eux le commerce, la bonne foi et l'industrie, source de la prospérité publique, en faisant entrevoir aux citoyens de l'État leurs vieilles franchises municipales restaurées et adaptées aux besoins ainsi qu'aux mœurs de l'époque, on se flattait de les diriger dans une voie moins routinière. Les Romains, armés de leur stupide hauteur, se plaisaient, les bras croisés, à contempler l'ennemi sapant la maison à la sourdine. Au lieu de s'opposer à l'œuvre de destruction, ils y travaillaient sans relâche; puis, en s'apercevant des lézardes, ils jetaient les hauts cris contre

le maître impuissant à les empêcher de détruire.

Quoiqu'il fût de la race de ces hommes par lesquels s'opère le salut d'Israël, Consalvi n'avait pu, par une nouvelle organisation administrative, élever les sujets du Saint-Siége au niveau des autres royaumes. En désespoir de cause, il s'ingénia pour que Rome, par sa splendeur, répondît en même temps à son passé comme ville des Empereurs, et à son avenir comme ville des Papes. A cette Niobé des nations que la Providence, à travers les siècles, sauva de toutes les calamités et qu'elle fit miraculeusement surnager au milieu de tant de dévastations, le Cardinal donna un air perpétuel de fête. Il embellit ses monuments, il para ses ruines, il acheva la promenade du Monte-Pincio; il entreprit des fouilles scientifiques et historiques sur cette terre labourée par les grands événements; il remua de fond en comble les pierres et les marbres amoncelés par les Barbares. Il y cherchait, il y retrouvait les débris mutilés de l'art ancien, ou les statues ensevelies autour du temple de Jupiter Stator et du palais des Césars.

Généreux à la façon de Léon X, il ne comprenait le Saint-Siége qu'entouré d'un majestueux éclat. Dans cette intention, il s'était donné à Frascati, à Albano, à Tivoli et à Grotta Ferrata, des villas pleines d'ombre, de fleurs et d'eaux jaillissantes. Toujours absent de ces villas pour le service de l'Église, il aimait à en faire les honneurs par substitution et à gratifier d'une hospitalité princière les diplomates, les écrivains et

les étrangers qui pouvaient être utiles à la Chaire de Pierre dans leurs relations officielles, dans leurs livres ou dans leurs rapports privés.

Cette magnificence souveraine dont il se plaisait à environner le modeste vieillard que, Mécène toujours respectueusement filial, il transformait par ses hommages en César-Auguste de la Papauté, avait bientôt rendu Rome le centre des plaisirs de l'esprit et la capitale intellectuelle de l'Europe. De tous les points du globe et dans un temps où la vapeur et les chemins de fer n'avaient pas abrégé et simplifié les voyages, on accourait vers cette ville de tous les souvenirs païens et de toutes les consolations catholiques. A l'instant même, l'étranger, l'artiste, le savant, la véritable femme du monde, le touriste, le diplomate et le prince y rencontraient un conseil, un guide, un ami et un courtisan dont la bonne grâce ne se fatigue jamais, et qui sait être tout à tous avec une charmante sollicitude. Son regard était une caresse et son sourire une récompense. Consalvi a poussé l'art d'écouter à une telle perfection, que ses interlocuteurs, persuadés qu'il a toujours du temps de reste, sont tout prêts à croire que les paroles tombent de leurs bouches comme les perles de celle de la jeune fille du conte des fées. Il a, dans un degré suprême, l'idéal des attentions délicates; il s'en sert avec des raffinements de goût qui en doublent le prix. Le propre du Cardinal fut de faire de grandes choses avec de petits moyens, et il réalisa plus qu'aucun

autre la maxime qui dit : On n'est de mise qu'autant qu'on est bon à tout.

A l'exemple de tous les Papes, Pie VII avait l'instinct du beau. Il répétait souvent avec Jules II, son prédécesseur de guerroyante mémoire : « Les belles-lettres sont de l'argent pour le peuple, de l'or pour les nobles, des diamants pour les princes. » Puis, confiant dans l'activité pleine de mansuétude de son ministre, il laissait au Périclès du Sacré Collége le soin de traduire en action cette pensée véritablement pontificale. Consalvi, l'homme qui a fait le plus d'heureux, et qui, en contribuant au bonheur des autres, fut encore plus heureux que ses obligés, se prodiguait pour faire vénérer la sainte Église, sa mère. On ne l'a jamais quitté mécontent de soi et de lui. Ce séducteur des âmes et de l'intelligence mettait ses plus ingénieuses coquetteries à rendre moins hostiles les dissidences de culte. Il parlait avec autorité la parole de Dieu. Sa tolérance, qui s'appliquait toujours aux hommes et jamais aux principes, aimait à s'exercer dans une mesure dont les Luthériens, les Schismatiques grecs et les Anglicans admiraient et proclamaient la perfection. Sachant plaire même par ses défauts, il fut surnommé par tout ce monde du bon goût, des beaux-arts, de la science et de l'élégance, la Sirène de Rome [1]. Ce surnom lui est resté.

[1] Par une coïncidence fortuite sans aucun doute, et dont il ne nous convient pas de faire sur le vif une trop facile flatterie ou une comparaison trop dangereuse, le cardinal Jacques Antonelli, secré-

Au moment de ses premiers triomphes, la Révolution avait crûment et despotiquement signifié son dernier mot aux Rois et aux Peuples. C'était la ruine générale et le chaos universel qu'elle inaugurait et qu'elle portait dans les plis sanglants de son drapeau. La liberté et l'égalité pour tous étaient déjà comme aujourd'hui l'intolérance la moins déguisée et l'asservissement pour tous. Les Rois et les Peuples comprirent cette première leçon. Aussi les vit-on bientôt, poussés par un mystérieux instinct de conservation, se tourner vers les idées religieuses et chercher dans la foi de leurs pères un préservatif contre de nouvelles calamités. La France, arrachée aux Terroristes par l'épée de Bonaparte, avait donné l'exemple de ce retour vers Rome; les princes protestants d'Allemagne eux-mêmes désirèrent offrir à leurs sujets catholiques une sécurité dont ces fidèles quand même n'avaient jamais joui. C'est à la Chaire de Saint-Pierre qu'ils s'adressent pour demander aide et appui; c'est le cardinal Consalvi qui négocie et traite avec ces princes et tous leurs ministres, étonnés d'une si parfaite entente des besoins moraux et des intérêts civils de l'Europe; c'est le Pape qui décide en arbitre souverain et qui, par la modération du Saint-Siége comme par sa propre sagesse, concilie dans une mesure parfaite tant de sentiments et de calculs opposés.

taire d'État du Pape Pie IX, se trouve avoir une sirène dans ses armes.

L'incrédulité, le sophisme et la haine du nom chrétien, menant en laisse la Révolution, s'étaient bercés de l'espoir que la Papauté tomberait infailliblement sous leurs coups très-savamment combinés. Dans ce prodigieux aveuglement, les libres penseurs de toutes les écoles, les ravageurs de toutes les sectes chantèrent d'avance leur victoire sur le Christ; mais la puissance de son Vicaire éclatait même dans son infirmité. Aux applaudissements des dévoyés de l'Église, l'Église régnait, l'Église triomphait, et plus magnifiquement que jamais se réalisait pour elle la grande prophétie de Tertullien disant [1] : « Ses blessures sont ses conquêtes; elle ne reçoit pas plutôt une plaie qu'elle ne la couvre par une couronne; aussitôt qu'elle verse son sang, elle acquiert de nouveaux lauriers; elle remporte plus de victoires qu'elle ne souffre de violences. »

C'est en ces termes pleins de magnificence que Tertullien peint les combats de l'Église. Un grand magistrat, un grand politique, ne puisant pas ses réflexions et ses aperçus philosophiques entre le sanctuaire et l'autel, arrive néanmoins à la même conclusion. Comme pour décourager d'avance tous ceux qui, enivrés d'un fol orgueil, viendront, les uns à la suite des autres, se briser contre l'immuable rocher, Montesquieu écrit [2] : « La prospérité de l'Église est différente de celle des empires; les hu-

[1] Tertull. *Scorp.*, nº 6, page 622.

[2] *Grandeur et décadence des Romains*, ch. xx.

miliations de l'Église, sa dispersion, la destruction de ses temples, les souffrances de ses martyrs sont le temps de sa gloire. »

Jusqu'alors les fonctions de secrétaire d'État des Pontifes Romains n'avaient pas beaucoup marqué dans l'histoire de la diplomatie. C'est à peine si, à travers les annales du monde, le nom de quelques-uns des éminents personnages qui remplirent ces fonctions échappe à l'oubli. Plusieurs eurent la science des hommes et des livres; d'autres se révélèrent profonds politiques ou canonistes consommés; mais le secrétaire d'État de Pie VII a jeté pendant vingt-trois ans un si vif éclat sur la charge, que cet éclat rejaillit encore sur tous ceux qui l'exercent. Il les accable d'une notoriété qui serait un très-périlleux honneur si la Papauté ne savait pas toujours s'entourer d'hommes qu'elle peut, avec autant de confiance que de juste orgueil, montrer à ses amis et à ses ennemis.

Les États pontificaux, même quand ils ne sont pas enlevés en grande partie par un traité imposé comme celui de Tolentino, ou arrachés à main armée par une invasion sacrilége, ne forment qu'un très-petit royaume sur la carte d'Europe. C'est néanmoins vers le souverain de ce petit royaume que les yeux du monde entier sont dirigés. C'est à lui qu'on s'adresse de l'Orient et de l'Occident, à lui qu'on a recours dans les joies et les peines de la vie; c'est lui qu'on consulte, qu'on aime, qu'on bénit, et que de tous les coins de la Chrétienté on salue du doux nom de

Sig.r Card.le Nro Amatissimo

Abbiamo inteso con estremo piacere il di Lei felice arrivo in Firenze, e le attenzioni usategli dall' amico Generale Murat dalla sera degl'otto correnti. Noi speriamo, che egualmente felice sia stato il rimanente del suo viaggio sino a codesta Capitale, a cui crediamo possa essere Ella giunta Mercordì, o Giovedì prossimo passato. Ci lusinghiamo, che gli articoli, e la Bolla da noi spediti a Monsig.r Spina abbino incontrata la soddisfazione del primo Console, e che egli pieno com'è di talento, avrà trovato inalterabili i motivi delle variazioni da Noi fatte nel piano di esso inviatoci. Ciò posto, noi speriamo dalla di Lei equità e sopratutto abbiamo ferma fiducia, che la trattativa Ecc.ca possa essere già a quest'ora conclusa, e ne attendiamo la notizia con impazienza uguale all'ardentissimo nostro desiderio di vedere ristabilita in Francia la Cattolica Religione, che

sola può formarne la felicità. Il Signore si degni
esaudire i Nostri fervidi voti, mentre intanto vogliamo
dandole affettuosamente l'Apostolica Benedizione.
Dal Nro Palazzo del Quirinale 20 Giugno 1861. Pag. 11. del Nro P.

Pius PP. VII.

père. La paternité universelle dont il est le représentant apparaît si tendre et si indiscutable, que les séparés de la Communion romaine se font un honneur de lui accorder ce titre. Par cette concession volontaire, ils semblent indiquer que le jour n'est pas éloigné où il n'y aura, selon le vœu de l'Évangile, qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur. Pie VII par ses malheurs et par ses vertus, Consalvi par l'aménité de son esprit, contribuèrent plus que personne à cette réconciliation des âmes et à cet apaisement des croyances que le pape Pie IX, suivant en cela l'exemple de ses augustes prédécesseurs Léon XII et Grégoire XVI, aura grandement développés.

Mais à côté du Pontife, et agissant sous son impulsion, il y a un secrétaire d'État, cardinal-diacre habituellement, moitié homme d'Église, moitié homme du monde, dont la porte est ouverte à chacun et dont le temps appartient à tous. Ce ministre jouit d'un traitement que dédaignerait le plus mince chef de bureau. En revanche, il doit vouer sa vie à recueillir les plaintes, à discerner les vœux, à répondre aux exigences ou aux questions de la diplomatie, à montrer un visage impassible, à négocier avec les intérêts publics ou privés, à ne s'étonner d'aucune demande, à ne s'effrayer d'aucune impopularité momentanée, à conjurer les embarras et les malentendus, à vaincre les jalousies, à arrondir les angles, à sourire aux ardeurs du zèle, à modérer les emportements et à régler toutes choses au dedans comme au dehors.

Tel est le rôle de conciliateur universel que les événements firent au cardinal Consalvi, rôle qu'il remplit avec tant d'éclat qu'il l'impose à ses successeurs par la seule force de l'exemple. Le secrétaire d'État d'un Pape n'est pas plus à Rome que dans le reste du monde un de ces ministres pris au hasard, qui traversent le pouvoir sans laisser de trace durable de leur passage. Il jouit d'un prestige particulier procédant de la tiare. On aime à le voir et à l'entendre. Il est tour à tour flatté et maudit ; et jamais ministre d'un grand roi ou d'un grand peuple ne soulèvera autant de bruit autour de son nom que ce secrétaire d'État d'un vieillard, tantôt dépossédé par les uns, tantôt trahi par les autres. Dans cette attention générale dont le cardinal secrétaire d'État est l'objet, il y a un sentiment bon à constater et qui involontairement rattache au Saint-Siége. C'est à ce plénipotentiaire de la Chrétienté que l'on peut toujours appliquer ce vers qu'Horace adressait à César Auguste [1] :

Cum tot sustineas et tanta negotia solus,

« Vous qui supportez seul le fardeau de tant et de si grandes affaires. »

La gracieuse intervention de Consalvi s'est donc perpétuée. Elle survit au déchaînement des passions ; elle triomphe même de l'oubli et de la mort, car il serait bien difficile de trouver dans les annales de

[1] Horat., *Epistol.*, lib. secundus, epist. I.

l'Église un homme qui eût plus parfaitement que lui répondu à la célèbre devise du Sacré Collége : « Égaux aux rois, supérieurs aux princes. »

Cet homme, dont les souverains et leurs ministres les plus haut placés dans l'estime publique semblaient briguer la faveur, ne fut cependant pas plus exempt que les secrétaires d'État pontificaux passés, présents et à venir, de cette lèpre de sages conseils qui, à des époques climatériques, démange tous les cabinets de l'Europe, se prêtant la corde pour sauver la Papauté malgré elle. Ainsi que la plupart de ses prédécesseurs et de ses successeurs, Consalvi, qui connaissait à fond les Romains et qui savait ce que pouvaient supporter ou rejeter leurs épaules, rencontra souvent sur sa route de ces donneurs d'avis qui aiment à tout régler dans la maison d'autrui, enfants d'obéissance, mais qui veulent toujours commander. Le Cardinal ne redoutait pas la lumière ; il l'appelait au contraire de tous ses vœux, et nous avons sommairement énuméré les combats intérieurs qu'il soutint pour amener les Romains à des réformes utiles et pratiques. Mais il était et il sera peut-être encore longtemps de tradition ou de mode dans les chancelleries de saluer de tous les respects de la foi ou de la piété le Pontife assis sur la Chaire de Pierre, et de ne cesser de prendre à partie son gouvernement temporel. C'est une espèce de compensation ou de distraction que les hommes d'État s'attribuent à l'envi, et qu'ils accordent aux écrivains, aux ora-

teurs et aux journalistes, comme un symptôme de perfection idéale ou de libéralisme peu compromettant. Attaquer le faible qui pardonne et caresser le puissant qui sévit, telle est la seule morale que les grands principes de 1789 ont inculquée aux souverains et aux manipulateurs d'opinion publique [1].

Les tendances et les efforts de Consalvi pour améliorer par le travail, organiser par l'exemple et mêler le grand à l'utile, étaient manifestes. Cela n'empêcha pas quelques esprits, tourmentés du désir d'innover chez les autres, de se créer mille chimères afin de dénoncer *Urbi et Orbi* les abus qu'en traversant l'Italie en poste ils croyaient avoir remarqués dans le gouvernement des prêtres, qui, à Rome, mettent plutôt la liberté individuelle en action qu'au frontispice des codes. Consalvi gémissait de cette

[1] Au moment où nous écrivons ces lignes (3 janvier 1865), le Pape, qui seul défend, dans la mesure de ses forces et de son droit, qui seul encourage, qui seul bénit de la main et du cœur les restes encore saignants de la Pologne catholique, est en butte à toutes les déclamations des révolutionnaires, amis de la Pologne. Pour être reconnus par le Czar, Victor-Emmanuel et son Italie ont, à l'heure de la lutte suprême, lâchement abandonné et renié la Pologne. L'Italie et son Victor-Emmanuel firent mieux. Sur l'injonction du Czar, l'école militaire polonaise, fondée à Coni, en Piémont, fut dissoute, comme pour offrir à la Russie un gage public de la servilité italienne.

Maintenant le Pape, toujours seul, élève la voix en faveur des opprimés. Il refuse de recevoir à Rome le grand-duc héritier, que le prince Humbert de Savoie fête à Naples, et l'impératrice de Russie jouit sur territoire français de la splendide hospitalité du souverain français, et les diplomates moscovites proclament en riant que Victor-Emmanuel est véritablement le roi *Galantuomo*.

manie dont étaient travaillés des ambassadeurs, sincères catholiques au demeurant, mais qui, pour s'établir à peu de frais une réputation d'indépendance et de sagacité, ne craignaient pas dans leurs dépêches de tracer de la situation de l'État pontifical un tableau de triste fantaisie. Sachant admirablement le fort et le faible de l'Europe et de Rome, le Cardinal s'alarmait avec juste raison de ce ridicule pensum annuel que la diplomatie, aveugle ou imprévoyante, osait infliger à la tiare. Plus d'une fois même, avec des paroles pleines d'une douce fermeté, il fit rougir de leurs erreurs ou de leurs fausses appréciations certains ministres étrangers qui, sur la foi d'un petit nombre de mécontents, avaient calomnié le gouvernement du Saint-Siége. Le but de ces calomnies qu'on accréditait au dehors, sous le couvert des ambassadeurs, n'échappa point à Consalvi, et il s'en plaint à diverses reprises dans ses entretiens familiers. On eût dit que le Cardinal avait le pressentiment de l'effet produit à la longue par ces documents interlopes plutôt de position que d'opposition.

Un jour vint où de toutes ces armes, émoussées et rouillées dans la poussière des archives, on essaya de former un faisceau contre le Pontificat suprême. Avec le concours de M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères de ce jour-là, le prince Napoléon Bonaparte put, en 1862, porter à la tribune du Sénat et exhumer en brochure ces correspondances dont le secret d'État ne protégeait plus les ignorantes

légèretés. Depuis les ambassadeurs de Louis XIV à Rome jusqu'au cardinal de Bernis, ambassadeur de Louis XV et de Louis XVI, depuis les ministres de la République française jusqu'aux agents diplomatiques de Napoléon Ier, de Louis XVIII, de Charles X et de l'Orléanisme, tous, à quelques honorables exceptions près, semblent se confondre dans une même pensée. Ces fins routiers de la science des papiers doubles prophétisent à la sourdine l'agonie de la Papauté temporelle. Tous, couvrant leurs plumes de pleureuses d'emprunt, annoncent que ce gouvernement vermoulu tombe en poussière. La chose leur était démontrée comme un théorème. Ils se flattaient, ils juraient que leur perspicacité ne pouvait pas se trouver en défaut. Ils dissertaient donc à perte de vue, ils essayaient même d'invoquer piteusement les bons anges de la diplomatie pour le retardement de la fin. Mais ils avaient compté sans la Providence, dont les justices éclatent comme la foudre.

La Providence permet tout à coup à la Révolution de passer le niveau sur les Dynasties, sur les Républiques et sur les Empires. La Révolution a détruit plus d'un trône depuis que la chute du gouvernement pontifical fut notée et prédite à heure fixe. La vieille monarchie de saint Louis et de Henri IV a été jetée à la voirie. Ses grands morts, dormant leur éternel sommeil dans les tombeaux de Saint-Denis, se virent profanés. Les rois et les princes furent dispersés

comme la paille que le vent soulève. Leurs ministres et leurs ambassadeurs se virent broyés, proscrits, ou obligés, pour continuer à se sacrifier à leur pays et à leurs émoluments, de passer d'un maître à un autre maître et de brûler ce qu'ils avaient adoré. Quelques-uns errèrent à travers le monde; la plupart vinrent implorer un asile auprès de ce Siége romain qu'ils avaient jugé si chancelant. Réfugiés dans la barque de Pierre pendant cette tempête de soixante-quatorze années, tous purent se convaincre alors de l'inanité de leurs pronostics. La barque de Pierre surnageait, quand la France épuisait toutes les formes de gouvernement, et que les lis, le bonnet rouge, l'aigle et le coq gaulois, emblèmes de passage, disparaissaient tour à tour après un règne éphémère.

Ce gouvernement pontifical, si faible en apparence, si stable en réalité, résista seul à tous les efforts conjurés contre lui. Il résiste encore; il résistera éternellement, malgré l'incapacité des uns, la tortueuse politique des autres et les défaillances de tous, car il est fait de ce ciment romain qui brave le temps et défie la ruine.

Le cardinal Consalvi savait cela. Aussi ne s'étonne-t-il pas trop de ces injustices sans préméditation chez quelques-uns et de ces outrages volontaires chez d'autres. Les accusations dont le gouvernement des Papes était déjà l'objet l'affligeaient sans le décourager. Pour renverser cet échafaudage de men-

songes convenus et de déclamations surannées, il se fiait au bon sens public, à l'équité naturelle des individus et à l'histoire. Il importe de prouver sur documents inédits que sa confiance ne fut pas mise à une trop rude épreuve.

Afin d'honorer son Pontife-Roi, qui, selon une belle parole d'Origène, souffrit en présence des saints anges, le Cardinal n'a pas laissé que des souvenirs ou des mémoires. Dans le courant de sa carrière, il s'était mêlé aux rois, aux empereurs, aux hommes d'État, aux artistes célèbres, aux protestants et aux catholiques. Tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher lui vouèrent une affection basée sur l'estime ; tous, du haut de leurs trônes comme du fond de leurs chancelleries ou de leurs ateliers, se plaisent à lui en prodiguer les témoignages. Ces témoignages inédits, qui ne me laissent que l'embarras du choix, sont un éloge bien mérité du Cardinal ; mais avant tout et par-dessus tout, ils contiennent la plus magnifique apothéose du pape Pie VII. C'est sans doute pour ce motif et en prévision de la publicité future que ces documents, émanés des plus illustres contemporains, ont été gardés, afin de venir, dans toutes les formes et dans toutes les langues, composer en l'honneur de Pie VII un panégyrique sans pareil.

En scrutant des yeux et de la main, avec une insatiable admiration, ce musée d'autographes enfin arraché à la nuit des archives, une réflexion a frappé

mon esprit ; j'en dois faire part aux lecteurs. Les princes et les ministres protestants, dont je citerai les dépêches privées avec une certaine complaisance, affectent envers le Siége romain et la personne du Saint-Père une vénération plus démonstrative que les Catholiques eux-mêmes. Il y a moins de roideur, moins de phrases compassées ou tourmentées dans les missives des dévoyés de l'Église que dans celles de ses propres enfants. Nous ne tirons de cette remarque aucune induction, aucun symptôme ; nous constatons seulement un fait, et le fait a son importance.

Ces lettres, où l'histoire des hommes et des choses se révèle à vol d'oiseau et comme par échappées, n'ont pas besoin de commentaires. Nous nous contentons de les publier par ordre de dates. Elles renferment toutes le même aveu implicite ou explicite, cet aveu que la vérité arrachait au président de Brosses il y a de cela cent six ans. Le président de Brosses écrivait à son ami Voltaire[1] : « J'aime bien pis que les roys, j'aime les Papes. J'ay vécu prèz d'un an à Rome. Je n'ay pas trouvé de séjour plus doux, plus libre, de gouvernement plus modéré. C'est dommage que les gens y soient bestes au milieu de tant de raisons d'avoir des connaissances et de l'esprit. »

Ces lettres furent écrites en italien, en allemand ou en anglais, la plupart en français par des étran-

[1] *Lettres du président de Brosses à Voltaire*, 1758 ; *Voltaire et le président de Brosses*, par Th. Foisset, p. 13.

gers qui nous faisaient l'honneur de se servir de notre langue. Nous avons fidèlement traduit les unes, et conservé aux autres la saveur particulière de germanisme ou d'anglicisme qui leur donne un nouveau prix.

Le pape Pie VII daigna être le plus auguste et le plus cher des correspondants du cardinal Consalvi. C'est par les lettres, toutes autographes, de Pie VII que nous devons commencer cette revue des illustrations du dix-neuvième siècle.

PIE VII AU CARDINAL CONSALVI, A PARIS.

Notre Cardinal bien-aimé,

Par votre lettre du 8 de ce mois, nous avons appris avec un plaisir extrême votre heureuse arrivée à Florence, et les attentions que l'excellent général Murat a eues pour vous. Nous espérons que la suite de votre voyage sera également heureuse jusqu'à Paris, où nous pensons que vous avez pu arriver mercredi ou jeudi dernier. Nous espérons que les articles et la bulle que nous avons envoyés à Mgr Spina seront à la satisfaction du Premier Consul, et que, plein de tact comme il l'est, il aura compris les motifs irrésistibles qui ont dicté les modifications par nous faites au projet qu'on nous a communiqué de là-bas. Ceci posé, nous espérons tout de son équité, et surtout nous avons une ferme confiance que le traité ecclésiastique (*la trattativa eccle-*

siastica) peut déjà être conclu à cette heure. Nous en attendons la nouvelle avec une impatience égale à notre très-ardent désir de voir rétablie en France la religion catholique, qui seule doit procurer son bonheur. Que le Seigneur daigne exaucer nos plus fervents désirs, tandis que nous restons, en vous donnant affectueusement la bénédiction apostolique.

De notre palais du Quirinal, 20 juin 1801, an IIe de notre pontificat.

PIUS PP. VII.

PIE VII AU CARDINAL CONSALVI, A PARIS.

Notre Cardinal très-estimé,

Par votre lettre du 21 courant, nous avons appris avec un véritable plaisir votre arrivée dans cette ville; et connaissant la droiture de vos intentions, nous sommes rempli de confiance que votre mission produira l'effet que nous désirons très-vivement. Vous pourrez dissiper toute fâcheuse prévention qui aurait pu se glisser; vous ferez connaître au gouvernement français notre désir bien sincère de ménager la bonne harmonie avec lui, et de contribuer, autant que cela pourra se combiner avec les devoirs de notre ministère apostolique, au bonheur et à la tranquillité de la France. Nous attendons avec impatience des dépêches qui répondront à notre espoir, et nous nous flattons de vous voir revenir bientôt ici. Nous avons été affligé des fatigues et des difficultés

survenues dans votre voyage, et nous restons, en vous donnant affectueusement la bénédiction apostolique.

Du Quirinal, 11 juillet 1801, deuxième année de notre pontificat.

P. S. — Nos salutations à Mgr Spina et au père Caselli.

PIE VII AU CARDINAL CONSALVI, A ROME.

Notre Cardinal très-estimé,

Par la lettre ci-jointe de Mgr de Clermont à nous adressée, vous verrez bien clairement que vous ne vous êtes point trompé dans l'idée que vous vous étiez formée sur l'objet de son voyage à Rome. Du contexte de cette lettre, il paraît encore qu'il s'est peut-être imaginé de se voir assigner un logement au Quirinal. Cependant, pour beaucoup de raisons, que votre perspicacité saisira très-facilement, nous ne croyons point devoir introduire un tel usage. Bien moins encore pouvons-nous remplir la grande attente qu'il paraît avoir. Il nous semble pourtant nécessaire de lui trouver un logement convenable, ce dont vous voudrez bien vous charger. Si cela pouvait se faire à la maison de la Mission de Monte-Citorio, nous la préférerions à toute autre. En lui répondant en notre nom, tenez-vous assez au large. Du reste, à son arrivée, faites-lui bonne mine, comme nous ferons aussi, afin qu'il puisse s'en retourner sinon

pleinement satisfait (ce qui est impossible), au moins pas entièrement mécontent. Jouissez de ces belles journées, tandis que nous vous donnons de tout notre cœur la bénédiction apostolique.

Castel-Gandolfo, 14 octobre 1803.

Notre très-estimé Cardinal,

Nous sommes bien content de ce que vous avez disposé Mgr de Clermont à entendre ce que nous avons encore à lui dire, dès qu'il sera venu à l'audience, afin qu'il ne continue pas à nourrir un espoir mal fondé.

C'est vraiment une chose étrange que de voir la cour de Naples persister toujours dans ses prétentions. Elle veut qu'il n'y ait point de sentinelles placées sur les bâtiments de ce royaume qui sont chargés de sel, après tant de raisons sans réplique de fait et de droit alléguées par vous dans vos notes. Néanmoins nous ne devons pas céder ou nous effrayer de la menace faite ; menace, si elle est exécutée, qui ne portera dommage qu'aux sujets de Sa Majesté.

Nous commençons à nous réjouir des belles journées. Vous aussi, faites-en votre profit pour votre santé, que nous désirons être toujours prospère, tandis que nous vous donnons de cœur la bénédiction apostolique.

De Castel-Gandolfo, 22 octobre 1803.

Notre Cardinal très-estimé,

Voilà que je vous renvoie le Concordat déjà revêtu de notre signature. L'anneau du pêcheur vous sera remis par Mgr *Maestro di Camera*, qui l'avait apporté avec lui par le moyen de l'évêque de Viterbe. Le tout vous sera remis, d'après nos ordres, avant midi. En attendant, nous sommes en vous donnant de cœur la bénédiction apostolique.

Castel-Gandolfo, 25 octobre 1803.

LE PAPE PIE VII, REVENANT DE PARIS A ROME, AU CARDINAL CONSALVI.

Notre Cardinal très-aimé,

Quoique nous soyons certain que vous êtes exactement informé des détails sur notre voyage, nous voulons cependant vous donner aussi directement de nos nouvelles.

Nous avons fait jusqu'ici un heureux voyage, et notre santé n'a point souffert. Nous devons en remercier vivement Notre-Seigneur.

Nous ne pouvons assez nous louer du peuple français, qui nous a prodigué des témoignages non équivoques de respect et d'attachement. Nonobstant cela, vous devez bien vous imaginer avec quelle ardeur nous désirons reprendre notre façon de vivre ordinaire, nécessairement changée par le voyage.

Nous espérons être à Rome vers le milieu du mois

prochain, mais nous ne pouvons point encore préciser le jour, pour les raisons qui vous ont déjà été communiquées.

En attendant, nous vous assurons de l'affection particulière avec laquelle nous vous donnons notre paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Saint-Jean de Maurienne, 22 avril 1805, sixième année de notre pontificat.

Notre Cardinal bien-aimé,

Nous avons reçu ici, à Turin, deux de vos lettres, l'une datée du 27 mars, l'autre du 3 de ce mois.

L'une et l'autre me prouvent toujours davantage l'attachement que vous portez à notre personne, l'intérêt vif et sincère pour notre conservation, et la joie surabondante que vous ressentez de notre retour, sentiments trop naturels à votre cœur, que nous connaissons par une si longue expérience, et dont nous n'avons jamais douté ni ne douterons jamais. Soyez bien assuré que nous en éprouvons la joie la plus douce, et nous désirons que vous fassiez aussi savoir au peuple de Rome combien notre âme a souffert, en restant, durant plusieurs mois, éloigné de la ville qui est l'objet de nos soins et de nos pensées, et vers laquelle nous retournons avec les transports les plus tendres de notre amour paternel.

Nous sommes arrivé jusqu'ici sans ressentir les incommodités d'un long et pénible voyage. Nous espérons continuer notre route avec le même bon-

heur jusqu'à la capitale de notre État. Si nous n'avons pu lui être utile, Dieu voit combien nous en sommes affligé. D'ailleurs, nous savons que sa main toute-puissante n'est point raccourcie.

Il nous sera bien agréable de rencontrer sur un point quelconque de notre État l'archiduchesse Marianne, et nous ne serons pas moins heureux de revoir M. le cardinal duc d'York, auquel nous ne saurions être trop reconnaissant pour l'affection qu'il nous conserve. Assurez-le en notre nom que nous l'aimons avec la plus vive tendresse, et que nous faisons grand cas de ses rares vertus.

Quant aux dispositions à régler par suite de la mort de Mgr Martinelli, et des autres également, nous nous réservons de les prendre à notre retour, en ayant égard à ce que vous nous avez sagement fait observer. En attendant, en gage de notre affection particulière, nous vous donnons vraiment de cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Turin, 26 avril 1805, sixième année de notre pontificat.

Notre très-estimé Cardinal,

Un des principaux motifs qui, à notre approche de Rome, remplit notre cœur de contentement, c'est de revenir au milieu d'un peuple si attaché à notre personne. Mais ce doux sentiment est encore plus vivement excité par le désir de revoir en vous la personne la plus utile, et, disons encore, la plus nécessaire à

nous-même, qui connaissons si bien la vertu, l'activité et les talents dont vous êtes doué. Nous voici, pouvons-nous dire, aux portes de notre capitale, préservé de tout malheur par la main du Tout-Puissant, durant un si long voyage, consolé par la religion des populations, et pénétré de tant de démonstrations et de tant de réceptions cordiales dans tous les endroits, et notamment dans cette généreuse et si pieuse Cour.

Nous avons été extrêmement satisfait, mais nullement surpris, de la prévoyance que vous avez eue de nous envoyer ici des cadeaux, en pensant avec raison qu'il ne devait guère nous en rester, et nous trouvons très-convenable ce que vous suggérez par rapport aux cadeaux à faire à la Reine.

Pour ce qui regarde l'affaire d'Espagne, vous connaîtrez par les dépêches de M. le cardinal Antonelli ce dont nous sommes convenu.

Nous verrons avec bien du plaisir le prince royal de Bavière, et nous lui prouverons très-certainement notre affection particulière et tous les égards que mérite un Prince si distingué et si pieux.

En attendant, nous vous assurons toujours davantage de notre affection et estime, et nous vous donnons avec la plus sincère effusion de notre cœur notre bénédiction apostolique.

Donné à Florence, le 8 mai 1805, sixième année de notre pontificat.

LE PAPE PIE VII AU CARDINAL CONSALVI, A LONDRES.

Notre Cardinal très-aimé,

Vos premières lettres, datées de Londres, nous ont pénétré de la plus douce joie, et le Sacré Collége tout entier s'y associe complétement. Le succès d'un seul fait la joie de tous. Dieu est véritablement et plus que jamais admirable dans ses desseins. En moins de six mois, nous passons du Calvaire de Fontainebleau au Thabor de l'Europe. Nous nous réjouissons avec vous de l'accueil qui vous est fait en Angleterre, et surtout de la gracieuse amitié que vous prodigue le Prince régent. Nous vous prions et nous vous ordonnons de témoigner à Son Altesse Royale l'expression de notre plus affectueuse et sincère gratitude. Mais au milieu de ces événements qui, par leurs merveilles, confondent la raison humaine, nous ne devons pas nous laisser éblouir par tant de félicités successives. Vous n'êtes pas seulement chargé d'une grande mission diplomatique, vous êtes encore le représentant du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

A ce titre, nous vous recommandons d'avoir des entrailles de père en faveur de ces pauvres Catholiques anglais et irlandais, qui depuis des siècles, et de génération en génération, souffrent dans leurs biens, dans leur liberté et dans leurs droits, pour

rester fidèles à la vieille foi de leurs ancêtres. Vous êtes le premier Cardinal qui, depuis la reine Élisabeth, ait obtenu la permission de fouler le sol de la Grande-Bretagne. Ce privilége oblige, et nous ne devons pas fermer l'oreille au cri des persécutés. Il n'est donc pas besoin de vous dire ce que l'Église attend de vous. Nous vous connaissons assez pour savoir que vous profiterez avec modération et prudence de la situation exceptionnelle qui vous est faite. Il ne faut rien précipiter; mais aussi il ne faut rien oublier pour adoucir le sort des Catholiques. Par une faveur dont nous devons remercier le Ciel, le Prince régent vous comble d'égards et vous a pris en singulière estime. Faites germer dans son cœur le désir de se montrer juste envers des sujets qui n'ont jamais trahi leurs devoirs de citoyen, et vous verrez que ce petit grain de sénevé portera des fruits abondants. Semez, semez toujours; il n'y a que le moissonneur qui sache plus tard le nombre des gerbes.

Votre réception à Londres est d'un heureux augure pour votre pleine et entière réussite à Vienne. Le Prince régent vous donne son appui, et nous voyons le moment désiré où nous pourrons du même coup, avec l'assistance d'un souverain protestant [1],

[1] Dans la minute d'une lettre écrite par Consalvi au pape Pie VII, et dont nous n'avons retrouvé qu'un feuillet, nous lisons le passage suivant : « Le Prince régent et la plus haute aristocratie prennent à tâche de me combler de toute sorte d'égards et de prévenances les plus amicalement respectueuses. Et, dans nos entretiens familiers, lorsque, avec douceur et à propos, j'amène la con-

arriver à la consolation de la sainte Église et au bonheur de nos peuples. Nous vous en reportons d'avance toute la gloire, et c'est avec cette paternelle pensée que nous vous donnons de cœur notre bénédiction apostolique.

De notre palais du Quirinal, le 21 juin 1814, quinzième année de notre pontificat.

PIE VII AU CARDINAL CONSALVI, AU CONGRÈS DE VIENNE.

Notre bien-aimé Cardinal,

Nous avons appris avec le plus grand plaisir par votre camérier que, malgré vos fatigues continuelles, vous jouissez d'une bonne santé. Nous voudrions cependant que vous eussiez un peu plus de soin de vous-même, et nous vous en prions très-instamment, car il nous paraît bien difficile que vous puissiez continuer longtemps ainsi sans préjudice grave pour votre personne. Par vos dépêches, nous avons apprécié combien vous avez déjà fait jusqu'ici pour mener votre mission à bon terme, et nous en sommes très-satisfait. Que le Seigneur dai-

versation sur certains points religieux très-délicats à aborder, le Prince régent, me plaçant la main sur la bouche comme pour me condamner au silence et en réalité pour m'encourager à parler, s'écrie avec un accent inimitable d'effroi simulé et de bonhomie effective : « Taisez-vous, taisez-vous, Cardinal tentateur; quand je vous écoute, il me semble voir Henri VIII et sa fille Élisabeth me poursuivre comme des ombres vengeresses. »

gne bénir vos fatigues, ce dont nous ne cessons de le prier; et, en attendant, nous vous donnons avec toute l'effusion de notre cœur la bénédiction apostolique.

Rome, 24 juillet 1814.

Notre très-cher Cardinal,

Hier, dans la plus grande joie de notre âme, nous avons, avec la Ville entière, célébré l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, et en bénissant cette Rome si pieuse et si dévouée, nous n'avons éprouvé qu'un regret, celui de ne pas vous avoir à nos côtés pour nous assister dans ce jour solennel. Aujourd'hui nous avons résolu de nous accorder quelques heures de vacances, et il nous est très-agréable de vous en offrir les prémices, à vous qui combattez si vaillamment et si discrètement pour le Saint-Siége. Nous vous écrivons donc à tête reposée, comme un ami à un ami, et nous prions Dieu de vous fortifier dans sa grâce et de permettre que vous puissiez réussir dans vos projets, qui sont tous consacrés à la gloire de l'Église et à l'avantage de ce Siége romain. A votre retour auprès de nous (plaise au Ciel que ce retour soit le plus prochain possible!), vous aurez de grands travaux à entreprendre et à conduire à bonne fin. Nous vous ordonnons, en conséquence, de ménager vos forces et de ne pas épuiser votre santé, qui nous est plus précieuse que jamais.

Pacca va très-bien, et il a dû vous mander que

nous nous étions décidé par conscience et par principe de justice à rétablir la Compagnie de Jésus. Dans nos longs jours d'exil ou de prison, nous avions beaucoup médité sur ce triste passé, et nous nous étions promis de le réparer. La chose est accomplie aux applaudissements de tous les bons, et ce n'est pas vous qui vous plaindrez de voir l'année des restaurations exaucer le vœu qui était dans toutes les consciences catholiques.

Nous avons reçu une lettre du roi Murat, qui est pour nous un vague sujet d'inquiétude; il nous annonce qu'il s'est confidentiellement adressé à vous, afin que le congrès lui rende la justice à laquelle il prétend avoir droit. Nous avons répondu à ce prince d'une manière évasive; mais, si, dans la mesure de vos moyens, vous pouvez lui être agréable ou utile, nous ne doutons ni de votre bonne volonté ni de vos efforts. La position du roi de Naples est évidemment très-fausse, et il serait très-bon pour lui et même avantageux pour Rome que cette position fût bien déterminée et régularisée. Traitez cette affaire, qui ne nous concerne que très-indirectement, avec la réserve obligée et seulement au point de vue des rapports de bon voisinage. Les questions politiques ne doivent pas trop nous préoccuper, et vous saurez bien vous arrêter juste au point délicat.

Encore une fois, ménagez votre santé en souvenir de notre tendre affection et du besoin que nous avons de vos services et de votre expérience, et

recevez la bénédiction apostolique que nous vous donnons dans toute l'effusion de notre cœur.

Du Quirinal, 16 août 1814.

Notre Cardinal très-estimé,

Nous avons lu vos dépêches, que nous avons trouvées des plus intéressantes. Vous en aurez la preuve avant de recevoir cette lettre, à laquelle nous avons joint la réponse à celle que vous nous avez transmise du chevalier Hipsiley. L'avocat Verra vous remettra notre réponse aux demandes de M. de Gérando; elle a été minutée avec la réserve que vous avez conseillée. Du reste, vous pouvez être assuré que pour toutes les déterminations susceptibles de faire naître quelque embarras non prévu, on retardera autant que possible avant que de les prendre. Il faut cependant convenir que cette trouvaille (*ritrovato*) du congrès a rendu l'inaction bien difficile sur certains points.

Jusqu'ici on n'a pas même pensé à la promotion des Cardinaux, et nos deux sujets, qui ont été avisés de s'y préparer sous main, ont aussi été informés qu'il n'y a pas à se hâter, et que cela dépendra des circonstances dans lesquelles nous nous trouverons. De plus, nous avons même remis à novembre la promotion de l'infant d'Espagne.

Le bruit répandu hors de Rome de certaines rigueurs apocryphes a été l'œuvre des Jacobins. Tout le parti des bons se plaint de ce qu'on a été trop indulgent. A la réserve de quelques-uns, pour

l'exclusion desquels il y a les plus graves motifs, presque tous ceux qui avaient été révoqués sont rétablis dans leurs emplois, pour ne pas trop heurter l'opinion publique.

On devait s'attendre à ce que la résurrection des Jésuites exciterait la mauvaise humeur de la cabale dite philosophique et la janséniste; mais la mauvaise humeur de ces gens est la meilleure justification de tout ce qui s'est fait depuis le 7 août dernier[1].

Quant à l'avocat Bartolucci[2], pour le moment je ne puis vous dire précisément si tout ce qu'on raconte de lui est vrai; il est vrai cependant qu'ici universellement on croit qu'il y a tort des deux côtés. On aura soin par la suite de bien examiner cette affaire; et, en attendant, nous restons, en vous donnant de cœur la bénédiction apostolique.

Du Quirinal, 21 septembre 1814.

Notre Cardinal très-aimé,

Aujourd'hui, 4 mai, fête de l'Ascension de Notre-Seigneur, nous avons tenu chapelle papale à l'*Annunziata,* et, du haut d'une loge, donné la bénédiction solennelle au bon peuple de Gênes et à l'armée anglaise sous les armes et respectueusement age-

[1] C'est le 7 août 1814 que le Souverain Pontife a rétabli solennellement la Compagnie de Jésus.

[2] Bartolucci, *fiscale generale* ou procureur général de Rome, fut sans contredit l'un des plus grands jurisconsultes du dix-neuvième siècle. Son nom et sa science font encore autorité dans la capitale du monde chrétien.

nouillée devant nous. Dans la complication des événements auxquels assiste l'Europe, ce spectacle d'un Pape exilé et à qui les troupes protestantes rendent les souverains honneurs n'est pas le moins extraordinaire. Comme pour mettre le comble à notre bonheur, trois de vos lettres nous sont simultanément remises, et nous lisons avec joie toutes vos paroles de consolation et d'espérance.

Murat, dont nous sommes peut-être les seuls à regretter l'insigne folie, a cédé, sans réfléchir, à l'obsession de quelques conspirateurs qui rêvent l'indépendance de l'Italie, et à la tête de ses Napolitains, il va jouer sa couronne dans une bataille contre l'Autriche. On le dit découragé et vaincu d'avance. La dernière lettre qu'il nous a fait parvenir par les avant-postes autrichiens porte des traces visibles de cette prostration morale. Bonaparte, lui aussi, s'est adressé à nous pour nous offrir paix et concorde. Nous n'avons pas encore jugé opportun de répondre à de pareilles ouvertures, car l'expérience nous a trop appris qu'à la première bataille gagnée les choses redeviendraient ce qu'elles furent. Nous gémissons devant Dieu de tout le sang qui va couler; mais nous avons la ferme conviction que notre retour à Rome sera très-prochain. Vos lettres nous confirment dans cette heureuse idée, et nous espérons que vous pourrez bientôt vous y retrouver avec nous, afin que nous ne puissions plus être séparés l'un de l'autre.

Nous avons écrit au Prince régent d'Angleterre pour le remercier d'avoir mis sa flotte à notre disposition et fait servir ses régiments à la garde noble du Pape. On voit bien que vous êtes passé par là. Le roi de Sardaigne et toute sa royale maison nous entourent des soins les plus touchants et ne cessent de nous prodiguer les témoignages de leur affection filiale. Ce pieux monarque a voulu vous charger *personnellement* d'une négociation épineuse auprès de l'empereur François. Vous la remplirez et vous réussirez. Les papiers relatifs à cette affaire sont sous ce pli.

Dans l'attente des événements qui vont décider du sort de l'Europe, nous élevons les mains vers le Ciel, afin que Dieu dissipe les conseils des méchants et accorde la victoire au bon droit; puis, en gage de notre affection toute particulière, nous vous donnons de cœur notre bénédiction apostolique.

Gênes, au palais Durazzo, le 4 mai 1815.

PIE VII AU CARDINAL CONSALVI, A ROME.

Notre Cardinal bien-aimé,

Puisque votre santé ne se rétablit pas, et que les affaires ne cessent de vous préoccuper, nous désirons très-vivement que vous preniez enfin quelques jours de repos pour mener ensuite à bon terme les diverses négociations dont vous êtes chargé. Les insomnies que vous éprouvez et les travaux incessants auxquels vous vous livrez presque à notre insu et

contrairement à notre volonté, sont pour notre cœur un chagrin continuel. Nous tenons à vous conserver au gouvernement de l'État, et le meilleur moyen d'arriver à ce but de nos désirs, c'est de ne pas épuiser votre vie dans des travaux au-dessus des forces humaines. Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas tout faire, et, grâce à Dieu, vous avez assez d'utiles et dignes auxiliaires pour vous permettre de vous épargner un peu. Allez passer une ou deux semaines à Tivoli, ou à Porto-d'Anzio, ou, mieux encore, venez à Albano, ce qui vous rapprochera de Castel-Gandolfo, et embellira encore pour nous les beaux jours dont nous jouissons ici.

La famille de l'empereur Napoléon nous a fait connaître par le cardinal Fesch que le rocher de l'île de Sainte-Hélène est mortel, et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris cette nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez sans aucun doute, car nous devons nous souvenir tous les deux qu'après Dieu c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la Religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit, ou des égarements de l'ambition humaine[1];

[1] Dans la Bulle d'excommunication de 1809, qui fut l'un des plus amers soucis de l'empereur Napoléon, se trouvaient des paroles prophétiques que l'histoire doit mettre en regard de cette

le Concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur.

La mère et la famille de Napoléon font appel à notre miséricorde et générosité; nous pensons qu'il est juste et reconnaissant d'y répondre. Nous sommes certain d'entrer dans vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part aux souverains alliés et notamment au Prince régent, qui nous a donné tant de témoignages d'estime. C'est *votre cher et bon ami,* et nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil. Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un; nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne.

lettre et de ce pardon sublimes. Le pape Pie VII s'exprime ainsi :

« Pour nous, rassasié d'amertumes de la part de ceux de qui nous devions le moins en attendre, affligé autant qu'il est possible de l'être, nous gémissions moins sur notre situation présente que sur le sort futur de nos persécuteurs. Car si le Seigneur s'est mis un peu en colère contre nous pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs; mais comment celui qui est l'auteur de tous les maux dont l'Église est accablée évitera-t-il la main de Dieu? Oui, le Seigneur n'exceptera personne, et il ne respectera la grandeur de qui que ce soit, parce qu'il a fait les grands comme les petits; mais les plus grands sont menacés des plus grands supplices. Plût à Dieu que nous pussions, aux dépens même de notre vie, détourner la réprobation éternelle, procurer le salut de nos persécuteurs, que nous avons toujours aimés et que nous ne cesserons pas d'aimer sincèrement! Plût à Dieu qu'il nous fût permis de ne pas sortir de cet esprit de charité, de cet esprit de douceur que nous tenons également de la nature et de notre volonté constante! »

Nous avons reçu et lu une lettre très-fortement motivée du cardinal di Pietro, relative aux affaires religieuses de France. Nous vous la renvoyons, quoique nous soyons à peu près sûr qu'elle vous a été communiquée d'avance. Les exigences du cabinet de Paris sont trop absolues, et nous ne voulons pas y accéder dans la forme imposée. Faites comprendre cela à l'ambassadeur, et réglez la chose avec lui; mais ne cédez pas sur le point capital. Les détails s'arrangent toujours d'eux-mêmes.

En priant la divine Providence d'exaucer les vœux que nous formons pour le rétablissement de votre santé qui nous est si précieuse, nous vous donnons de cœur la bénédiction apostolique.

Castel-Gandolfo, 6 octobre 1817.

Pius PP. VII.

LE BARON DE HUMBOLDT AU CARDINAL CONSALVI.

A Rome, ce 19 juin 1806.

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Prusse, a reçu hier soir la note officielle par laquelle Votre Éminence lui fait l'honneur de lui marquer que Sa Sainteté a daigné lui accorder, sur sa demande, la démission de la charge de secrétaire d'État, qu'elle occupait jusqu'ici.

Il ose se flatter que Votre Éminence n'a pas pu manquer d'observer quel prix il a constamment attaché aux relations satisfaisantes dans lesquelles il a eu

l'avantage de se trouver avec Elle pour les affaires de sa cour, et qu'il voit cesser à présent avec le plus sensible regret, et il profite de cette occasion pour réitérer à Votre Éminence ses profonds et vifs remercîments de toutes les preuves de bonté et de bienveillance qu'Elle a bien voulu lui donner, depuis le premier jour de son arrivée ici. Il a eu trop souvent occasion d'entretenir sa cour du zèle et de la promptitude avec lesquels Votre Éminence a eu la bonté de vouer toujours ses soins aux affaires des sujets catholiques du Roi son maître, pour ne pas être persuadé que Sa Majesté y a été extrêmement sensible, et quant à lui personnellement, il conservera à jamais le souvenir des marques d'intérêt et d'amitié qu'il a reçues de Votre Éminence. Il se réjouit infiniment de ce que Votre Éminence veut bien lui faire espérer la continuation de ces relations personnelles et amicales, et il tâchera de lui prouver, par l'empressement qu'il mettra à les cultiver, le plaisir que cette offre lui a causé.

Il a au reste l'honneur d'être, avec la considération la plus respectueuse et le dévouement le plus sincère, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

HUMBOLDT.

LES DEUX BEAUX-FRÈRES DE NAPOLÉON BONAPARTE, MURAT, ROI DE NAPLES, ET LE PRINCE BORGHÈSE, AU CARDINAL CONSALVI.

Monsieur le Cardinal,

J'ai vu avec une véritable satisfaction votre retour auprès du Saint-Père. J'ai chargé mon ministre, le duc de Campochiaro, de vous exprimer toute la part que je prends à cet heureux événement. Votre Éminence connaît mes anciens sentiments pour Elle; ils sont toujours les mêmes, et je ne puis y ajouter que le vœu sincère de la voir reprendre au plus tôt auprès du Saint-Père ses fonctions et son ancienne influence. La confiance que j'ai dans la sagesse de ses conseils et dans ses lumières, ainsi que dans son esprit de conciliation et amitié pour moi, me rassure sur les heureux rapports et la bonne intelligence que je désire voir s'établir entre le Saint-Siége et ma couronne. Votre Éminence connaît depuis longtemps ma vénération pour la personne du Saint-Père et mon dévouement pour le Saint-Siége. Je désire en donner à Sa Sainteté encore d'autres preuves après celles très-positives et non équivoques que je viens d'en donner; mais j'aime que vous soyez convaincu que, comme à un souverain temporel, je ne désire pas moins de prouver mon empressement à cultiver son amitié et à resserrer les liens qui doivent unir nos deux États. Le rappel de Votre Éminence à ses pre-

mières fonctions me garantit l'accomplissement de mes vœux.

Sur ce, je prie Dieu qu'il ait Votre Éminence en sa sainte et digne garde.

Naples, ce 25 mai 1814.

JOACHIM NAPOLÉON.

Éminence,

La rapidité avec laquelle Votre Éminence effectua son voyage vers Rome ne me permit pas, comme c'était mon désir, de pouvoir personnellement et de vive voix lui exprimer les sentiments d'estime, de respect et d'amitié que j'ai toujours professés pour la personne de Votre Éminence; mais je ne manquerai pas de le faire à mon retour à Rome.

Vous voir à présent rétabli dans l'ancienne et brillante situation où vos talents vous rappelaient, me fournit l'occasion de vous exprimer le plaisir et la grande consolation que j'en éprouve, et je ne veux pas manquer de m'en réjouir de tout cœur avec Votre Éminence, en lui souhaitant l'heureuse issue de tous les projets qu'Elle concevra pour le bien de l'État.

Je suis sûr que vous agréerez la part que je prends à votre prospérité; d'ailleurs, l'affection et les bontés que vous avez toujours eues pour moi et pour ma maison m'en offrent la preuve.

Je prends la liberté de remettre à Votre Éminence copie de la lettre écrite à monsieur le cardinal Pacca

à propos d'un malentendu sur la communication de mon retour à Rome faite à Sa Majesté le roi Charles IV.

Dans toutes mes affaires je suis franc et sincère, et je souhaite que mes bons maîtres soient informés de ma manière d'agir. Si Votre Éminence avait été à Rome, je me serais immédiatement adressé à elle. Durant son absence et vu l'urgence de l'affaire, j'ai eu recours à qui la suppléait dans sa charge.

Je prie Votre Éminence de me pardonner si je lui cause quelque embarras, et, me déclarant prêt à lui obéir dans ce qu'elle daignera me commander, je la salue très-profondément avec tout le respect dû.

De Votre Éminence, le très-dévoué et très-obligé serviteur.

Milan, ce 11 juin 1814.

Camille Borghèse.

LE GÉNÉRAL COMTE DE LOBAU AU CARDINAL CONSALVI, A VIENNE.

Paris, le 1er septembre 1814.

Monseigneur,

Depuis le départ de Votre Éminence, j'ai reçu une lettre de madame la comtesse d'Albany, qui me chargeait de compliments pour Votre Éminence, et de plus je devais l'informer que cette dame lui avait écrit à Vienne. Je viens de lui répondre et ne lui ai pas laissé ignorer combien Votre Éminence daignait toujours avoir de bonté pour moi, lui promettant, à

cette bonne dame, et me promettant à moi-même, de faire des efforts pour en être constamment digne.

Pour continuer à porter l'ordre de la Couronne de fer, il est nécessaire, d'après une ordonnance du Roi, d'en recevoir l'autorisation du gouvernement, qui en est aujourd'hui le possesseur, et j'ose en conséquence adresser une supplique à Sa Majesté l'empereur d'Autriche pour obtenir ce résultat. J'ai l'honneur de remettre sous pli et sous cachet volant cette pièce à Votre Éminence, la priant de la faire parvenir, si elle juge que rien ne s'oppose à ce qu'elle reçoive sa destination. J'attendrai tranquillement les suites de cette affaire, persuadé que Votre Éminence y attachera sa bienveillance accoutumée. Je désire au surplus qu'elle ne lui cause aucune démarche qui pourrait la contrarier le moins possible.

Toute ma famille présente ses hommages à Votre Éminence. La mère et une des sœurs de ma femme sont maintenant logées chez moi; cette dernière est indisposée depuis deux jours, mais je me flatte que ce mal sera sans suites fâcheuses.

Daignez, monseigneur, me permettre de renouveler à Votre Éminence l'assurance des sentiments inaltérables de la plus haute considération comme de la plus respectueuse affection.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le lieutenant général, Mouton,

comte de Lobau.

Les deux lettres suivantes sont du célèbre sculpteur Antoine Canova. Elles ont trait à la mission dont il fut chargé en 1815 par le Souverain Pontife, pour faire réintégrer au Vatican et dans les musées de Rome les objets d'art, les toiles, bronzes et statues précieuses qui en avaient été enlevés par la conquête :

Éminence Révérendissime,

Je suis toujours combattu par la crainte et par l'espérance ; et dans les lettres que j'ai écrites jusqu'à ce jour à Votre Éminence, je n'ai jamais pu que lui retracer la douleur dans laquelle est plongée mon âme sur l'incertitude du succès de ma mission. Je rencontre toujours les mêmes difficultés, nées du traité de Tolentino. Comme s'il n'y en avait pas assez pour opposer à cette mission des obstacles presque invincibles, d'autres motifs ou d'autres rapports de convenance et d'utilité publique s'élèvent tout à coup pour retenir à Paris les monuments d'art qui furent enlevés à Rome et à l'État pontifical. Afin de couvrir d'une espèce d'honnêteté leurs prétentions, les Français affirment que les tableaux les plus célèbres se voyaient dispersés çà et là dans les cloîtres et dans les églises de l'État, tandis que, si les ouvrages les plus remarquables des meilleurs maîtres étaient réunis en une belle collection dans une pinacothèque, ils pourraient servir de modèles et être utiles à la jeunesse studieuse. On ajoute aussi que ces mêmes chefs-d'œuvre de la peinture étaient généralement

mal conservés, couverts de fumée et de poussière, dans des endroits trop élevés ou incommodes, avec une lumière le plus souvent contraire, au grand détriment des arts et de ceux qui les cultivent. On ne s'éloigne pas trop de la vérité sur ce point, puisque ici ils sont rangés selon leurs écoles respectives dans une galerie convenable, où les artistes des diverses nations peuvent aller les étudier à toute heure. Outre qu'on les a bien disposés, on les a aussi retouchés et placés de manière à avoir une belle lumière et à portée d'être admirés et copiés par quiconque.

Pour les manuscrits et autres objets de la Bibliothèque du Vatican, on allègue qu'on est dans l'habitude de la tenir fermée pendant la meilleure partie de l'année, sans que les savants puissent consulter, transcrire ou commenter les précieuses richesses qui y sont renfermées, tandis qu'à présent chacun de ces monuments est visible à toute heure et pour tous. Les lettrés peuvent même, avec les cautions ordinaires, transporter chez eux les ouvrages propres à chaque étude, ainsi que les illustrations nécessaires pour accroître toujours davantage le trésor du savoir humain.

J'ai tâché de répondre à toutes ces imputations, en défendant notre génie propagateur de toute science et de tout art, en réfutant les objections qui sont purement fausses et en excusant celles qui ont quelque fondement de vérité. Je ne sais ce qu'il en arri-

vera; mais je prévois, dès à présent, que si, comme je l'espère, mon entreprise réussit, nous serons obligés d'adopter sur ces deux points un nouvel ordre et un nouveau règlement.

Je ne prolonge pas davantage ma dépêche, par défaut de temps, j'en remets le reste à une autre lettre qui, s'il plaît à Dieu, portera la nouvelle tant désirée.

Avec le plus profond respect, je vous baise très-humblement les mains.

De votre Éminence Révérendissime, le très-dévoué, très-obéissant et très-affectionné serviteur,

ANTOINE CANOVA.

Paris, 15 septembre 1815.

Éminence Révérendissime,

Me voici enfin parvenu au moment de recueillir le fruit des soins infinis et des difficultés vaincues dans la mission difficile qu'il plut à Sa Sainteté et à Votre Éminence de me confier. Votre Éminence peut avoir déjà apprécié, par mes précédentes lettres, toutes les oppositions que j'ai éprouvées et la défaveur que j'ai rencontrée parmi ceux qui auraient dû protéger plus efficacement notre bon droit. Elle a aussi connu, par ma lettre du 15 du mois passé, les nouveaux outrages dont on accablait notre Gouvernement, relativement aux peintures et aux manuscrits du Vatican. Je suis maintenant en position d'ajouter qu'en réfutant les susdites accusations, j'ai été conseillé par les ministres qui épousent le plus chaudement

notre cause. Ils ont loué l'esprit qui anime actuellement la cour de Rome sur la protection et l'encouragement des arts libéraux; ils ont promis ensuite que, pour reconnaître la généreuse médiation des hautes puissances dans la restitution même des chefs-d'œuvre de la peinture, le Gouvernement pontifical, au lieu de laisser de tels monuments dispersés çà et là, comme cela s'était fait par le passé, dans des endroits désavantageux et non accessibles aux étrangers, établirait désormais une galerie publique, à l'exemple des autres grandes capitales de l'Europe. Ce qui fait que ces tableaux devront être exposés à l'étude de la jeunesse de chaque nation, qui accourt à Rome pour apprendre l'art du dessin, et distribués partie dans les musées du Vatican, et partie dans celui du Capitole.

Cette promesse modifia singulièrement la disposition des esprits. Elle contribua particulièrement à faire décider la restitution des objets réclamés. Ainsi leur retour dans la patrie qui les vit naître est accordé avec la condition expresse qu'ils serviront à l'utilité générale et publique, et dans la manière indiquée ci-dessus, comme j'en ai eu l'ordre précis par les ministres mêmes, qui m'imposèrent cette loi et me constituent garant de son accomplissement.

J'ose espérer qu'il ne déplaira ni à Sa Sainteté, ni à Votre Éminence, de voir que je me suis rendu l'interprète de leurs bienveillantes intentions[1]. Durant

[1] Le roi Louis XVIII avait fait demander à Canova de laisser au

le transfert des tableaux à Rome, elle aura la bonté de prendre les mesures opportunes pour l'exécution de cette obligation solennelle, que j'ai contractée afin d'éviter toute disposition contraire.

J'ai l'honneur de me dire, avec la plus profonde vénération, de Votre Éminence Révérendissime, le très-dévoué et très-obéissant serviteur,

ANTOINE CANOVA.

Paris, 2 octobre 1815.

LE BARON DE GENTZ, LE GRAND PUBLICISTE ALLEMAND, AU CARDINAL CONSALVI, A VIENNE.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Éminence copie de l'article qu'elle a désiré d'avoir. La bonté toute particulière avec laquelle Votre Éminence m'a traité aujourd'hui m'a fait une impression qui sera aussi durable qu'elle a été vive et forte, et qui n'est troublée que par le regret amer de ne pas avoir profité davantage du séjour d'un des hommes les plus supérieurs et en même temps les plus aimables que j'aie jamais rencontrés.

Agréez, Monseigneur, l'hommage du dévouement

musée du Louvre plusieurs objets d'art dont la France ne se dépouillait qu'avec douleur. Canova, de son propre mouvement, accéda à ce vœu. Lorsque le cardinal Consalvi apprit ce qui s'était passé, il écrivit de sa main au grand artiste : « Loin d'être en peine pour avoir pris sur vous de faire de pareils dons, félicitez-vous d'avoir deviné les volontés du Saint-Père. »

respectueux et inviolable de votre très-humble et très-fidèle serviteur,

GENTZ.

LE MÊME AU MÊME.

Monseigneur,

J'ai passé une grande partie de la soirée d'hier avec le prince de Talleyrand, qui était tout heureux d'avoir à vous faire passer une lettre de la princesse, sa femme. Il m'a chargé de dire au prince de Metternich qu'il ne ferait jamais obstacle à vos justes demandes, et que la manière dont vous les présentiez au Congrès était le plus hardi et le plus beau coup qui ait jamais été joué sur le tapis diplomatique. Votre Éminence a remporté la plus difficile des victoires, et en vous voyant, en vous écoutant, on ne peut s'empêcher de dire que l'Église romaine a encore de fortes et puissantes têtes. Je m'en réjouis pour le Saint-Siége, et particulièrement pour notre vénérable Pie VII, dont les vertus et la douce physionomie eurent toujours le don de séduire mon cœur.

Jouissez, chère et très-chère Éminence, d'un triomphe si légitimement mérité. Vous avez rendu à la Papauté les provinces qui lui appartenaient; et si, dans d'autres circonstances, le gouvernement impérial a cherché à susciter des entraves à cette juste prise de possession, croyez bien et dites bien au

Pape que ces temps sont passés et qu'ils ne reviendront plus.

Votre Éminence a donné à tous les membres du Congrès un grand exemple de modération et d'habileté. Vos amis sont fiers d'un succès si prodigieux, et j'ose espérer qu'au nombre de ces amis qui vous applaudissent, Votre Éminence ne dédaignera pas de ranger celui qui se dit avec une respectueuse admiration, de Votre Éminence, le très-dévoué et très-fidèle serviteur,

GENTZ.

LE PRINCE HÉRÉDITAIRE DE WURTEMBERG AU CARDINAL CONSALVI.

Monsieur le Cardinal,

J'ai reçu avec bien de la reconnaissance la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 12 janvier, pour m'annoncer la conclusion de l'affaire que M. de Keller, agent du roi mon père, était chargé de solliciter auprès du Saint-Siége. Je prie Votre Éminence de recevoir l'expression de ma gratitude pour la manière infiniment obligeante dont elle a bien voulu interposer ses bons offices, dans une négociation aussi importante pour moi, et être en même temps persuadée que je n'oublierai jamais les obligations que je lui ai à cet égard.

Recevez, monsieur le Cardinal, l'assurance des

sentiments de haute considération que je vous ai voués.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME,
P. R. de Wurttemberg.

Saint-Pétersbourg, le 22 janvier (3 février) 1816.

LETTRE DE L'EMPEREUR ALEXANDRE DE RUSSIE AU CARDINAL CONSALVI.

Il m'a été agréable, monsieur le Cardinal, d'apprendre par votre lettre les soins que vous avez voués à l'affaire de la dispense, sollicitée par les cours de Bavière et de Wurtemberg, à laquelle j'ai cru devoir prendre un intérêt particulier.

J'apprécie avec gratitude les sentiments que vous m'exprimez, et je vous prie d'être persuadé de la justice que je me plais à rendre aux qualités qui vous distinguent.

Recevez, monsieur le Cardinal, l'assurance de ma considération et de mon estime.

ALEXANDRE.

Saint-Pétersbourg, le 4 avril 1816.

LE VICE-CHANCELIER DE RUSSIE, Cte DE NESSELRODE, AU CARDINAL CONSALVI.

Je suis on ne peut pas plus sensible aux preuves d'intérêt et de souvenir que Votre Éminence continue à me donner. Les expressions obligeantes que renferme à cet égard la lettre du 11 janvier sont infini-

ment précieuses pour moi, et je profite avec un plaisir réel de l'occasion que m'offre le présent courrier pour vous en exprimer toute ma reconnaissance. Il porte au général Tuyse l'ordre de vous témoigner, monsieur le Cardinal, combien l'Empereur reconnaît le zèle, les soins et l'activité que vous avez mis dans les arrangements avec les cours de Bavière et de Wurttemberg.

Sa Majesté compte également sur vos bonnes dispositions pour plusieurs autres objets qui restent à régler. Elle n'a jamais cessé de rendre justice à l'esprit aussi éclairé que conciliant qui distingue Votre Éminence. Je n'ai pas besoin de lui dire combien je suis charmé des rapports personnels que les circonstances ont établis entre nous, et combien je mettrai de soins et d'empressement à les entretenir.

Veuillez en agréer l'assurance, ainsi que celle de ma plus haute considération.

NESSELRODE.

Saint-Pétersbourg, ce 7/19 avril 1816.

LE PRINCE DE HARDENBERG, LE CÉLÈBRE DIPLOMATE PRUSSIEN, AU CARDINAL.

Monseigneur,

Il me serait impossible de ne pas exprimer à Votre Éminence combien j'ai été sensible à la lettre amicale et obligeante qu'elle a bien voulu m'adresser. J'y ai retrouvé dans toute sa candeur l'expression du

caractère loyal qui la distingue et des sentiments dont elle m'honore, que j'apprécie et reconnais avec le plus parfait retour.

Le Roi s'est décidé à revêtir M. Niebuhr du titre d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire pour donner à Sa Sainteté une preuve de sa haute estime. Je regarde nos relations comme plus solidement établies que jamais. La protection que Sa Majesté accorde à ses sujets catholiques, la façon de penser du Saint-Père et l'esprit éclairé qui guide son ministre respectable nous les garantissent mutuellement.

M. Niebuhr, si recommandable par son mérite personnel, emploiera tout son zèle pour bien remplir sa vocation, et il pourra en appeler en toute occasion à l'appui de Votre Éminence.

Je saisirai avec empressement toute occasion de lui renouveler le souvenir ineffaçable que je lui conserve, l'attachement sincère que je lui ai voué, et la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

HARDENBERG.

Berlin, le 30 décembre 1816.

LE PRINCE GEORGES, GRAND-DUC DE MECKLEMBOURG-STRELITZ, AU CARDINAL CONSALVI.

A Strelitz, ce 26 de janvier 1817.

Monseigneur,

Votre Éminence m'a donné tant de preuves de bonté pendant le cours des quatorze années que j'ai le bonheur de la connaître, que j'ose la considérer comme un véritable et ancien ami, auquel sûrement je ne songerai jamais sans éprouver la plus vive reconnaissance ainsi que les sentiments les plus affectueux. Je connais en outre le plaisir que ressent Votre Éminence en faisant des heureux, ou en allégeant du moins le sort des infortunés. Voilà les raisons qui me donnent le courage d'implorer sa protection pour un jeune artiste, qui, à ce que j'apprends, à ma grande satisfaction, est *digne* de l'honneur de lui être recommandé, et qui, outre le mérite d'être bon peintre, possède encore celui à mes yeux d'être *né ici*. Je sens fort bien que ce dernier mérite n'est de nature qu'à être apprécié par moi, mais Votre Éminence m'a si bien gâté par son aimable amitié à Vienne, comme dans les temps bien plus heureux encore où j'avais le bonheur d'habiter votre divine patrie, que je ne saurais entièrement abandonner l'espoir de voir mon jeune homme gagné par là d'intérêt aussi à vos propres yeux. Il s'appelle *Charles Eggers*, et le comble de tous ses vœux serait

d'être reçu parmi le nombre des jeunes artistes allemands que l'on vient d'employer pour le Vatican.

Je ne puis savoir s'il sera possible à Votre Éminence d'exaucer ma prière, mais je suis sûr de sa bonté, que dans le cas de la nécessité d'un refus, elle daignera protéger mon pauvre jeune homme d'une autre manière non moins efficace, tous les moyens lui étant ouverts.

Qu'elle me permette encore de la prier de me recommander au souvenir gracieux du Saint-Père. Je n'oublierai jamais la bonté paternelle avec laquelle il m'a traité, et serais vraiment heureux si Sa Sainteté pouvait être entièrement convaincue de mon éternelle reconnaissance, ainsi que de mon inaltérable attachement pour sa personne.

Quant à Votre Éminence, j'ose croire que tout le contenu de cette lettre lui aura déjà prouvé combien ma confiance dans son amitié et sa bonté est grande, combien je sais dignement apprécier des sentiments si flatteurs, et combien par conséquent elle peut compter de ma part sur le plus parfait retour.

GEORGES,

Grand-duc de Mecklembourg-Strelitz.

P. S. — Oserai-je rappeler à Votre Éminence l'*Artemisa di Cimarosa?* Elle a eu la bonté de m'en promettre la partition à Vienne, et j'attache un trop grand prix à la posséder pour ne pas la supplier de s'en souvenir.

Pour éviter toute confusion, je crois bien faire d'instruire Votre Éminence que mon protégé Charles Eggers demeure *al caffè Greco*.

Si Votre Éminence ne me trouve pas trop indiscret, j'aurais grande envie de la charger de mille hommages pour l'aimable comtesse Carandini et madame Vera.

LE PRINCE DE HARDENBERG AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

Le baron de Stein, dont Votre Éminence a su bien certainement apprécier les grands talents diplomatiques et les services de tout genre que ses conseils, son activité et sa plume rendirent à la cause du droit dans la grande lutte de 1812 à 1814, a bien voulu se réclamer de moi comme introducteur auprès de Votre Éminence. Il aurait, à ce qu'il paraît, besoin du concours et de l'intervention de la Cour romaine dans une affaire qui l'intéresse très-vivement, et dont il expose tout au long, dans un mémoire rédigé par lui et que je vous transmets, les difficultés au point de vue religieux et moral. Quoique séparé comme nous de la communion romaine, le baron de Stein se fait un devoir d'honorer la Religion catholique. Il vénère la Papauté qui a rendu tant de services à l'humanité et qui est représentée aujourd'hui par un auguste vieillard, modèle de toutes les vertus. Il aime et admire le beau caractère et les talents de

Votre Éminence. Il jouit de vos succès et de l'éclat que vous répandez sur Rome et le Saint-Siége, et c'est à tous ces titres qu'il sollicite de la Cour romaine un avis sur une matière très-grave.

Comme il y a dissentiment entre nos docteurs et les théologiens catholiques, et que le baron est trop respectueux envers l'autorité ecclésiastique pour passer outre sans la consulter, il soumet la question au jugement de Rome, s'engageant d'avance à accepter la décision qui sera formulée au Vatican.

Cette marque de confiance n'est point une flatterie indirecte pour gagner sa cause, c'est un hommage rendu à la sagesse et à la justice du Saint-Siége. Votre Éminence et l'excellent et vénérable Pie VII, qui daignent m'aimer un peu, savent si je suis heureux de m'y associer. Le Roi, qui a voué au Pape une si tendre affection, approuve pleinement la conduite de cette affaire, et quel que soit l'arrêt que Rome prononcera, nous y souscrirons.

Je me félicite sincèrement de cette circonstance, puisqu'elle me permet de mettre mes plus respectueux hommages aux pieds du Souverain Pontife, et que je puis encore une fois me dire avec un profond attachement et une respectueuse estime,

Monseigneur, de Votre Excellence, le très-humble serviteur et fidèle ami,

HARDENBERG.

Berlin, 17 septembre 1817.

LE CHEVALIER D'ITALINSKI,
AMBASSADEUR DE RUSSIE, AU CARDINAL.

Éminence,

Le grand œuvre, fruit du zèle éclairé et des hauts talents de Votre Éminence, est donc consommé. J'en éprouve la plus vive satisfaction, et je m'empresse de présenter à Votre Éminence mes félicitations ainsi que l'expression de ma reconnaissance pour la bonté qu'elle a eue de me donner la nouvelle de cet événement, infiniment agréable aux vrais amis de la Religion et à ceux de Votre Éminence.

Agréez, je vous supplie, l'hommage des sentiments de la plus haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Chevalier d'Italinski.

Dimanche, 1er mars 1818.

LE COMTE DE RECHBERG,
MINISTRE DU ROI MAXIMILIEN-JOSEPH DE BAVIÈRE,
AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

Si j'ai tardé à répondre à la lettre bienveillante et amicale dont Votre Éminence m'a honoré, elle voudra bien l'attribuer à la complication des travaux qui ont dû précéder les expéditions que M. le baron

de Hœffelin vient de recevoir, et qu'il aura l'honneur de présenter à Votre Éminence. Nous nous flattons que Sa Sainteté daignera agréer les choix que Sa Majesté a faits. Il ne nous reste plus qu'un objet, qui intéresse particulièrement le Roi, et sur lequel j'ai ordre de m'en ouvrir sans détour à Votre Éminence. C'est la présentation de Monseigneur l'évêque de Chersonèse au chapeau de cardinal! Mon frère m'a mandé dans le temps les ouvertures que vous lui aviez confiées. Monseigneur, j'apprécie avec reconnaissance ce témoignage de votre confiance, et je souffre de manquer d'expédients pour y répondre. Si le futur archevêque de Munich était déjà sacré et préconisé comme évêque, rien ne serait plus naturel que de solliciter la barrette pour le premier prélat de notre Église; mais aujourd'hui qu'il y a cinq nouveaux évêques à instituer, et que les trois autres sont en partie étrangers à la Bavière, le Roi ne saurait écarter son ministre, le plus ancien évêque de la Bavière, sans avoir l'air de désapprouver le négociateur de son Concordat. Votre Éminence n'ignore point l'impression que ce Concordat a produite en Allemagne, et qu'il nous a suscité beaucoup et de puissants adversaires. L'opinion publique désigne en Italie notre évêque à cette dignité; si le Roi ne le proposait point, il justifierait la critique de ceux qui font blâmer, dans des écrits publics, notre ouvrage. Votre Éminence est trop juste pour ne pas sentir la force de ces considérations; il y a, de plus, un délai

de plusieurs mois qui est expiré. On se sera familiarisé avec un événement qui est la suite de services rendus à l'Église et à son souverain. Rien ne paraît empêcher maintenant que Sa Majesté adresse au Saint-Père une demande dont elle remet l'accomplissement à la sollicitude de Votre Éminence.

Après m'être acquitté des ordres du Roi, permettez, Monseigneur, que j'offre à Votre Éminence l'expression de ma plus profonde reconnaissance de l'accueil qu'elle a bien voulu faire à mon frère pendant son séjour à Rome. Il retournera lorsque sa santé le lui permettra, et nous rapportera, j'espère, de bonnes nouvelles de l'état de la santé et du bien-être de Votre Éminence. Tous nos vœux s'y rapportent. Daignez les agréer, Monseigneur, ainsi que l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

LE COMTE DE RECHBERG.

Munich, ce 25 février 1818.

M. DE RECHBERG AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

Je suis encore si surpris et confus des témoignages de bonté que je viens de recevoir de la part de Votre Éminence, qu'elle ne sera pas étonnée que, dans l'agitation que me font éprouver des procédés si touchants, je n'aie plus, au moment même de quitter

Rome, assez de liberté d'esprit pour lui exprimer tous les sentiments dont je suis pénétré.

Il ne me fallait pas, Monseigneur, une preuve de cette nature de la grâce de Sa Sainteté, pour me rendre ce séjour ineffaçable; je ne saurais d'ailleurs me flatter d'y avoir le titre le plus éloigné. Simple témoin d'une œuvre qui porte sa récompense en elle-même, le bonheur de m'être trouvé à Rome à la conclusion de cet acte suffisait pour me ménager pour le reste de ma vie les souvenirs les plus doux, et la perspective de son exécution complète et prochaine achèverait de me rendre suprêmement heureux.

Votre Éminence me permettra de lui retracer, dès mon arrivée à Munich, les sentiments dont je suis pénétré pour elle, et ceux de la plus profonde reconnaissance pour des preuves aussi multipliées de sa bonté et de sa bienveillance. Agréez, Éminence, l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels je suis, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

RECHBERG.

Rome, ce 25 mai 1818.

MADAME, MÈRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier, AU CARDINAL CONSALVI.

Je veux et je dois remercier Votre Éminence pour tout ce qu'elle a fait en notre faveur depuis que l'exil pèse sur mes enfants et sur moi. Mon frère, le cardinal Fesch, ne m'a point laissé ignorer de quelle

généreuse façon vous aviez accueilli la demande de mon grand et malheureux proscrit de Sainte-Hélène. Le Cardinal m'a dit qu'à la prière si juste et si chrétienne de l'Empereur, vous vous étiez empressé d'intervenir auprès du gouvernement anglais et de chercher des prêtres dignes et capables. Je suis vraiment la mère de toutes les douleurs, et la seule consolation qui me soit donnée, c'est de savoir que le Très-saint Père oublie le passé pour ne se souvenir que de l'affection qu'il témoigne à tous les miens.

Mes fils, Lucien et Louis, qui s'honorent de votre inaltérable amitié, ont été bien sensibles à tout ce que le Pape et Votre Éminence ont fait à notre insu pour préserver notre tranquillité menacée par les puissances. Nous ne trouvons d'appui et d'asile que dans le gouvernement pontifical, et notre reconnaissance est aussi grande que le bienfait. Je prie Votre Éminence d'en déposer l'hommage aux pieds du saint pontife Pie VII. Je parle au nom de toute ma famille de proscrits, et surtout au nom de celui qui meurt à petit feu sur un rocher désert. Sa Sainteté et Votre Éminence sont les seuls en Europe qui s'efforcent d'adoucir ses maux et qui voudraient en abréger le terme. Je vous remercie tous deux avec mon cœur de mère, et je reste toujours, de Votre Éminence, la très-dévouée et très-reconnaissante,

MADAME [1].

27 mai 1818.

[1] La lettre ne porte que cette signature. Nous ignorons si la mère

LORD CASTLEREAGH, MARQUIS DE LONDONDERRY, AU CARDINAL CONSALVI.

Aix-la-Chapelle, ce 27 octobre 1818.

Éminence,

Permettez que je vous présente M. Stratford Canning, qui aura l'honneur de remettre cette lettre à Votre Éminence. M. Canning est depuis quelque temps notre ministre près la Confédération helvétique. Il fait actuellement son premier voyage en Italie, uniquement pour voir ce pays si intéressant, et pour se soustraire à l'affliction que lui a causée la perte de sa jeune et aimable épouse. En le présentant à Votre Éminence comme un jeune homme de beaucoup de mérite, j'ose la prier de lui accorder, pendant son séjour à Rome, un accueil favorable et sa protection toute-puissante.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus distingués, de Votre Éminence, le serviteur très-fidèle et très-dévoué,

CASTLEREAGH.

LE MÊME AU MÊME.

Roy. farm., 15 mars 1819.

L'affectueux intérêt que Votre Éminence a toujours pris au sort de ma sœur Octavie m'impose le

de l'Empereur l'avait adoptée pendant le règne de son fils. Mais nous avons en notre possession plusieurs lettres écrites par elle et datées de Rome : elles sont toutes signées ainsi.

pénible devoir de vous annoncer la triste fin de sa malheureuse maladie. La violence de sa toux, à son retour en Angleterre, donna les plus fortes raisons de craindre qu'elle avait porté le dernier coup à sa santé. Le climat d'Irlande était bien loin de pouvoir diminuer sa maladie, et l'impatience qu'elle eut de retourner dans les environs de Londres, lorsque la saison était encore défavorable, doit être regardée comme une cause qui a accéléré sa mort. Mais elle était inévitable, et dans cette persuasion, je ne sais pourquoi nous nous plaindrions que la Providence ait soudainement abrégé son existence, qui dans les dernières périodes souffrit considérablement. Elle est morte telle qu'elle a vécu, en pensant et en sentant plus pour les autres que pour elle, et comme elle fut toujours sensible aux égards flatteurs de Votre Éminence, j'ai cru devoir vous faire connaître en détail sa perte, qui est pour nous d'un grand regret, sûr que Votre Éminence donnera aussi à sa mémoire une partie de cet intérêt qu'elle a obtenu pendant sa vie.

Lady Castlereagh se joint à moi dans tous les sentiments d'égards personnels, et soyez sûre, Éminence, de mon invariable respect et de ma haute considération.

CASTLEREAGH.

LORD ELLENBOROUGH, BEAU-FRÈRE DE LORD CASTLEREAGH, AU CARDINAL CONSALVI.

Le 2 avril 1819.

Très-estimé ami,

Vous avez appris depuis longtemps déjà, par lady Sandwich, la plus cruelle nouvelle qui pût vous arriver, c'est-à-dire celle de la mort de mon incomparable épouse. Je sais combien vous aurez souffert de cette perte indicible, qui m'est survenue si inopinément, qu'il me semble encore rêver, et qu'après quatre semaines je ne puis parvenir à la comprendre. J'ai résolu bien des fois de vous écrire, mais je n'ai pas eu le courage de le faire. Cependant je tâcherai de vous donner quelques détails qu'il ne vous sera pas désagréable d'apprendre. Au milieu de la désolation où je me trouve, enveloppé par la mort de la femme la plus aimable, de l'épouse la plus chère qui fût jamais, j'ai à remercier Dieu de la manière qu'il lui a plu de la rappeler à lui. Qu'elle soit morte dans mes bras, ses frères qu'elle aimait tant lui serrant les mains, les médecins les plus célèbres étant autour d'elle, qu'elle ait montré une fermeté et une tranquillité d'âme vraiment chrétiennes, et une résignation aux volontés de la Providence digne de son noble cœur et de la pureté de toute sa vie; voilà de nouveau des sources de consolation et de paix intérieure; voilà des marques de la bienveillance du Ciel

qui commandent toute notre gratitude. Je ne pense jamais sans frémir à ce qui aurait pu arriver. Je l'imagine quelquefois morte en Italie, loin de moi, de ses parents, des secours de la médecine ; d'autres fois je l'imagine morte dans une auberge, quelquefois dans la maison de son vieux père. Mon cher ami, il vaut mieux ainsi. Dieu nous a fait la grâce de la rappeler sans l'exposer à plus de douleurs, et bénissons sa main consolatrice. Puisqu'il n'y avait plus d'espoir de la conserver, puisqu'une vie prolongée n'aurait été qu'une vie de souffrances continuelles, ne devons-nous pas nous résigner comme elle se résigna, et suivre son saint exemple en bénissant la main qui nous punit ? Nous avions eu l'hiver le plus doux qu'on eût éprouvé jamais en Angleterre, sans neige et sans glace. Elle ne fut jamais exposée au froid, par l'attention continuelle de sa mère. Jusqu'à la nouvelle année elle était aussi bien portante qu'à Rome ; mais alors la maladie commençait à faire de très-rapides progrès. Figurez-vous combien nous est arrivé subitement le coup, lorsque je vous dirai que les médecins qui la voyaient à trois heures de l'après-midi croyaient qu'il y aurait encore six semaines ou deux mois, et que tout fut fini avant une heure après minuit. Dernièrement le cœur fut attaqué ; je ne crois pas, par ce que l'on me dit, qu'elle est morte de cette ancienne maladie, qui ne fait jamais de si rapides progrès. Vous, qui la connaissiez, vous me croirez lorsque je vous dis qu'en

pensant à toute sa vie, je n'y trouve rien qui ne soit bon, aimable, noble, vertueux, digne de son caractère et de sa famille. Quand verra-t-on une femme qui lui ressemble ? J'attends une lettre de Florence qui me décidera peut-être à y aller pour veiller sur le perfectionnement d'un buste d'Octavie, que Bartolini aurait dû finir il y a six mois. J'ai besoin de ce buste pour faire ériger un monument dans l'église où est enseveli tout ce qui était mortel de ma femme, et où j'espère reposer moi aussi. Si je vais à Florence, je passerai certainement par Rome, et je reverrai l'ami le plus fidèle et le plus estimé qu'eût mon Octavie. Je reverrai aussi avec plaisir tous les lieux où je jouis d'un bonheur si parfait avec celle qui m'a été ravie. Loin de vouloir fuir les sentiments douloureux, j'aime à les rappeler en me retraçant de toutes les manières possibles son souvenir adoré. Ainsi je crois lui rendre les hommages dus. Je n'ai écrit qu'à vous seul, en vous ouvrant mon cœur, pour que vous connaissiez le sien. Notre douleur est commune, quoiqu'elle soit de nature différente.

Je vous prie de croire à mon sincère attachement, avec lequel je me dis de vous, le très-dévoué et très-obligé ami,

ELLENBOROUGH.

LE ROI LOUIS XVIII AU CARDINAL CONSALVI.

Mon cousin, au moment où j'apprends l'heureuse conclusion de l'importante négociation que j'avais

entamée avec le Saint-Siége, mon premier mouvement est celui de la plus vive gratitude envers le Saint-Père, aux pieds duquel je vous prie de déposer l'hommage de ma filiale vénération. A ce sentiment s'en joint un autre, non moins juste ni moins doux, c'est celui des obligations que la Religion, l'Église de France, mon peuple et moi en particulier, nous avons tous à la constance, à la sagesse et à l'habileté de vos travaux dans la conduite de cette grande affaire. Recevez donc mes remercîments, recevez les témoignages de mon estime et ceux de mon amitié, à laquelle, je l'avoue, je mêle un peu d'amour-propre, car le jugement que j'avais, il y a vingt-quatre ans, porté sur Monseigneur Consalvi se trouve aujourd'hui pleinement justifié par le cardinal secrétaire d'État. Sur quoi je prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Louis.

A Paris, ce 5 septembre 1819.

LE COMTE DECAZES, MINISTRE DE LOUIS XVIII, AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

Votre Éminence a rendu à l'Église de France, à la Religion, au trône du Roi Très-Chrétien, le plus éminent service qu'il pût recevoir d'elle. Le cœur paternel de Sa Sainteté doit jouir de ce bienfait, elle en peut jouir en toute sécurité de conscience, et

dans la confiance profonde du bien qu'elle a fait et du besoin qu'éprouvent le Roi et son gouvernement de répondre à cette confiance et de la justifier. M. le comte Portalis a entretenu Votre Éminence des moyens à employer, et de la marche à suivre, relativement aux Chambres, pour l'érection des nouveaux siéges ; il me renvoie à son retour pour connaître votre opinion, dont j'ai d'autant plus besoin, qu'est grand mon désir de ne rien faire qui ne soit agréable à Sa Sainteté et conforme aux règles et aux convenances.

Le Roi a témoigné lui-même à Votre Éminence sa haute reconnaissance : il me permet cependant de vous en renouveler l'assurance, et de vous dire que la modestie seule de Votre Éminence a empêché Sa Majesté de lui en donner les marques éclatantes et publiques qu'elle voulait lui en offrir.

En m'apprenant que vous avez bien voulu me mettre aux pieds de Sa Sainteté, et qu'elle a daigné accueillir avec bonté et indulgence l'humble hommage de ma vénération et de mon profond et respectueux dévouement, Votre Éminence m'a pénétré de reconnaissance. J'ose la prier de solliciter de Sa Sainteté la continuation de cette indulgence, et de lui parler de mon zèle, qui s'efforcera toujours de la justifier et de mériter la confiance qu'elle a bien voulu m'accorder et dont j'espère que je ne cesserai d'être digne.

J'apprends avec bien de la douleur, par M. de

Portalis, que Votre Éminence est encore souffrante. Je sais que le poids des affaires l'accable, et qu'elle leur sacrifie son repos et les soins que réclamerait sa santé; elle ne doit pas oublier cependant combien elle est nécessaire pour l'accomplissement du bien qu'entreprend Sa Sainteté.

Permettrez-vous, Monseigneur, aux sentiments que doit un fidèle à son pasteur, que je recommande à vos bontés auprès de Sa Sainteté Monseigneur l'archevêque de Bordeaux, mon archevêque dont j'ai appris depuis ma jeunesse à vénérer les vertus et les hautes qualités [1], dans le diocèse duquel vit mon père et toute ma famille et sont toutes mes propriétés ? Si je savais un prélat plus vénérable, j'en parlerais de préférence à Votre Éminence, mais il n'en est aucun à l'élévation duquel l'Église de France et les fidèles ne fussent plus empressés d'applaudir. Le Roi l'honore personnellement, et M. le duc d'Angoulême se rappelle avec reconnaissance que ce fut le premier prélat qui, dès le 12 mars 1814, le salua comme le fils de nos rois et appela les bénédictions du Ciel sur lui.

J'oserais bien aussi parler à Votre Éminence des titres de M. Isoard si je ne craignais d'abuser de sa bienveillance; je sais d'ailleurs ce qu'elle a de bontés pour lui, et je n'aurai pas la témérité de croire que mon intérêt y puisse rien ajouter.

[1] L'archevêque de Bordeaux était alors Monseigneur Daviau du Bois de Sanzay.

M. le comte Portalis veut bien se charger d'exprimer à Votre Éminence toute la reconnaissance dont je suis pénétré pour les expressions si pleines de bienveillance de sa lettre, et pour les marques d'estime et de confiance que je reçois d'elle et que je mettrai ma gloire à justifier. Je la prie de daigner en accueillir avec bonté la nouvelle assurance, avec l'hommage du respectueux et inviolable dévouement avec lequel je suis, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le comte Decazes.

Paris, ce 17 septembre 1819.

LE PRINCE DE METTERNICH AU CARDINAL.

Florence, ce 11 juillet 1819.

Monseigneur,

C'est dans le moment de mon départ pour Carlsbad que je profite de la présente occasion pour remercier Votre Éminence de toutes les bontés qu'elle a eues pour moi pendant mon séjour à Rome et dans les États pontificaux. L'Empereur écrit au Saint-Père pour lui réitérer ses sentiments d'amitié et de reconnaissance. Je prie Votre Éminence d'assurer Sa Sainteté qu'il ne se trouve dans la lettre de Sa Majesté Impériale pas une phrase qui ne soit dictée par son cœur.

Je continuerai ma route pour Carlsbad sans m'arrêter en chemin, et je compte y être rendu le 20 ou

le 21 du mois. Je tâcherai de mettre le plus qu'il me sera possible de l'ordre dans un vaste pays où toutes les idées sont entrées en confusion. La disposition des princes allemands est bonne, mais ils sont faibles. Il y a longtemps qu'un homme d'esprit a dit que ce sont les Rois qui font les Jacobins. Ce fait est de nouveau prouvé par tout ce qui se passe en Allemagne.

Restez fort chez vous, Monseigneur. Tombez à bras raccourcis sur les fous et sur les scélérats: écrasez les intrigants, et vous diminuerez les intrigues. Comptez en toute occasion et en toute sûreté sur l'appui que la bonne cause trouvera chez nous. Rien ne fera dévier l'Empereur de sa ligne; il restera ce qu'il est, ferme en justice et fort en exécution. Nos moyens sont intacts; nous entrevoyons le mal, nous savons où il se trouve, et nous le combattrons partout où nous le verrons s'élever. L'accord intime qui existe entre nos deux gouvernements servira puissamment la cause du repos, et *les portes de l'enfer* ne pourront rien contre cet accord.

Conservez-moi bontés et souvenir, Monseigneur, et croyez que personne ne vous est plus véritablement et plus sincèrement attaché que moi.

Je prie Votre Éminence de me mettre aux pieds du Saint-Père, et d'agréer l'hommage de mon amitié et de ma haute considération.

METTERNICH.

P. S. — L'Empereur vient d'accorder la croix de

la Couronne de fer à M. Stern. Je vais lui en envoyer la décoration, que j'ai réclamée de la Chancellerie de l'ordre. Je prie Votre Éminence de l'en faire prévenir.

J'ai des lettres de ma fille, qui est arrivée très-heureusement à Baden le 28 juin. Elle sera bien sensible à votre souvenir. Je la renierais comme ma fille si elle ne vous était pas dévouée.

LE PRINCE DE KAUNITZ AU CARDINAL.

Monseigneur,

Votre Éminence s'attend bien que je ne résisterai pas au besoin de lui offrir encore une fois, avant de quitter pour quelque temps cette belle Italie, l'hommage de ma tendre reconnaissance pour les constantes bontés dont elle m'a honoré. Je supplie Votre Éminence de me les conserver et de croire qu'elle n'aura jamais de plus attaché serviteur que moi; mon unique désir est de me retrouver près d'elle, et ma santé s'améliore tellement de jour en jour, que je m'abandonne à cet espoir pour peu que Votre Éminence me le permette. Ce sera à elle particulièrement et à mon excellent ami Metternich que je devrai tout, et je ne l'oublierai jamais. Nous partons ce soir et serons à Carlsbad en dix à douze jours; la cure des eaux, le mouvement du voyage et surtout la perspective du retour achèveront de me rétablir entièrement, j'en suis sûr, et je ne penserai alors qu'à faire de mon mieux pour être utile à l'Église et

à mon pays. Je serais trop heureux si Votre Éminence voulait me permettre de compter sur la continuation de sa haute bienveillance en agréant l'expression de mon profond respect et de mon sincère dévouement.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

KAUNITZ.

Florence, 10 juillet 1819.

NIEBUHR, LE SAVANT HISTORIEN DES ANTIQUITÉS ROMAINES, LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE PRUSSE PRÈS LE SAINT-SIÉGE [1], AU CARDINAL CONSALVI.

Palais Savelli, le 18 août 1819.

Monseigneur,

Je ne trouve point d'expression pour témoigner à Votre Éminence ma vive et profonde reconnaissance

[1] Barthold-Georges Niebuhr, né à Copenhague en 1776, fut un véritable phénomène d'érudition. Après de longs et consciencieux travaux sur les sujets les plus importants et les plus variés, il s'attacha au service de la Prusse et se vit nommer, en 1816, ministre plénipotentiaire près le Saint-Siége. Niebuhr était un protestant exalté, et qui éprouvait pour l'Église catholique et la Cour romaine une de ces répulsions piétistes que rien jusqu'alors n'avait pu modifier. Le principal but de sa mission à Rome était de négocier un concordat avec le Pape. Après quelques années de séjour dans la Ville éternelle, cet homme de bien et de jugement changea complétement d'idées, et sa correspondance avec le cardinal Consalvi, dont il devint l'ami et l'admirateur, témoigne de ses nouveaux sentiments et de l'heureuse conversion qui s'était opérée dans son esprit. Au contact du pape Pie VII et de son cardinal secrétaire d'État, l'austère luthérien est devenu le courtisan le plus assidu et le plus désintéressé de la Papauté. En parlant de Niebuhr avec une estime sincère, Pie VII disait : « C'est un des plus grands miracles de notre Cardinal. »

pour les marques si précieuses de sa confiance dont elle m'honore. Je m'en enorgueillis, et elles me consolent de bien des afflictions. Puissé-je goûter la plus grande consolation de toutes, celle de terminer ma mission par l'achèvement d'une œuvre salutaire et indispensablement nécessaire!

La réponse que Votre Éminence a bien voulu faire porter à ma connaissance me paraît tout épuisée et ne laisse rien à désirer; elle devrait avoir un succès entier, mais j'ai de fortes raisons de croire qu'une lettre confidentielle de Votre Éminence à M. le comte de Munster est indispensable pour lui donner tout son poids: M. de Munster est peut-être le seul à Hanovre qui, dans cette affaire, soutient les intérêts de l'équité et de la justice. M. de Reden ne saurait s'en offenser, si Votre Éminence veut bien lui donner connaissance de ce qu'elle écrira.

Votre Éminence excusera que, dans la lettre ci-jointe semi-officielle, je lui communique la collation d'un titre honorifique accordé par le Roi sur ma demande à M. Valentini, titre qui, à ce que j'ose espérer, le qualifiera pour l'admission aux solennités, comme il le qualifierait pour paraître à la cour de Berlin.

Je suis avec respect et dévouement, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

NIEBUHR.

LE BARON DE REDEN, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE HANOVRE, AU CARDINAL.

Monseigneur,

Je m'empresse de marquer à Votre Éminence toute ma gratitude du billet obligeant dont Votre Éminence m'a honoré, et des soins si particuliers qu'elle a bien voulu ordonner pour nous rendre la course à Albano doublement intéressante. Une indisposition survenue à deux de mes jeunes dames m'a obligé de différer cette course d'un jour, mais demain matin nous nous rendrons sans faute à Albano, où nous jouirons à notre aise de tous les plaisirs que ce beau pays peut nous offrir, et adresserons nos vœux aux pénates de ce lieu pour notre aimable bienfaiteur. Pour ne pas laisser échapper un moment sans vous importuner par mes sollicitations, je prie Votre Éminence de me faire passer aussitôt que possible un *lascia passare* pour M. le major Macpherson, qui sera de retour ici de Londres à peu près dans deux ou trois jours. Les brigands de Sonnino, que l'activité de Votre Éminence a su si bien dissiper, ont jugé à propos de se jeter dans les États du roi de Naples, où le jeune Brignole a été enlevé par des malfaiteurs, et dans le Milanais. Le 28 de septembre, le major Macpherson voyageant avec un autre Anglais, M. Hart, a été assailli sur la route de Turin à Milan par quatre brigands, à trois lieues de Milan, volé, pillé et cruel-

lement maltraité, de sorte qu'il a dû garder le lit à Milan pendant quelques jours. Son compagnon M. Hart a été plus maltraité encore que lui, mais Macpherson est assez bien rétabli de ses blessures ou contusions pour pouvoir espérer d'être rendu à son épouse et à ses amis dans deux ou trois jours. Comme il s'est parfaitement bien acquitté de la commission dont je l'avais chargé, et comme il est porteur de dépêches pour plusieurs ministres de Sa Majesté Britannique en Italie, je n'ai pu me refuser aux instances de son épouse de demander à Votre Éminence un *lascia passare* pour M. le major Macpherson, afin qu'il puisse entrer dans cette ville sans être molesté par la douane. Votre Éminence voudra bien accueillir, avec cette bonté qui la caractérise si éminemment, les assurances de ma haute estime et de mon dévouement inaltérable, avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

F. DE REDEN.

A Rome, ce 7 de septembre 1819.

LE DUC DE BLACAS, AMBASSADEUR DE FRANCE, AU CARDINAL CONSALVI.

Tivoli, ce vendredi 17 septembre 1819.

Monseigneur,

Je ne veux pas différer de remercier Votre Eminence de tous ses soins obligeants et de sa jolie mai-

son, où nous nous trouvons parfaitement bien établis. L'air de Tivoli est beaucoup moins chaud que celui de Rome. Nous avons pu aller nous promener ce matin à la villa Adriana, et j'espère ne pas tarder à retrouver mes jambes et mes forces. Madame de Blacas et sa mère, qui sont également très-bien et fort contentes de Tivoli, me chargent de parler d'elles à Votre Éminence, que je prie d'agréer une nouvelle assurance de ma reconnaissance, de mon dévouement et du tendre respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Blacas d'Aulps.

NIEBUHR AU CARDINAL CONSALVI.

Tivoli, le 30 septembre 1819.

Monseigneur,

Son Altesse Royale Mgr le prince Henri de Prusse me charge d'être l'interprète de ses sentiments auprès de Votre Éminence, et de lui dire combien il est reconnaissant de la protection que Votre Éminence a bien voulu accorder à la supplique d'un homme qui est attaché à son service, et dont le prince voit avec satisfaction le bonheur domestique assuré par un bon mariage.

C'est avec un plaisir particulier que je m'acquitte de cette commission, qui me fournit une occasion de renouveler à Votre Éminence mes remercîments à

moi, tant de ses bontés dans l'affaire dont il s'agit que pour toutes celles dont elle ne cesse de me combler, et plus particulièrement pour le séjour qu'elle m'a accordé dans l'*amœnum Tibur*, où nous avons tous joui aujourd'hui, et où nous jouirons aussi longtemps qu'un ciel serein le permettra, des délices de la campagne pendant les beaux jours de l'automne.

Je suis avec respect, reconnaissance et dévouement, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

NIEBUHR.

LE BARON DE REDEN AU CARDINAL.

Monseigneur,

Je m'empresse de présenter mes très-humbles remercîments à Votre Éminence, aussi bien que ceux de toute ma famille, de la gracieuse réception que nous avons trouvée à Albano dans le palais de Votre Éminence. Nous avons été logés, couchés et reçus d'une manière si obligeante, nous avons tous passé des journées si délicieuses dans ce pays enchanteur, que nous ne saurions assez témoigner notre gratitude à Votre Éminence, d'autant plus que c'est à elle particulièrement que je suis redevable de la réalisation de ce projet, que, sans vos conseils, je n'aurais apparemment pas exécuté dans le cours de cette année. Je compte de lui réitérer demain matin de bouche mes très-humbles remercîments et les assu-

rances de la haute estime, considération et attachement inaltérable avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

F. Baron de Reden.

A Rome, ce 11 d'octobre 1819.

SIR WILLIAM A COURT, MINISTRE D'ANGLETERRE A NAPLES, AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

Ayant appris de mon ami, le chevalier de Bartholdy, que Votre Éminence a déjà fait expédier à l'évêque de Malte la dispense que j'ai eu l'honneur de lui demander, je ne dois pas tarder plus longtemps à lui en offrir mes sincères remercîments, d'autant plus que je sais que des expéditions pareilles éprouvent quelquefois les plus grandes difficultés. Je prie Votre Éminence d'être persuadée de mon extrême reconnaissance.

Il m'est toujours très-agréable de trouver une occasion pour me rappeler à votre souvenir, Monseigneur, et de demander des nouvelles de votre santé. On nous avait fait bien peur sur votre compte, il y a à peu près deux mois, en exagérant de beaucoup, à ce que je crois, la maladie que vous avez éprouvée. On s'alarme facilement, quand il s'agit de la santé d'une personne dont le sort d'une nation dépend. Soignez-vous, Monseigneur, nous ne som-

mes pas assez riches en talents et en vertus pour pouvoir vous perdre.

Je ne peux vous envoyer d'ici d'autres nouvelles que celles que vous recevrez plus directement de Vienne et de Paris. Il serait inutile donc de vous en entretenir. Quant aux nouvelles domestiques, je n'ai qu'à vous dire que la santé du Roi est parfaite, et que celle de madame Floridia s'améliore de jour en jour. Elle a été pourtant pendant quelques jours dans le plus grand danger.

Lady a Court me charge de la rappeler à votre souvenir, et de vous dire combien elle désire vous faire encore une visite à Rome. Je le voudrais bien aussi, mais je ne vois pas comment cela pourrait s'arranger dans ce moment-ci.

Je vous prie, Monseigneur, d'agréer l'hommage de mon respect et de mon parfait dévouement, et de me croire, de Votre Éminence, le très-humble et très-fidèle serviteur,

William a Court.

Venafro, ce 19 février 1820.

LE DUC DE MECKLEMBOURG-SCHWERIN AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

Votre Éminence me pardonnera de l'incommoder encore de mon écriture, mais c'est pour vous demander, Monseigneur, de me faire obtenir la faveur d'oser encore, avant mon départ, me mettre aux

pieds de Sa Sainteté. Mon départ devant avoir lieu jeudi prochain, je serais bien heureux si d'ici là je pouvais obtenir cette audience de Sa Sainteté, et si elle pouvait avoir lieu de la même manière que les deux autres fois, c'est-à-dire que je pourrais y être admis le soir, parce qu'on m'a dit que c'était le moment qui incommode le moins le Saint-Père.

Permettez-moi, Monseigneur, de saisir cette occasion pour faire parvenir à Votre Éminence les expressions de ma gratitude la plus sincère pour les bontés infinies dont elle m'a comblé durant mon séjour de Rome, qui seront un souvenir précieux et ineffaçable pour le reste de mes jours. J'espère que Votre Éminence me permettra de me présenter encore chez elle pour les lui réitérer de bouche, et ceux de mon plus profond respect, avec lequel je suis, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

ADOLPHE-FRÉDÉRIC,
Duc de Mecklembourg-Schwerin.

Rome, le 8 d'avril 1820.

LE PRINCE DE METTERNICH AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

M. le comte d'Appony fera à Votre Éminence des communications d'un haut intérêt. Tout ce qui, parmi celles-ci, dépasse les limites des communications que lui feront de leur côté MM. d'Italinsky et

Niebuhr, n'est que pour l'information particulière de Sa Sainteté et de Votre Éminence. Nous n'avons rien de secret pour vous, Monseigneur.

Ce que je vous dis du changement dans la façon de voir de l'empereur Alexandre est très-vrai. Un mois de réunion m'a confirmé en plein dans mes premiers aperçus.

L'empereur de Russie est convaincu aujourd'hui de l'influence dangereuse des Sociétés secrètes, politiques ou mystiques. Son imagination ardente lui fait passer facilement les bornes d'un calcul sévère. Aussi met-il sur leur compte tout ce qui leur appartient, et beaucoup de ce qui ne leur appartient pas. Le libéralisme, que tant d'agents et de voyageurs russes ont prêché et prêchent encore en Europe et principalement en Italie, se lie ainsi moins à l'activité des Sociétés secrètes qu'à l'incurie avec laquelle le gouvernement russe a traité ce mal.

L'empereur A. est plus près aujourd'hui de passer les bornes de l'utile qu'à se maintenir en deçà du nécessaire. Il n'en est pas tout à fait de même encore de tous ses conseillers. Mais les conseillers en Russie sont peu de chose. L'autocratie n'est nulle part plus en évidence que dans le cabinet.

Je me réserve d'écrire à Votre Éminence par la toute première occasion, pour entrer vis-à-vis d'elle dans plusieurs détails d'un haut intérêt pour la religion en Russie. Avec quelques démarches bien calculées, on parviendra à y écarter tous les faux apô-

tres, tels que la Lindel et d'autres, qui ne visent qu'à y corrompre les Catholiques, et à les entraîner dans les voies de toutes les erreurs auxquelles ces fanatiques s'abandonnent eux-mêmes. Je réclamerai en ceci les secours de Votre Éminence, en ma qualité de bon catholique et en celle d'homme d'État. L'erreur en fait de religion conduit toujours à toutes les autres. Une seule puissance régit le monde moral, et aussi souvent que cette puissance est attaquée, il se prépare des secousses. Voilà une profession de foi à laquelle Votre Éminence m'a toujours trouvé fidèle.

L'Empereur attache une haute valeur à la marche que le Saint-Père suivra envers les Carbonari. Cette secte, composée de bien plus d'aveugles que de clairvoyants, doit être attaquée par toutes les armes à la fois. Tout ce que Votre Éminence pourra me dire des vues de Sa Sainteté sur cet important sujet nous servira d'éclaircissements précieux et de guide, et sera regardé par moi en particulier comme une preuve de confiance qui certes ne sera pas perdue pour la bonne cause.

Veuillez agréer, Monseigneur, les assurances renouvelées de mon plus sincère attachement et dévouement.

METTERNICH.

Troppau, ce 22 novembre 1820.

LE MÊME AU MÊME.

Monseigneur,

L'Empereur a chargé M. de Lebzeltern de vous parler des mesures de précautions à prendre pour la personne de Sa Sainteté dans le cas d'un mouvement des troupes napolitaines sur l'État de l'Église.

Il dira d'abord à Votre Éminence que toute insulte faite à cet État sera regardée par Sa Majesté Impériale comme une offense prise vis-à-vis d'elle personnellement. Ce serait, en un mot, le premier coup de canon tiré contre l'Autriche et ses alliés.

M. de Lebzeltern vous dira que, pour la conservation intacte de l'État pontifical, l'armée entière sur le Pô est mise dès ce moment non-seulement à la disposition de Sa Sainteté, mais qu'elle est placée sous ses ordres.

Quant au point de retraite de la personne du Saint-Père, vous apprendrez, Monseigneur, ce que nous pensons.

Soyez convaincu que l'Empereur tient autant et plus à ce qui peut servir utilement la personne de Sa Sainteté, qu'à ce qui pourrait couvrir la sienne propre.

Un point essentiel à assurer pour tous les cas, c'est les archives secrètes. Les coquins se battent plus en 1820 avec des lignes écrites qu'en lignes serrées.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance des sentiments invariables que Votre Éminence me connaît.

METTERNICH.

Troppau, ce 13 décembre 1820.

LA PRINCESSE DE DANEMARK AU CARDINAL CONSALVI.

Éminence,

Combien je suis pénétrée de l'extrême bonté de Votre Éminence; j'en suis profondément touchée et il ne me réussira pas d'en exprimer ma reconnaissance; mais je supplie Votre Éminence de vouloir être persuadée que le souvenir de ses bienfaits ne s'effacera jamais de mon cœur.

Je réitère encore l'assurance de ma haute considération, et prie Votre Éminence de nous conserver à jamais un petit souvenir que mon mari et moi savons apprécier. Nous sommes enchantés de l'espoir de voir encore Votre Éminence avant notre départ.

CAROLINE, PRINCESSE DE DANEMARK,
née princesse de Holstein.

Rome, le 4 avril 1821.

LE PRINCE DE HARDENBERG AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

C'est avec la plus vive reconnaissance que j'ai reçu la lettre dont Votre Éminence a bien voulu m'honorer, avec la Bulle et toutes les expéditions

concernant la négociation que j'eus la satisfaction de conclure avec elle.

La manière heureuse dont tout cela a eu lieu me cause le plaisir le plus sensible, et Sa Majesté, mon auguste maître, en a marqué aussi le plus grand contentement. M. le chevalier Niebuhr vous remettra un témoignage des sentiments d'estime et d'affection que Sa Majesté a pour vous, Monseigneur.

J'ai reçu avec une profonde et bien sincère vénération les expressions gracieuses que Votre Éminence a eu la bonté de me transmettre de la part de Sa Sainteté. Qu'elle veuille encore avoir celle de me mettre aux pieds du plus respectable vieillard. Je serai jaloux de mériter toujours ses bonnes grâces.

J'ai l'honneur d'être, avec un attachement inviolable et la plus haute considération, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

HARDENBERG.

Berlin, le 9 avril 1821.

LE PRINCE DE DANEMARK AU CARDINAL CONSALVI.

Votre Éminence me permettra de lui exprimer combien je lui suis obligé pour les soins qu'elle a bien voulu prendre afin de faciliter notre voyage et d'en augmenter l'agrément. Messieurs le gouverneur de Terni, les délégats à Spoleto et à Perugia, ainsi que les maîtres des postes en route n'ont négligé aucune occasion pour remplir les ordres de Votre

Eminence, et je ne puis pas mieux les remercier de leurs attentions qu'en témoignant à Votre Éminence toute ma gratitude à ce sujet. Les religieux d'Assisi et de la Madona degli Angeli nous ont reçus avec beaucoup de prévenances. Ce n'est cependant pas le seul but de cette lettre de vous parler des jours de mon voyage, car ce n'est pas durant ceux-ci seulement que j'ai eu lieu d'apprécier les sentiments qui ont porté Votre Éminence à nous montrer des attentions si distinguées. Tous les témoignages que j'en ai reçus si souvent durant mon séjour à Rome sont gravés dans mon cœur, et fourniront à jamais des sujets à ma plus vive gratitude. Vous l'augmenterez encore en vous chargeant, comme je prie Votre Éminence de vouloir bien le faire, de présenter nos respects à Sa Sainteté avec l'expression de notre reconnaissance pour l'intérêt qu'elle a bien voulu prendre à nous, et auquel nous ne saurions répondre qu'en formant les vœux les plus fervents pour sa haute prospérité.

Nous sommes arrivés fort heureusement à Florence le 12, et mon épouse se porte bien après le voyage. Elle me charge de ses compliments pour Votre Éminence.

C'est avec la considération la plus distinguée que j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le tout affectionné,

Christian Frédéric, *prince de Danemark.*

Florence, ce 14 avril 1821.

LE CARDINAL CASTIGLIONI (QUI SERA LE PAPE PIE VIII) AU CARDINAL CONSALVI.

Révérendissime Éminence,

Votre Éminence se plut, dans sa vénérée et charmante lettre du 18 du courant, à me communiquer particulièrement, par ordre de Sa Sainteté, son intention de me nommer successeur de Son Éminence feu le cardinal Di Pietro à la Grande Pénitencerie.

Surpris de la souveraine bonté de Sa Sainteté, j'expose ingénument à ses pieds la faiblesse de mes connaissances, et la distance infinie qui me sépare des lumières et des vertus du Cardinal défunt. Mon âge déjà avancé, les forces de mon esprit et de mon corps qui diminuent, l'amour que j'ai voué à ce diocèse qui est mon épouse, le noviciat dans une charge de tant d'importance, sont des motifs sincères qui me portent à la supplier de vouloir bien jeter les yeux sur quelque autre vertueux sujet. Mais si elle persiste dans son intention, je suis fils d'obéissance, et j'espère obtenir d'elle les secours qui pourront m'en rendre digne.

Je voudrais mériter, Éminence, la bonne opinion que vous avez de moi, et dont je vous suis très-reconnaissant; et prêt à obéir à tous vos ordres, avec le plus profond respect, je vous baise très-humblement les mains.

De Votre Éminence, le très-humble et très-dévoué serviteur,

F.-X. Card. Castiglioni.

Césène, 22 juillet 1821.

LE COMTE DE SAINT-LEU (LOUIS BONAPARTE, EX-ROI DE HOLLANDE), AU CARDINAL CONSALVI.

Éminence,

Suivant les conseils du Très-saint Père et de Votre Éminence, j'ai vu Mgr Bernetti, spécialement chargé de l'affaire en question, et, avec sa franchise bien connue, il m'a expliqué ce que les puissances étrangères semblaient reprocher à la famille de l'empereur Napoléon. Les grandes puissances, et l'Angleterre principalement, nous reprochent de conspirer toujours. On nous accuse d'être mêlés implicitement ou explicitement à tous les complots qui se trament; on prétend même que nous abusons de l'hospitalité que le Pape nous accorde pour fomenter dans l'intérieur des États pontificaux la division et la haine contre la personne auguste du Souverain.

J'ai été assez heureux pour fournir à Mgr Bernetti toutes les preuves du contraire, et il vous dira lui-même l'effet que mes paroles ont produit sur son esprit. Si la famille de l'Empereur, qui doit tant au pape Pie VII et à Votre Éminence, avait conçu le détestable projet de troubler l'Europe, et si elle en avait les moyens, la reconnaissance que nous devons

tous au Saint-Siége nous arrêterait évidemment dans cette voie[1]. Ma mère, mes frères, mes sœurs et mon oncle doivent une trop respectueuse gratitude au Souverain Pontife et à Votre Éminence pour attirer de nouveaux désastres sur cette ville où, proscrits de l'Europe entière, nous avons été accueillis et recueillis avec une bonté paternelle que les injustices passées n'ont rendue que plus touchante. Nous ne conspirons contre personne, encore moins contre le représentant de Dieu sur la terre. Nous jouissons à Rome de tous les droits de cité, et quand ma mère a appris de quelle manière si chrétienne le Pape et Votre Éminence se vengaient de la prison de Fontainebleau et de l'exil de Reims, elle n'a pu que vous bénir au nom de son grand et malheureux mort, en versant de douces larmes pour la première fois depuis les désastres de 1814.

[1] Les événements postérieurs se sont chargés de décider qui, des puissances étrangères ou de la famille Bonaparte, avait raison quand les unes affirmaient le complot et que l'autre le niait. Le Cardinal professait une affection basée sur l'estime pour Lucien, et surtout pour Louis, dont il était le confident. Quand, après la mort de Pie VII, le pape Léon XII demanda à Consalvi de l'initier à sa manière de gouverner, le Cardinal, au témoignage de Scherer dans la *Vie de Léon XII*, p. 99, dit en parlant des Bonaparte : « Ils sont, comme les vaincus, toujours du parti de l'opposition; ils font cause commune avec les Carbonari. Cette union, amenée par les circonstances, fera naître des embarras qui seront ébruités et divulgués par les imprudents, et des projets qu'on devra suivre avec toute la circonspection possible. On ne peut pas refuser aux Napoléonides une réception hospitalière; mais en même temps il faut user en cela de réserve et de précaution. »

Conspirer contre notre auguste et seul bienfaiteur serait une infamie sans nom. La famille des Bonaparte n'aura jamais ce reproche à s'adresser. J'en ai convaincu Mgr Bernetti, et il a voulu lui-même nous servir de caution auprès de Votre Éminence. Qu'elle daigne donc entendre sa voix et nous continuer ses bonnes grâces et la protection du Très-saint Père. C'est dans cette espérance que je suis, de Votre Éminence, le très-respectueux et très-dévoué serviteur et ami,

L. DE SAINT-LEU.

Rome, 30 septembre 1821.

NIEBUHR AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

Les lettres que Votre Éminence m'envoya hier arrivèrent à temps, avant que j'eusse cacheté mon paquet.

Je suis infiniment reconnaissant à Votre Éminence de la communication qu'elle a bien voulu me faire de la note et de la circulaire de M. de Strogonoff (mal écrites toutes les deux, à ce qu'il me paraît), dont, n'ayant pas été sorti depuis quelques jours, je n'avais point encore connaissance. Voilà donc le Rubicon passé.

Sans égard au schisme, plus d'une fois les Papes se sont prononcés, dans les siècles passés, pour sau-

ver les Grecs en faisant combattre les infidèles. Serais-je visionnaire en supposant que le moment serait beau pour un Pape aussi généralement vénéré que Pie VII d'influer d'une manière grande et brillante sur les destinées de l'Europe, en se faisant le médiateur pour l'expulsion des Turcs, et l'établissement de nouveaux États, sans agrandissement quelconque pour les États voisins? Ne pourrait-il pas résulter un bien immense d'une démarche glorieuse qui consoliderait, d'une manière toute nouvelle et conforme aux circonstances de nos jours, la dignité et la considération du Saint-Siége? L'empereur Alexandre en serait frappé.

L'Europe sent qu'elle a besoin d'un médiateur pacifique dont la puissance ne soit pas matérielle, et une démarche faite promptement, avec la sagesse que Votre Éminence y mettrait, serait certainement accueillie avec respect par toutes les Cours.

L'amitié de Votre Éminence me rend assez hardi pour lui dire un avis que tout autre, excepté elle, trouverait peut-être téméraire de la part d'un individu qui certainement n'a point le droit de vouloir offrir des conseils à elle.

Sans doute, Votre Éminence avait déjà eu la bonté de me communiquer les *notizie* du 4; comme Votre Éminence n'en a pas reçu datées de la fin du mois, il me paraît démontré qu'une dépêche, soit du 31 juillet, soit du 1er août, n'est point arrivée.

Je suis avec respect et dévouement, Monseigneur,

de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

NIEBUHR.

Palais Savelli, le 2 décembre 1821.

LE COMTE DE SAINT-LEU (LOUIS BONAPARTE, EX-ROI DE HOLLANDE), AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

La visite que je devais à Votre Éminence, en sortant de chez Sa Sainteté, avait aussi un but secondaire : je voulais lui demander un nouvel acte de bonté et peut-être de justice. Je prie Votre Éminence de me permettre de le faire par écrit, afin de ménager son temps précieux.

Je viens prier Votre Éminence de ne pas trouver mauvais que le colonel Armandi, pensionné de Sa Sainteté, et qui demeure chez moi [1], porte, comme tous les autres anciens militaires décorés depuis longues années, au moins le ruban de ses ordres à sa boutonnière. Ce militaire regarderait comme une dégradation d'en être empêché, et quant à moi, je recevrais par là, avec gratitude, l'assurance que la

[1] Ce colonel ou général Armandi, que le Pape pensionnait et auquel Louis Bonaparte avait le malheur de donner l'hospitalité, fut l'un des membres les plus actifs de toutes les Ventes de Carbonari. Il conspira; en 1831, il prit les armes contre la Papauté. Il trompa ainsi la bonne foi évidente de celui qui signait *L. de Saint-Leu*. Longtemps après le coup d'État du 2 décembre 1851, Armandi, ancien général des Sociétés secrètes, mourut dans la sinécure de bibliothécaire du château de Saint-Cloud.

demeure de cet officier près de moi ne lui a pas fait perdre la protection et la bienveillance de Sa Sainteté et celle de Votre Éminence.

Je saisis avec autant d'empressement que de plaisir l'occasion de renouveler à Votre Éminence Révérendissime, les sentiments de ma profonde estime et de la plus haute considération.

L. de Saint-Leu.

Rome, ce 29 avril 1822.

LE PRINCE LOUIS DE BAVIÈRE (QUI SERA LE ROI LOUIS DE BAVIÈRE), AU CARDINAL CONSALVI.

Éminence,

Je vous dois de doubles remercîments pour tout ce que vous avez fait à l'égard de Sailer et du marquis Florenzi. C'est vous-même qui m'en donnez la nouvelle dans votre lettre du 20 avril. J'ai tremblé quand j'ai appris le danger du Saint-Père, que je révère ainsi que Votre Éminence le sait bien, et mon Roi a dit : Nous n'en aurons plus un semblable.

Le Pape a sous tous les rapports tant de mérites, et parmi ses principaux j'admire la force avec laquelle, depuis l'époque de son heureux retour, il soutient Votre Éminence malgré tous ses nombreux ennemis. Le monde doit se réjouir, pour cette raison même, du rétablissement de Sa Sainteté. C'est avec les senti-

ments de la plus haute considération que je me dis, de Votre Éminence, le très-affectionné

Louis, *prince héréditaire de Bavière.*

Munich, le 1er mai 1822.

P. S. — Le Roi estime fort le Nonce; il faut aussi dire que sa conduite est tout à fait exemplaire.

LOUIS-PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS, AU CARDINAL CONSALVI.

Éminence,

Le prince de Talleyrand, qui garde de vous le plus tendre souvenir, me disait dernièrement que votre seul plaisir était la culture des fleurs, et votre noble amie la duchesse de Devonshire a bien voulu me confirmer le fait.

Votre Éminence doit savoir que depuis longtemps déjà je m'honore d'être l'un de ses plus dévoués serviteurs, et que dans les diverses phases de ma carrière, je me suis toujours fait un devoir de vénérer l'auguste Pontife qui a tant souffert pour la sainte cause. Ces sentiments de piété envers le Siége de Pierre, que ma femme et moi sommes si heureux d'inculquer à notre jeune famille, sont invariables dans mon cœur [1]. Je prie donc Votre Éminence de vouloir bien déposer mon plus humble hommage aux pieds du Très-saint Père.

[1] Voir, pour les sentiments religieux de Louis-Philippe, au deuxième et dernier volume de l'*Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'Orléanisme*, par J. Crétineau-Joly. (Lagny frères, éditeurs, rue Mézières, 6, à Paris.)

Voulant me rappeler à votre bon souvenir, j'ai pris la liberté de faire adresser à Votre Éminence quelques échantillons de nos serres françaises. Je oins à ce très-modeste envoi, qui n'aura peut-être de prix à vos yeux que l'intention, la manière de les soigner telle que nos horticulteurs l'ont formulée. J'espère que cette caisse ne déplaira pas trop à Votre Éminence, et qu'en respirant le parfum de ces fleurs, qui se développeront peut-être encore davantage sous l'heureux climat et dans la chaude atmosphère de Rome, vous daignerez songer quelquefois à un homme qui sera toujours reconnaissant des services rendus. Ma femme et ma sœur se joignent à moi pour vous offrir leurs plus affectueux respects. Elles me chargent de tous leurs vœux pour la santé du Pape, qu'il faut conserver le plus longtemps possible à la Chrétienté, car avec lui et avec vous, la paix de l'Église et la paix du monde sont assurées.

Je prie Votre Éminence d'accueillir avec bonté mon petit envoi et toutes les amitiés respectueuses de son tout dévoué

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

Neuilly, lundi 1822.

LAWRENCE, LE GRAND PEINTRE ANGLAIS, AU CARDINAL CONSALVI.

Russell-Square, 5 mars 1822.

Monseigneur,

Au milieu des occupations importantes qui vous sont confiées et qui exigent votre attention, vous ne

vous offenserez pas de la liberté que je prends de vous écrire cette lettre, puisqu'elle vient annoncer à Votre Éminence l'achèvement de la commission agréable exécutée par une personne que vous avez infiniment obligée, et qui doit le bonheur de la plus belle partie de sa vie à votre généreuse condescendance, à votre munificence et à votre bonté.

Votre peintre anglais Lawrence a l'honneur de vous faire part qu'il a chargé pour Votre Éminence, à bord de l'*Euryale* (frégate commandée par le capitaine Clifford), le portrait de Sa Majesté Britannique, qui m'a été si gracieusement demandé par Sa Sainteté le Pape. Pour ce portrait, j'ai déployé toute la vigilance et tous les efforts de mon savoir borné, afin de le rendre le moins possible indigne du sujet et de la destination, et cela autant que mon talent et mon expérience dans l'art me l'ont permis.

Si le souvenir des bienfaits et d'un bonheur passé peut exciter des idées flatteuses, j'espère que mon nom vous aura prévenu en faveur de cette lettre, qui, en annonçant l'arrivée du portrait fidèle de Sa Majesté, m'aura déjà obtenu mon pardon pour la liberté que j'ai prise dans l'assurance personnelle de ma haute estime, gratitude et respect; tribut dont la sincérité saura me laver de la tache de présomption.

Ayant communiqué à mes amis M. Molajoni et M. Pierre Camuccini mes intentions pour la conservation du tableau à son arrivée, et au premier d'eux les motifs qui m'ont empêché d'y joindre la copie du

portrait de Sa Sainteté qu'elle voulut bien me commander, je n'occuperai pas plus longtemps les heures de votre existence si utile à cette ville chérie, qui est toujours présente à ma mémoire, et si dévouée au service de ce Pape vénérable dont l'image que j'ai conservée est pour moi un souvenir si cher et si sacré. Mais en priant Votre Éminence de me prosterner à ses pieds avec les expressions d'un dévouement pieux, d'une vénération très-profonde, et d'un amour inaltérable, j'ai l'honneur de me dire avec une très-haute considération et respect, de Votre Éminence, le très-humble, très-fidèle et très-obéissant serviteur,

THOMAS LAWRENCE.

NIEBUHR AU CARDINAL.

Albano, le 19 septembre 1822.

Monseigneur,

Établis dans la maison de Votre Éminence, nous ne saurions laisser passer, ma femme et moi, la première occasion qui se présente d'offrir à elle nos remercîments les plus empressés et les plus sentis de sa bonté. Tout était préparé pour nous accueillir, et il me semble que j'éprouve déjà les effets d'un air pur d'automne qu'on ne respire point encore à Rome. Puisse ma pauvre femme sentir aussi quelques bons effets d'un changement d'air!

Le séjour dans cette maison me rappelle les obli-

gations que nous y avons déjà eues envers Votre Éminence, souvenir qui, pour n'être plus particulièrement renouvelé, n'était pourtant certainement pas effacé.

Si le beau temps continue, la sûreté qui règne maintenant dans tout le pays m'inspirera le courage de faire des courses un peu lointaines; il n'y a que le trop triste état de la santé de ma femme qui puisse m'en retenir.

Mardi, si M. l'ambassadeur de France fût venu quelques minutes plus tard, j'aurais exposé à Votre Éminence une affaire pour laquelle j'ai besoin de sa protection. Peut-être se rappellera-t-elle que j'eus l'honneur de lui dire à la fin de l'hiver que je désirais acheter des héritiers de feu le connétable Colonna la *Diane* (anciennement placée dans la grande galerie du palais Colonna, et trouvée dans le voisinage de Bevillaco). Le prix qu'on demande était très-modéré; mais j'ajoutai que, si Votre Éminence la désirait pour le musée, je me garderais bien de solliciter indiscrètement la permission de l'exporter. Votre Éminence me donna l'assurance que le Gouvernement n'y songeait pas, les fonds assignés étant disposés pour plusieurs années. Alors, comme pourtant il aurait été difficile que je me fusse trouvé dans une situation assez aisée pour pouvoir garder la statue, j'écrivis au ministère pour demander si on désirait que je l'achetasse pour le musée du Roi. Après beaucoup de retards, on m'a donné une réponse affirmative, et j'ai

arrêté le marché avec les héritiers Colonna, bien entendu qu'il y aurait la permission d'exporter la statue.

J'ignore quelles sont les démarches usuelles pour la solliciter, mais avant de les tenter j'ai recours à la protection de Votre Éminence. Elle daignera prendre en considération que la Prusse n'a jamais encore obtenu une faveur de ce genre; que comme le Roi en parlerait à Votre Éminence, il est presque certain qu'il n'aurait point de refus, et qu'ainsi un refus précédent n'aurait d'autre suite que de me faire paraître sous un jour très-défavorable, soit d'avoir manqué de zèle, soit de m'y être mal pris; que, enfin, la statue, quoique belle, n'est pas du premier ordre, et surtout infiniment moins célèbre que d'autres dont l'exportation a été permise.

Que Votre Éminence daigne donc me guider, m'appuyer et me protéger.

Je suis avec respect, reconnaissance et un attachement dévoué, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

NIEBUHR.

LE COMTE DE VILLÈLE AU CARDINAL CONSALVI.

Monsieur le Cardinal,

La glorieuse part que Votre Éminence a prise aux arrangements conclus entre le Saint-Siége et la France, et aux dernières mesures sur l'organisation

des diocèses du royaume, est digne de toute la reconnaissance du gouvernement du Roi. On retrouve la coopération de Votre Éminence dans tous les actes honorables pour le Saint-Siége, utiles à la Religion, propres à resserrer les liens des deux puissances, et ce que vous avez déjà fait, Monsieur le Cardinal, pour arriver à un si noble but, me persuade que l'ambassadeur du Roi près le Saint-Siége continuera d'obtenir de Votre Éminence les mêmes facilités et le même accueil dans toutes les demandes qui tendraient à augmenter la dignité de l'Église de France, et à l'entourer de tout son éclat.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, Monsieur le Cardinal, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le ministre des finances chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères,

J. DE VILLÈLE.

Paris, le 19 novembre 1822.

LE PRINCE DE HESSE-HOMBOURG AU CARDINAL CONSALVI.

Étant infiniment redevable de toutes les bontés que Votre Éminence a bien voulu me témoigner, j'ose encore la supplier de vouloir ajouter celle, si l'occasion s'en présente, de déposer aux pieds de Sa Sainteté mes sentiments du respect bien profond que son auguste personne m'inspire. Je fais des vœux bien sincères que la santé de Votre Éminence se

remette bientôt, à laquelle tant d'intérêts se rattachent, tant pour ceux qui ont le bonheur de vous connaître personnellement, que tant d'autres que des rapports d'affaires lient à la personne de Votre Éminence.

J'ai l'honneur de me dire avec une considération bien distinguée, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur,

LOUIS, PRINCE DE HESSE-HOMBOURG.

Rome, ce 11 février 1823.

NIEBUHR AU CARDINAL CONSALVI.

Palais Savelli, le 14 février 1823.

Monseigneur,

Je remercie très-particulièrement Votre Éminence de la bienveillante communication des dépêches de Madrid, qui éclaircissent d'une manière très-intéressante plusieurs points que des articles des journaux français laissaient dans une grande obscurité. Je regrette beaucoup que Monseigneur le Nonce paraît s'occuper moins des négociations de l'Espagne avec l'Angleterre, dont l'importance est pourtant supérieure à toutes les autres. Mais il est évident que, à côté de tant d'autres défauts du caractère national, un secret connu d'un grand nombre d'individus de la plus grande diversité de caractères et d'opinions, est cependant parfaitement gardé en Espagne.

Je priai M. de Fuscaldo de dire à Votre Émi-

nence en mon nom que je lui demandais la permission de lui écrire sur un sujet dont je m'étais proposé de lui parler. Les conférences de M. de Laval nous privent presque, nous autres, de ce précieux avantage. Quel malheur qu'on ne peut pas le limiter à un certain espace de temps, comme les orateurs anciens!

Ce sujet, c'est la permission d'exporter la statue de *Diane* de l'héritage Colonna, dont j'ai fait l'acquisition, et que j'ai payée pour le Roi, qui en a eu un plaisir très-marqué. Votre Éminence a bien voulu me donner l'assurance que la permission sera accordée; voudra-t-elle aussi daigner me dire dans quelle forme je devrai la solliciter formellement? Il me semble que, comme il s'agit d'une affaire qui regarde le Roi, je ne peux pas convenablement m'adresser à la Commission, mais que plutôt je devrai écrire officiellement à Votre Éminence. La décision ne presse pas; il me suffit, pour le moment, de l'avoir soumise à la réflexion de Votre Éminence, afin de me dire ce que je dois faire; seulement, il m'importe que tout soit arrangé avant que je quitte Rome, et ce moment approche avec une extrême rapidité. Je sens bien que cette démarche est un grand sacrifice que je fais à ma femme, et qui certes lui est dû; ce n'est pas seulement un avenir très-incertain, mais la conscience intime de tous les avantages que j'abandonne qui me serre le cœur. De tous ces avantages il ne me restera, en peu de semaines, que le souvenir et

la reconnaissance; ces sentiments seront ineffaçables, et, avant tout, ils se dirigeront vers Votre Éminence.

Ayant étudié Rome tellement en détail que j'en emporterai l'image la plus minutieusement exacte dans ma mémoire, je désire profiter des bontés de Votre Éminence pour lui recommander deux objets qui se sont présentés à mon esprit, précisément dans les courses que je fais maintenant pour dire adieu à tous les endroits qui me sont particulièrement chers. J'ose me flatter que Votre Éminence voudra bien s'en occuper, aussi un peu par bonté pour moi.

I. Dans la salle ronde du vase de porphyre, au musée du Vatican, l'intention de Pie VI était de faire placer les grandes statues, placées autour du vase, sur des bases de cipollin, ou plutôt incrustées en cipollin, et ornées d'un bas-relief antique. Or, il n'y a que trois, ou tout au plus quatre, de ces bases en marbre; peut-être la révolution est-elle survenue lorsqu'on n'avait achevé que cela; les autres sont en bois ou en stuc de *cipollino;* le marbre des bases qui ont été achevées est d'une variété peu commune, mais enfin il est à supposer qu'en le cherchant on parviendrait à en trouver d'autres morceaux pareils, et une petite différence ne serait observée que d'un œil très-exercé, et comme on se le forme seulement par un très-long séjour à Rome; mais les *bases provisoires* sont indignes du local.

II. Un des plus superbes monuments des antiquités de Rome, la *Porta maggiore,* est dans un état aban-

donné qui m'a toujours fait une profonde peine. Le chemin par lequel on monte dans l'intérieur est tellement couvert d'ordures, qu'il faut toute l'ardeur d'un antiquaire pour le tenter. Je supplie Votre Éminence de vouloir bien y passer pour s'en convaincre, et pour ordonner que tout ce qui occupe et cache la façade du côté de la ville, à droite de la rue en sortant, soit abattu, et que la sentinelle ait la consigne d'empêcher qu'il s'y accumule des immondices. — L'escalier devrait aussi être raccommodé ou plutôt fait. — Ensuite, je suppose que des murs barbares dans l'intérieur du monument, au-dessus des portes, pourraient être enlevés sans nuire en rien à la solidité de ces immortelles murailles; des architectes en décideront. — Tout ceci n'exige qu'une dépense tellement modique, que plusieurs fois j'ai songé à demander la permission de faire exécuter ces travaux à mes frais. Un travail beaucoup plus considérable, mais infiniment intéressant, serait de faire une excavation devant la façade dont j'ai parlé, afin d'arriver jusqu'au niveau de l'antique *via Lavicana*, et de découvrir la partie encombrée du monument. Il y a des raisons à croire que, dans le seizième siècle, on avait fait une fouille de ce genre, et que de là dérivent les dessins de Gamucci et d'autres auteurs de ce siècle.

Voilà mes derniers vœux, lesquels, comme tels, auront peut-être quelque titre à être accueillis par Votre Éminence.

Ce n'est pas sans émotion que j'offre cette fois à Votre Éminence l'hommage de mon respect et celui de ma vive reconnaissance et de l'attachement dévoué avec lesquels je suis, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

NIEBUHR.

LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AU CARDINAL CONSALVI.

Monsieur le Cardinal,

Je suis confus des remercîments que vous voulez bien me faire pour une attention qui était de ma part si naturelle. Le Roi est très-sensible à la reconnaissance et au dévouement que lui exprime Votre Éminence, et il me charge de lui faire part de ses sentiments. Nous espérons tous, Monsieur le Cardinal, que votre santé se rétablira pour l'avantage de l'Église, le bien du service de Sa Sainteté et la prospérité de l'État romain. Vous savez quelle est notre sollicitude pour le sort de l'Italie, et combien le gouvernement de Sa Majesté Très-Chrétienne désire le bonheur d'un pays dont les intérêts sont aussi essentiellement liés à ceux de la France.

Mettez, je vous prie, Monsieur le Cardinal, aux pieds du Saint-Père les sentiments de mon respect et de ma profonde vénération.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considé-

ration, Monsieur le Cardinal, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

CHATEAUBRIAND.

Paris, ce 23 avril 1823.

LE PRINCE HENRI DE PRUSSE AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

Le Roi mon frère m'a chargé de faire ses compliments affectueux à Votre Éminence, et de lui renouveler ses sincères remercîments pour toutes les attentions aimables qu'elle a eues pour lui pendant son séjour à Rome, dont le souvenir lui fera toujours plaisir.

Il vous fait dire, Monseigneur, qu'il a été très-peiné en apprenant que vous avez été si sérieusement incommodé, et il espère que Votre Éminence n'aura pas de rechute. Le Roi m'a chargé en même temps de la prier de dire de sa part mille belles choses au Très-saint Père, en lui rappelant combien il était reconnaissant des marques d'amitié qu'il avait reçues de lui.

Si la goutte ne m'empêchait pas de sortir, j'aurais fait cette commission de bouche, ayant eu par là le plaisir de faire ma visite à Votre Éminence.

Recevez, Monseigneur, les assurances de ma plus parfaite estime et de mon bien sincère attachement.

HENRI, *prince de Prusse.*

Rome, le 25 avril 1823.

NIEBUHR AU CARDINAL CONSALVI.

Bologne, le 30 mai 1823.

Éminence,

Je ne quitterai pas l'État où je vécus si longtemps, et où j'ai joui de tant d'amitié et d'hospitalité, sans exprimer encore une fois mon indélébile reconnaissance et mon éternel attachement à l'homme illustre auquel je suis redevable, plus qu'à tout autre, des félicités qui ont signalé mon séjour à Rome.

Bien sûr que Votre Éminence nous conservera son souvenir pour un temps bien plus long que celui qui s'est écoulé depuis notre départ; je suis aussi persuadé qu'elle apprendra avec plaisir que notre voyage a été jusqu'à présent très-heureux, ce qui n'est pas peu de chose en voyageant avec une famille aussi nombreuse. Que ma femme n'acquière pas de forces pendant les fatigues du voyage, ce n'est pas étonnant. A Naples, elle jouit du repos et de l'air de la mer; espérons que celui de la haute Germanie produira les mêmes effets.

Je ne vis personne à Florence; en voyant qui que ce fût, je n'aurais pu me livrer à la contemplation de cette ville, que j'ai aimée dans son histoire dès mes plus tendres années, et de ses immortels monuments. De Florence nous avons été par Pise à Lucques; Pise dépassa de beaucoup tout ce à quoi je m'étais attendu, et depuis longtemps je ne me suis pas

senti le cœur si réchauffé par le souvenir des siècles de la grandeur toscane. Il me parut que l'aspect seul du Dôme et du Baptistère me donnait des idées bien plus claires sur les faits de ces premiers siècles de la nouvelle Italie dont les annales ont péri, que tous les raisonnements des écrivains. Je vis avec une admiration et un transport tels que je n'ai jamais éprouvés, le chef-d'œuvre de Nicolas Pisano, auquel tout ce que la sculpture a produit jusqu'à sa renaissance dans nos jours n'a certainement rien à comparer. — Permettez-moi, Éminence, de la prier chaudement de faire tirer un plâtre du Jugement universel de ce Dante de la sculpture, pour le placer au musée à côté de ceux d'Athènes. Permettez-moi aussi de lui exprimer une pensée : une chose manque à Rome, ce qui ne devrait pas manquer à la capitale de l'Italie et des beaux-arts, une collection de plâtres de la sculpture italienne, ne pouvant pas avoir les originaux. Je croirais que cette idée serait agréable à tout véritable Italien.

L'Ombrie cultivée et agréable, la Toscane prospère et industrieuse, m'avaient fait éprouver des sensations bien douces; la misère de Lucques déchire le cœur.

J'espère avoir l'honneur d'être admis à faire ma visite à l'éminentissime cardinal Spina, et d'apprendre des nouvelles telles que je les souhaite de tout mon cœur, tant de Votre Éminence que du Saint-Père, et de parler de Votre Éminence et de tout ce que je lui

dois à un de ses vrais amis. J'espère aussi apprendre des nouvelles de l'Espagne. Dieu veuille qu'elles soient pleinement favorables, car j'avoue que l'échappée de Mina ne m'a pas plu.

Je me recommande à la continuation des bontés de Votre Éminence, et je la prie d'agréer l'hommage du profond respect et de l'attachement inaltérable avec lesquels je suis, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

NIEBUHR.

LE ROI DE PRUSSE FRÉDÉRIC-GUILLAUME III AU CARDINAL CONSALVI.

Monsieur le Cardinal,

Votre Éminence m'a ménagé une surprise fort agréable par l'envoi de la musique dont elle a chargé l'aide de camp de mon frère. J'ai ordonné à ma chapelle de l'étudier pour la représenter devant moi et mes enfants, avec le soin et la précision que mérite une composition si parfaite. Si l'exécution ne répond pas entièrement à celle dont Votre Éminence a voulu me faire jouir dans ses appartements, au moins elle me rappellera une des plus belles soirées que j'ai passées à Rome. Ce souvenir trouvera sa place à côté de celui des grandes choses que j'ai vues dans une ville si riche en monuments de tout genre. Je compterai toujours parmi les événements mémorables de ma vie la connaissance personnelle que j'ai pu faire du

Souverain Pontife, et l'impression qu'a faite sur moi l'aspect de tant de vertus sera durable. Veuillez être, Monsieur le Cardinal, auprès de Sa Sainteté, l'interprète de ma reconnaissance pour les sentiments qu'en son nom vous m'avez exprimés. Je fais des vœux pour la conservation d'une santé si précieuse.

Recevez aussi pour votre part, Monsieur le Cardinal, l'expression de ma haute estime et du grand cas que je fais de vos talents, dont vous avez donné des preuves à des époques difficiles.

Je suis votre bien affectionné

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

Berlin, le 6 juin 1823.

M. DE BUNSEN, MINISTRE DE PRUSSE, AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

A tant de faveurs et de bontés dont Votre Éminence m'a comblé, elle a ajouté hier un véritable bienfait en dérogeant en ma faveur d'une règle générale aussi juste que nécessaire. Si ce que Votre Éminence, animée de la plus bienveillante humanité, a fait et continue de faire pour la sûreté et la dignité convenable des lieux où reposent nos morts, a été et sera toujours pour tant de nos familles une source de consolation, et pour tous un objet d'éternelle reconnaissance; nous, ma femme et moi, avons désormais dans ce qu'elle y a fait pour nous un sujet

tout particulier qui nous porte à attacher pour toujours au nom vénéré de Votre Éminence l'un et l'autre sentiment, et nous espérons que, dans cette même bienveillante bonté, elle daignera agréer nos remercîments les plus intimes et les plus respectueux.

Une lettre de M. Niebuhr, du 9 de ce mois, m'annonce son heureuse arrivée à Innsbruck. Quoiqu'ils ont eu depuis Vérone trois jours de pluie et de neige, et quoiqu'ils ont souffert du froid qui tient couvert les montagnes du Tyrol jusque dans les vallées, tous se portaient bien et madame Niebuhr mieux qu'elle ne s'était sentie depuis qu'elle a quitté Naples. Ils seront arrivés à Saint-Gall (où j'écris à M. Niebuhr) avec le courrier de lundi, le 14 ou le 15.

J'ai appris avec la plus grande satisfaction, de M. Capaccini, que Votre Éminence continue régulièrement ses excursions et promenades, ce qui ne pourra guère manquer de consolider sa santé, dont j'espère de me prendre en personne les nouvelles les plus consolantes vendredi, à mon retour de la campagne, où j'irai lundi pour trois jours.

En attendant, je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Éminence, le plus humble et le plus dévoué serviteur.

BUNSEN.

Rome, ce 21 juin 1823.

LE DUC DE BEDFORD AU CARDINAL CONSALVI.

A Woburn-Abbey, ce 14 juillet 1823.

Monseigneur,

Je viens de recevoir la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16 de juin passé, et je suis charmé de savoir que le Saint-Père trouve dignes de lui être offertes les gravures de la petite collection de marbres que je possède ici.

Les marques de bonté et de bienveillance dont Sa Sainteté a bien voulu combler moi et ma famille pendant mon séjour à Rome, m'ont prescrit comme un devoir de lui présenter ce faible hommage de mon respect et de ma reconnaissance, et si l'absence de Votre Éminence pendant ce temps m'a malheureusement fait perdre l'avantage de vous connaître personnellement, la renommée de Votre Éminence en toute l'Europe excite en mon cœur les sentiments de vénération et du respect le plus profond.

Agréez-en l'assurance, Monseigneur, avec les hommages sincères de ma très-haute considération.

Le duc de Bedford.

M. DE HUMBOLDT AU CARDINAL CONSALVI.

Monseigneur,

Votre Éminence sera étonnée de voir que je prenne la liberté d'interrompre, du fond de mon séjour

champêtre et solitaire, les nombreuses et importantes affaires qui l'occupent. J'aime cependant à me flatter, Monseigneur, que vous ne voudrez pas me taxer pour cela d'indiscrétion. Les bontés dont Votre Éminence a bien voulu m'honorer toujours, les entretiens intéressants que j'ai eus avec elle dans différentes époques mémorables, ont laissé des traces trop vives dans ma mémoire pour que le souvenir puisse jamais s'en effacer, et que je ne doive désirer vivement de lui exprimer les sentiments qui ne cesseront jamais de m'animer pour elle. Lorsque les papiers publics nous firent craindre pour votre santé et votre vie, Monseigneur, j'ai partagé les inquiétudes de tous ceux qui vous sont dévoués; j'ai fait les vœux les plus ardents pour votre rétablissement, et j'ai ressenti une joie qu'il me serait difficile de vous exprimer lorsque j'appris que vous aviez heureusement recouvré votre santé. Que le juste Ciel daigne prolonger les jours que vous avez toujours su employer d'une manière aussi honorable et utile, et qui sont si précieux à tous ceux qui ont eu le bonheur d'entretenir des rapports plus intimes avec vous. Je désirais depuis longtemps de vous prier d'agréer l'expression de ces vœux, mais ce qui me détermine aujourd'hui à vaincre la crainte que j'avais d'interrompre les occupations importantes de Votre Éminence, c'est que je puis y ajouter les vifs et sincères remercîments que je lui dois en mon nom et en celui de madame de Humboldt des soins qu'elle a

bien voulu avoir du terrain sépulcral que nous possédons par la générosité du gouvernement romain, près de la pyramide de Caïus Cestius. Je connaissais en effet déjà, par mon ami M. Niebuhr, l'intérêt que Votre Éminence avait daigné prendre à cette propriété, qui nous est si chère et si précieuse par les restes qu'elle renferme; mais ce n'est qu'immédiatement avant mon dernier départ de Berlin que M. le comte de Bernstorff a eu la bonté de me communiquer toutes les pièces échangées à l'occasion de cette affaire. J'ai été vivement touché de la manière pleine de bienveillance et d'intérêt de laquelle Votre Éminence s'est expliquée à l'égard de ma personne et de ma famille, et nous recommandons, madame de Humboldt et moi, instamment cette possession et les monuments qui s'y trouvent, à sa bienveillante protection.

Je ne me trouve que pour quelques semaines ici, en Silésie; j'habite ordinairement Berlin ou une campagne très-voisine de la ville. J'y ai fait bâtir une nouvelle maison principalement dans le dessein d'y placer d'une manière plus digne et plus convenable les objets que le Saint-Père a daigné me donner. Ils y sont placés et perpétueront dans ma famille le souvenir reconnaissant de la gracieuse bienveillance dont Sa Sainteté a daigné m'honorer. Si Votre Éminence trouvait occasion de rappeler mon nom au Saint-Père, je la prierais de mettre à ses pieds l'hommage de ma profonde vénération. Madame de Hum-

boldt me charge de la rappeler au souvenir de Votre Éminence. Nous menons, grâce à Dieu, au sein de notre famille, une vie que je puis nommer heureuse et satisfaisante à tous les égards. Je m'occupe surtout d'études scientifiques, et dans ce moment, en particulier, de recherches sur les langues américaines, pour lesquelles déjà, lors de mon séjour à Rome, l'abbé Scarpellini m'a fourni d'excellents matériaux manuscrits. Tout ainsi nous rappelle Rome, et nous ne désespérons guère d'y faire encore un voyage plus ou moins long. Mais, pour le moment, des affaires de famille et les soins de l'éducation de notre fils cadet nous retiennent encore ici.

Mille excuses de cette longue lettre et de mon importunité, Monseigneur, mais je me sentais un désir trop vif de renouveler moi-même mon souvenir auprès de vous. Veuillez bien agréer l'assurance de la considération respectueuse avec laquelle je serai toujours, Monseigneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur et ami.

HUMBOLDT.

A Ottmachau, ce 23 juillet 1823.

LAWRENCE AU CARDINAL CONSALVI.

Éminence,

La réception de votre lettre, qui m'honore d'une si haute distinction et m'apprend que mon travail vous a satisfait, m'aurait fait éprouver le plaisir le

plus vif que je puisse ressentir, si elle n'eût pas été accompagnée de la triste nouvelle de votre récente maladie. La vie, les services de Votre Éminence sont tellement nécessaires au bonheur de ce pays bien-aimé, dont le souvenir est ineffaçablement gravé dans mon cœur, que votre indisposition est un malheur public qui jette la crainte et l'alarme parmi toutes les nations et plus particulièrement l'Angleterre, dont le dévouement aux États du Saint-Siége a été si singulièrement raffermi par la sagesse et la noblesse de votre conduite. Je n'ai pas besoin de vous dire que les témoignages de distinction reçus à Rome m'ont fait une profonde impression, et que la nouvelle de l'altération de votre santé m'a causé la plus vive inquiétude. Puisse la durée de vos jours égaler celle du siècle où vous vivez, qui deviendra si célèbre! puisse votre santé se maintenir comme l'énergie incomparable et l'activité que les plus grands hommes d'État vous reconnaissent! puisse votre vie être aussi heureuse à son déclin que vos talents et votre exemple ont été utiles à l'humanité!

Il m'est impossible d'exprimer pleinement toute la satisfaction que j'éprouve. L'assurance de l'approbation de Sa Sainteté relativement à mon travail, que Votre Éminence me donne si généreusement, me comble d'une joie indicible comme les sentiments de respect et d'amour dont me laisse profondément pénétré votre gracieuse lettre. Les traits vénérables de Sa Sainteté seraient toujours présents à mon souve-

nir, quand même mon pinceau n'aurait pas conservé (bien qu'imparfaitement) son image. Quant à sa bonté, elle ne s'effacera jamais de mon cœur. Que le Saint-Père ait entouré de bienveillance un étranger; qu'il l'ait admis, à cause de sa profession, en sa présence sacrée, c'est ce que je n'oublierai jamais. Je me félicite de pouvoir dire qu'elle a fait aussi une profonde impression dans l'âme du gracieux monarque dont j'ai l'honneur d'exécuter les désirs. Je supplie Votre Éminence de me mettre aux pieds de Sa Sainteté, avec tous les sentiments d'une vénération reconnaissante, et de lui offrir mes humbles remercîments pour le don que Votre Éminence m'envoie dans sa lettre, comme splendide compensation du portrait de Sa Majesté Britannique.

Permettez-moi de remercier encore Votre Éminence (et quand sera-t-elle épuisée, ma reconnaissance?) pour l'honorable distinction de mon travail, qui se trouve placé dans un lieu si digne d'envie, bien que dangereux. C'est un véritable bonheur de ma vie, capable de compenser tous mes soins et toutes mes fatigues, de savoir qu'une de mes œuvres les plus soignées et les plus achevées se trouve dans ces galeries qui excitent l'admiration de tous les artistes. Bien que je n'aie pas mérité ce succès, j'en ressens pourtant la plus intime joie. Je sais, Éminence, que vos généreuses intentions envers moi dans cette circonstance ont été parfaitement secondées par l'obligeante libéralité de mon collègue dans

les arts (s'il m'est permis de parler ainsi), le chevalier Camuccini, à qui je suis souverainement redevable pour l'intérêt qu'il m'a témoigné. Je suis tout aussi reconnaissant envers son frère pour les services empressés qu'il m'a rendus. Je professe les mêmes sentiments pour les amis que j'ai parmi les personnes confidentiellement employées auprès de Votre Éminence, et que je me flatte de pouvoir nommer dans cette lettre, qui doit être auprès de vous, Éminence, l'interprète de ma reconnaissance spéciale. Le nom de mon premier bienfaiteur réveille naturellement dans ma mémoire le souvenir de tous ceux qui ont eu quelque part dans les témoignages de bonté que j'ai reçus de Votre Éminence. De ce nombre, hélas! était le grand artiste (Canova), que Rome, que l'Europe viennent de perdre pour toujours.

Permettez-moi, Éminence, de vous prier de vouloir bien conserver la mémoire de celui qui sera toujours votre débiteur, et veuillez croire à l'attachement ineffaçable et au profond respect avec lequel je suis, de Votre Éminence, le très-humble, très-fidèle et très-respectueux serviteur.

T. Lawrence.

Russell square, 19 mars 1823.

LE BARON DE REDEN AU CARDINAL.

A Rome, ce 3 de décembre 1823.

Éminence,

Je viens de recevoir directement du Roi mon maître une approbation si complète et si honorable pour moi de la conclusion des négociations que j'ai eu le bonheur de traiter avec Votre Éminence, que je ne puis me refuser la satisfaction de vous en faire part. Comme j'ai reçu en même temps les ordres de presser l'expédition de la bulle, j'ai remis au cardinal della Somaglia une note en conséquence, dont j'envoie la copie ci-jointe à Votre Éminence. Elle observera que j'ai fidèlement suivi ses conseils, et que j'ai écarté tous les détails historiques ou étrangers à l'expédition de la bulle. Je suis parti du principe que tout était convenu, arrêté, approuvé par Pie VII, et je n'ai demandé que purement et simplement l'expédition de la bulle. Mais, chère Éminence, donnez-nous bientôt de bonnes nouvelles de votre santé, à laquelle tous les gens de bien s'intéressent si vivement. Le comte Parisani n'était pas content des dernières nouvelles. Dieu veuille exaucer nos vœux, et vous nous reviendrez mieux portant. On s'intéresse vivement à Londres et partout à votre bien-être. Faites en sorte que je puisse mander de meilleures nouvelles au Roi mon maître qui vous chérit, que celles que je lui ai fait parvenir en der-

nier lieu. Croyez-moi, si vous revenez plus florissant de santé, vous verriez l'expression de la joie sur la majorité des physionomies. Vous ne savez pas combien d'amis vous avez. Agréez les assurances de cet attachement et de cette haute estime que je vous ai vouée à jamais et avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéissant serviteur.

F. BARON DE REDEN.

Ces lettres de rois et de princes, de ministres et de grands hommes dont il nous serait si aisé d'étendre indéfiniment la liste, rendent toutes au pape Pie VII, et à son secrétaire d'État, par conséquent à l'Église, un hommage qui, sous quelques-unes de ces plumes, sera bien inattendu. Consalvi n'a plus de frères et de parents, il a remplacé la famille par l'amitié. L'affection qui lui est témoignée par ces correspondants qui ont charge d'âmes sur le monde entier est le plus éclatant tribut payé à une gloire universelle.

Ce ne sont pas, en effet, des courtisans qui viennent, les uns à la suite des autres, offrir à la puissance une manifestation de respects intéressés et d'enthousiasmes commandés à heure fixe. Ce concert de louanges, qui, de tous les points de l'Europe, aboutit à Rome et la popularise en immortalisant son Pape et en célébrant son ministre, a quelque chose de véritablement instructif. C'est le gouvernement des Pontifes et la Papauté elle-même assistant à leur pos-

térité évoquée par les correspondants de Consalvi ; c'est Consalvi s'empressant de suivre le précepte donné par l'Apôtre et « cherchant à se réconcilier le monde » ; c'est Pie VII acclamé par toutes les bouches et béni par tous les cœurs.

Tant de félicités successives après de longues vicissitudes devaient avoir un terme. Le Pape atteignait la vingt-quatrième année de son pontificat. Pour faire sourire l'octogénaire sous la tiare, ses familiers murmuraient discrètement à ses oreilles qu'il verrait les années de Pierre. Lorsque Consalvi, usé par le travail, par les veilles et par son incessante application à plaire à tous, entendait de pareils pronostics : « C'est égal, répétait-il en inclinant tristement sa belle tête sur sa poitrine, nous nous en allons ensemble, le Pape et moi. » Le Cardinal était en proie à une maladie organique et à de funèbres présages. Ils se réalisèrent coup sur coup.

Le 6 juillet 1823, Pie VII, après s'être promené en voiture et avoir fait à pied un peu d'exercice, était rentré dans ses appartements. En voulant se lever de son fauteuil pour atteindre un cordon de sonnette, il tomba sur le parquet et se cassa le col du fémur. Cette chute, dangereuse à tous les âges, le devenait bien davantage en s'attaquant à un corps épuisé, et qui, dans sa sénilité, n'avait conservé de vivace que la tête et le cœur. Dix jours après, dans la nuit du 15 au 16 juillet, l'incendie dévora la basilique de Saint-Paul hors des Murs, où le Souverain

Pontife avait passé une partie de sa vie de moine bénédictin. C'étaient les précurseurs de la mort. Elle fut douce à Pie VII. Il l'attendit en souriant à tous, et en priant pour tous.

Consalvi ne s'était jamais préparé à cette séparation. Il avait espéré que, comme Saül et Jonathas, le père et le fils se rejoindraient dans le même trépas, comme ils avaient vécu de la même vie sur la terre. Orphelin tout à coup, et tout à coup arraché aux éblouissements du pouvoir, le Cardinal ne put résister à tant de douloureuses émotions. Malade de corps et d'esprit, il entendait les Romains, dont les tendresses sont si rapides et si funestes, *breves et infaustos populi romani amores,* applaudir à sa chute et se féliciter de voir enfin un règne nouveau. Ingrats avec délices, ils lui faisaient expier dans quelques mauvaises heures cinquante années consacrées par le génie à la gloire de l'Église et aux intérêts de la Ville éternelle. Consalvi avait tout perdu; il ne lui restait que le prestige de sa renommée et l'affectueuse commisération de l'Europe. Le duc de Montmorency-Laval, ambassadeur de France près le Saint-Siége, lui écrivit ce jour-là même une lettre digne de l'un et de l'autre.

20 août 1823.

Monseigneur,

Je n'ai pas osé interrompre les premiers moments de votre douleur. Personne ne sent plus que moi, je l'atteste à Votre Éminence, et ne partage davan-

tage tous les sentiments dont son cœur doit être déchiré. Votre Éminence a perdu un père, un ami de vingt-quatre ans, à qui elle a rendu plus de services qu'elle n'en a reçu de confiance et de bonté. C'est un ange dans le Ciel qui prie à présent pour la conservation des jours de Votre Éminence. Ces jours sont nécessaires, absolument nécessaires pour le bien de ce pays, et vos lumières, Monseigneur, rendront encore de grands et d'éminents services à la patrie.

C'est ainsi que je le pense, que je me plais à le déclarer ici et à Paris.

De grâce, Monseigneur, par bonté pour vos amis, par attachement pour votre patrie, épargnez votre santé, soignez-vous, modérez votre douleur, et croyez qu'elle est dans le cœur de vos amis; et je m'honore de ce titre.

Je supplie Votre Éminence de ne me point répondre, je l'exige comme une marque d'amitié. Mais lorsque ma visite ne pourra pas l'importuner, elle me fera prévenir, et je me rendrai chez elle avec empressement.

Agréez, Monseigneur, l'hommage de mes plus sensibles et respectueux sentiments.

MONTMORENCY-LAVAL.

Au même instant le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche, exprimait une aussi noble compatissance et cherchait à fortifier cette âme brisée.

Monsieur le Cardinal,

Je sens le besoin de vous dire, Monsieur le Cardinal, combien le funeste événement dont toute la Chrétienté vient d'être frappée m'a douloureusement affecté. Les vertus du défunt Pontife ont sans doute une grande part aux sentiments d'affliction dont je suis pénétré, mais il y a un autre sujet d'un regret extrême que le décès de Pie VII me fait éprouver, et qui est pour moi le moins susceptible de consolation. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Éminence Révérendissime que voir cesser les rapports d'affaires, les plus heureux, les plus satisfaisants, dans lesquels j'avais le bonheur d'être avec elle, c'est là le véritable objet de mes regrets. Ma plume ne pourrait tracer que bien faiblement tout ce qui se passe en moi à cet égard; je préfère laisser lire Votre Éminence dans mon cœur, et en appeler à l'amitié dont elle n'a cessé de m'honorer, pour lui donner une juste idée de ce que j'éprouve de pénible dans cette occasion. Le seul sujet de consolation et de soulagement qui me reste, c'est de me flatter de posséder l'estime et la confiance de Votre Éminence. Il me sera précieux surtout de m'en prévaloir, quand toutes les fois qu'il s'agira de coopérer au bien, Votre Éminence voudra bien me permettre de recourir à ses conseils, et d'assurer par là le succès de toutes mes démarches.

Je fais des vœux ardents pour que la santé de

Votre Éminence puisse se soutenir au milieu de ses afflictions, et en lui réitérant tout ce que les sentiments d'une reconnaissance et d'un dévouement sans bornes peuvent inspirer; j'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, de Votre Éminence Révérendissime, le très-humble et très-obéissant serviteur,

A. Appony.

Rome, ce 20 août 1823.

Le lendemain, le cardinal Fesch, l'oncle des Bonaparte, écrivait :

LE CARDINAL FESCH AU CARDINAL CONSALVI.

Éminence Révérendissime,

Je viens pleurer avec vous le grand Pape dont vous avez été le grand ministre. Au nom de toute la famille de l'empereur Napoléon, que l'immortel Pie VII a protégée jusqu'à son dernier jour, je dépose sur ce tombeau entr'ouvert l'hommage d'une reconnaissance filiale, et nous désirons tous que, dans ce douloureux moment, vous sachiez que nos cœurs ne vous séparent pas du saint Pontife qui vous avait choisi pour son conseil et pour son ami.

Le nom de Votre Éminence est attaché d'une manière indissoluble à ce pontificat qui devance la postérité et qui est déjà accepté comme une des gloires de l'Église. Vous devez vivre pour le perpétuer dans le Sacré Collége et pour donner à tous l'exemple de

l'oubli des injures. Depuis longtemps, Votre Éminence le sait bien, je m'honorais d'être votre obligé et votre serviteur reconnaissant; aujourd'hui que votre deuil, pour ainsi dire privé, devient un deuil pour la sainte Église romaine, permettez-moi d'ajouter que je suis et serai toujours votre ami le plus respectueux et le plus dévoué.

J., CARDINAL FESCH.

21 août 1823.

LE COMTE DE NESSELRODE, VICE-CHANCELIER DE RUSSIE, AU CARDINAL CONSALVI.

L'Empereur, mon auguste souverain, m'a chargé d'un devoir que je remplis avec une douloureuse émotion. En apprenant la mort du vénérable Pontife dont vous fûtes le glorieux ministre, Sa Majesté a voulu qu'en dehors des offices diplomatiques un hommage tout particulier fût rendu à vos incontestables services et au génie que vous avez déployé dans les plus solennelles circonstances. Je viens donc, au nom de l'Empereur, remplir ce devoir, qui, pour votre cœur brisé par une perte irréparable, sera, je l'espère, une consolation.

Sa Majesté, qui portait au saint vieillard si cruellement éprouvé une affection presque filiale, tenait Votre Éminence en très-grande estime, et à diverses reprises elle s'est fait un bonheur de vous la témoigner. Reconnaissant de tout ce que vous avez fait de sage et de beau dans l'intérêt de la société chré-

tienne et plus spécialement dans celui de ses peuples, l'Empereur veut prendre part à votre deuil et vous assurer de sa plus sincère affection.

Après avoir été l'interprète des sentiments de Sa Majesté, que Votre Éminence me permette de lui exprimer tous mes regrets et de lui offrir l'hommage de mon respectueux attachement.

NESSELRODE.

15 septembre 1823.

Les consolations arrivaient de tous les points de l'Europe à celui qui, comme Rachel, ne voulait pas et ne pouvait pas être consolé. Le 13 octobre 1823, la comtesse Thérèse d'Appony lui mandait :

Rome, ce 13 octobre 1823.

C'est avec une reconnaissance extrême et le plus sensible plaisir que j'ai reçu avant-hier soir des mains du comte Parisani la bonne lettre que Votre Éminence a bien voulu m'écrire. Vous avez la bonté, Monseigneur, de mettre un prix à l'attachement que nous vous portons, mon mari et moi, qui, si cela était possible, devrait l'accroître encore, mais cela est impossible. On ne saurait vous regretter plus que nous le faisons; on ne saurait vous aimer ni plus respectueusement ni plus tendrement; on ne saurait désirer plus chaudement tout ce qui peut contribuer sinon à votre bonheur, du moins à votre tranquillité. Nous sommes liés à vous par l'attrait, la sympathie et la reconnaissance. Rien ne saurait affaiblir jamais

nos sentiments. Et si, comme j'en suis persuadée, la véritable amitié a aussi ses miracles, je veux espérer que la sincérité de nos vœux portera bonheur à Votre Éminence.

Nous avons depuis quelques jours des ouragans continuels et beaucoup de pluie. Ce n'est rien pour nous; mais c'est tout pour vous, Monseigneur, et c'est sous ce rapport que nous en sommes désolés et même inquiets. Je crains que vos promenades à dos d'âne ne soient suspendues, et j'en espérais tant pour le retour de vos forces!

Nous avons eu le plaisir de voir le cardinal Arezzo avant-hier soir; il a passé la soirée d'hier à Albano, et comptait continuer aujourd'hui son voyage à Naples. Les cardinaux Pacca et Testaferrata sont allés aujourd'hui *villeggiare* à Villa-Lucia près de Monte-Porzio, et le cardinal Galeffi est allé passer deux jours à Albano.

La duchesse de Devonshire a la persévérance d'y rester encore ce mois-ci, je crois. Nous avons toujours étonnamment peu d'étrangers. J'ai vu M. de Marcellus, ci-devant chargé d'affaires de France à Londres, dans la loge du duc de Laval, hier au soir, et ce matin sur ma table j'ai trouvé la carte de lady Drummund, mais aussi voilà tout.

Nous avons dîné hier avec le duc de Laval et les cardinaux français à Villa-Torlonia. La maîtresse de la maison comptait faire sa cour au Pape aujourd'hui à deux heures.

Si je me laissais aller au plaisir de vous parler, Monseigneur, je devrais craindre de vous fatiguer; j'aurai donc le courage de me priver d'une aussi agréable occupation, et je me bornerai à vous répéter que vous êtes l'objet de nos regrets, de notre tendre affection et d'une éternelle reconnaissance.

Votre dévouée servante et amie,

Thérèse Appony.

P. S. — Je n'ai pas besoin de vous dire, Monseigneur, que si jamais vous aviez besoin de livres français dans votre solitude, toute la bibliothèque de mon mari est à vos ordres. Il a de bons mémoires dans sa collection. Plus vous disposerez de tout ce qu'il a et plus vous le rendrez heureux. Je vous présente ses plus tendres hommages.

Le 22 janvier 1824, le duc de Blacas, son vieil ami, lui faisait des plans de vie nouvelle et des offres de service dont le Cardinal ne devait même pas connaître la teneur.

Monseigneur,

Je viens de recevoir la lettre dont Votre Éminence m'a honoré le 6 de ce mois, et quoique je sois peiné de ses souffrances, je crois cependant entrevoir dans ce qu'elle me dit sur sa santé qu'elle en est moins mécontente; et j'aime à me flatter qu'elle se rétablira assez bien pour que Votre Éminence puisse exécuter son ancien projet de voyage en France, où je serais

si heureux de la voir. Elle sait que j'ai un appartement à ses ordres, et qui ne sera jamais occupé que par elle. Je ne saurais lui exprimer le plaisir que nous aurions, madame de Blacas et moi, à voir Votre Éminence, à lui témoigner tous les sentiments qui nous attachent à elle; et nous le désirons d'autant plus, que je suis persuadé que le climat de la France vous serait salutaire. Je ne veux pas fatiguer Votre Éminence par de nouvelles instances, et je me bornerai à l'assurer encore une fois du bonheur qu'elle nous ferait éprouver en se rendant à nos souhaits.

Nous sommes inquiets de la santé du Saint-Père, et si les maux dont il souffre sont tels en effet qu'on nous les représente, son pontificat n'aura pas été beaucoup plus long que celui de Léon XI.

Vous saurez probablement déjà qu'une contre-révolution a éclaté au Brésil, et que c'est sous les auspices du soi-disant empereur que le roi de Portugal a recouvré son autorité en Amérique. Voilà un bien bel, un bien noble exemple; le siècle où nous vivons est fertile en événements, et l'on ne peut désespérer de rien quand on reconnaît partout la main invisible qui dirige tout.

Votre Éminence aura su les mesures qui ont été une suite d'une publication intempestive que Votre Éminence n'aurait pas laissé faire; il faut espérer cependant que les choses s'arrêteront là, et je le désire beaucoup.

Les affaires continuent en Espagne à ne point aller comme on pourrait le souhaiter; il semble même qu'il s'y forme de nouvelles guérillas, et je doute que sans nos troupes la tranquillité pût s'y maintenir. Je ne vois cependant prendre aucune mesure efficace pour remettre l'ordre et pour l'assurer à l'avenir.

Le moment de nos élections approche; les libéraux s'agitent, mais ils chercheraient en vain à troubler la paix publique. La France est trop riche et trop heureuse pour ne pas vouloir conserver le repos dont elle jouit, et la prospérité qui accroît chaque jour promet son bonheur futur.

Je rends mille grâces à Votre Éminence de son intérêt pour moi et pour tous les miens. Ils sont assez bien dans ce moment-ci; madame de Blacas et sa mère font tous leurs compliments à Votre Éminence, et je la prie de recevoir une nouvelle assurance de la fidèle amitié et du tendre respect de son très-humble et très-obéissant serviteur,

BLACAS D'AULPS.

Paris, ce 22 janvier 1824.

Cinq jours auparavant, le 17 janvier, le roi George IV de la Grande-Bretagne, dont l'active amitié fut si chère au cardinal Consalvi et si utile à l'Église, lui adressait cette touchante dépêche :

Monsieur le Cardinal,

Je m'empresse de témoigner à Votre Éminence tout le plaisir que m'a causé sa lettre du 15 décem-

Monsieur le Cardinal,

Je M'empresse de témoigner à Votre Eminence tout le plaisir que M'a causé Sa lettre du 19 Décembre, que le Comte de Münster vient de Me remettre. J'attache un fort grand prix aux Sentimens et aux Voeux que Vous M'exprimés et auxquels Je réponds par le plus sincer retour.

L'Amitie et l'Estime particulière que J'ai vouées pour la vie à Votre Eminence sont également fondées sur Ses qualités éminentes et Son Caractère personel et sur la Sageſse et la Modération que Vous avés manifestés dans le poste éminent que le vénérable Pape Pie VII. Vous avoit confié dans les momens les plus importans et les plus critiques de Son regne.

Puiſsent les principes sages que Vous avés

À Son Eminence
Monsieur le Cardinal
Hercule Consalvi
à Rome.

suivi durant Votre Administration toujours guidée
la Cour de Rome, et puisse Votre Santé Vous permettre
longtems d'y concourrir par Vos Conseils
Ce sont-là les Sentimens avec lesquels je suis

Mon cher Cardinal
de Votre Eminence

Le Bon Ami

à Carlton House
ce 17. Janvier 1824.

George P

bre, que le comte de Münster vient de me remettre.

J'attache un fort grand prix aux sentiments et aux vœux que vous m'exprimez, et auxquels je réponds par le plus sincère retour.

L'amitié et l'estime particulières que j'ai vouées pour la vie à Votre Éminence sont également fondées sur ses qualités éminentes, son caractère personnel, et sur la sagesse et la modération que vous avez manifestées dans le poste éminent que le vénérable pape Pie VII vous avait confié dans les moments les plus importants et les plus critiques de son règne.

Puissent les principes sages que vous avez suivis durant votre administration toujours guider la cour de Rome, et puisse votre santé vous permettre longtemps d'y concourir par vos conseils!

Ce sont là les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Cardinal, de Votre Éminence, le bon ami.

GEORGE, R.

A Carlton house, ce 17 janvier 1824.

Royal témoignage d'affection pour Consalvi, de pieux respect pour la mémoire du Pontife défunt et d'espérance pour la prospérité du Siége apostolique, cette lettre ne parvint à Rome qu'après la mort du Cardinal. Elle lui était adressée pour le consoler; elle servit d'exorde à son apothéose.

Le Cardinal, ne pouvant supporter ni les maux ni les remèdes, s'endormait dans une mortelle torpeur. Du fond de la solitude où ses larmes coulaient en

silence, il entendait gronder sur sa tête les imprécations d'un peuple aussi inconstant dans ses joies que dans ses affections. Ce peuple, qui aime le changement, applaudissait à la chute de Consalvi. Ce peuple espérait ainsi faire sa cour au nouveau souverain, en manifestant d'aveugles colères contre le pouvoir expirant. Le nouveau Pape était le cardinal della Genga, Léon XII, qui, dans une circonstance critique de sa vie, et par une rare exception, n'avait pas eu à se féliciter du cardinal Consalvi. Au second volume de l'ouvrage intitulé *L'Église romaine en face de la Révolution*, nous avons retracé en peu de mots le sujet de cette division, qui avait pris son origine à Paris, en 1814, tandis que Consalvi représentait extraordinairement le pape Pie VII auprès du roi Louis XVIII, et que della Genga arrivait en France comme nonce apostolique. Qu'il me soit permis de reproduire ici cette page d'histoire, où le pardon des injures et l'expiation d'un moment d'humeur s'élèvent aux proportions d'un saint héroïsme.

« Consalvi, racontions-nous [1], éprouve la réaction d'un changement de règne, réaction inévitable, à Rome surtout, après vingt-trois années de pouvoir. Dans ses admirateurs de la veille, Consalvi rencontre des ennemis du lendemain. Il ne reste plus à ce grand ministre que l'autorité de son génie et l'estime de

[1] *L'Église romaine en face de la Révolution*, par J. Crétineau-Joly. Tome deuxième et dernier, p. 50, 51 et 52 (3e édition. Plon, éditeur.)

l'Europe. Abandonné de tous, excepté du cardinal Fesch, reconnaissant au nom des Bonaparte, il voit à Rome la solitude se faire autour de lui. On entend même les esprits mesquins ou jaloux triompher de sa chute, comme les hiboux se réjouissent d'une éclipse de soleil, et en sa qualité de cardinal-diacre, il doit servir à l'autel l'homme dont il eut le tort de se faire un ennemi.

» Il est dans le cœur humain de haïr celui qu'on a offensé[1]. Consalvi fut assez grand, tranchons le mot, il se sentit assez chrétien pour donner un démenti à cette parole de Tacite. Il ne garda dans son cœur aucun souvenir de colère, il pensa qu'il était plus noble de blesser que de haïr. On le vit avec une admirable dignité remplir auprès du nouveau Pape les fonctions de cardinal-diacre. Il était bien plus facile à Léon XII d'oublier les injures faites au cardinal della Genga. Léon XII saisit ce qu'il y a d'héroïque dans l'attitude résignée de Consalvi; il s'y associe, car tous deux n'ignorent point qu'une passion vaincue est la joie de l'âme. Le jour où, pour la première fois, le Pape officia solennellement à l'autel pontifical de la basilique de Saint-Pierre, il se tourne vers Consalvi au moment de la communion. Alors, dans un baiser véritablement de paix, le nouveau Pape et l'ancien ministre se réconcilient sous les yeux du Sacré Collége, de la diplomatie et du peuple, partageant cette sublime émotion, que

[1] Tacit., *Agricolæ vita*, t. V, p. 398.

Plutarque aurait enviée pour l'un de ses grands hommes.

» Afin d'être lui-même son secrétaire d'État, Léon XII a honoré de ce titre le doyen du Sacré Collége, l'octogénaire della Somaglia; cependant il ne veut se priver ni des avis ni du concours de son ancien rival. L'importante charge de préfet de la Propagande est vacante. Léon XII prie Consalvi de l'accepter : mais le Cardinal, détaché de la terre, n'aspire plus qu'à rejoindre dans la tombe le Pape et l'ami de ses jours prospères. Ses forces s'affaiblissent; il meurt de tristesse, de désenchantement peut-être. Léon XII, malade lui-même, a besoin pour gouverner l'Église de s'entourer de bons conseils. Il lui faut un guide expérimenté, qui puisse le mettre au courant de tous les intérêts chrétiens; il appelle à son chevet Consalvi mourant. Retiré sur les bords de la mer pour se recueillir dans sa mort prochaine, le Cardinal a entendu l'ordre de Léon XII. Il se fait porter dans les appartements du Quirinal, car à Rome il n'y a jamais de repos devant les affaires.

» Au milieu de cette entrevue des deux agonisants, elles furent toutes traitées, toutes résolues avec un calme d'esprit et une profondeur de jugement admirables.

» Consalvi avait parlé; il régnait donc encore. Il régnait si bien, qu'au sortir de l'audience Léon XII dit au cardinal Zurla : « Quelle conversation! jamais

nous n'avons eu avec personne de communications plus instructives, plus substantielles, et qui puissent être plus utiles à l'Église et à l'État. Consalvi a été sublime. Nous sommes au comble de la joie. Nous travaillerons souvent ensemble; seulement il faut aujourd'hui ne pas mourir. »

» Ce vœu du prince, si noblement exprimé, ne devait pas se réaliser en faveur du rival devenu l'ami et le conseiller. A quelques jours de là Consalvi expirait; et comme dernier hommage rendu à ce grand serviteur de l'Église, Léon XII eut des larmes pour témoigner de ses regrets et de son deuil. En annonçant au gouvernement français la perte que le monde venait de faire, le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur du Roi Très-Chrétien près le Saint-Siége, écrivit : « Il ne faut aujourd'hui que célébrer cette mémoire honorée par les pleurs de Léon XII, par le silence des ennemis, enfin par la profonde douleur dont la ville est remplie, et par les regrets des étrangers et surtout de ceux qui, comme moi, ont eu le bonheur de connaître ce ministre si agréable dans ses rapports politiques et si attachant par le charme de son commerce particulier. »

Telle avait été cette réconciliation qui adoucit les dernières souffrances de Consalvi. Abîmé dans sa douleur et révélant sur son visage amaigri et dans ses yeux à moitié voilés par des larmes involontaires les symptômes d'une décomposition prochaine, il

avait essayé de la solitude à Porto d'Anzio, afin de pouvoir, en face des majestueux silences de la mer, se recueillir dans la mort, loin des bruits et des amertumes du monde.

Arrivé à Rome au mois de juin 1823, et attaché à vingt ans à l'ambassadeur, duc de Montmorency-Laval, j'avais eu le bonheur de voir le cardinal Consalvi tout-puissant me sourire de ce sourire si affectueusement spirituel que je n'ai jamais oublié. Le cardinal Bernetti, alors gouverneur de Rome, m'avait déjà honoré de son amitié; et, dans les derniers jours de décembre, par un éclatant soleil, nous allions tous deux en pèlerinage à Porto d'Anzio. Bernetti était un homme d'audace et d'esprit qui savait parler et agir. Dévoué à Consalvi, cher à Léon XII, dont il est le secrétaire d'État *in petto*, Bernetti a contribué plus que personne à la réconciliation opérée. Il vient, dans la joie de son âme, apporter à Consalvi des paroles de sollicitude pontificale et des espérances dont l'impossibilité était démontrée. Le Cardinal se sentait blessé au cœur par l'ingratitude des Romains, peuple roi qui accumule sur sa tête toutes les ingratitudes du trône et de la rue; et il disait la blessure incurable.

Triste et pâle, mais s'occupant toujours des autres avec les attentions les plus délicates, il ne parla que du petit nombre d'amis restés fidèles à son souvenir. Ses beaux yeux, dont l'éclat avait fait l'admiration des hommes et le désespoir des peintres, se rani-

maient de temps à autre et brillaient encore sous leurs épais sourcils. Le malade nous entretint des douces vertus de Pie VII, des vastes desseins de Léon XII, que sa foi de plus en plus vivace saluait comme le maître de la parole et de la conduite, puis il discourut sur la mort qu'il voyait approcher sans crainte comme un jour de repos après de pénibles labeurs. J'écoutais dans un respectueux silence le prince de l'Église mourant, et je ne m'imaginais pas que, quarante ans plus tard, sans avoir brigué un pareil honneur, je serais choisi pour exécuter dans leur ensemble les dernières volontés du célèbre *Porporato*.

Consalvi expira le 24 janvier 1824, à l'âge de soixante-sept ans. Ce jour-là, Rome entière comprit qu'elle venait de faire une perte irréparable. Rome eut honte de sa honte. Le deuil fut universel comme les regrets. Confondus en une communauté de prières et de larmes, tous, princes et ambassadeurs, artistes et savants, prêtres et peuple, voulurent, par un tardif repentir, s'associer à la douleur de la Papauté et du Sacré Collége. Il avait conquis cette illustration personnelle, la plus noble récompense des travaux de l'homme. La capitale du monde chrétien le saluait comme un ornement; il en restera l'un des plus impérissables souvenirs.

Dans cette ville où l'on croirait que la mort est née, tant les ruines s'amoncellent sur les ruines et les tombeaux sur les tombeaux, tout passe et s'ou-

blie rapidement. Le grand Cardinal est seul présent aux générations nouvelles. Selon une parole de Bossuet[1], « sa mémoire, toujours fraîche et toujours récente, est douce à l'Église comme une composition de parfums », et les stanze qu'il occupa au Vatican gardent encore le nom d'appartements du cardinal Consalvi.

Il avait vécu sans aucune préoccupation des richesses, ne se permettant quelques légères dépenses personnelles que pour les fleurs de son jardin à Ponte-Rotto, la seule passion qu'il se soit jamais accordée. Demander, recevoir et prendre est le bréviaire des courtisans et des ministres favoris. Le Cardinal ne demanda rien, ne reçut rien, ne prit rien, et il mérita qu'on dît de lui ce que saint Bernard et le pape Eugène III disaient du grand cardinal Cibo : « *Che passando per le terre d'argento non conobbe argento.* » Dans notre siècle le pouvoir est la terre d'argent que trop de ministres aiment à fouiller. Consalvi ne déploya que le luxe de la charité, aussi mourut-il à peu près pauvre. Nous allons dire maintenant de quelle manière il partagea sa modeste fortune patrimoniale.

Généreux et bienfaisant jusqu'à la prodigalité, il écrivait, il répétait souvent le précepte des saintes Écritures : *Da mercedem sustinentibus te*[2]. Au nom de son maître, il récompensait comme un roi les artistes,

[1] *Œuvres complètes de Bossuet*, t. XI, p. 176.
[2] Ecclésiast., XXXVI, 18.

les littérateurs et les savants qui, par leurs travaux, honoraient ou défendaient l'Église. Il distribuait comme un saint ses épargnes aux indigents. Le testament qu'il a rédigé et signé au Quirinal, le 1er août 1822, et que nous publions dans ses clauses historiquement ou pieusement essentielles, sera sans aucun doute la plus éloquente des oraisons funèbres. Ce testament, dont chaque feuille est numérotée par une lettre de l'alphabet, reste la page la plus splendide d'une belle vie.

« Au nom de la très-sainte Trinité, ce 1er jour du mois d'août de l'année 1822.

» Moi, Hercule Consalvi, cardinal de la sainte Église romaine, diacre de Sainte-Marie *Ad Martyres*, après avoir fait mon testament plus d'une fois, à diverses époques de ma vie, tant pour désigner mon héritier qu'afin de pourvoir aux besoins de mes serviteurs et légataires, ainsi qu'à plusieurs affaires d'importance, considérant que, vu la mort de mon bien-aimé frère André et celle d'autres personnes qui m'étaient chères, vu encore le changement de circonstances, mes dispositions précédentes ne peuvent plus subsister dans la manière et la forme qu'elles ont, je me suis décidé à les révoquer, à les annuler et à faire un nouveau testament avec les changements opportuns. Me prévalant donc du privilége que je possède en qualité de cardinal de la sainte Église romaine, de pouvoir tester sur simple feuille,

profitant aussi de l'indult que Sa Sainteté le pape Pie VII m'a communiqué par bref, maintenant que je suis sain d'esprit et de corps, je fais mon dernier testament sur ces feuilles (à moins que je ne me décide à le changer en un autre postérieur, dans le courant de la vie qu'il plaira encore à Dieu de m'accorder), avec l'expresse déclaration que toutes les autres feuilles de même date ou de date postérieure au testament, écrites de ma main et signées par moi, et contenant une disposition quelconque à exécuter après ma mort, font partie intégrante de mon testament.

» Et d'abord je recommande humblement et chaleureusement mon âme au Seigneur très-clément, en le priant par les mérites de son divin Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui m'a racheté au prix immense de son très-précieux sang, par l'intercession de la très-sainte Vierge Marie et des Saints, mes patrons, de la conduire en un lieu de salut, et de me pardonner dans sa miséricorde infinie mes très-graves péchés.

» Je veux qu'on fasse célébrer pour le repos de mon âme, dans le plus bref espace de temps qu'il sera possible, deux mille messes, destinant une aumône de cinq paoli pour chaque messe célébrée en présence de mon corps, soit à la maison, soit à l'église, et de trois paoli pour chacune des autres messes à célébrer à Saint-Laurent hors des murs, à Saint-Grégoire et dans d'autres églises où se trouvent

des autels privilégiés avec indulgence spéciale, selon l'indication de mon héritier.

» En expiation de mes péchés, je laisse à distribuer en aumônes la somme de trois mille écus. Cette distribution sera faite avec la plus grande sollicitude possible par mon héritier mentionné ci-dessous. Il aura soin, avec l'aide de M. Jean Giorgi, mon trésorier, et Jean Luelli, mon majordome, personnes qui me sont très-attachées, de consulter les curés et de vérifier quels sont ceux qui ont vraiment besoin de secours. Les pauvres de ma paroisse seront spécialement préférés à tous les autres.

» Sa Sainteté Notre Seigneur le Pape le permettant, mes obsèques auront lieu avec la décence convenable dans l'église de Saint-Marcel au Corso, où se trouve la sépulture de ma famille. Me souvenant de la promesse que j'ai faite à mon bien-aimé frère André au lit de mort, lorsque, dans les derniers moments de sa vie, il me demanda qu'en signe du très-tendre amour qui nous avait liés durant la vie, nos deux corps fussent réunis dans la mort et renfermés dans le même sépulcre, je veux que si, à mon décès, ce sépulcre ne se trouve pas déjà préparé par moi, mon héritier en fasse faire un très-modeste, et qui contiendra le cercueil de mon frère et le mien. »

Après avoir pourvu aux besoins de son âme, réglé sa sépulture et spécifié avec une attention toute particulière les prières qu'il exige pour son salut, le cardinal Consalvi détermine les legs qu'il accorde à ses

serviteurs. Aucun d'eux n'est oublié; ils trouvent tous dans la gratitude de leur maître une aisance assurée pour le reste de leurs jours. Il s'occupe du payement de ses dettes; puis, par un touchant souvenir, le Cardinal pense aux âmes des personnes qui lui furent chères et qui le précédèrent dans la tombe, et il écrit :

« Dans ce feuillet, qui fait partie de mon testament, je laisse à prendre sur mon héritage la somme nécessaire à la célébration de :

» Cinquante messes chaque année, pour le repos de l'âme de ma mère, la marquise Claudia Consalvi, née Carandini, à célébrer dans l'église de Saint-Marcel au Corso, le 29 avril, jour anniversaire de sa mort, avec l'aumône de trois paoli.

» Cinquante messes chaque année, pour le repos de l'âme de la princesse Isabelle Ruspoli, née Giustiniani, à célébrer dans l'église de Saint-Laurent *in Lucina,* le 25 août, jour anniversaire de sa mort, avec l'aumône de trois paoli.

» Cinquante messes chaque année, pour le repos de l'âme de la duchesse de Ceri, Catherine Odescalchi, née Giustiniani, à célébrer dans l'église des Saints-Apôtres, le 24 novembre, jour anniversaire de sa mort, avec l'aumône de trois paoli.

» Cinquante messes chaque année, pour le repos de l'âme de la marquise Porzia Patrizi, à célébrer dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, le. . . . . jour anniversaire de sa mort (puisse Dieu prolonger

longtemps ses jours!), avec l'aumône de trois paoli.

» Cinquante messes chaque année, pour le repos de l'âme de la duchesse Constance Braschi, née Falconieri, à célébrer dans l'église de Saint-Marcel au Corso, le 17 juin, jour anniversaire de sa mort, avec l'aumône de trois paoli.

» Cinquante messes chaque année, pour le repos de l'âme de D. Albert Parisani, à célébrer dans l'église de Saint-Marcel au Corso, le 26 novembre, jour anniversaire de sa mort, avec l'aumône de trois paoli.

» Cinquante messes chaque année, pour le repos de l'âme du célèbre maëstro Dominique Cimarosa [1], à dire dans l'église de la Rotonde, le 11 janvier, jour anniversaire de sa mort, avec l'aumône de trois paoli.

» Trente messes chaque année, pour le repos de l'âme de Philippe Monti, mon domestique, à célébrer dans l'église de Sainte-Cécile *in Transtevere*, le 1er mars, jour anniversaire de sa mort, avec l'aumône de trois paoli.

[1] Ce pieux souvenir et cet hommage de prières accordés à Dominique Cimarosa, mort depuis plus de vingt années, ont quelque chose de véritablement touchant. Le grand compositeur, que le cardinal Consalvi, aussi bon juge en musique qu'en poésie et en peinture, appelait le Raphaël de l'harmonie, avait été l'un de ses plus chers amis. En rédigeant ses volontés suprêmes, Consalvi associe le maestro à tous ceux qu'il aima et honora sur la terre. Il fait mieux : après avoir, pendant sa vie, veillé au sort des filles de Cimarosa, il veut pourvoir à leurs besoins jusqu'au delà du tombeau. Deux legs de son testament prouvent qu'il ne les oublia point.

» Désirant donner un souvenir à tous les membres de la secrétairerie d'État, et ne pouvant disposer d'assez d'objets pour tant de personnes, je me propose de laisser à chacun d'eux quelques ouvrages de ma bibliothèque, qui leur seront remis (ainsi qu'à M. le comte Celano) par mon héritier fiduciaire, d'après les instructions que je lui en laisserai, dès que j'en aurai moi-même fait le choix.

» Ayant dans mon testament, écrit tout entier de ma propre main et daté de ce même jour, nommé et institué mon héritier fiduciaire, Mgr Alexandre Buttaoni, promoteur de la foi, avec charge de remettre en temps et lieu l'héritage à mon héritier propriétaire, je déclare par ce feuillet, qui fait partie de mon testament, ne rien posséder qui, en vigueur du *motu proprio* du 6 juillet de l'année 1816, ne soit parfaitement libre de toute charge et de tout fidéicommis; et je nomme, institue, déclare mon héritier universel de tous et de chacun de mes biens, créances, droits, la Sacrée Congrégation de la Propagande de la foi, à laquelle néanmoins j'interdis formellement et de la manière la plus expresse la détraction de la quatrième *Falcidia*, de quelque manière et à quelque titre que ce soit.

» J'entends, je veux, je déclare que, tant que vivra un seul de mes serviteurs gratifiés par mon testament, ou de ceux qui ont reçu un legs annuel à vie, la Sacrée Congrégation ci-dessus nommée ne puisse jouir (excepté de ce qui sera indiqué plus bas)

de mon héritage, ni en prendre en aucune manière l'administration, voulant que cette administration soit laissée entière et libre aux mains de mon héritier fiduciaire, Mgr Alexandre Buttaoni (ainsi qu'aux mains de celui ou de ceux qui lui succéderont dans son administration). Non-seulement je le dispense de faire un inventaire légal, mais, pour éviter les frais voulus pour cela, je le lui défends; il suffit qu'il dresse une simple liste des biens tant immeubles que meubles (quoique pourtant ces derniers doivent être aliénés et convertis en espèces, pour satisfaire aux charges indiquées au feuillet, lettre E, annexé à mon testament, ou dans mon testament même), liste qui, vu la probité reconnue dudit héritier fiduciaire, devra faire pleine foi.

» Afin que la susdite Congrégation de la Propagande commence dès ma mort à ressentir quelque effet de mon héritage, je veux qu'à partir de mon décès elle jouisse d'une somme annuelle de 600 écus, qui lui seront payés par mon héritier fiduciaire, administrateur de mon héritage, par échéance mensuelle ou tous les trois mois, si le manque de fonds ne lui permettait pas d'effectuer les payements mensuels aux serviteurs légataires et d'acquitter les 50 écus par mois, correspondant à la somme de 600 écus assignés plus haut à la Sacrée Congrégation.

» Quand, par la mort successive de la majeure partie de mes serviteurs et légataires annuels, les fonds de mon héritage permettront d'accroître la

somme de 600 écus déterminée plus haut, mon héritier fiduciaire pourra (sans pourtant y être positivement obligé) verser dans la caisse de la Sacrée Congrégation la nouvelle augmentation qu'il jugera pouvoir remettre, après avoir satisfait aux charges accessoires et aux dispositions reçues de vive voix.

» Après la mort de tous ceux qui dans mon testament ont été gratifiés et des annuels légataires, mon héritier fiduciaire devra consigner à la Sacrée Congrégation l'héritage alors existant.

» Je déclare en outre que la susdite Congrégation ne pourra jamais obliger l'héritier fiduciaire, ou celui qui lui succédera, à donner la fidéjussion; comme aussi elle ne pourra le contraindre à rendre compte de sa gestion, ni à révéler les dispositions reçues de vive voix ou par écrit de moi, confirmant même dans ce feuillet ce que j'ai plus amplement dit sur ce sujet dans mon testament.

» A peine entré en possession de son titre, mon héritier fiduciaire, pour prévenir le cas possible (puisse Dieu conserver longtemps ses jours!) d'une mort qui ne lui laisserait pas le temps de nommer son successeur dans l'administration de mon héritage, devra, en vertu du mandat reçu, nommer son successeur dans un écrit qui sera déposé clos et scellé dans un office caméral, pour être ouvert après sa mort; et j'entends imposer successivement la même obligation aux autres administrateurs. Si les premiers venaient à manquer avant la mort de mes serviteurs

et autres légataires, et dans le cas où quelqu'un de ces administrateurs eût négligé ou eût oublié de faire la nomination de son successeur, prescrite plus haut, je prie le doyen du tribunal de la Rote, dont j'ai eu l'honneur d'être membre, de prendre lui-même cette administration, et d'accepter l'annuelle rétribution destinée à l'administrateur, et ainsi successivement jusqu'à l'époque indiquée plus haut.

» Je ne crois pas pouvoir mieux disposer des tabatières précieuses qui, durant le cours de mon ministère, m'ont été données par divers souverains, et que j'ai conservées par respect et reconnaissance envers les augustes donateurs, qu'en en faisant autant de legs en faveur des maisons et établissements qui sont le plus dans la nécessité. Je suis à chercher une meilleure distribution de ces objets; mais dans le cas où je viendrais à mourir avant de l'avoir définitivement arrêtée, je maintiens celle-ci, qui, dans le moment, me paraît la plus convenable.

» Je laisse à l'hospice catholique de Saint-Michel *a Ripa* la tabatière précieuse n° 2, avec portrait de Sa Majesté le roi de Prusse, entouré de brillants;

» Au couvent des religieuses capucines de *Monte-Cavallo* la tabatière précieuse n° 8, avec portrait de Sa Majesté le roi d'Angleterre, entouré de brillants;

» Au couvent de Saint-Urbain la tabatière précieuse n° 11, avec portrait de Sa Majesté l'empereur de Russie, entouré de brillants;

» Au monastère des religieuses capucines, à la

Madona dei Monti, la tabatière précieuse n° 10, avec portrait de sa Majesté l'empereur de Russie, entouré de brillants;

» Au monastère de Saint-Égide *in Transtevere* la tabatière précieuse n° 7, avec portrait de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, entouré de brillants;

» Au monastère des Ursulines la tabatière précieuse n° 9, avec portrait de Sa Majesté le roi de Bavière, entouré de brillants;

» Au monastère de l'Enfant-Jésus la tabatière précieuse n° 4, avec portrait du roi d'Angleterre entouré de brillants;

» Au monastère de la Madeleine, à *Monte-Cavallo,* la tabatière précieuse n° 12, avec portrait de Sa Majesté le roi de Prusse, entouré de brillants;

» Au monastère des Baptistines, à Saint-Nicolas de Tolentino, la tabatière précieuse n° 14, avec portrait de Sa Majesté le roi de Wurtemberg, entouré de brillants;

» Je laisse au monastère des *Ginnasi* la tabatière précieuse n° 13, avec portrait de Sa Majesté le roi de Bavière, entouré de brillants;

» Au monastère de Saint-Bernardin de Sienne aux Monts la tabatière précieuse n° 15, avec les initiales E. V. de Sa Majesté le roi de Sardaigne, entouré de brillants.

» Pour que mon héritier fiduciaire fasse construire la façade de l'*Ara-Cœli,* tant pour l'ornement de l'église que du Capitole, je laisse la tabatière pré-

cieuse n° 1, avec portrait de Sa Majesté le roi des Deux-Siciles, entouré de brillants.

» Pour que mon héritier fiduciaire fasse construire la façade de l'église de Saint-André *delle Fratte*, je laisse la tabatière précieuse n° 3, avec portrait de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, entouré de brillants.

» Pour que mon héritier fiduciaire fasse achever la façade de l'église de la Consolation, je laisse la tabatière précieuse n° 5, avec portrait de Sa Majesté Très-Chrétienne, entouré de brillants, et la tabatière précieuse n° 6, avec portrait de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, entouré également de brillants.

» Tant pour le legs destiné à l'achèvement de la façade de l'église de la Consolation que pour les deux legs précédents destinés à la construction des façades de l'église de l'*Ara-Cœli* et de l'église de Saint-André *delle Fratte*, je déclare expressément que si, pour quelque motif et de quelque part que ce soit, on vient à déroger en quelque point à ma volonté et à changer en tout ou partie mes dispositions, les trois legs ci-dessus seront par le fait même abolis, cassés, abrogés et annulés, et mon héritier fiduciaire devra, dans ce cas, employer la valeur du legs ou des legs abolis, cassés, abrogés et annulés en secours et aumônes en faveur des pauvres et honnêtes familles, et des pauvres hospices désignés dans les instructions que je lui ai laissées. Je prie que, dans les mo-

nastères et les couvents, on récite tous les soirs les litanies de la bienheureuse Vierge, et deux *De profundis*, un pour le repos de mon âme, et l'autre pour le repos de l'âme de mon frère André, et je prie encore que l'on fasse la sainte Communion les jours anniversaires de ma mort et de la sienne, qui arriva le 6 septembre de l'an 1807.

» Je prie très-humblement Sa Sainteté de daigner accepter, comme un faible témoignage de mon dévouement et de ma reconnaissance, le tableau de la *Chananéenne* [1].

» Je laisse à Son Éminence le cardinal Della Somaglia le tableau peint par Canova, avec la somme requise pour l'achat d'un cadre convenable;

» A Son Éminence le cardinal Spina l'anneau à un rubis entouré de brillants;

» A Madame la comtesse d'Albany l'anneau avec diamant paille;

» A Monseigneur l'ancien évêque de Senez (M. de

[1] Pie VII ayant précédé dans la tombe son secrétaire d'État, le cardinal Consalvi, pour témoigner de son heureuse réconciliation avec le nouveau pape Léon XII, lui transmet en ces termes le même tableau, œuvre de Guido Reni :

« Au feuillet lettre N, en date du 1er août 1822, qui fait partie de mon testament de même date, j'avais laissé au Souverain Pontife Pie VII le tableau de la *Chananéenne*. Comme Pie VII est mort, je prie humblement Sa Sainteté Léon XII de daigner accepter ce tableau, que j'ose lui offrir, comme témoignage de mon respect et de mon dévouement.

» E. Card. Consalvi.

» Rome, 5 octobre 1823. »

Bonneval) 200 onces d'argent et le tableau des trois cathédrales de Paris, Londres, Vienne;

» A Dom Pio Braschi une pendule de salon en bronze doré, et, après sa minorité, mon jardin de *Ponte-Rotto*, dont prendra soin, en attendant, mon héritier fiduciaire;

» A Monseigneur Alexandre Buttaoni, trois cents onces d'argent et le portrait de Pie VII peint par le célèbre Lawrence;

» A Monsieur le général de brigade comte Parisani, mon cousin, une pendule de salon en bronze doré, deux petites pyramides de jaune antique et une médaille commémorative des batailles du duc de Wellington;

» A Madame la comtesse Claudia Aluffi Carandini, ma cousine, la tabatière d'or *Gridellino* et ma montre;

» A Monsieur le comte Félix Aluffi, son mari, une tasse avec la soucoupe de porcelaine de Sèvres;

» A Monsieur le marquis Joseph Carandini, mon cousin, une pendule de salon en bronze doré;

» A Monsieur le marquis Paul Carandini, mon cousin, une pendule de salon en bronze doré.

» Je laisse à Madame la marquise Porzia Patrizi Montoro l'anneau d'émeraude avec brillants;

» A Madame la marquise Marie Crispolti, sa fille, *un souvenir;*

» A Donna Virginie Chigi Grimani, la boîte à musique en écaille de tortue et un camée antique;

» A Monsieur Michel Grimani, son fils, le service en porcelaine de Sèvres et un sceau fait d'une topaze d'Angleterre ;

» A Madame la princesse de Téano, née Chigi, le tableau de saint François;

» A Madame la princesse de Piombino, née Odescalchi, la dentelle qui me fut donnée à Paris en 1801, et que je n'ai jamais portée ;

» A Madame la princesse Chigi, née Barberini, une cassette anglaise avec divers objets d'argent, cristal et d'écaille de tortue;

» A Madame la marquise Artémise de Brignole Sale, la dentelle à point d'Angleterre ;

» A Madame la princesse Thérèse Gaetani, un petit temple avec huit colonnes d'agate orientale;

» A Madame la duchesse de Devonshire, une tabatière de pierre dure de Florence;

» A Madame la marquise de la Rianderie, à Paris, un camée nacré de jaspe couleur de sang;

» A Mademoiselle Alexandrine, sa fille, un médaillon en camée;

» A Madame la baronne de Guignicourt, à Reims, une écritoire en écaille de tortue, avec arabesques d'argent doré, et divers objets d'or contenus dans l'intérieur;

» A Madame la comtesse Sandwich, à Londres, l'obélisque sculpté en bronze doré ;

» A Lady Mathilde Ward, la colonne Trajane historiée en bronze doré ;

» A Monsieur le chevalier Charles de Thuisy, à Paris, la tabatière couleur pourpre, avec camée, et un sceau fait d'une topaze d'Angleterre;

» A Monsieur le marquis Antoine Canova, une pendule de salon en bronze doré;

» A Madame Joséphine Lion, à Reims, *un souvenir;*

» A Monsieur le comte Celano, une pendule de salon et deux grands chandeliers d'argent;

» A Monsieur Pierre Filippani, 150 onces d'argent;

» A Dom Joseph Cesarini, le rochet des demi-solennités et une tasse avec soucoupe de porcelaine de Sèvres;

» A Monsieur le chevalier Mamo, 100 onces d'argent et le petit portrait de mon frère peint par lui;

» A Monsieur Dominique Filippetti, 200 onces d'argent;

» A Monsieur le chanoine Graziani, 60 onces d'argent;

» A Monsieur l'avocat Giorgi, 100 onces d'argent;

» A Monsieur le docteur Bomba, 60 onces d'argent et 40 onces pour les soins donnés dans la dernière maladie;

» A Monsieur l'abbé Capaccini, une pendule de salon en bronze doré et 200 onces d'argent;

» A la famille Parisani, le capital de 3,000 écus dû par le comte Fabrizi de Terni;

» A Monsieur l'abbé Boncard (de Béziers), la taba-

tière d'or émaillée et deux petits chandeliers de marbre avec figurines de bronze doré;

» A Monsieur l'avocat Corradini, 200 onces d'argent et le buste en plâtre de mon frère André;

» A Monsieur Jean Giorgi, 150 onces d'argent et la pendule en marbre blanc avec deux colonnettes de marbre roux antique;

» A la religieuse Cimarosa, au monastère de l'Enfant Jésus, 100 onces d'argent et la tabatière avec portrait de son père; de plus, la rente annuelle de 40 écus portée à 80 dont il est question dans le testament;

» A Pauline Cimarosa, 100 onces d'argent et toute la musique de son père, avec son grand portrait, le tout franc de port jusqu'à Naples; de plus, une rente viagère de 72 écus par an;

» A mon confesseur, 60 onces d'argent et 40 livres de chocolat;

» Au maître de musique Angelini, le piano allemand à plusieurs registres et la tabatière dont se servait Cimarosa dans sa jeunesse;

» A Monsieur Joachim Provenzali, mon *maestro di camera*, 200 onces d'argent et un ouvrage théologique de ma bibliothèque, au choix de mon héritier fiduciaire, et ma montre d'or à répétition avec chaîne d'or;

» A Monsieur Jean Montechini, mon caudataire, 100 onces d'argent et mon autre montre d'or avec chaîne d'or;

» A Madame Victoire Astolfi, 200 onces d'argent, déjà inscrites dans le testament, et le petit anneau de pâte bleue avec petits brillants; de plus, le legs annuel de 36 écus par mois;

» A Monsieur Jean Luelli, les douze paysages de Locatelli, le réveille-matin avec caisse de bois, le grand cadre avec portrait de mon frère André; de plus, le legs de 1,000 écus inscrit dans le testament, et l'autre legs de 30 écus par mois;

» A Laurent Rotondo, mon valet de chambre, 200 onces d'argent et le réveille-matin à boîte d'argent; de plus, le legs annuel de 20 écus par mois inscrit dans le testament.

» Considérant qu'il serait grandement inconvenant qu'un Pontife de tant de célébrité, qui a si bien mérité de l'Église et de l'État, comme Pie VII, n'eût point après sa mort (puisse Dieu prolonger ses jours!) un tombeau dans la basilique Vaticane, comme semble l'indiquer la médiocrité des revenus qu'il laisse à ses neveux; mû par mon dévouement et mon attachement à sa Personne Sacrée, inspiré par la reconnaissance que je lui dois comme premier cardinal de sa création, comblé des bienfaits de sa souveraine bonté, j'ai résolu de lui faire ériger un mausolée à mes frais dans la susdite basilique.

» Dans ce but, j'ai tâché de faire des économies sur les dépenses annuelles destinées à mon entretien, et de réunir une somme de 20,000 écus romains. Si je mourais avant Sa Sainteté, comme je le désire,

mon héritier fiduciaire reste chargé de consacrer la somme fixée à l'érection de ce tombeau, dont l'exécution sera confiée au ciseau du célèbre marquis Canova, et, à son défaut, au célèbre chevalier Thorwaldsen, et, si celui-ci ne pouvait l'exécuter, à un des meilleurs sculpteurs de Rome.

» L'inscription suivante sera gravée sur le tombeau :

PIO VII, CHARAMONTIO, COESENATI, PONTIFICI MAXIMO,
HERCULES, CARDINALIS CONSALVI, ROMANUS,
AB ILLO CREATUS.

» Le tombeau aura trois statues : sur l'urne celle du Pape, aux deux côtés celles des deux vertus, la Force et la Sagesse.

» Rome, 1er août 1822.

» *Signé :* E. Cardinal Consalvi. »

L'homme est connu, et bien connu, par ses correspondances et par son testament. Laissons-le maintenant nous initier par ses récits aux principaux événements de sa vie.

MÉMOIRES

SUR

LE CONCLAVE TENU A VENISE

POUR L'ÉLECTION

DU SOUVERAIN PONTIFE PIE VII.

SOMMAIRE.

But que se propose le cardinal Consalvi en écrivant ses *Mémoires*. — La mort de Pie VI et le Conclave à Venise. — Consalvi nommé secrétaire du Conclave. — Situation du Sacré Collége. — Lettres latines aux souverains. — Le Conclave est réuni. — L'Autriche et le cardinal Herzan. — Les chances du cardinal Bellisomi. — Politique de la cour d'Autriche. — Son ministre Thugut veut manœuvrer de telle sorte que les Légations restent territoire allemand. — Il oppose en conséquence Mattei à Bellisomi. — Les intrigues de Herzan. — Le cardinal doyen Albani s'y laisse prendre. — Attitude et caractère du cardinal Léonard Antonelli. — L'omnipotence qu'il cherche à exercer. — Les candidats à la papauté. — Gerdil et Zelada. — Scrutins sans résultat. — Ingénieux plan du cardinal Maury pour la nomination d'un Souverain Pontife. — Maury et Consalvi s'entendent sur le choix à proposer aux deux partis. — Le cardinal Chiaramonti et ses vertus. — Antonelli, habilement circonvenu, croit que c'est lui qui a conçu l'idée de présenter Chiaramonti. — Braschi et Antonelli. — Les négociations au Conclave. — Bellisomi et Mattei en face du dernier scrutin. — Élection de Pie VII. — Cérémonial de la proclamation et de l'adoration. — Couronnement du Pape. — Triste conduite du gouvernement impérial. — Les fêtes vénitiennes. — L'Autriche invite Pie VII à venir visiter l'empereur à Vienne, afin de trancher d'un seul coup toutes les difficultés. — Refus du Pape. — Consalvi nommé pro-secrétaire d'État. — Mission du marquis Ghislieri. — Il demande l'abandon des provinces

cédées par force au traité de Tolentino. — Pie VII et le *Non possumus*. — La teigne dans la garde-robe impériale. — Le Pape se décide à retourner à Rome. — Le gouvernement autrichien et la *Bellone*. — Le voyage par mer. — La bataille de Marengo vient vérifier la prophétie du Pape. — Pie VII à Rome.

Bien souvent je me suis proposé de raconter en peu de mots les principaux et les plus intéressants événements qui ont rapport aux affaires publiques dans lesquelles j'ai été mêlé, afin qu'on n'en perdît pas le souvenir, ou que ces événements ne fussent point dénaturés par de fausses relations. Je me suis engagé dans cette entreprise par la considération du bien qui devait en résulter pour l'honneur et pour les intérêts du Siége Apostolique. J'opposais ainsi le bouclier de la vérité et la manifestation des faits inconnus aux armes de tout genre avec lesquelles la mauvaise foi et la calomnie, la fraude, l'irréligion et l'ignorance des faits et des hommes s'étudient à altérer cette même vérité. Mais les occupations infinies et très-graves, les emplois très-importants que j'eus à remplir jusqu'à la chute du gouvernement pontifical, mes agitations, mes soucis, mes voyages et tant de funestes catastrophes qui me circonvinrent plus tard, m'en empêchèrent sans cesse. Trouvant aujourd'hui dans cet exil un peu de repos et de trêve, il m'a semblé que je ne pouvais pas consacrer ce temps à l'oisiveté ou à un travail plus agréable et plus doux. (Et qui sait toutefois si je pourrai accomplir ma tâche?) J'ai encore sous les yeux les devoirs

que je me suis imposés; je sais que je dois me rendre utile à la sainte Église romaine, à laquelle j'appartiens si étroitement. J'ai donc résolu de profiter de cet intervalle pour exécuter un dessein autrefois impossible.

Je mets maintenant la main à l'œuvre, me proposant uniquement de confier au papier des aperçus très-rapides sur chacun des objets dont je veux parler. Je préviens en outre le lecteur que je n'ai pas l'intention d'écrire une histoire ou de minuter une relation complète et circonstanciée. L'espace me manque pour cela, ainsi que la mémoire de tant de faits, de lieux et de noms, après de si longues années écoulées. Je ne veux pas non plus accompagner mon récit des réflexions et des notes que chaque fait pourrait provoquer, mais je me contenterai de rapporter simplement ceux que je crois les plus intéressants et dont je me souviens le mieux. Mon but, je l'ai déjà dit, est d'opposer la vérité à la calomnie et à l'erreur, d'autant plus facilement qu'en ces sortes de matières je ne veux parler que des choses qui me sont propres. Je commencerai avant tout par le Conclave qui fut tenu à Venise pour l'élection du souverain pontife Pie VII. Il est naturel et très-juste que ce soit cet événement qui ouvre mon récit.

La mort du pape Pie VI, de glorieuse mémoire, arrivée vers la fin du mois d'août 1799, à Valence, où il avait été emprisonné après sa captivité dans la Chartreuse de Florence, à la suite de la perte de ses

États, nécessita la réunion du Conclave pour l'élection du nouveau Pape. Il eut lieu à Venise, où résidaient alors le Cardinal doyen du Sacré Collége et des Cardinaux en plus grand nombre que dans les autres villes où ils étaient dispersés.

Le Cardinal doyen, ayant reçu vers la fin du mois de septembre la nouvelle de la mort du Pontife, invita aussitôt les Cardinaux qui habitaient la Vénétie à se rendre auprès de lui. Ils furent rejoints par plusieurs princes de l'Église, qui, des pays circonvoisins, accoururent de leur propre mouvement. Dès qu'on se vit en nombre, on procéda à la nomination du prélat secrétaire du Conclave. C'est par ses soins que doivent être faites les intimations et les autres actes préparatoires d'usage. Le secrétaire du Sacré Collége, Monseigneur Pierre Negroni, ne se trouvait pas sur les lieux. Il était resté à Rome pendant la révolution, et comme les Cardinaux avaient quelques raisons pour se dispenser de le convoquer[1], ils jugè-

[1] L'armée française, commandée par le général Alexandre Berthier, occupa le 10 février 1798 le Monte-Mario et les environs de Rome. Peu de jours après, la Révolution entra avec elle dans les murs de la capitale de l'univers chrétien. Le 20 février, le Souverain Pontife, détrôné par la violence, fut traîné de prison en prison.

A ce moment solennel où la Révolution frappait le Clergé et la Cour apostolique de spoliation et d'exil, en menaçant de la mort tous ceux qui résisteraient, l'Église romaine eut la gloire de ne compter qu'un très-petit nombre de défections parmi ses princes et ses prélats. La foi produisait toujours l'espérance, comme aux beaux siècles primitifs. Le pape Pie VI, prisonnier, donnait à tous l'exemple d'une courageuse longanimité et s'effrayait moins de ses périls

rent à propos d'attribuer son office à un des prélats qui résidaient à Venise. Nombreux furent les compétiteurs; mais le choix tomba sur celui qui ne s'était pas mis sur les rangs, ne croyant pas mériter un tel honneur. Je fus donc, à l'improviste, préféré à tous, en ma qualité d'auditeur de la Rote romaine depuis près de six ans.

Mon premier soin fut d'adresser des lettres à tous les Cardinaux absents pour leur faire part de la mort

personnels que des quelques lâchetés dont il prévoyait que le Saint-Siége allait être le témoin. Père et Roi, il ralliait autour de la chaire de Pierre ceux qui l'abandonnaient à l'heure des dangers. L'octogénaire proscrit s'efforçait de communiquer à tous son intrépidité, et une lettre adressée de l'exil au cardinal Altieri — lettre dont la minute est entre nos mains — montre avec quelle sublime résignation et quelle admirable force d'âme le Souverain Pontife, qui sera le martyr de Valence, savait paternellement flétrir de scandaleuses pusillanimités.

AU CARDINAL ALTIERI, A ROME.

« En date du 20 mars 1798.

» Votre lettre du 12 courant nous a été remise par l'abbé Digni. Vous ne pouvez, écrivez-vous, soutenir avec honneur la dignité du cardinalat, et pour cette raison vous la déposez entre nos mains, et vous nous priez de vouloir accepter la résignation que vous en faites. Si nous trouvions une raison canonique qui justifiât votre résolution, nous nous rendrions à vos instances, et vos désirs seraient exaucés. Mais nous avons en vain cherché et recherché; nous sommes donc contraint de vous donner une réponse négative.

» L'impossibilité de soutenir avec honneur le cardinalat est une question d'économie privée qui peut avoir sa solution. Beaucoup d'autres se sont trouvés dans les mêmes embarras pécuniaires; ils se sont condamnés à un genre de vie privée, mais nul n'a renoncé au chapeau de cardinal. Un d'entre eux, le cardinal Cienfuegos, que nous avons connu au temps où il menait une vie retirée — et

du pape Pie VI, et pour les convoquer en Conclave. J'écrivis ensuite à ce sujet aux Souverains, et ce travail fut très-difficile dans une circonstance si opposée aux précédentes.

Le Saint-Siége n'avait plus, en effet, la tranquille possession de ses États. Sa situation ne ressemblait pas à celle qui avait accompagné la mort des autres Papes. Il était dépouillé de ses domaines, que possédaient à cette heure l'empereur d'Autriche et le roi de Naples. Il se trouvait encore dans des circonstances très-critiques vis-à-vis des autres cours de l'Europe.

beaucoup d'autres ont dû se trouver dans le même cas — a enduré des maladies assez graves. Nous n'avons jamais appris qu'il ait songé, comme vous, à renoncer à la pourpre.

» Nous avons cru devoir l'attribuer aux craintes qu'inspirent les circonstances actuelles. Mais, sur ce point, il faut se recommander à Dieu, implorer courage, fermeté, et se rappeler les paroles que nous vous adressâmes lors de la remise du chapeau, que vous deviez combattre pour l'Église *usque ad sanguinis effusionem inclusive*.

» Si la peur était un motif suffisant pour renoncer au cardinalat, le Collége des Cardinaux serait bientôt dissous et éteint. La forme d'élection du Pape est variée. Nous n'avons pas ici en abondance les livres qui traitent de cette matière : nous en avons pourtant assez pour affirmer qu'un cardinal ne peut renoncer au droit qu'il a de participer à l'élection du Pape, droit qui selon Cohelius (*Not. cardinalat.*, pars prima, cap. 16, privileg. 35) est *summe publicum*. Nous apprendrons donc volontiers les raisons qu'ont su trouver les théologiens que vous dites avoir consultés.

» Vous avez devant les yeux deux exemples opposés : l'un du cardinal Antonelli, qui répondit avec grande édification et applaudissement universel à qui lui proposait de renoncer à la pourpre; l'autre du cardinal Antici, qui renonça à sa dignité dans une lettre que nous avons laissée sans réponse, ne trouvant pas qu'elle en méritât. Il faisait valoir, pour légitimer sa démarche, des motifs de

Je ne citerai que trois de ces lettres latines, les plus importantes sans contredit.

A L'EMPEREUR DES ROMAINS [1],

Par la miséricorde divine les cardinaux, évêques, prêtres et diacres de la sainte Église romaine.

« Sacrée Royale et Impériale Majesté Apostolique, salut et sincère charité dans le Seigneur.

» Les grands et immortels triomphes des victorieuses armées de Votre Sacrée Majesté nous avaient apporté la joie et l'allégresse. La nouvelle de la mort

santé. Dans ce moment, il est dans un bien meilleur état que lors de sa promotion. Comme on le dit communément, et comme nous le saurons, il doit y avoir une autre raison.

» Maintenant nous vous demandons si vous voulez suivre le premier exemple ou plutôt le second. Nous, qui vous avons eu à côté de nous pendant plusieurs années, qui vous avons tenu pour homme d'honneur, pour digne ecclésiastique, nous ne pouvons mettre en doute lequel des deux partis vous prendrez. Par le premier, vous couronnez vos jours de gloire; par le second, vous vous couvrez de honte, et vous donnez un exemple trop détestable et pernicieux. Cher Cardinal, prenez courage et ayez confiance dans l'aide du Seigneur, qui vous assistera, nous l'espérons, comme nous le lui demandons de toute la sincérité de notre cœur, en vous donnant avec affection notre paternelle et apostolique bénédiction.

» Pius P. P. VI. »

[1] Vers l'année 800, Charlemagne rétablit en Occident l'Empire romain, qui, dans l'histoire ecclésiastique et profane, s'appelle tantôt l'Empire, tantôt le Saint-Empire ou mieux encore le Saint-Empire romain. Les empereurs d'Allemagne se disaient empereurs des Romains. L'Église leur accordait volontiers ce titre, qui, le 26 décembre 1805, disparut avec le Saint-Empire lui-même, à la paix de Presbourg, conséquence forcée de la bataille d'Austerlitz.

du très-saint, très-bon et très-grand pontife Pie VI est venue, très-auguste Empereur, comme un coup de foudre, nous jeter dans la douleur. Quel deuil plus grand pouvait fondre sur la sainte Église de Dieu? Quelle douleur plus amère pouvait saisir nos cœurs? Votre Sacrée Majesté comprend assurément, mieux qu'il n'est possible de l'exprimer, la gravité des circonstances où la mort d'un tel Pontife laisse l'Église. Ce n'est point ici le lieu de glorifier les actes éclatants de ce saint Pontife : la douleur où nous a plongés sa mort, les angoisses où nous sommes, ne nous le permettent point.

» Au milieu de tant de troubles, de tant de tristesses, de tant de désastres, dans un âge avancé, dans les épreuves de la maladie, dans les privations de toute sorte, parmi les travaux les plus accablants, quelle vertu, pour ne point rappeler tous ses autres titres à l'admiration! Quelle fermeté d'âme, quelle constance, quelle douceur, quelle patience, quelle fidélité, quelle piété! Illustre et grand Pontife, la renommée de ses vertus a couru chez tous les peuples; il a ravi d'admiration le monde entier, les hommes éloignés de la foi aussi bien que les catholiques. L'Église pleure justement un pareil Pontife; avec raison elle s'empresse de glorifier son nom, de le combler de louanges, et ne trouve de consolation qu'au souvenir du bel héritage de gloire et de vertus dont il l'a enrichie.

» Jamais, très-auguste Empereur, la sainte Église

de Dieu n'a été, par la vicissitude des choses, plongée dans un si grand deuil au pied du trône de son défenseur et de son protecteur. Jamais, comme en ce jour, elle ne se vit entourée de toutes parts d'ennemis acharnés, en proie à leurs coups, et menacée, après la mort de son chef, de voir presque chanceler et s'effondrer tous les appuis qui la soutenaient. Dans ces conjonctures, sur qui portera-t-elle ses regards, vers qui tendra-t-elle ses bras, très-auguste Empereur, si ce n'est vers vous, César, que nous voyons par sa piété, sa religion, sa foi, l'éclat de toutes les vertus enfin, non-seulement égaler, mais encore surpasser les Princes qui ont vécu dans les âges passés, mérites qui feront l'étonnement de nos descendants?

» C'est un effet des conseils divins que l'Église ait trouvé en vous seul ses Constantin, ses Théodose et ses Charlemagne, dont le souvenir vivra béni dans la reconnaissance des siècles. De toutes les nombreuses et violentes attaques que l'Église a essuyées, nulle n'avait montré comme en ce jour, très-puissant Empereur, quel lien étroit unit la dignité, la sécurité de l'Église et de l'Empire. Vous le comprendrez aisément si vous considérez que ceux qui se montrèrent ennemis de l'Église sont vos ennemis. Que la dignité de l'Église disparaisse, et le pouvoir des Princes tombe comme, hélas! trop de têtes couronnées l'ont vu de nos jours.

» Ramenez l'Église de Dieu à son antique splen-

deur, très-pieux Empereur, et les ennemis du pouvoir royal trembleront effrayés devant le glaive puissant qui protége le Saint-Empire. Il n'est rien, César, que l'Église ne se promette de votre religion, de votre piété et de votre munificence. Ses droits, ses biens, sa fortune, son autorité, elle les recommande à Votre Sacrée Majesté; elle se met sous votre protection et votre garde; toute son espérance est en vous. Vos grandes vertus, votre foi lui sont connues; son espoir ne sera point trompé.

» Pour nous, nous prions ardemment, et nous nous promettons votre aide, votre secours, votre protection. Nous les demandons avec d'autant plus de confiance en ce moment, que nous devons à votre bonté et à votre piété d'être réunis en conclave, dans une des possessions de votre Empire, pour procéder à l'élection d'un nouveau Pontife. Enfin, nous supplions Dieu, très-bon et très-grand, de vouloir conserver longtemps Votre Royale, Impériale et Apostolique Majesté, de vous accorder prospérité et bonheur, et de bénir tout ce que vous entreprendrez pour votre bien, pour le bien de la religion et des peuples.

» Donné à Venise, au Palais patriarcal, dans notre Congrégation générale, sous les sceaux de nos trois chefs d'ordre.

» Hercule Consalvi,

» *Auditeur de Rote, pro-secrétaire du Sacré Collége.*

» Le 8 octobre de l'an 1799. »

A L'EMPEREUR DE RUSSIE[1],

Par la miséricorde divine les cardinaux, évêques, prêtres et diacres de la Sainte Église Romaine.

« Majesté Impériale,

» La mort du très-saint, très-bon et très-grand pontife Pie VI, qui vient de frapper de douleur toutes les nations et tous les Princes de l'Europe, pleins d'estime et d'admiration pour un Pontife si vertueux et si tristement éprouvé, n'a pu que vous affliger plus profondément, plus amèrement, vous, très-puissant Empereur, qui perdez un admirateur avoué des grandes vertus qui brillent en vous, un ami sincère et dévoué. Depuis le jour où il vous accueillit à Rome, où il vous pressa dans ses bras, depuis le jour où son esprit pénétrant reconnut d'un premier regard les nobles qualités de votre cœur, il ne cessa de vous vouer son affection, de se faire une joie de votre souvenir, de vous prodiguer les louanges, de montrer un vif intérêt à votre personne et à tout ce qui vous touche. Vous ne pouvez donc, très-auguste Empereur, qu'être grandement affligé de la perte

[1] L'empereur Paul Ier de Russie, à qui cette lettre est adressée, n'était pas catholique; mais ayant l'instinct des grandes choses, il avait donné l'ordre à ses généraux et à ses armées, guerroyant et triomphant alors en Italie, de protéger l'Église romaine et de veiller à ce que le clergé fût respecté et sauvegardé. Les victoires de Suwarow ouvrirent au Sacré Collége dispersé la route de Venise. C'est pour reconnaître cet immense service que les Cardinaux écrivirent à l'empereur de Russie.

d'un tel ami, qui par son dévouement fut, à n'en point douter, aussi bien dans l'adversité que dans la bonne fortune, digne de toute votre affection.

» Ce n'est point ici le lieu de glorifier les actes éclatants de ce saint Pontife; la douleur où nous a plongés sa mort, les angoisses où nous sommes, ne nous le permettent point. Au milieu de tant de troubles, de tant de douleurs, de tant de désastres, dans un âge avancé, dans les épreuves de la maladie, dans les privations de toute sorte, parmi les travaux les plus accablants, quelle vertu, pour ne point rappeler ses autres mérites, quelle fermeté d'âme, quelle constance, quelle douceur, quelle patience, quelle fidélité, quelle piété! Illustre et grand Pontife, la renommée de ses vertus a couru chez tous les peuples; il a ravi d'admiration le monde entier. L'Église romaine pleure justement un pareil Pontife, et ne trouve de consolation qu'au souvenir du bel héritage de gloire et de vertus dont il l'a enrichie.

» Nous avons maintenant, très-auguste Empereur, à élire un nouveau Père, un Chef, un Pilote nouveau qui dirige l'Église à travers les tempêtes, qui la préserve des écueils de toutes parts se dressant devant elle, et qui la conduise saine au port. Mais pour qu'il ne lutte point en vain, il lui faut le concours de vos bras, votre protection, votre puissance, l'aide des grands Princes de la terre.

» Parmi ces Princes, qui plus que vous, très-puissant Empereur, peut conjurer les nombreux, les

grands dangers qui la menacent? Qui mieux que vous peut déjouer les perfides manœuvres des méchants méditant son éternelle ruine? Rien ne vous est difficile, rien ne vous est impossible. Vos hautes vertus, les belles et admirables actions de votre règne, dont la renommée n'a point publié toute la splendeur et la magnificence, en sont un garant. La louange, l'admiration des hommes se fatiguent et s'épuisent; vos œuvres se renouvellent inépuisables.

» Il faut le dire, entre tout ce qui mérite le plus l'admiration et les applaudissements, c'est de vous voir, sans qu'aucune vue d'intérêt vous pousse, malgré les dangers qui se dressent menaçants, consacrer généreusement vos forces, vos trésors, vos ressources sans nombre à défendre, à relever la religion, à rétablir sur leur trône les Princes dépossédés, à rendre aux peuples une paix désirée, à ramener à un état de prospérité l'humanité que les hommes pervers avaient, comme une contagion funeste, corrompue, anéantie sous les maux et les désastres.

» Après cela, quelle gloire, quelle grandeur pourraient être mises au-dessus de votre gloire et de votre grandeur? Qui marcha à la célébrité par un chemin plus fortuné?

» Qu'il nous soit permis, très-puissant Empereur, de vous recommander l'Église romaine; qu'il nous soit permis, noble et magnanime défenseur des fortunes, du droit, de la justice, de vous demander

votre secours, votre défense, votre protection pour le Pontife qui sera bientôt élu. Jaloux de suivre les traces de son prédécesseur, il n'aura rien de plus à cœur que de témoigner à Votre Majesté sa considération, son dévouement, sa vénération, de mériter votre patronage et votre amitié, de vous donner, selon son pouvoir, toutes les marques de sa reconnaissance et de son respect. Votre vertu, votre foi, très-auguste Empereur, nous sont suffisamment connues, et notre espoir ne sera point trompé. En attendant, nous prions ardemment Dieu très-bon et très-grand, qu'il vous conserve, qu'il vous donne succès et bonheur, et qu'il favorise et conduise à bon terme tout ce que vous entreprendrez pour votre bien et le bien des peuples.

» Donné à Venise, etc. »

AU ROI DE FRANCE[1],

Par la miséricorde divine les cardinaux, évêques, prêtres et diacres de la Sainte Église Romaine.

« Sérénissime Roi, salut et sincère charité dans le Seigneur.

» Ce n'est point sans un profond conseil de Dieu, Roi Très-Chrétien, que les mêmes mains impies qui

[1] Le roi de France était alors Louis XVIII, proscrit et errant à travers l'Europe. Fidèle aux traditions pontificales, le Sacré Collége, en face de la Révolution triomphante, rendait au petit-fils de saint Louis un hommage qui est en même temps un acte de foi monarchique.

se souillèrent du sang de votre très-auguste Frère, ont, dans votre royaume même, donné la mort au très-saint Pontife, au très-bon et très-grand Pie VI, à l'inoffensif et innocent Chef de l'Église. S'ils ne l'ont point voué au supplice, leur conduite n'en a pas été moins cruelle. Et certes, ce fut un crime atroce que d'expulser de son Siége, de ses États, un saint Pontife, un vieillard octogénaire et d'une santé délabrée, de le dépouiller de tous ses biens, de le séparer de son entourage, de l'emprisonner, de le couvrir d'opprobres, de le vexer, de l'entraîner violemment, d'accélérer enfin, par toutes sortes de persécutions, une mort que la nature amenait lentement. La nouvelle vous en est sans doute connue; Pie VI vient de terminer sa vie, de succomber moins à une mort naturelle que sous les coups des persécutions qu'il endura. Ce n'est point ici le lieu de glorifier les actes éclatants de ce saint Pontife; la tristesse dans laquelle nous a plongés sa mort, les angoisses où nous sommes, ne nous le permettent point.

» Au milieu de tant de troubles, de tant de douleurs, de tant de désastres, dans un âge avancé, dans les épreuves de la maladie, dans les privations de toute sorte, parmi les travaux les plus accablants, quelle vertu, pour ne point rappeler ses autres mérites, quelle fermeté d'âme, quelle constance, quelle douceur, quelle patience, quelle fidélité, quelle piété! Illustre et grand Pontife, la renommée de ses vertus a couru chez tous les peuples; il a captivé l'admira-

tion des hommes éloignés de la foi non moins que des catholiques. Certes, ses grandes vertus éussent excité la compassion de ses ennemis, si ses ennemis avaient pu céder à quelque sentiment de pitié.

» Mais qu'attendre de tels ennemis, d'hommes qui avaient si hautement, si cruellement immolé leur Roi, leur Père, et qui s'efforçaient d'anéantir votre auguste famille, elle qui avait de tout temps versé sur la France d'intarissables bienfaits? Votre Sacrée Majesté comprend, mieux que nous ne saurions l'exprimer, la gravité des circonstances où la mort de Pie VI, d'un tel Pontife, laisse l'Église.

» Nos efforts maintenant, nos ardentes prières, nos gémissements devant le Père des lumières, doivent tendre à mettre fin au veuvage de l'Église, à élire un nouveau Père, un Chef, un Pilote nouveau, qui dirige l'Église à travers les tempêtes, qui la préserve des écueils de toutes parts se dressant devant elle, et qui la conduise saine au port. Au milieu de ses troubles, au milieu de ses peines et de ses douleurs, elle se console, elle se soutient à la pensée que si ses maux et les maux de votre royaume et de votre maison furent communs, des jours meilleurs lui promettent une commune restauration, une gloire commune.

» Elle en a l'espérance, et vous lui en êtes un sûr garant. Instruit par le malheur, vous avez appris à compatir aux infortunes d'autrui : l'expérience des maux qu'on voit les autres endurer rend le cœur plus facile à la compassion.

» Que ne devons-nous donc pas attendre de celui à qui la nature départit la bonté, la générosité de cœur, tous les dons enfin qui font l'ornement d'un Roi bon et sage! La Religion vous a donné d'une main libérale une grande piété envers Dieu, le zèle de la foi, la vénération pour l'Église et d'autres dons pareils. Le jour qui vous verra assis sur votre trône, sur le trône de vos aïeux, sera justement entre tous un jour cher à l'Église, un jour de bonheur pour elle. Elle l'attend comme le jour où lui seront rendus la vraie paix, la liberté, la splendeur, ses droits, ses possessions qu'elle doit en grande partie à la piété et à la munificence des Princes dont vous êtes le digne rejeton.

» Ce jour fécond en toute sorte de biens, la sainte Église de Dieu le hâte de toute l'ardeur de ses vœux. Quand ce jour sera venu, Roi Très-Chrétien, que la première de vos sollicitudes, que le plus impérieux de vos besoins soit de ramener l'Église à son antique splendeur, de faire refleurir dans votre royaume la religion, la piété, les bonnes mœurs, de vous former un peuple bon et docile. Et certes c'est ce que vos intérêts paraissent demander avant tout. Tout méchant souffre difficilement le frein qui le domine. Aucun temps ne fut, hélas! plus fertile que les jours actuels en leçons de ce genre. Pour nous, Roi Très-Chrétien, nous demanderons instamment à Dieu pour vous la joie, le bonheur, l'aide, la protection, le secours que nous nous promettons à nous-

mêmes et que nous implorons de toute l'ardeur de nos vœux.

» Donné à Venise, etc. »

Je fis ensuite préparer le local pour le Conclave, qui, de concert avec l'Empereur, maître alors de Venise, fut fixé dans le monastère des Bénédictins, situé dans la petite île de Saint-Georges, à peu de distance de la ville.

Tandis que les Cardinaux arrivaient, on employa les mois d'octobre et de novembre aux travaux indispensables pour le Conclave. Dans le complet dénûment du Sacré Collége et du Saint-Siége, ce fut la chancellerie autrichienne qui fournit à tous les frais que ces arrangements nécessitèrent.

Vers les derniers jours de novembre, on fit les *Novendiali* pour les obsèques du Pontife défunt, puis, le 30 de ce même mois, premier dimanche de l'Avent, après avoir assisté à la messe du Saint-Esprit pour l'élection future, les Cardinaux, comme c'est l'usage, entrèrent processionnellement dans le Conclave où ils devaient demeurer enfermés.

A la mort de Pie VI, il y avait quarante-six Cardinaux vivants. Quoique tous eussent été convoqués, onze n'intervinrent pas. Ils alléguèrent pour excuse les uns leur grand âge, les autres leurs infirmités. Ce furent les cardinaux Batthiany, qui mourut pendant le Conclave, de Frankenberg, de la Rochefoucauld, de Montmorency, Zurlo, Ranuzzi, de Rohan, Nigazzi, Sentmanat, Mendozza et Gallo.

Il n'y eut que trente-quatre Cardinaux qui se réunirent ce jour-là, car le cardinal Herzan était encore en route. C'étaient les cardinaux Albani, doyen ; le duc d'York, sous-doyen ; Antonelli, Valenti, Zelada, Lorenzana, Gerdil, Archetti, Carafa di Trajetto, Caprara, Onorati, Calcagnini, Martiniana, Giovannetti, Bellisomi, Busca, de Pretis, della Somaglia, Chiaramonti, Mattei, Maury, Borgia, Roverella, Pignatelli, Joseph Doria, Dugnani, Antoine Doria, Braschi, Ruffo, Livizzani, Carandini, Rinuccini, Flangini et Vincenti.

Peu de jours après, le cardinal Herzan arriva, et ainsi le nombre des princes de l'Église assemblés s'éleva à trente-cinq. Ce sont eux qui élurent le nouveau Pontife.

Ce fut donc le 30 novembre 1799 que les Cardinaux, le prélat secrétaire, le sacriste, le maître des cérémonies, les autres officiers et les conclavistes, en tant que le permirent les circonstances extraordinaires, se renfermèrent dans le Conclave. Les dépenses, que je pourrais appeler publiques, — car les Cardinaux durent pourvoir à leur entretien [1] — s'ac-

[1] A l'aide d'une somme de vingt-quatre mille écus romains, l'empereur d'Allemagne pourvoyait aux dépenses publiques nécessitées par le Conclave ; mais au milieu de la tourmente qui passait sur l'Europe, les Cardinaux errants se trouvaient pour la plupart dans un dénûment complet. Leur patrimoine était confisqué et leurs bénéfices saisis par la Révolution. Afin d'arriver à Venise et de se réunir aux autres membres du Sacré Collége, il fallait entreprendre un voyage et se procurer des fonds pour subsister et faire vivre les personnes attachées au service de chaque prince de l'Église. Dans

quittèrent à l'aide d'une somme de 24,000 écus,

cet ébranlement général des fortunes et des esprits, l'argent était chose rare, les amis chose plus rare encore. Néanmoins il se rencontra à Rome un riche banquier qui ne voulut pas laisser les Cardinaux à la merci des événements. Jean Torlonia, déjà honoré par Pie VI du titre de marquis, en souvenir des services rendus au Saint-Siége dans des circonstances critiques, et notamment dans le payement des contributions de guerre imposées par le traité de Tolentino, n'hésita point à mettre son crédit et sa bourse à la disposition du Sacré Collége. Au nom de cette assemblée des princes de l'Église, Consalvi fut chargé de le remercier en ces termes :

« Monsieur,

» Dès que Monsignor Dini fut arrivé à Venise, il offrit en votre nom au Sacré Collége trois mille ducats de banque sur votre correspondant dans cette ville. Le Sacré Collége le chargea de vous remercier et de vous dire qu'il n'était pas dans le cas d'en profiter. Peu de jours après, Monsignor Dini mourut. M. l'abbé Parise avait écrit au Sacré Collége à ce propos; il en reçut la même réponse et fut prié de la communiquer à Votre Seigneurie, puisque Monsignor Dini ne pouvait plus le faire. Dernièrement, Camillo, le camérier de Monsignor Dini, a présenté au Sacré Collége votre lettre qu'il a trouvée dans les papiers de son maître, et qui accompagnait votre offre. C'est à ce moment que le Sacré Collége me charge, en qualité de son pro-secrétaire, de vous répondre et de vous faire savoir directement, par la présente, ce que je viens de vous dire plus haut.

» Obéissant à cet ordre, je vous renouvelle en mon particulier les sentiments de l'estime distinguée avec laquelle je suis votre dévoué et très-obligé serviteur,

» Hercule Consalvi,
» *Pro-secrétaire du Sacré Collége.*

» Venise, 9 novembre 1799. »

Comme tout se trouve dans les papiers du cardinal Consalvi, nous citerons encore une lettre du célèbre cardinal Gerdil adressée au banquier Torlonia, et venant confirmer, avec tant d'autres sur le même objet, les offres généreuses et individuelles faites par Torlonia à chaque membre du Sacré Collége.

si je ne me trompe point[1], fournie par le gouvernement, et dont le prélat secrétaire eut la gestion. Il en rendit compte à la fin. Les Cardinaux, pour faire hommage au cardinal Herzan, suspendirent jusqu'à son arrivée tout entretien et toute négociation ayant rapport à l'élection. Aussi peut-on dire en toute vérité que jusqu'à son entrée, il ne se fit absolument rien dans le Conclave. On eut tous les égards pour le cardinal Herzan, en vue de la considération que l'on devait à l'empereur d'Autriche, dont il était comme le représentant. Ce monarque, à cause des circonstances dans lesquelles on se trouvait, n'avait pas voulu envoyer, ainsi que cela se pratique d'habitude, un ambassadeur au Conclave, disant qu'il préférait confier cette charge à un cardinal. De sem-

« Monsieur,

» Je suis vraiment reconnaissant des sincères et gracieuses offres que Votre Seigneurie se plaît à me faire dans sa lettre du 16 courant. Ces nouvelles marques de votre affection me prouvent que si vous avez eu à souffrir de graves pertes dans vos intérêts, à l'occasion des circonstances orageuses que nous avons traversées, votre âme cependant n'a rien perdu, et que, toujours égale à elle-même, elle cherche à se révéler par des témoignages de bonté. Toutefois je vous en suis très-obligé, et, dans le besoin, je ne manquerai pas de profiter de vos faveurs.

» Et désirant de mon côté une occasion propice pour vous témoigner ma gratitude, je vous souhaite en même temps le plus grand bonheur.

» Je suis, de Votre Seigneurie très-illustre, le très-affectionné pour vous servir.

» G. card. Gerdil.

» Venise, le 30 novembre 1799. »

[1] L'écu romain, le *scudo*, vaut 5 fr. 37 cent.

blables égards, une aussi particulière marque d'estime furent donc témoignés à cet Empereur, victorieux en ce moment, et qui possédait non-seulement les trois légations que le Saint-Siége cherchait à récupérer, mais encore tout le reste des États pontificaux jusqu'aux portes de Rome. Cette ville et les contrées avoisinant Terracine étaient depuis quelque temps occupées par les Napolitains. On espérait ainsi rendre ce prince plus bienveillant et plus disposé à restituer tous les domaines de l'Église au nouveau Vicaire de Jésus-Christ.

Les opérations commencèrent à l'arrivée du cardinal Herzan. Les premiers jours on ne vit pas de ces factions, qui prirent plutôt naissance dans le hasard et dans les passions immodérées de l'amour-propre — et non dans la mauvaise volonté de ceux qui s'en firent les chefs, — que dans un complot ou par d'autres vues. (*Che da una procedente formazione di piano, o da altre viste.*)

Le cardinal Braschi, neveu du Pape défunt, aurait pu, pour parler le langage des Conclaves précédents, aspirer à devenir le chef au moins des créatures de son oncle qui formaient la majorité [1]. Mais il était loin d'y prétendre, et sa probité, la droiture de son caractère, et peut-être aussi un certain défaut de

[1] A Rome, pour témoigner leur respectueuse reconnaissance et leur sujétion sacerdotale et politique au Pape qui les a décorés de la pourpre, les Cardinaux se disent verbalement et par écrit ses créatures, *ab eo creati.*

moyens pour arriver à un tel but, l'empêchèrent de le désirer.

Chaque Cardinal agissait par lui-même et se préparait à donner sa voix à celui que sa conscience, son inclination et son jugement lui indiquaient comme étant le plus digne. Quelques jours se passèrent ainsi, et il ne s'offrit rien de remarquable dans les scrutins journaliers. Tout à coup, sans aucune sorte de préparation ou de manéges secrets, mais bien par l'union de tous les sentiments, il advint que dix-huit votes se portèrent sur la personne du cardinal Bellisomi, évêque de Césène, et autrefois nonce en Portugal. C'était un Cardinal généralement aimé et estimé, non moins pour la douceur de son caractère que pour la pureté de ses mœurs, sa probité et ses connaissances. Cette réunion imprévue de tant de votes en sa faveur fit remarquer que, comme il lui manquait fort peu de voix pour former le nombre nécessaire à son élection, la plus petite conquête parmi ceux qui ne lui avaient pas accordé la leur suffirait pour faire monter les suffrages au chiffre voulu. Cela était d'autant plus facile, croyait-on, qu'il s'agissait d'un homme estimé, aimé, et qui n'avait point d'ennemis.

Plusieurs Cardinaux commencèrent donc sans s'être entendus à dire à leurs voisins et à leurs confidents qu'à peine ouvert le Conclave touchait à sa fin, et que le nouveau Pape pouvait très-bien être acclamé le lendemain dans la personne de celui qui avait eu tant de voix, si l'on s'assurait des électeurs

qui n'étaient pas parmi les dix-huit. On répondit que cela ne souffrait aucune difficulté. Bientôt le nombre de ceux qui adhérèrent dans les conversations privées s'éleva tellement, que le chiffre dont on avait besoin fut dépassé, et dans tout le Conclave on annonça la nomination du cardinal Bellisomi pour le jour suivant.

Cet événement plongea le cardinal Herzan dans la plus profonde anxiété et l'excita à faire tous ses efforts pour empêcher, ou tout au moins pour différer l'exécution de ce dessein. Afin de comprendre les motifs qui le dirigeaient, il importe de remonter à la source et d'exposer le principe d'où il partait.

Il faut savoir que le but de la cour de Vienne dans le choix du nouveau Pape était de s'assurer, en tant qu'il lui serait possible, la tranquille possession des trois légations. Elle les avait dernièrement acquises après la bataille de la Trebbia, lors de la retraite des Français. Ceux-ci en avaient arraché la cession au Pontife défunt, dans le traité de Tolentino. On eut ensuite sur les intentions de l'Autriche, je ne dirai pas les plus clairs indices, mais encore les preuves les plus décisives, les plus évidentes. Pour arriver à ses fins, la Cour impériale désirait un pape qui confirmât en sa faveur la cession imposée à Pie VI, ou tout au moins qui n'y mît pas opposition quand l'ancien état de choses se rétablirait. Or les revers de l'armée française faisaient espérer et même rendaient certainement prochaine cette restauration en Italie.

Le cabinet autrichien, considérant que le cardinal Mattei avait négocié et signé le traité de Tolentino, s'imagina qu'il pourrait moins que tout autre l'attaquer et chercher à le réduire à néant. Se figurant que Mattei condescendrait à sa volonté, il tenta de le faire nommer Pape, à l'exclusion de tout autre. On alla jusqu'à dire que la cour de Vienne s'était déjà assurée des favorables dispositions de ce Cardinal, même avant son entrée au Conclave. Je n'ai pas à ce sujet de notion ou de preuve proportionnée à l'importance du soupçon; toutefois, l'éminente piété du Cardinal me fait croire que ces bruits étaient faux, ou tout au plus occasionnés par une parole assez peu réfléchie de Mattei, que dans le cas de son élection, de plus vives lumières ou de plus mûres inspirations l'auraient empêché de tenir.

Cependant la Cour impériale avait enjoint au cardinal Herzan de favoriser par ses soins l'élection du cardinal Mattei, donnant, si je puis parler ainsi, une exclusive à tous les autres. D'après ce que je viens de dire, il est facile de comprendre à quel point Herzan fut troublé quand il vit Bellisomi à la veille d'être élu. Ce prince de l'Église ne plaisait aucunement à l'Autriche, malgré sa qualité de sujet, — il était né à Pavie. — Cette circonstance, en toute autre occasion, eût été très-appréciée. Elle aurait suscité des obstacles plutôt de la part des cours rivales de Vienne que de ce cabinet lui-même. Mais les ordres intimés à Herzan étaient trop précis pour qu'il se

crût autorisé à ne pas s'y conformer d'une manière absolue.

Il arriva fort inquiet auprès du cardinal Albani, doyen du Sacré Collége, et dans un discours très-habile et fort étudié, il lui représenta combien nécessaire était aux intérêts et à l'avantage du Saint-Siége que le nouveau Pape fût très-agréable à l'Empereur, qui possédait presque tout l'État de l'Église, et dont il importait tant de capter la bienveillance. La personne du cardinal Bellisomi, bien qu'ornée des qualités et des prérogatives indispensables, n'était pas, croyait-il, celle qui, de préférence à une autre, serait acceptée par Sa Majesté. Herzan ajouta qu'il savait en outre de source certaine combien plus agréé serait le cardinal Mattei. Il fallait donc que Son Éminence, en sa qualité de doyen du Sacré Collége et en vertu de son crédit, influât, dans l'intérêt de l'Église et pour le plus grand avantage du Saint-Siége, sur l'esprit des Cardinaux, pour qu'ils unissent leurs forces aux siennes afin de faire réussir l'élection de Mattei au lieu de celle de Bellisomi ou d'un autre.

Albani répondit à ce discours, prononcé avec énergie et persuasion, que l'élection de Bellisomi, procurée sans aucun artifice et sans intrigue, mais sortie d'une entente surprenante des électeurs, ainsi que Son Éminence le savait, était si avancée par la mulplicité des votes et par l'efficacité des volontés, qu'il n'était plus possible de la contrecarrer; que les Cardinaux devaient le nommer le jour suivant et donner

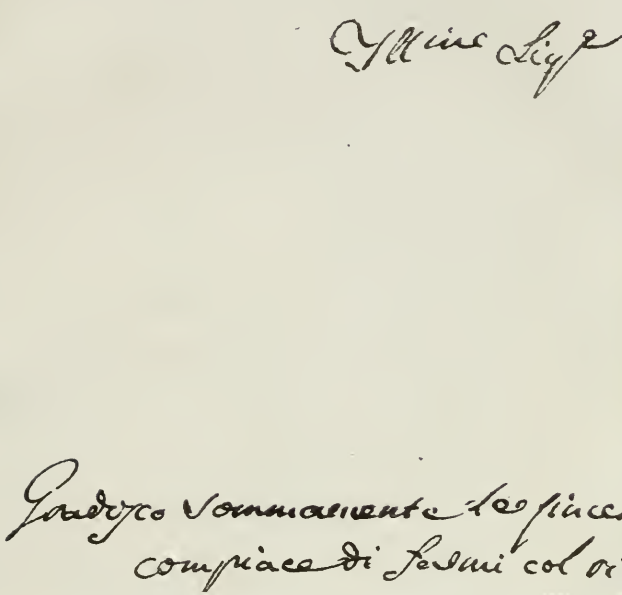

Lettre du cardinal Gerdil au banquier Torlonia, à Rome.

Ill.mo Sig.re

Gradisco sommamente le sincere, e graziose espressioni che V.S. Ill.ma si
compiace di farmi col riverito suo Foglio de' 16 cadente. Argomento
da questi nuovi atti di sua parzialità prendo, che sebbene Ella
non sia andata esente da gravissimi danni ne' rovesci de' tempi
pel turbine delle passate circostanze, nulla però ha perduto
nel suo animo, che sempre uguale a se stesso ama di
dimostrarsi con replicati uffizj di bontà. Me le dichiaro
pertanto obbligatissimo, ed occorrendo il bisogno, non
mancherò di valermi ben volentieri de' suoi favori.
E desiderando io pure propizie occasioni a dimostrarle
la mia gratitudine, le auguro intanto le maggiori felicità

Di V.S. Ill.ma

Venez.a 30 9bre 1799

Aff.mo per Servirla
G. Card. Gerdil

ainsi un nouveau chef à l'Église, qui en avait si grand besoin en ce moment; que d'ailleurs, le sujet choisi étant si digne, de l'avis même de Son Éminence, il ne croyait pas qu'il lui fût permis de s'opposer à son élection, d'autant mieux que Son Éminence ne disait pas que Bellisomi pourrait être odieux à Sa Majesté, mais seulement qu'un autre lui serait plus agréable; que, connaissant la manière de penser et les sentiments des Cardinaux, il ne lui paraissait pas probable qu'on élût Mattei, non parce qu'il était indigne, mais parce qu'il ne serait point accepté par tous les électeurs, et qu'il avait trop de frères, de neveux et de parents à Rome, étant lui-même Romain et de famille aussi illustre que peu fortunée. Albani ajouta qu'en qualité de son oncle, il aurait dû éprouver plus que personne beaucoup de joie de son élection et la favoriser, s'il l'avait jugée possible; qu'il ne pouvait enfin se persuader que Sa Majesté n'agréât pas l'élection d'un de ses sujets, et qu'en conséquence il priait Son Éminence de ne plus songer à l'empêcher, mais bien plutôt de concourir lui aussi à donner, sans différer davantage, un sujet si digne pour chef à l'Église.

Herzan ne se rendit pas à ce raisonnement, et il répétait sans cesse ce qu'il avait dit d'abord. Le cardinal Albani, voyant ses efforts pour le persuader demeurer inutiles, prit le parti de le serrer de plus près, en lui demandant si, dans le secret de sa cour, on avait prononcé l'exclusive pour Bellisomi; que,

dans ce cas, l'usage et les égards dus à la paix de l'Église pourraient faire penser à une autre élection, mais que, sans cette exclusive formelle, Bellisomi serait Pape le lendemain, puisque déjà des Cardinaux en nombre plus que suffisant s'étaient déclarés prêts à joindre leurs votes à ceux des dix-huit; qu'il ne restait plus qu'à accepter leur offre et à leur dire de la réaliser si l'exclusive n'existait pas. Alors Herzan se voyant acculé au pied du mur, et n'ayant pas en réalité l'exclusive de sa cour contre Bellisomi, puisqu'il devait seulement favoriser par son zèle l'élection de Mattei et empêcher n'importe quelle autre, chercha à gagner du temps. Il espérait ainsi créer des difficultés qui rendraient impossible l'élection de Bellisomi, ou tout au moins, si cela ne pouvait avoir lieu, il voulait prévenir la chancellerie de Vienne et apprendre enfin si elle accueillerait son sujet de préférence à tout autre, dans le cas où Mattei serait rejeté. Il cherchait de la sorte à fournir à l'Autriche le temps et les moyens de capter l'esprit de Bellisomi par une marque d'estime préventive en sa faveur.

Herzan répondit au cardinal Albani qu'il n'avait pas l'ordre de signifier l'exclusive contre Bellisomi, tout en sachant que l'élection de Mattei aurait été infiniment plus agréable à Sa Majesté; que puisque celle-ci ne pouvait réussir et qu'il n'avait pas le pouvoir d'empêcher l'autre, comme Cardinal très-attaché au Saint-Siége et à ses intérêts, il croyait au moins

devoir conseiller et supplier même, s'il le fallait, tant, disait-il, était manifeste l'importance de cette affaire, de différer pendant onze ou douze jours l'élection de Bellisomi; que ce laps de temps suffirait pour permettre à un courrier qu'il allait expédier à l'Empereur de se rendre à Vienne et d'en revenir; qu'il voulait annoncer tout d'abord cette nomination à la Cour impériale, et ne pas la lui faire arriver sans préparation aucune; qu'il lui semblait que cette marque de déférence était bien due à un prince tenant entre ses mains presque tout le domaine de l'Église, dans les États duquel siégeait le Conclave dont il fournissait le local et payait les frais; que les Cardinaux hésitant à se prêter à satisfaire l'Empereur en choisissant Mattei, cette politesse envers Sa Majesté calmerait ou diminuerait le déplaisir d'apprendre qu'on n'avait pas eu égard à sa volonté; qu'en somme, les Cardinaux ne sacrifiaient rien ou très-peu de chose par un si bref délai accordé, et qu'il en résulterait un notable bénéfice par la bienveillance que Sa Majesté témoignerait au nouveau Pontife et aux intérêts du Saint-Siége.

Le cardinal Albani commença à céder à cette proposition. La seule objection qu'il souleva fut la crainte de voir se former, naturellement ou par intrigue pendant ces jours de délai, un parti dans le Conclave, parti qui tendrait à faire avorter l'élection si admirablement préparée. Herzan répondit aussitôt qu'il ne se contentait point de s'engager verbalement à ne

pas former une semblable opposition, mais qu'il promettait encore, dans le cas où d'autres comploteraient, de ne pas les imiter, et que les Cardinaux considérés comme les plus attachés à sa cour suivraient cet exemple. Herzan alla jusqu'à dire qu'ils auraient même tous joint leurs votes aux dix-huit voix de Bellisomi.

Se fiant à cette promesse, Albani prit sur lui d'obtenir des Cardinaux le délai de onze ou douze jours sollicité par Herzan pour l'expédition de son courrier à Vienne. Après en avoir parlé aux Cardinaux avec son éloquence ordinaire et le crédit dont il jouissait auprès d'eux, il obtint en effet ce délai; et Herzan, très-heureux de sa victoire inespérée, fit ce qu'il avait proposé.

Une démarche aussi fausse, une erreur aussi grave commises par le cardinal Albani et par tous les Cardinaux qu'il avait su persuader, provoquèrent de tristes réflexions dans l'âme de ceux qui en reconnurent immédiatement la portée. De pareilles manœuvres amenèrent les conséquences qui devaient en être l'effet nécessaire et indispensable. Dans les discours que plusieurs (et je puis bien dire tous, sans exagération) tinrent à ce sujet, on regarda cette manière d'agir comme sans exemple jusqu'alors. Jamais on n'avait vu permettre à un ambassadeur d'expédier un courrier pour interroger le bon plaisir de son gouvernement, le prévenir et lui laisser le temps et les moyens de faire savoir au sujet proposé qu'il

lui devait le Pontificat. Jamais, dis-je, on n'avait vu cela, surtout quand l'exclusive n'était pas prononcée, que les votes ne manquaient pas et même qu'ils étaient plus qu'abondants pour l'élection, que la personne choisie jouissait de l'estime et de l'amour de tous, et qu'elle était digne du haut rang auquel on allait l'élever.

Les Cardinaux remarquèrent aussi que, de toutes les cours, la Cour impériale était celle avec laquelle on aurait dû se garder le plus de tenir une pareille conduite. Dans la succession des temps, et quand le souvenir de ces circonstances particulières et de la déférence impolitique du Sacré Collége aux demandes d'un ministre serait perdu, on pouvait craindre de fournir des prétextes pour faire revivre l'ancien abus de solliciter la permission de César avant d'installer le nouveau Pape. Mais on réfléchissait encore à un péril plus grand et presque certain. Ce délai, si malheureusement accordé, pouvait donner lieu à des changements parmi les électeurs eux-mêmes, soit naturellement, à cause de la mobilité de l'intelligence humaine, soit subrepticement, par les soins de ceux qui ne voulaient pas de Bellisomi pour Pape. Souvent on avait vu de ces revirements causés par des délais beaucoup plus courts. On regarda de tous côtés la condescendance d'Albani comme un effet habituel de sa faiblesse et de la légèreté avec laquelle il traitait les affaires les plus graves. Ce Cardinal possédait à un très-haut degré ces deux défauts si dangereux,

et il les unissait aux talents naturels qui le distinguaient et au crédit que ces talents eux-mêmes, sa naissance, son ancienneté, son éloquence, les grâces de sa conversation et d'autres vertus, lui avaient acquis dans le Sacré Collége et dans le public. Si ces réflexions sur la fatalité de cette déférence étaient vraies et fondées, il faut l'avouer, les conséquences que l'on redoutait ne furent malheureusement, elles aussi, que trop véritables.

A peine le courrier autrichien eut-il quitté Venise, que Herzan s'empressa de profiter de cet intervalle pour former une faction qui, en empêchant le nombre des votes d'augmenter, rendît impossible l'élection de Bellisomi. Toutefois, les dix-huit voix attachées à ce Cardinal s'accrurent dans les scrutins qui continuaient chaque jour, et elles arrivèrent jusqu'à dix-neuf et même jusqu'à vingt et une. Herzan manquait, disons-le, des talents et de la sagacité indispensables pour réussir dans cette occasion. J'ajouterai même, afin de rendre hommage à la vérité, qu'il manquait peut-être aussi d'une volonté bien ferme de réussir dans ce premier moment. Sa parole de ne pas former ou exciter un parti contraire à l'élection de Bellisomi était de quelque poids dans son âme religieuse. Il se contentait d'avoir servi sa cour d'une certaine manière, par le délai qu'il venait d'obtenir, et en lui fournissant le moyen de s'attacher le nouveau Pape ou de recourir aux expédients qui lui plairaient davantage.

Mais le hasard, qui gouverne toutes les choses humaines, ou, pour mieux dire, la Providence, qui, par ses vues secrètes, dispose des événements selon ses désirs, permit que d'autres, plus habiles et plus madrés que Herzan, fissent ce qu'il n'aurait jamais pu ou su accomplir.

Il se trouvait dans le Conclave un cardinal d'une haute probité, et d'un incontestable mérite, estimé de tous, mais que personne n'aimait à cause de la dureté de son caractère. A de grands avantages il joignait le défaut de vouloir toujours persuader que les événements importants étaient son œuvre. En un mot, il ambitionnait de dominer partout.

Ce Cardinal[1] savait très-bien qu'il ne pouvait pas se flatter de devenir Souverain Pontife, puisque, craint de plusieurs, il n'était aimé de personne; mais son esprit se révéla tout entier en cette affaire. Il dé-

[1] Consalvi n'a pas cru devoir nommer dans son récit le prince de l'Église qui va jouer le premier rôle au milieu de ces incidents si nouveaux et si curieux. En étudiant le *Diario* manuscrit du conclave de Venise, rédigé par l'abbé Bernasconi, conclaviste du cardinal Antoine Doria, et offert au pape Pie VII, nous trouvons que c'est le cardinal Léonard Antonelli que Consalvi a voulu désigner et peindre. C'est Antonelli en effet qui, dans ce *Diario,* où toutes les circonstances et les scrutins sont minutieusement enregistrés, mais sans aucune réflexion, se révèle l'auteur des démarches que Consalvi signale. Ce cardinal Léonard Antonelli, neveu d'un autre Cardinal du même nom, était un homme trempé tout d'une pièce, un habile administrateur, un profond politique, un docte théologien et un archéologue distingué. Il avait au suprême degré les qualités et les défauts de son caractère, et il rendit à l'Église d'éminents services, qui ne sont pas oubliés.

cida que lui seul, et pas un autre, ferait le Pape, et que l'élu ne devrait qu'à lui seul la tiare et le trône. Ce Cardinal avait supporté, non sans peine, de voir que l'élection de Bellisomi, produite par la réunion spontanée de tant d'électeurs, ne lui laissait aucune part dans une si grande éventualité, et que rien ne venait le distinguer plus que le dernier des Cardinaux. Il s'empara donc avidement de l'occasion offerte par le délai accordé à Herzan, et il employa tous ses soins à former un parti d'opposition qui, s'il était trop peu nombreux pour créer jamais le nouveau Pape, put du moins, en ne faisant pas arriver la majorité jusqu'aux deux tiers des votes que la loi exige pour l'élection, empêcher que ni Bellisomi ni un autre ne devînt Souverain Pontife.

Ainsi, d'après ses calculs, celui-là seul à qui lui et les siens accorderaient leurs voix pouvait ceindre la tiare. Son but était de faire reconnaître par là au public et à l'élu lui-même son influence et son autorité. Il se mit immédiatement à l'œuvre et chercha à s'assurer du vote des Cardinaux qui n'étaient pas parmi les dix-huit votants pour Bellisomi. Il n'avait rien à lui reprocher personnellement; mais, quelques jours après, afin de corroborer et de justifier sa conduite, il mit en avant la trop manifeste douceur de caractère de Bellisomi, qui dégénérerait, disait-il, en faiblesse, et qui le rendrait l'esclave de ceux à qui il devrait le Pontificat.

N'ayant donc rien à lui reprocher, il se consacra

tout entier à démontrer aux Cardinaux la nécessité de complaire à l'Empereur en nommant Mattei pour le bien du Saint-Siége. Le Saint-Siége, disait-il, devait espérer de l'Autriche la restitution de la plus grande partie des États pontificaux que Sa Majesté possédait, et ne pas douter qu'à l'exemple de ce monarque, le roi de Naples rendrait les territoires alors en sa puissance. Dans la première occupation de Rome, les Napolitains avaient clairement indiqué ce que l'on devait attendre d'eux dans la seconde, s'ils eussent pu librement agir. Par ces discours, auxquels son crédit ajoutait un grand poids près de quelques-uns, et par les confidences de Herzan (avec lequel il s'était subitement ligué), près du petit nombre de ceux qui étaient bien affectionnés à la Cour impériale, il réussit à former un parti d'opposition suffisant pour atteindre le but espéré. A dater de cette heure, les scrutins changèrent de physionomie. On ne vit plus Bellisomi avoir toujours dix-huit et dix-neuf votes, et tous les autres se répartir en minime fraction sur différents Cardinaux; mais tout d'un coup on s'aperçut que dix votes s'attachaient à Mattei, — qui les eut constamment dans la suite. — Ils allèrent même jusqu'à onze et treize, comme ceux de Bellisomi montèrent quelquefois jusqu'à vingt et un et même à vingt-deux.

Cette nouveauté fit sentir (mais il était trop tard) au cardinal doyen Albani la gravité de l'erreur qu'il avait commise en accordant à Herzan le délai sol-

licité. Pour réparer sa faute, s'il était possible, douze ou treize jours après l'expédition du courrier à Vienne, il envoya demander une réponse à Herzan, lui faisant connaître en même temps les manéges qui, au mépris de sa parole, se succédaient pour entraver l'élection de Bellisomi. Il le priait aussi de tenir sa promesse et de concourir à cette élection avec ses adhérents, quand bien même d'autres voudraient la faire échouer. Mais Herzan, plus fort que jamais et en sécurité par l'opposition soulevée, crut ne plus devoir mettre sans nécessité sa cour en avant. Il fut dirigé sur ce point par l'habile chef du nouveau parti, qui lui enseignait que, pour exclure Bellisomi, l'opposition de la faction qu'il avait à ses ordres suffirait, et que pour favoriser Mattei, il fallait continuer à faire jouer à découvert la volonté de sa cour. On regardait cependant la notification de cette volonté comme une violence et un attentat à la liberté de l'élection, d'autant plus qu'elle se bornait ainsi ouvertement à désigner un seul Cardinal comme futur Pape.

Herzan répondit à Albani que le courrier n'était pas encore de retour; qu'il ne savait quand il reviendrait, ni quel motif pouvait le retarder de la sorte; que du reste une plus longue attente devenait désormais inutile, puisque les votes nécessaires à l'élection de Bellisomi ne suffisaient plus; qu'il existait un parti contraire à sa Papauté, que ce parti ne s'appuyait ni sur la fraude ni sur l'intrigue, mais sur le

concours spontané des Cardinaux; qu'il se croyait donc dispensé de tenir la parole qui l'obligeait, lui et les siens, à favoriser Bellisomi, puisque le petit nombre de ceux-ci ne suffisait plus pour former le chiffre nécessaire à son élection. Il concluait en affirmant qu'on ne pouvait pas exiger de lui une chose parfaitement inutile, et qu'il ne restait plus aux partisans de Bellisomi qu'à persuader leurs adversaires et à amener à voter pour lui, si cela était encore possible.

Ces fausses et artificieuses allégations furent vainement combattues par Albani, et chaque fois que lui ou d'autres retournèrent à la charge, Herzan répétait ces allégations avec entêtement. De son côté, le courrier ne revint point, et l'on disait sans cesse que la réponse de la chancellerie impériale n'était pas arrivée, et que désormais l'affaire dépendait plus du dedans que du dehors.

C'est ainsi que, dirigé par une main plus hardie, Herzan se joua de la majorité du Sacré Collége, à qui, peu de temps auparavant, il avait adressé d'humbles prières en sollicitant quelques jours de répit. C'est ainsi qu'après avoir foulé aux pieds tous les égards, on sacrifia un homme juste et innocent. Seule la vertu dont il était doué à un si haut degré put lui faire supporter sans une ombre de plainte, et sans même que la sérénité de son visage en fût altérée, la perte de cette tiare qu'il n'avait point ambitionnée, qu'aucune intrigue ne lui avait procurée,

et que l'estime et la vénération de la presque totalité des électeurs lui avaient décernée dès le principe. Disons-le franchement, on la lui arracha de la tête à l'aide des cabales, car on peut affirmer avec vérité qu'il portait la couronne pendant le temps accordé pour le délai. Tous les Cardinaux le montraient du doigt chaque fois qu'ils le voyaient dans la chapelle, aux scrutins, ou se promenant après le Conclave, et ils disaient : Voici le Pape! Tous le considéraient et le vénéraient comme tel, en lui accordant des honneurs et un respect anticipés. Mais reprenons notre récit.

Albani et les dix-huit Cardinaux qui soutenaient Bellisomi avaient perdu l'espérance de voir Herzan accomplir sa promesse. La réponse de Vienne, ou plutôt la manifestation de cette cour n'arrivant pas, venait d'éventer l'intrigue et la cabale, qu'une main parfaitement connue de tous avait formées pour empêcher le concours des votes, afin de compléter le nombre nécessaire à l'élection. Le doyen et ses adhérents s'aperçurent qu'il n'y avait plus pour espérance qu'à réussir habilement et avec le temps. Ils cherchèrent donc à attirer à eux par de bons offices le peu de Cardinaux qui n'étaient ni du parti de Bellisomi ni de celui de Mattei. Parmi les Cardinaux de Mattei, il y en avait qu'il était moins difficile de gagner, en leur fournissant, comme aux autres, la preuve de cette cabale, et en leur dévoilant cette passion privée qu'un bon nombre d'entre eux ser-

vaient, quoique involontairement. Pour ce qui regarde les premiers, c'est-à-dire ceux qui, dans le scrutin, ne concouraient ni en faveur de Bellisomi ni en faveur de Mattei, il est bon de savoir qu'il se trouvait dans le Sacré Collége trois ou quatre Cardinaux qui s'étaient fait remarquer depuis le commencement du Conclave, et toujours dans la suite se maintenant, pour ainsi parler, dans une neutralité parfaite. Ils ne donnaient pas leurs votes aux deux concurrents, et ne les accordaient même pas d'une manière stable à un autre. Ils variaient à chaque scrutin. Tantôt ils nommaient un cardinal, tantôt un autre, ce qui fit qu'on les appela *volants*, nom sous lequel on les connut toujours par la suite. Ce fut à eux principalement que s'adressèrent les partisans de Bellisomi ; mais, peine inutile, on ne put les amener à concourir d'une façon précise.

Le lecteur ne s'étonnera point de cela, quand il réfléchira que, par rapport à ces Cardinaux dont je ne nommerai que les deux principaux, Zelada et Gerdil, on crut dans le Conclave qu'ils n'avaient pas été complétement exempts d'ambition pour le pontificat suprême. L'âge avancé et la faiblesse des forces physiques du premier, ainsi que la sagesse et la vertu particulière que possédait le second, ne suffirent pas pour les préserver de cette ambition[1]. Je n'entends

[1] Lorsque le pape Clément XIV, dans le Consistoire du 26 avril 1773, réserva Gerdil comme cardinal *in petto*, il désigna le savant et modeste religieux par ces expressions si pleines de vérité et d'es-

point affirmer cela comme un fait, quoique cependant je n'aie pas manqué de preuves et de documents à cet égard; mais je croirais faillir à l'exactitude de l'histoire en supprimant cette particularité, que l'opinion universelle du Sacré Collége et la conduite tenue par ces deux personnages rendent très-fondée, et j'ose le dire, presque certaine. Si les efforts que l'on tenta à l'aide des neutres et des volants pour accroître les votes en faveur de Bellisomi demeurèrent sans effet, il en fut bien pis encore quand il s'agit de gagner ceux qui concouraient pour Mattei. L'autorité du chef de ce parti, le poids que lui donnait Herzan, la considération de la Cour impériale chez quelques-uns, chez d'autres les espérances du bien qui résulterait si l'on parvenait à plaire à cette cour, l'esprit de faction qui augmentait insensiblement dans tous les cœurs, les tinrent obstinés dans leur projet. Ils se firent même un point d'honneur de ne pas déserter leur camp, soit à cause de la parole qui les liait à leur chef et à Herzan, soit parce qu'ils croyaient que leur adhésion postérieure n'aurait pas suffi pour effacer le souvenir de leur op-

prit. Clément XIV dit du grand écrivain barnabite qu'il était connu du monde entier et à peine connu dans la ville : *Notus Orbi, vix notus Urbi.*

En apprenant à Rome l'espèce d'accusation que Consalvi allait faire peser sur l'une des gloires les plus pures de leur ordre, les Barnabites se sont émus, et ils m'ont déclaré que la vie tout entière de Gerdil et la simplicité de ses vertus chrétiennes protestaient contre un désir ambitieux de papauté, que l'on signalait beaucoup trop souvent dans les conclaves.

position première. Ils se disaient qu'ils ne seraient jamais aussi bien vus du nouveau Pape, de ses adhérents ou de ses proches, que ceux qui dès le principe s'étaient déclarés de son parti.

Ces circonstances diverses et d'autres encore, que produisirent peu à peu des incidents particuliers et des affections privées, rendirent invulnérables tous les partisans de Mattei. Nous parlons de ceux qui pourraient être plutôt appelés avec vérité contraires à Bellisomi, ou, mieux encore, à ceux qui le favorisaient, que partisans de Mattei, à la personne duquel ils ne portaient nul attachement. Un grand nombre de semaines s'écoula de la sorte, et durant ce temps, les scrutins offrirent quotidiennement toujours le résultat indiqué, soit pour Mattei, soit pour Bellisomi. Les quelques volants dont nous avons parlé passaient leurs votes à l'un ou à l'autre; puis, sans y réussir, ils cherchaient à se recruter et à s'attirer la faveur des deux partis.

Après ces nombreuses et vaines épreuves, afin surtout d'éviter le dommage et le scandale causés par une vacance trop prolongée du Saint-Siége dans des circonstances aussi critiques, on pensa à élire un troisième sujet, qui n'eût pas à vaincre les difficultés que rencontraient les deux compétiteurs. Les Cardinaux se résolurent à cette transaction en voyant, par expérience, combien il était difficile de surmonter les obstacles et quels étaient pour eux la fatigue et l'ennui d'une réclusion si permanente. Ce furent les par-

tisans de Bellisomi, à qui la mauvaise foi de Herzan et la cabale formée par l'abus de leur condescendance donnaient pourtant raison, qui les premiers témoignèrent ainsi de leur modération, de leur vertu et de leur désir de venir en aide à l'Église. Ils annoncèrent qu'ils renonçaient à la pensée de créer Bellisomi Pape, et qu'ils étaient prêts à voter pour un autre sujet que l'autre parti choisirait de concert avec eux. Ils songèrent donc à proposer celui qui réunirait sur son nom la plus grande probabilité possible d'être admis par les deux factions. Dans ce but, considérant l'universelle renommée de probité, de science, d'autorité et de crédit dont jouissait Gerdil, et se figurant que sa qualité de régulier, — il était Barnabite, — son âge avancé, qui n'ôterait pas l'espérance de lui succéder à ceux qui éprouveraient l'effet de cette faiblesse humaine, et l'avantage qu'il avait de n'appartenir à aucune des deux factions, mais d'être du nombre des volants, seraient agréables à tous, ils crurent que c'était lui qui présentait le moins d'obstacles pour être élu. Ils résolurent donc de le proposer. La haute estime que le cardinal Albani, doyen, principal promoteur de ce dernier, avait de Gerdil, le détermina à ne pas l'exposer, à une inutile épreuve, et à épargner une amertume à son âme ou un outrage à sa dignité. Gerdil appelé au Pontificat par les électeurs serait inévitablement repoussé par une exclusive de la Cour impériale, exclusive que l'on avait lieu de redouter à cause de sa natio-

nalité. Il était né en Piémont, pays occupé dernièrement par l'Autriche, qui avait sur ce royaume de grandes vues.

Albani s'arrangea pour ne pas donner suite immédiate aux démarches en faveur de Gerdil près des électeurs avant d'interpeller Herzan sur son compte. Après avoir parlé à plusieurs des principaux du Sacré Collége, et avoir reçu d'eux une réponse favorable, il se rendit à l'appartement du cardinal Herzan, et il lui annonça les dispositions du parti de Bellisomi. Il lui communiqua que ceux qui composaient ce parti étaient prêts à choisir un autre sujet pour ne pas différer plus longtemps de nommer un chef à l'Église. Il lui fit entendre que l'on aurait pu facilement réunir les votes sur Gerdil, généralement estimé pour la probité et la science qui le distinguaient; il ajouta que la considération des mérites et de la dignité d'un tel personnage devait l'engager à ne pas s'exposer sans certitude de succès. Qu'en conséquence, il priait Son Éminence de lui dire sincèrement s'il avait l'ordre de sa cour de s'opposer à l'élection de Gerdil, en cas éventuel, et de lui donner l'exclusive.

Herzan répondit qu'il ne fallait pas penser à ce Cardinal, car il n'était pas possible qu'il fût Pape. Ainsi Gerdil eut l'exclusive, sinon formellement, c'est-à-dire après avoir assuré son élection par le concours des votes cardinalices, du moins substantiellement, et de telle façon qu'on renonça au projet

de le faire monter sur le trône. On ne peut pas affirmer avec certitude, — puisqu'on n'en fit pas l'expérience, — que, sans cette manifestation des ordres reçus par Herzan, Gerdil eût été nommé Pape. Toutefois, je crois pouvoir avancer, sans crainte d'erreur, que, tout en étant plus estimé qu'aimé, beaucoup de princes de l'Église se croyaient en droit de craindre que son caractère n'eût toujours été masqué et caché avec art. Sa grande régularité pouvait devenir, dans l'exercice du gouvernement, sévérité et rudesse excessives. Malgré tout cela, dans l'impuissance d'exalter Bellisomi, et pour contrecarrer Mattei et son parti, la grande majorité des dix-huit, et peut-être tous, auraient accordé leurs votes à Gerdil comme à un dépositaire de peu de durée. Le chef du parti Mattei ne l'aurait pas empêché; il l'aurait même favorisé de toutes ses forces, avec l'estime singulière qu'il avait toujours professée pour lui, et parce qu'il se flattait de le diriger dans l'exercice de l'administration temporelle. Je ne sais sur quelles preuves on avança que Gerdil était inhabile en cette matière ou peu désireux de s'en occuper.

Il fallut renoncer à Gerdil, et de nombreuses semaines s'écoulèrent sans rien de sérieux. Le parti Bellisomi ne voulait aucun des Cardinaux qui favorisaient Mattei, et, à dire vrai, ils présentaient plus d'obstacles personnels que les Cardinaux du parti Bellisomi pour être élus Pape. Cependant quelques-uns furent reconnus dignes de la tiare à cause de cer-

taines prérogatives distinguées. Parmi les volants, il n'y avait que Gerdil qui n'eût pas de graves obstacles, soit d'âge, soit d'autre nature, pour son élection. A cette époque, il n'était pas encore évident qu'on ne réussirait pas dans l'exaltation de Bellisomi, et ceux qui la désiraient ne croyaient pas que la justice de sa cause, les bons offices, la persuasion, la longueur du Conclave, ou tout autre événement, de ceux que, par exemple, le temps sait enfanter, ne pourraient point parvenir à la faire triompher. Tels étaient l'état des choses et la disposition des esprits dans le parti Bellisomi. Quant au parti Mattei, son chef était trop persuadé de l'impossibilité qu'on penserait à lui, ou de la difficulté qu'on éprouvait à songer à quelqu'un des siens, pour chercher le nouveau Pape dans son parti. En conséquence, il employait tous ses soins et tout son zèle à battre en brèche l'élection de Bellisomi ou d'un autre qui ne lui serait pas redevable de son exaltation. Et se tenant ainsi immuable et inactif, tout en empêchant qu'on fît quelque chose, il attendait, comme les autres, que la fatigue, la longueur du temps ou l'impossibilité d'élire le Pape comme le voulait le parti contraire, provoquassent, par aventure, la réunion des votes sur Mattei, ou tout au moins sur un candidat de son parti. Les jours s'écoulaient dans cette perplexité et cette inaction. Les Cardinaux entendaient de plus en plus en eux la voix du devoir qui leur reprochait le scandale causé par la trop longue

durée du Conclave. Sur ces entrefaites, on pensa à proposer trois ou quatre sujets des deux partis, et à voir si sur quelqu'un d'entre eux se réuniraient les votes pour nommer le nouveau Pape, en supposant tout le monde d'accord. Dans le cas contraire, l'on devait ainsi restreindre, par l'exclusion de plusieurs, le nombre des concurrents et faciliter la fusion des deux camps sur un Cardinal de n'importe quelle faction, et peut-être même sur l'un des deux premiers compétiteurs.

On en proposa trois du parti Mattei, c'est-à-dire les cardinaux Valenti, Livizzani et Archetti, et trois du parti Bellisomi, c'est-à-dire les cardinaux Albani, Calcagnini et Onorati. Sur ces six Cardinaux, deux seulement eurent un instant de chance. Le premier fut Valenti, à qui tout le parti Mattei accorda ses voix, ainsi que sept autres Cardinaux du parti Bellisomi. Mais la chose n'alla pas plus loin, ce qui fit qu'après quelques jours d'inutiles espérances, le nombre des concurrents étant toujours le même, on renonça au projet.

Le second fut Calcagnini, qui, ayant eu les votes du parti Bellisomi, — le plus grand nombre par conséquent, — aurait pu rallier sans difficulté une certaine partie des votes de la faction Mattei, suffisante pour lui procurer le chiffre nécessaire. Mais une combinaison imprévue l'empêcha d'arriver au Pontificat.

Quand on le mit sur le tapis, Herzan le connaissait

à peine, — car jusqu'alors Calcagnini, vivant dans son diocèse d'Osimo, n'avait pas été son collègue à Rome comme les autres. — Avant de se déterminer à lui accorder son vote et à faire concourir les siens en sa faveur, Herzan voulut se ménager une conversation avec lui, afin de l'examiner habilement, de connaître ses idées et sa manière de penser. Il alla le visiter dans sa cellule; mais Calcagnini, peu souple, quoique poli et courtois, incapable de toute dissimulation, excessivement mesuré et même jusqu'à l'ennui, d'une probité exemplaire, d'un caractère peu fait pour la cour et pour les courtisans (malgré qu'il eût été nonce à Naples et maître de chambre dans les commencements de Pie VI), fit une telle figure aux yeux de Herzan dans la conversation qu'il eut avec lui, que ce dernier, très-dégoûté, sortit fermement décidé à ne pas participer à son élection. Il résulta de là que la faction Mattei s'y refusa aussi complétement. Les quatre autres obtinrent un assez pauvre succès dans les scrutins qui eurent lieu en leur faveur. A peine proposés, ils échouèrent.

Dans le but de tenter d'autres essais, on parla ensuite du cardinal Giovannetti, du parti Mattei, et d'Onorati, de celui de Bellisomi. Le second n'eut pas le succès espéré près du parti Mattei, car le chef de ce parti lui était personnellement hostile. Le premier, que son âge, l'habit régulier des Camaldules dont il était revêtu, l'archevêché de Bologne qu'il possédait depuis nombre d'années, ses qualités privées, ses

vertus et la douceur de son caractère, contribuaient puissamment à porter au sommet des dignités, aurait sans doute réuni sur sa tête tous les votes du parti Bellisomi, comme il réunissait ceux de Mattei, et il serait certainement arrivé au Pontificat, si une circonstance, plus forte que tous ses mérites, ne lui en eût fermé la route. Dans le principe, il faisait corps avec le parti Bellisomi, mais, au bout de quelque temps, dominé par Herzan et par les chefs du parti, ou plutôt, vaincu par les faveurs apparentes que les dépositaires du bon plaisir de la Cour impériale mettaient toujours en avant, il s'était attaché au parti Mattei. Cet abandon de leur cause, — comme cela est naturel parmi les hommes, — lui fut défavorable près de ceux qui agissaient pour Bellisomi. Ils avaient été blessés de sa défection; ils refusèrent de lui accorder leurs suffrages.

Le peu de succès de toutes ces tentatives sur les membres des deux partis qui avaient quelques chances de réussir, et, plus encore, l'inutilité de proposer ceux qui restaient des deux côtés, firent retomber les choses dans l'état où elles se trouvaient lorsque, en désespoir de cause, on s'était imaginé de songer à ceux qui ne réussirent pas après l'épreuve susmentionnée.

Comme il semblait difficile de choisir pour Pape des sujets qui n'avaient pas été sur les rangs, tant à cause de leur âge que pour d'autres raisons particulières, on se plongea dans l'inaction; puis on revint

à l'espérance — qui subsistait toujours — de voir la fatigue ou un événement imprévu faire réussir l'élection de l'un des anciens compétiteurs, et de Bellisomi en particulier. Celui-ci, dans tous les scrutins, avait, comme au début, de dix-huit à dix-neuf votes et même davantage. De longs jours se passèrent dans cet espoir, mais en vain. Quand, par les faits, on en eut bien reconnu la fausseté, et que d'un autre côté on eut senti l'urgence de ne pas éterniser le Conclave, qui par sa durée scandalisait le public et nuisait au Saint-Siége, il arriva ce que dit le Saint-Esprit dans les divines Écritures, et ce que démontre l'expérience quotidienne : c'est que, afin de sortir des positions difficiles, *vexatio dat intellectum*.

Un des Cardinaux du parti Mattei, doué par la nature d'une rare perspicacité d'esprit et d'un cœur excellent, se trouvait dans ce parti moins par sa volonté que par des causes intrinsèques auxquelles il croyait devoir céder. Convaincu de l'impossibilité du succès pour l'un des deux compétiteurs, il commença à réfléchir en lui-même qu'il serait très-difficile, pour ne pas dire impossible, que, dans l'alternative où se trouvaient les partis, l'un des deux consentît à l'élection d'un sujet appartenant à l'autre, et qu'ainsi le Conclave allait s'immobiliser. Il se convainquit encore que le Pape devait sortir de l'un des deux partis, puisque parmi les volants, très-peu nombreux depuis l'exclusion de Gerdil, le choix était impossible, soit à cause de l'âge, soit à cause des circonstances

personnelles. Il remarqua encore que l'unique moyen de concilier les intérêts des deux camps était que le parti opposé prît le nouveau Pape dans le sein de son rival. De cette sorte, tout le monde serait content, et ceux du parti dans lequel on aurait choisi le Pape, puisque le Pontife sortirait de leurs rangs, et ceux qui n'auraient pas la gloire de fournir un chef à l'Église, parce qu'ils l'auraient désigné dans le parti opposé.

Ce Cardinal se flattait ainsi de sauvegarder l'amour-propre de tous et de garantir l'affection du souverain à ceux à qui il devrait son exaltation. Après avoir organisé cet heureux plan, qui fut un pas décisif vers le terme de l'affaire, on lui fit remarquer qu'il était impossible de trouver le Pape dans le parti Mattei, soit parce que cette faction était trop peu nombreuse, soit parce que, après l'exclusion de Mattei lui-même et des quatre Cardinaux déjà mis autrefois sur le tapis sans succès, ceux qui restaient avaient tous des exceptions personnelles auprès de la majorité des électeurs, sans en excepter quelques-uns de leur parti à cause de leur âge ou pour d'autres circonstances qui rendaient chimérique l'espoir de réussir à leur sujet. Il comprit donc que le parti Mattei n'aurait qu'à choisir le nouveau Pape dans le sein du parti Bellisomi.

Ce second pas fait, il examina quel serait le Cardinal du parti Bellisomi qui, après l'exclusion de Bellisomi et des quatre autres Cardinaux dont on avait

essayé l'élection, offrait le moins de difficultés pour réunir les suffrages de tous.

C'est alors qu'il apprécia que, de tous ceux qu'on comptait dans le parti Bellisomi, il s'en trouvait un qui, tout en présentant des obstacles extrinsèques à son élévation, n'avait néanmoins aucun empêchement personnel militant contre lui. Or chacun sait que ces derniers empêchements sont insurmontables, ce qui n'existe pas pour les autres; et il n'était pas seul à porter un semblable jugement sur le Cardinal en question. Tous partageaient cette opinion; elle était donc générale. En effet, celui qui écrit ces pages peut affirmer qu'aux funérailles du Pape défunt, il entendit les spectateurs parler des Cardinaux assis sur les bancs et dire ces mots : « Quel dommage que ce Conclave soit celui qui va donner un successeur à Pie VI! S'il y avait un Pape entre les deux, en trois jours on nommerait le nouveau, et ce serait celui-là! »

En parlant de la sorte, ils désignaient le Cardinal but de leur conversation. Or c'était le cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, qui réunissait très-certainement tous les avantages intrinsèques pour succéder à Pie VI. Il était de Césène comme lui; il était assez jeune pour être Pape, ayant cinquante-huit ans, comme le Pontife défunt quand il fut élu. On doit bien croire qu'un règne qui avait duré près de vingt-cinq années détournait efficacement de l'idée de nommer un successeur qui pouvait vivre aussi long-

temps. On était habitué à voir les princes occupant le siége de Pierre changer presque tous les sept ou huit ans, et les espérances de chacun empêchent d'ordinaire un choix qui, par sa durée, ne permet pas la réalisation de ces espérances. Bien plus, Chiaramonti était la créature la plus aimée de Pie VI, qui l'avait, quand il n'était que simple moine sans fonctions dans son ordre, créé évêque de Tivoli, puis cardinal, et enfin évêque d'Imola. Chiaramonti affectionnait très-vivement la famille Braschi, dont on le croyait assez proche allié. Mais j'ai su de sa bouche même, après son élévation au Pontificat, qu'il n'en était rien. Toutefois cette seule croyance suffisait pour faire craindre qu'en le nommant on ne vît continuer le règne des Braschi, dont chacun avait assez après vingt-quatre ou vingt-cinq années.

Ces impossibilités extrinsèques étaient si nombreuses et d'un tel poids, qu'on peut avouer avec certitude qu'en toute autre circonstance, et spécialement si le Conclave se fût tenu à Rome en temps ordinaires et calmes, on aurait éloigné Chiaramonti du Pontificat suprême; tout au moins aurait-il été empêché de succéder immédiatement à Pie VI. C'est pourquoi le peuple disait en le voyant aux *Novendiali* que c'était dommage qu'il n'y eût pas un Pape entre eux deux.

La considération de ces obstacles si puissants avait éloigné de l'esprit des Cardinaux du parti Bellisomi, dont Chiaramonti était membre, et plus en-

core de l'esprit du cardinal Braschi, qui en était le chef en sa qualité de neveu de leur créateur pour la plupart, l'idée et même le rêve de proposer Chiaramonti, quand il avait été question de désigner trois ou quatre des leurs. Tous étaient convaincus de l'absurdité de le mettre sur les rangs et de se flatter de le voir réussir. Or tous les obstacles dont je parle étant extrinsèques à la personne, la personne, si l'on retourne la médaille, comme dit le vulgaire, ne soulevait aucune répulsion intrinsèque.

Une grande douceur de caractère, une très-aimable gaieté dans le commerce habituel, une pureté de mœurs qui n'avait jamais été souillée en aucune manière, une sévérité de conduite sacerdotale jointe à une indulgence parfaite pour les autres, une sagesse constante dans le gouvernement des deux églises confiées à ses soins, une profondeur peu commune spécialement dans les études sacrées, aucune contrariété individuelle, aucune hauteur, jamais une querelle avec ses collègues — il faut en excepter la seule qu'il soutint contre le légat de sa province pour la défense des immunités de ses églises d'Imola, — enfin le renom d'excellent homme dont il jouissait partout, comptaient pour autant de titres et de qualités intrinsèques. Dans l'état actuel des choses, ces titres et ces qualités étaient assez forts pour vaincre les obstacles extrinsèques énumérés plus haut.

Après avoir pesé toutes ces choses, le Cardinal

dont j'ai parlé tout à l'heure[1] conclut que Chiaramonti était celui du parti Bellisomi qui serait choisi et proposé avec chance de succès par les Cardinaux de la faction opposée. La réussite était certaine, en effet, auprès de ceux de son parti ; il semblait donc qu'elle ne devait pas l'être moins près de ceux du parti contraire. Ce parti aurait le mérite de l'avoir désigné, et ses membres n'avaient aucun grief à articuler contre lui, — si ce n'est tout au plus son âge peu avancé qui pouvait porter obstacle aux espérances des personnages se flattant de monter sur le trône dans le futur Conclave.

Ce Cardinal, inventeur d'une trame aussi bien ourdie, se promenant un jour dans les corridors du Conclave avec le prélat secrétaire, dont depuis longtemps il était l'un des amis, vint à parler de la longueur du Conclave et des embarras de la nouvelle élection — car tel était le sujet des conversations journalières et communes à tous. — Il s'ouvrit dans cette occasion au secrétaire, et lui manifesta non-seulement en général le projet qu'il nourrissait de

[1] Ce Cardinal, que Consalvi, en 1812, n'a pas voulu désigner par son nom, était Jean Siffrein Maury, l'orateur rival de Mirabeau à l'Assemblée constituante. Maury, archevêque de Montefiascone, dans les États pontificaux, déserta son diocèse pour se mettre aux ordres de l'empereur Napoléon, et fut nommé par lui archevêque de Paris. Cette désertion ne lui porta pas bonheur; mais quand, à la chute de l'Empire, Maury revint à Rome pour solliciter son pardon et chercher un asile, le Pape et le cardinal Consalvi n'oublièrent jamais les services rendus dans cette mémorable circonstance de Venise, et ils le prouvèrent au transfuge.

faire qu'une faction choisît le nouveau Pape dans la faction contraire, afin qu'à l'heure de l'élection la part fût égale pour tous, mais encore il lui confia l'idée spéciale de briser le grand obstacle qui s'offrait aux Cardinaux cherchant le Pape dans le parti Mattei. Il ne s'agissait que de le prendre dans la faction de Bellisomi en la personne de Chiaramonti. Le secrétaire ne put qu'applaudir à cet heureux avis, et il encouragea beaucoup l'inventeur à le mettre à exécution. Dans cette conversation, tous les deux jugèrent que le plus difficile consistait à s'assurer du chef de la faction Mattei. Si celui-ci goûtait sa proposition, tous ou le plus grand nombre des électeurs de ce parti s'uniraient, par son intermédiaire, aux dix-huit Cardinaux donnant leurs voix à Bellisomi.

Ce Cardinal doutait cependant un peu que ces derniers votassent unanimement pour Chiaramonti[1],

[1] L'élection du pape Pie VII, ainsi expliquée et racontée par celui qui certainement y prit la plus large part, fait tomber tous les faux récits qu'il a plu à quelques écrivains français d'inventer et de répandre.

Ainsi, il a été souvent publié que Bonaparte, passant à Imola pendant sa première campagne d'Italie, avait eu occasion de voir et d'entretenir le cardinal Chiaramonti, et que, devenu Premier Consul, il n'avait pas nui à son élection en souvenir de cette entrevue.

Nous n'avons jamais pu découvrir aucune trace de ces prétendus rapports entre le futur pape Pie VII et le futur empereur Napoléon Ier. Bonaparte a pu passer à Imola; mais il n'y vit point ou il n'y chercha pas le Cardinal-évêque. Ce fait nous semble hors de doute, et, en tant que besoin serait, il est confirmé par M. Artaud, l'historien du pape Pie VII, qui, au soixante-dix-septième volume

parce qu'il s'en rencontrait parmi eux d'aussi jeunes que lui. Un certain amour-propre devait, disait-il, les arrêter en pensant que, si l'on voulait faire un Pape jeune, leur position deviendrait humiliante, ce qui n'aurait pas lieu en choisissant le Pape parmi les plus âgés. Le Prélat lui répondit qu'il n'y avait dans le parti Bellisomi que trois Cardinaux au plus qui pourraient peut-être bercer leur esprit de semblables idées, puisque les autres ou ne désiraient pas la Papauté ou appréciaient les difficultés qui les en éloignaient; qu'au reste il fallait laisser au cardinal Braschi le soin de réunir sur Chiaramonti les votes du parti Bellisomi, et que si Son Éminence le permettait, il allait confier le projet à ce Cardinal sous

de la *Biographie universelle*, article de Pie VII, page 102, raconte que Bonaparte, au moment d'imposer le traité de Tolentino, s'était avancé jusqu'à Ancône. « Là, ajoute le biographe, ne trouvant pas le cardinal Ranuzzi, évêque de cette ville, il avait dit ces paroles obligeantes pour Chiaramonti : « L'évêque d'Imola, qui est aussi cardinal, ne s'est point enfui. Je ne l'ai pas vu en passant, mais il est à son poste. »

Le récit de Consalvi sur le Conclave, récit où tout est empreint de bonne foi et de vérité, ne fait pas même l'allusion la plus détournée à l'influence patente ou secrète que Bonaparte aurait exercée sur les électeurs. Cette influence n'aurait pu se révéler qu'à l'aide d'un cardinal français. Or, le seul assistant au Conclave était le cardinal Maury, ambassadeur alors fidèle du roi Louis XVIII. A peine installé aux Tuileries après son coup d'État du 18 brumaire, Bonaparte ne paraît, pas plus dans sa correspondance que dans ses actes publics, s'être occupé du Conclave de Venise. Il n'y a donc qu'à reléguer parmi les fables cette influence napoléonienne sur l'élection de Pie VII, influence dont Consalvi, le mieux à portée de tout savoir, ne dit mot, et dont l'Empereur lui-même n'a jamais parlé.

la plus grande réserve. Braschi pourrait ensuite agir près des siens quand on aurait été assuré de tous les votes des partisans de Mattei; que cette affaire dépendait, en dernier ressort, de l'adhésion obtenue de leur chef, qui, s'il le voulait, saurait se rendre maître de Herzan aussi bien que de n'importe quel autre, si l'on s'apercevait de certaines opiniâtretés. Il termina en disant que tous leurs soins et tous leurs efforts devaient tendre à découvrir un expédient pour réussir auprès de ce chef, afin de ne pas faire un faux pas dans une matière aussi délicate.

Le Cardinal (Maury) ayant approfondi toutes ces observations, chercha de son côté comment on parviendrait à faire goûter au chef du parti Mattei et le plan qu'il venait d'imaginer et Chiaramonti, l'objet de ce plan.

On crut d'abord que le Cardinal lui-même devait lui en parler. Sa personne ne pouvait être suspecte, puisqu'il appartenait à sa faction et qu'il jouissait de toute son estime. Cependant, quand on eut bien étudié le caractère de ce chef (Antonelli) qui s'aimait naturellement en lui et en ses œuvres, et qui n'applaudissait pas toujours à celles des autres, parce qu'elles blessaient son orgueil et qu'elles avaient à ses yeux le défaut de venir d'un autre et non de lui, on ne voulut pas exposer le succès de l'affaire qui aurait infailliblement avorté si le dessein ne lui eût pas été agréable.

Je proposai une combinaison qui devait nous con-

duire au but avec certitude. Il se trouvait alors auprès du Cardinal inventeur du projet, en qualité de familier et de conclaviste[1], un homme qui avait toujours possédé la faveur du chef du parti Mattei et qui jouissait de l'affection et de l'estime de tout ce parti. Cette circonstance nous fournit la plus opportune occasion de nous servir de lui pour faire naître dans l'esprit du cardinal chef de ce parti les idées que nous venons d'expliquer tout à l'heure. On pensa que cet homme, n'inspirant pas de jalousie et ne soulevant pas de défiances, ni par sa dignité ni par aucune autre distinction, pourrait préparer les choses de façon que celui à qui il devait souffler la pensée semblât en être l'auteur. Nous voulions que ce dernier pût la présenter ensuite comme sienne, sans craindre de nous enlever le mérite de l'invention. Cet arrangement était très en rapport avec son caractère. La bonne volonté et l'attachement à son maître ne manquaient pas à ce familier (l'abbé Poloni) pour exécuter une telle entreprise de concert avec le Cardinal, dont il connaissait si bien à fond le caractère, qu'il savait toutes les manières de le prendre pour s'en servir utilement.

Le plan ainsi arrêté sur ce point et dans cette entrevue fournie par le hasard, les deux interlocuteurs, chacun de son côté, s'occupèrent de le réaliser sans aucun retard.

[1] Ce conclaviste du cardinal Maury se nommait l'abbé François Pinto Poloni. Il était né Romain.

Et pour parler d'abord de ce qui regarde le prélat secrétaire, il alla sans retard, comme on l'y avait autorisé, communiquer ses idées au cardinal Braschi. On ne parviendra jamais à décrire la stupeur de Braschi quand il apprit que l'on pensait à Chiaramonti. Le plaisir infini qu'il en ressentit n'égala pas son étonnement et en même temps sa crainte très-fondée que les choses n'arrivassent pas à bon terme, tant lui semblaient insurmontables les obstacles extrinsèques contre Chiaramonti. Le prélat secrétaire crut nécessaire de lui suggérer que, pour ne pas les augmenter et même pour les diminuer autant que possible, non-seulement il était indispensable de conserver le secret le plus absolu jusqu'à ce que la chose fût ébruitée par les adversaires, mais encore qu'à l'instant où ils la soumettraient aux intéressés, lui, cardinal Braschi, pour témoigner une grande modération et une parfaite indifférence, devait répondre que ses relations particulières avec le cardinal Chiaramonti pouvant faire argüer qu'en le patronant auprès de ceux de son parti il cherchait plutôt à satisfaire son amitié et ses goûts qu'à procurer le bien de tous, il entendait renoncer en une certaine façon à l'honneur de chef de parti. Braschi ne veut, devait-il ajouter, participer à cette affaire que pour émettre son vote, laissant au cardinal doyen Albani, — lui aussi dans le même parti, — le soin d'agir auprès des autres Cardinaux de la manière qu'il jugerait convenable.

Cette conduite tenue plus tard par Braschi au moment favorable contribua beaucoup au succès du dessein formé. Quant au Cardinal qui en était l'inventeur, s'il ne rencontra pas de difficultés pour faire accepter à son conclaviste le rôle qu'il devait jouer auprès du chef de la faction Mattei, afin de le disposer en faveur de Chiaramonti, ce conclaviste n'en éprouva pas davantage (grâce à Dieu qui nous aidait) pour faire adopter l'idée à ce chef dès qu'il lui en ouvrit la bouche. Ce chef (Antonelli) n'avait rien à objecter contre le cardinal Chiaramonti, et il l'estimait comme Chiaramonti méritait d'être estimé. Les obstacles extrinsèques eussent sans doute été très-puissants sur son esprit, si la proposition de l'élection lui eût été faite dans un conclave moins avancé, par le parti adverse, ou tandis que l'espoir de nommer un des Cardinaux de son parti subsistait encore. Mais une fois convaincu de cette impossibilité et reconnaissant comme inévitable la nécessité de choisir le nouveau Pape dans le parti contraire, il accueillit admirablement l'heureuse pensée que son parti eût l'honneur du choix, et plus encore que cet honneur lui fût attribué de préférence à tous les autres.

Plus l'entreprise de couronner Chiaramonti semblait ardue à cause des obstacles extrinsèques, plus aussi cette difficulté flattait son amour-propre. Il entrait dans sa nature de chercher à montrer que rien ne lui était impossible, et qu'il réussissait là où le

plus habile aurait inévitablement échoué. Il voyait encore dans l'espoir qu'il avait de vaincre ces embarras l'occasion de se faire un vrai mérite auprès de l'élu à qui il aurait obtenu ce que Chiaramonti lui-même devait alors regarder comme chimérique.

Il se chargea donc avec joie de la négociation, et ne doutant pas de son omnipotence près des siens, il craignit plutôt que la jeunesse de Chiaramonti et ses autres obstacles extrinsèques lui fissent tort près de plusieurs Cardinaux de son parti. Il jugea en conséquence qu'avant de se mettre à recueillir les votes du parti Mattei, il était nécessaire de faire certaines recherches afin de ne pas travailler en vain, et de vérifier si l'empêchement qu'il appréhendait dans l'autre parti était oui ou non insurmontable. Il se transporta chez le cardinal Braschi, et, dans un discours étudié, il lui rappela d'abord l'excessive longueur du Conclave, aussi scandaleuse pour les fidèles que pénible à l'Église; les inutiles épreuves tentées pour l'élection soit des deux premiers compétiteurs, soit des Cardinaux des deux partis; l'urgence de terminer enfin et d'accorder à l'Église un chef alors si nécessaire. Il lui communiqua ensuite l'idée qu'il avait conçue d'agir auprès des Cardinaux de son parti pour l'exaltation du cardinal Chiaramonti, dès qu'il compterait avec certitude sur l'actif appui de ceux du parti Bellisomi. Il fit remarquer en même temps quel était son zèle pour le bien de

l'Église, son estime et son intérêt à l'égard de Son Éminence, en choisissant comme Pape un membre du parti opposé au sien, lié par tant d'attaches au pape Pie VI, dont il était la créature la plus aimée, et qui, entre parenthèses, était uni à Son Éminence et à la maison Braschi par la gratitude et par l'amour de la même patrie. Ces réflexions, dit-il, l'avaient déterminé à passer à pieds joints sur les difficultés extrinsèques compensées bien certainement par les mérites personnels du sujet. Il ajouta qu'il redoutait toutefois beaucoup ces obstacles, et en particulier la jeunesse de Chiaramonti, et que peut-être ils auraient trop de force auprès de beaucoup d'électeurs, surtout quand ces électeurs réfléchiraient que Chiaramonti devait succéder à un Pape qui avait si longtemps régné. Il conclut en demandant à Son Éminence si, sachant la manière de penser de ceux de son parti, elle croyait ces craintes tellement fondées qu'il ne fût pas possible de réussir. Si le succès était seulement douteux, il chercherait d'abord à assurer le concours des siens, et alors, conjointement avec Son Éminence, ils assureraient l'adhésion du parti opposé.

Le cardinal Braschi répondit qu'il lui était impossible d'exprimer sa surprise et de comprendre comment Son Éminence (Antonelli) avait songé au cardinal Chiaramonti, à cause justement des difficultés extrinsèques qu'il avait indiquées sommairement; que malgré leur nature, lui, Braschi, ne les croyait pas absolument invincibles près de ceux de son parti,

tant à cause des mérites personnels du sujet qu'en vue des circonstances particulières dans lesquelles on se trouvait; que la longueur excessive du Conclave, l'inutilité des épreuves faites sur les candidats des deux partis que l'on ne pouvait parvenir à nommer, la lassitude des électeurs, aucune exception personnelle contre le sujet et une satisfaction naturelle de voir l'un d'entre eux succéder à saint Pierre, lèveraient beaucoup d'obstacles. Quant à lui, Son Éminence saurait bien comprendre par elle-même que nul ne devait être plus content de cette élection, mais que, par rapport aux relations existant entre lui et Chiaramonti, il croyait convenable à sa délicatesse de ne pas prendre la plus petite initiative dans sa promotion, même à l'égard de ceux du parti dont il était le chef. Qu'il pensait devoir seulement se borner à donner son vote quand les autres accorderaient le leur à Chiaramonti; que cependant il croyait devoir offrir un bon conseil à Son Éminence, en lui disant que, dans le cas où les tentatives pour Chiaramonti aboutiraient près de ceux de son parti, il voulût bien alors s'aboucher avec le doyen cardinal Albani, et faire ensemble les démarches nécessaires auprès des Cardinaux du parti Bellisomi, déjà invités à se concerter avec lui.

Le Cardinal chef du parti Mattei fut on ne peut plus satisfait de cette réponse. Ayant recommandé le secret à Braschi jusqu'à nouvel ordre, il le quitta et alla se mettre à l'œuvre.

La première personne à laquelle il jugea indispensable de s'adresser fut Herzan. Il désirait obtenir son assentiment et acquérir ainsi un appui auprès des autres Cardinaux. Il lui exposa donc toute son idée, et lui fit considérer comment, dans l'impossibilité d'arriver à l'élection de Mattei ou de tout autre de sa faction, Chiaramonti était incontestablement le plus papable dans le parti opposé; qu'il fallait en conséquence se tourner de son côté, afin de donner un chef à l'Église. Il n'oublia pas de lui faire remarquer que Chiaramonti, choisi et porté par eux au Pontificat suprême, leur devrait son élévation encore bien plus qu'à ceux de la faction à laquelle il appartenait. Sans leur consentement, en effet, jamais il n'aurait été Pape. Ses adversaires naturels ne se bornaient donc pas à concourir pour lui, ils étaient encore les promoteurs de son exaltation. Ce Cardinal (Antonelli) releva les mérites individuels de Chiaramonti, qui balançaient les exceptions extrinsèques produites par son attachement à la personne et à la famille du Pape défunt, puis il finit en disant que, dans la situation actuelle, c'était la conclusion la plus honorable et la plus avantageuse que l'on pût souhaiter. Il termina par la déclaration qu'il ne doutait pas du plein consentement de Son Éminence.

Herzan se montra convaincu de la vérité et de la justesse de ces réflexions, et tout disposé à concourir. Il dit seulement qu'il suspendait sa résolution pour quelques heures, parce qu'il n'avait pas une

connaissance bien positive de Chiaramonti. Ce dernier, habitant toujours son diocèse, venait fort rarement à Rome, ce qui faisait que Herzan ne l'avait que très-peu vu. Il voulut donc aller le visiter sous quelque prétexte, — comme il était allé chez Calcagnini, — afin de juger si ses manières lui plaisaient, et pour s'entretenir un peu avec lui. Le jour suivant, il se rendit dans sa cellule à cet effet, ainsi que c'est l'usage parmi les Cardinaux dans les Conclaves. Après s'être longuement entretenu avec lui, traitant divers sujets pendant la conversation, il le quitta si enchanté de sa douceur, de sa gaieté, de la sagesse de ses réflexions et de ses raisonnements, qu'il assura aussitôt de son adhésion complète le chef du parti Mattei, le priant de commencer les démarches parmi ceux de sa faction.

Ces démarches provoquèrent cependant près de quelques-uns de ce parti certaines objections que leur chef n'avait pas prévues, et qui prirent leur origine dans la qualité même de ceux qui le composaient. Il s'en rencontrait parmi eux qui aspiraient à la tiare. N'étant pas très-bien convaincus — comme cela arrive ordinairement dans les choses qui nous sont personnelles — de l'impossibilité de réussir, et honteux pour la plupart de céder la place à un candidat qu'ils se croyaient inférieur de beaucoup, à cause de son âge, des emplois qu'il avait remplis, de ses amitiés ou d'autres circonstances qui lui étaient propres, ils témoignèrent une assez vive répugnance

à lui accorder leurs voix. Peut-être n'auraient-ils pas montré de semblables répulsions, si le sujet choisi eût été de qualité proportionnée à la leur.

Ces difficultés surgirent chez les plus âgés de ce parti. On rencontra aussi chez les plus jeunes les obstacles que l'on redoutait dans ceux du parti opposé : mais la prudence de leur chef, et l'autorité dont il jouissait auprès d'eux et dans tout le Sacré Collége, la joie que Herzan affichait, et par conséquent l'espérance de voir se réaliser des avantages sur lesquels on comptait, aplanirent en deux jours et peu d'heures les embarras qui furent suscités dans ce parti.

Tous consentirent d'autant plus volontiers qu'ils admettaient unanimement le mérite personnel de Chiaramonti, et qu'ils reconnaissaient que les difficultés soulevées contre lui étaient seulement extrinsèques. Les Cardinaux comprenaient la nécessité d'en finir, et tous furent persuadés qu'ils ne pouvaient terminer autrement. Ils n'eurent donc pas besoin, pour admettre Chiaramonti, de l'argument dont leur chef se servit néanmoins, afin d'appuyer son discours auprès de chacun d'eux. Cet argument consistait à démontrer que le refus d'une petite minorité n'empêcherait pas l'élection projetée, puisque le nombre nécessaire de suffrages était acquis à Chiaramonti. Ce nombre, affirmait-il, était plus que suffisant, quand bien même tous n'auraient pas voulu adhérer, — ce qui toutefois arriva. —

Il n'y eut qu'un seul Cardinal de ce parti qui, tout en rendant justice au mérite personnel de Chiaramonti, montra plus de résistance que tout autre à passer sur les obstacles extérieurs. Cette opposition venait, disons-le en taisant son nom, de ce qu'il ne pouvait se résoudre facilement à renoncer à l'espoir du Pontificat. On doit ajouter aussi, pour être vrai, qu'après quelques hésitations mises en avant par lui plus que par tout autre, il accepta avec ses collègues la proposition qu'on lui fit en faveur de cette élection.

Quand le chef du parti Mattei eut ainsi réuni sur Chiaramonti les votes de tous les siens, il crut avoir achevé son œuvre, et il ne se trompa pas dans cette croyance. Le cardinal Braschi, informé d'un tel succès, en fit part aussitôt, comme c'était convenu, au doyen cardinal Albani, afin de procurer, de concert avec lui, l'unanimité des votes du parti Bellisomi. Quant au cardinal Braschi, il s'abstint de toute démarche, pour les motifs expliqués plus haut. Il est impossible d'exprimer avec quelle joie Albani apprit cette nouvelle, lui qui avait une particulière estime pour Chiaramonti, et avec quel bonheur il se joignit à son collègue, dans le but de recueillir les votes des Cardinaux de son parti. On peut avancer très-sincèrement que tout cela fut l'ouvrage de peu d'instants. On commença le matin même la recherche des voix; en un moment cette tâche fut accomplie.

A l'annonce du choix qui avait été fait de Chiara-

monti pour Pape, on ne rencontra même point parmi les dix-huit les difficultés et les hésitations que l'on redoutait de la part de ceux qui avaient son âge. Si, dans un récit tout historique, des rapprochements étaient permis, on dirait ici avec raison que cette élection fut semblable à un feu d'artifice dont les étincelles passent d'une fusée à l'autre avec la rapidité de l'éclair. Tous répétaient sans se cacher et sans mystère : « Le Pape est fait! Chiaramonti est Pape! » et le Conclave retentit de cette nouvelle.

Chiaramonti cependant était allé, selon son habitude, se promener dans le jardin, après le scrutin de la matinée, dans lequel Bellisomi et Mattei avaient obtenu, comme toujours, le même nombre de voix. L'un des conclavistes courut à sa rencontre et l'informa de ce qui se disait dans le Conclave sur son élection. Chiaramonti en fut ému et troublé souverainement, d'autant plus qu'il s'y attendait moins et qu'il n'aurait jamais pu le croire. Celui qui lui avait annoncé cette nouvelle fut témoin de l'agitation qu'il ne put cacher dans ce premier moment. Mais Chiaramonti se rendit bientôt maître de lui-même, puis il courut à sa chambre, et se tenant à l'écart, il laissa les événements marcher selon les vues de la Providence. Le chef du parti Mattei, Herzan et tous les autres ne tardèrent pas à aller le trouver. Cette nouvelle prit à peine consistance, que l'on parla de faire le soir même la cérémonie du baisement des

mains. Tous les Cardinaux prennent part à cette fonction la veille de l'élection, d'où il résulte que le Pape est élu avec l'assentiment prémédité de tous, et non par hasard ou par surprise. On fixa l'heure de la cérémonie, et, à dater de ce moment, la prochaine exaltation de Chiaramonti ne fut plus un secret pour le Conclave. On en répandit ensuite la nouvelle au dehors par le moyen du tour. Bientôt Venise entière l'apprit.

Dans cette après-dînée, le scrutin ordinaire eut lieu, comme c'est l'usage, et, chose admirable, qui dut exposer les deux sujets à une cruelle épreuve, Bellisomi et Mattei eurent encore le même nombre de voix. Tous aperçurent, ou du moins crurent apercevoir, sans se tromper, une sérénité et une indifférence héroïques sur le visage du premier, un grand trouble sur celui du second. Ce dernier aura pu exercer les vertus et l'esprit religieux dont il était si bien doué, pour dominer son émotion et ne pas en être ébranlé.

Après le scrutin, Chiaramonti pensa qu'il convenait de donner une marque de respect et d'estime au cardinal doyen et à Herzan. Il alla les visiter l'un et l'autre quelques instants dans leurs chambres. Le soir venu, le doyen et les Cardinaux, réunis autour de lui, vinrent en corps baiser la main de Chiaramonti. Son humilité et son naturel affable refusaient de consentir à cette cérémonie; l'usage enfin prévalut.

Après le départ des Cardinaux, il songea, pendant les premières heures de la nuit, à préparer les choses indispensables pour la fonction du jour suivant, et spécialement les vêtements pontificaux, que l'on a l'habitude de tenir prêts, et qui allaient mal à sa stature plutôt petite que grande.

Il écrivit aussi les lettres de communication aux souverains, et s'occupa de l'expédition des courriers qui, dès qu'il aurait été élu, devaient se rendre auprès des nonces et à Rome.

Durant cette nuit, on tenta, dit-on, de faire avorter l'élection si solennellement assurée par le baisement des mains. On raconte que deux Cardinaux du parti de Bellisomi et deux autres de la faction Mattei, tous de l'âge du nouvel élu, et qui pour la plupart aspiraient à la Papauté, se liguèrent et s'efforcèrent de gagner leurs collègues, afin de former un nombre de suffrages contraires à Chiaramonti dans le scrutin du jour suivant. Mais leurs efforts furent vains : ils abandonnèrent leur projet; puis, comme les autres, ils se montrèrent favorables à l'élection.

J'ai cru ne pas devoir cacher ce fait, parce qu'il en fut généralement question dans la suite; mais je n'ai pas par devers moi de preuves qui le confirment. Peut-être même ne fut-ce qu'un faux bruit qui augmenta en passant de bouche en bouche, ainsi que cela se pratique ordinairement. On prit pour une tentative ce qui ne fut autre chose qu'un discours au sujet des difficultés extrinsèques s'opposant au

Pape désigné, et l'on fit ressortir ces difficultés avec une certaine énergie.

Le 14 mars parut enfin. C'était le jour destiné par la Providence pour faire cesser le veuvage de l'Église romaine, et pour donner un suprême Pasteur aux fidèles, après une vacance du Saint-Siége de six mois et seize jours, et après trois mois et quatorze jours de Conclave.

On se rendit au scrutin à l'heure accoutumée; Chiaramonti fut élu unanimement et proclamé Souverain Pontife. Afin d'honorer le cardinal doyen, celui-ci lui donna sa voix. L'élection faite, tous les Cardinaux assis dans les stalles situées du côté où se tenait Chiaramonti se retirèrent du côté opposé, le laissant seul, selon l'usage, en signe de respect. Le secrétaire du Conclave, le sacriste et le maître des cérémonies entrèrent alors pour réclamer l'acte d'élection et d'acceptation, comme cela se pratique toujours. Quand ils furent introduits dans la chapelle, qui se referma sur eux, le cardinal doyen sortit de sa stalle, et, suivi des Cardinaux, il se dirigea vers celle où était assis Chiaramonti, afin de savoir s'il acceptait la tiare. Chiaramonti demanda un moment pour prier. Après son oraison, il répondit brièvement qu'il se reconnaissait indigne d'une charge si sublime à laquelle auraient dû être élevés de si nombreux et de si méritants sujets qui étaient dans le Sacré Collége. Il ajouta qu'il adorait les jugements de Dieu; qu'il était confondu et tremblant à l'aspect d'un si lourd far-

deau et à la vue de son insuffisance; qu'il comptait sur l'aide et sur le concours du Sacré Collége dans l'exercice du Pontificat, auquel il ne croyait pas devoir renoncer dans les circonstances actuelles de l'Église, et dans la nécessité de ne plus prolonger son veuvage. Il déclara qu'il acceptait donc, et qu'il remerciait en même temps les Cardinaux de l'opinion qu'ils avaient eue de lui, sans aucun mérite de sa part.

On lui demanda quel nom il désirait choisir. Il répondit qu'en souvenir de gratitude pour son prédécesseur, il prenait celui de Pie VII.

Après son élection et son acceptation, le nouveau Pape fut conduit à l'autel pour revêtir les ornements pontificaux. Pendant qu'il s'habillait, un des Cardinaux qui, d'après la voix publique, avait tenté, dans la nuit précédente, d'entraver cette élection, fit un jeu de mots, avec la plus grande gaieté, au secrétaire du Conclave, près duquel il s'était placé. Je ne veux pas l'oublier au milieu de ce récit. Il lui dit donc que, dans cette matinée, les Cardinaux avaient prouvé que leur puissance était plus grande que celle du Pape. Le secrétaire ne comprenant pas ce que signifiaient ces paroles, le Cardinal continua : « Vous ne savez donc pas, Monseigneur, que les avocats romains, pour démontrer l'immense pouvoir du Pape, disent qu'il peut faire *ex albo nigrum*. Ce matin, nous avons fait *ex nigro album*, ce qui est bien plus difficile, car pour que le blanc devienne noir, il faut très-peu. »

Ce Cardinal faisait allusion au changement de costume de Chiaramonti, qui, tout en étant cardinal, s'habillait de noir en sa qualité de Bénédictin, et qui alors se revêtait de blanc comme Pape.

Après qu'on l'eut couvert des vêtements pontificaux, les Cardinaux firent au nouveau Pape l'adoration accoutumée, puis la chapelle fut ouverte et on admit les conclavistes à l'adoration, tandis que, de la loge, le plus ancien des Cardinaux-diacres annonçait au peuple, aggloméré sur la petite place de l'île, l'exaltation du cardinal Chiaramonti au Souverain Pontificat, sous le nom de Pie VII.

Cette nouvelle fut accueillie avec des transports d'allégresse. On ouvrit le Conclave, et le peuple se vit admis au baisement des pieds. La foule était prodigieuse, et la joie causée par cette élection était vraiment universelle. Le Pape sortit après dîner, et il alla processionnellement, avec le Sacré Collége, à l'église, au milieu des plus vifs et des plus continuels applaudissements. Il fut placé sur l'autel, selon la coutume, et il reçut l'adoration publique des Cardinaux et du peuple innombrable qui était accouru. Il retourna ensuite au couvent, où le Conclave s'était assemblé.

Je pourrais ici terminer ce récit, qui a pour objet l'histoire du Conclave, car il finit avec l'élection du Pape. Mais je ne crois pas devoir me dispenser de rapporter quelques-uns des faits relatifs au Pape élu. Quoique postérieurs à l'élection, ils ont cependant

corrélation avec elle en tant qu'ils servent de preuve à ce que j'ai avancé par rapport aux vues de la cour de Vienne sur le choix du nouveau Pontife. Je n'ai pas, ainsi que je l'ai déclaré tout d'abord, de documents pour appuyer mes assertions.

Le premier de ces faits regarde le couronnement de Sa Sainteté. On sait que, huit jours après l'élection du Pape, on le couronne en grande pompe dans l'église de Saint-Pierre, s'il est élu à Rome, ou dans l'église principale de la ville où l'élection a eu lieu. Chacun pensait que le couronnement de Pie VII serait célébré dans la basilique de Saint-Marc, tant à cause de sa dignité que pour ouvrir dans une aussi vaste enceinte l'espace nécessaire au concours de tout le peuple. Chacun croyait encore que la fonction serait préparée avec magnificence, que l'on ornerait le temple, que l'armée et les représentants du gouvernement y assisteraient; en un mot, on se figurait qu'aucune des manifestations publiques dignes d'une pareille solennité ne serait omise. Mais chacun fut trompé dans son attente. Les agents du gouvernement impérial à Venise avaient, dès le commencement du Conclave, demandé à Vienne quelles seraient les intentions de leur cour par rapport à ce qu'ils devaient faire après l'élection du nouveau Pape. C'était, par conséquent, interroger sur la grande fonction du couronnement, afin d'en régler la forme et les dépenses. Pendant trois mois, ils n'obtinrent pas de réponse, d'après ce qu'ils dirent. Peut-être en

reçurent-ils une expressément négative, avec l'ordre de soutenir qu'ils ne l'avaient pas reçue. C'est du moins ce que quelques-uns pensèrent. Quoi qu'il en soit, ces agents prétendirent n'en avoir jamais eu, et ils ajoutèrent qu'ils ne croyaient pouvoir rien prendre sur eux, après avoir sollicité des instructions à ce sujet. Les agents impériaux déclarèrent enfin qu'ils n'osaient permettre que la fonction se célébrât dans l'église de Saint-Marc. Et cependant les offrandes volontaires des fidèles devaient fournir aux frais, sans qu'il en coûtât une obole à la Cour impériale. C'est du moins ce que la pieuse générosité des Vénitiens laissait entrevoir et ce qu'elle réalisa avec un empressement extraordinaire.

Le Pape témoigna au cardinal Herzan son étonnement de tout ce qui arrivait. Celui-ci, haussant les épaules, répondit qu'il n'y comprenait rien; qu'il n'avait jamais reçu d'ordres à ce sujet, et qu'il croyait ne devoir rien prendre sur lui. En cet état de choses, le Pape résolut de ne faillir à aucune coutume de cette cérémonie sacrée, et il déclara qu'elle aurait lieu dans l'église des religieux annexée au Conclave, préférant la solenniser de n'importe quelle façon plutôt que de ne point la célébrer du tout.

La piété d'un gentilhomme vénitien avait fourni la *sedia gestatoria* sur laquelle on porte le Souverain Pontife.

Le 21, c'est-à-dire le huitième jour après son élection, on procéda à la cérémonie dans l'église du mo-

nastère, au milieu d'un immense concours de peuple.

Le temple ne put pas suffire, et la foule se tint sur la petite place, dans les gondoles, sur les toits et sur la place de la ville occupant la rive opposée. Le soir, toutes les maisons, tous les palais, tous les canaux furent illuminés *a giorno*, grâce à la piété et à la bonne volonté des habitants. Et cependant le gouvernement n'avait pas même notifié d'ordres sur ces détails afin d'honorer le Pontife nouvellement élu. Il ne serait pas possible d'exprimer combien furent significatives la douleur et la surprise de tous, en appréciant la conduite tenue par l'Autriche dans l'affaire du couronnement. On en connut bientôt le motif, et, durant les fêtes, ce motif devint le sujet de tous les entretiens.

Le couronnement du Pape était la manifestation de son pouvoir temporel : telle était, de l'avis de chacun, la cause dirigeante de la Cour impériale. Non-seulement elle n'était pas déterminée à restituer les provinces des États du Saint-Siége qu'elle devait à l'abandon des armées françaises, mais encore elle se montrait peu décidée à renoncer au domaine temporel des Papes, tant qu'une portion de l'État ecclésiastique, y compris la ville de Rome, ne serait pas occupée par ses soldats, et que les troupes du roi de Naples y séjourneraient. On voulait attendre la fin de la guerre contre les Français, et dans l'espoir de nouvelles victoires assurant une libre et entière possession de l'Italie, on pensait que l'aigle germanique

étendrait son vol sans obstacle même au delà du Capitole. On obligerait ainsi le souverain des Deux-Siciles à quitter Rome et à se retirer d'un territoire qu'il n'était pas certain de conserver, à cause des vues ambitieuses de la cour de Vienne. Ce fut la seule raison qui, dans cette seconde occupation, détermina le gouvernement napolitain à déclarer qu'il ne conservait Rome que pour la rendre au Souverain Pontife.

Peu de temps auparavant, bien différente avait été sa manière d'agir. Comptant sur le succès de ses armes contre la France et sur la faiblesse de la Cour impériale, qui alors, abattue par ses revers, avait conclu une paix des plus humiliantes avec les Français, le roi de Naples, une fois entré à Rome, prouva très-clairement qu'il voulait garder pour lui les domaines de l'Église [1].

[1] Cette politique de spoliation dirigée contre la Papauté n'était point, il faut l'avouer avec le cardinal Consalvi, qui la démasque si franchement, l'œuvre propre de la maison d'Habsbourg ou celle de la branche des Bourbons régnant sur les Deux-Siciles. L'école du joséphisme n'avait pas encore fait son temps. Elle dominait dans les chancelleries de Vienne et de Naples; elle offrait d'un côté la main aux révolutionnaires français pour dépouiller le Pape, et de l'autre elle leur faisait la guerre pour ne pas être dépouillée par eux. Une semblable trahison en partie double ne devait enfanter que des calamités pour les Princes qui, dans ces années de vertige, croyant pouvoir braver impunément la menace des saintes Écritures, osaient toucher aux Christs du Seigneur. Ces Princes avaient oublié que Dieu a dit : *Nolite tangere Christos meos,* et ils en furent cruellement châtiés par la Révolution elle-même, dont leurs ministres s'étaient constitués les élèves et les parodistes. Quand la

Les affaires n'étaient plus dans le même état. La cour de Naples, redoutant les desseins du cabinet de Vienne, victorieux en ce moment, désirait dans cette seconde occupation rendre Rome au Pape. C'était comme un poste avancé pour sa propre défense. Elle se persuada que, le Pape s'en trouvant possesseur, la Cour impériale se résoudrait plus difficilement à dépouiller le Chef de l'Église de la souveraineté de ses États. Le domaine pontifical, quoique diminué et amoindri, serait alors un obstacle comme les colonnes d'Hercule. Il aurait signifié à la domination césarienne son *nec plus ultra*, et fermé ainsi à l'occupation impériale la frontière des États napolitains, ayant ceux de l'Église pour fortifications naturelles. Les vues de la cour de Vienne sur la domination temporelle du Saint-Siége furent donc les seuls motifs qui déterminèrent la conduite qu'elle tint à l'occasion de la cérémonie du couronnement de Pie VII.

Cette conduite est une preuve peu douteuse de la vérité de ce que j'ai raconté plus haut. Le projet de l'Autriche, dévoilé dans les instructions données à son cardinal ministre, était, je le répète, de faire nommer à n'importe quel prix le cardinal Mattei,

Révolution eut établi un simulacre de république au Capitole et traîné Pie VI agonisant jusqu'au Calvaire de Valence, elle se retourna vers les puissances qui, dans des vues stupidement ambitieuses, l'avaient secondée et admirée, puis elle s'annexa leurs trônes ou leurs plus belles provinces. L'expiation arrivait quand le crime n'était pas encore entièrement consommé.

que l'on regardait à Vienne comme étant le plus propre à consolider et à assurer la possession des trois Légations. Annexées par la France après la paix de Tolentino, elles avaient été récemment occupées par les armées impériales.

Mais la preuve la plus convaincante de ce que j'ai avancé au commencement de cet écrit se trouve dans ce qui va suivre. Ce que j'ajouterai sera d'autant mieux la conséquence de ce premier fait, que je l'appuierai sur les événements les plus positifs et non sur des illusions ou sur des conjectures. Je n'entends pas qualifier de plus positif ce dont je vais entretenir le lecteur, et bien que ce soit un fait très-évident pour apprécier l'objet, la vérité même de cet objet repose encore en quelque sorte sur des conjectures et sur des illusions. Je veux parler de l'invitation d'aller à Vienne que l'on adressa au Pape, en réponse à sa lettre de communication. Cet événement me semble si glorieux, à cause de la conduite tenue en cette occasion par le nouveau Pontife, que je ne crois pas pouvoir me dispenser de le relater très-brièvement.

A peine les compliments ordinaires pour l'élection de Pie VII furent-ils arrivés de la chancellerie impériale, que le ministre de cette cour — Herzan — fit au Pape les invitations et les prières les plus instantes pour que Sa Sainteté prît le parti d'aller à Vienne. Les insinuations et les démarches de Son Éminence s'adressèrent au Pape en personne ainsi qu'à celui qui

écrit ces lignes, et qui, en l'absence d'un secrétaire d'État, en remplissait les fonctions. Pie VII avait différé le choix du ministre jusqu'à ce qu'il eût un État à gouverner, et j'avais été choisi par Sa Béatitude pour continuer près d'elle, sous le nom de secrétaire de Sa Sainteté, les services que je rendais comme secrétaire du Conclave[1].

Le cardinal Herzan représentait que de ce voyage du Pape à Vienne résulterait un bénéfice incalculable dans l'intérêt du Siége apostolique; que la connaissance personnelle de l'Empereur serait très-utile à Sa Sainteté pour le bien de l'Église et de l'État; que le Pape se trouvant à Venise, il ne fallait pas perdre une occasion si précieuse d'entreprendre un voyage dont le trésor impérial payerait tous les frais.

[1] Note du cardinal Consalvi : « Il n'est pas hors de propos ni étranger à mon sujet de raconter ce qui donna lieu à ce choix. Le cardinal impérial Herzan, trois jours à peine après l'élection du Pape, fit près de lui tous les efforts imaginables pour qu'il nommât secrétaire d'État le cardinal Flangini, sujet impérial en sa qualité de Vénitien, et sur lequel la Cour pouvait compter. Le Pape, qui, pour plusieurs bonnes raisons, n'en voulait à aucun prix, ne sut trouver un moyen terme plus heureux pour ne pas commencer son Pontificat par un refus au ministre de César, que de répondre que, n'ayant pas encore d'État, il ne croyait pas devoir nommer un secrétaire d'État sans nécessité. Pie VII ajouta que, pour toutes les affaires, il se servirait du prélat secrétaire du Conclave, sous le titre de secrétaire de Sa Sainteté. Ce fut ainsi que ce prélat, qui, dès la fin du Conclave, s'était retiré dans son habitation à Venise, fut rappelé à l'île de Saint-Georges après une très-courte absence. Il y revint honoré du même emploi près du Souverain Pontife. »

A l'aide de ces raisonnements et d'autres encore, Herzan déployait les ressources de son éloquence auprès du Pape ainsi qu'auprès de celui qui lui servait de ministre, afin d'obtenir leur adhésion et d'accélérer le départ. Voyant que ses paroles ne parvenaient pas à résoudre les objections que le Pape opposait, il fit connaître (pour tenter tous les moyens de réussite) que tel était le désir de l'Empereur. Herzan s'imaginait que l'on n'aurait pas le courage de résister à un désir si clairement exprimé et à une invitation de Sa Majesté. Il croyait que la crainte de mécontenter le prince dont on devait espérer la restitution de la plus grande partie des domaines de l'Église l'emporterait sur toute autre considération.

Mais le Pape répondit toujours qu'il était très-sensible à la bienveillance que Sa Majesté Impériale lui témoignait en lui demandant d'aller le voir à Vienne; que, de son côté, il souhaitait également et plus encore faire la connaissance personnelle de Sa Majesté et lui prouver de vive voix son affection paternelle; que cependant il ne croyait pas que ses devoirs de Pasteur et de Souverain lui permissent, dans les circonstances actuelles, d'ajourner plus longtemps son départ pour Rome; qu'en conséquence, il était obligé, quoique avec peine, de renoncer à la grande satisfaction que le voyage de Vienne lui aurait procurée. Pie VII conclut en disant qu'il était certain que, dans sa sagesse et dans sa piété, l'Empereur apprécierait

très-bien la justice des motifs allégués. Les tentatives réitérées du cardinal Herzan, qui ne s'avoua pas si promptement vaincu, furent toujours inutiles, et le Pape donna dans cette épineuse négociation, la première de son règne, une preuve remarquable de fermeté, de discernement et d'attachement à ses devoirs. Il ne se laissa point gagner par la déférence due à la volonté d'un Prince, le plus puissant de cette époque, et la crainte d'encourir sa disgrâce ne put rien sur lui. Il prouva que, dans sa pénétration, il s'était rendu compte des égards qu'il devait à toutes les cours, afin de ne pas fournir de prétexte à la jalousie et au scandale de ceux qui auraient pu penser qu'en courant à Vienne au lieu d'aller à Rome, il préférait les avantages temporels à ses devoirs spirituels. Pie VII avait aussi compris qu'il ne pouvait pas déplaire aux Romains soupirant après son arrivée, et qu'il importait à sa tranquillité de ne pas s'embarquer dans une entreprise susceptible de provoquer de sérieuses difficultés, qui naîtraient évidemment de la résistance aux demandes objet principal et connu de cette invitation.

Mais il est temps de parler du fait plus positif que tous les autres, et qui fournit la preuve la plus péremptoire de ce que j'ai avancé au commencement de mon récit. Le refus du Pape d'aller à Vienne va déterminer les événements dont il me reste à parler.

La Cour impériale avait perdu l'espoir d'amener Pie VII au palais de l'Empereur. Peu de temps après,

on vit arriver tout d'un coup de Vienne à Venise le marquis Ghislieri, en qualité d'envoyé de l'Empereur à Sa Sainteté. C'était un Bolonais employé à la chancellerie de l'Empire.

Il apportait une lettre de créance de Sa Majesté Impériale au Pape, pour l'accréditer dans son intervention. La présence à Venise du cardinal Herzan, ambassadeur de Sa Majesté près du Saint-Siége, fit voir avec surprise la mission de Ghislieri. D'ailleurs cette mission n'était accompagnée d'aucune qualification révélant bien précisément une charge extraordinaire destinée à féliciter le nouveau Pape sûr son exaltation ou autre chose semblable. Après avoir reçu Ghislieri avec les égards dus à celui dont il était l'agent diplomatique, on chercha à deviner le véritable sens d'une telle mission, qui, dans ses apparences, n'en offrait aucun digne de fixer la pensée, soit de celui qui recevait l'envoyé, soit du public lui-même. On ne tarda pas cependant à connaître la cause de son voyage et à en pénétrer le mystère.

Avant de s'adresser au Souverain Pontife, Ghislieri s'en ouvrit au prélat-secrétaire, avec lequel se traitaient les affaires. Ghislieri lui fit donc savoir, pour qu'il en parlât à Sa Sainteté, que la Cour impériale, alors maîtresse de l'État pontifical jusqu'aux portes de Rome, était très-disposée à restituer au Saint-Siége les provinces occupées récemment par ses armes, à l'exception des trois légations de Ferrare, Bologne et Ravenne. Il ajouta que l'intention de l'Em-

pereur était de garder ces provinces, naguère acquises par les Français au traité de Tolentino. Ces légations, disait-il, n'appartenaient plus au Saint-Siége, et la chancellerie impériale demandait une nouvelle cession confirmative de celle de Tolentino. Ce serait compenser ainsi la perte du Patrimoine de Saint-Pierre, qu'elle était prête à rendre.

Le pro-secrétaire d'État fut surpris outre mesure de ce discours. Les projets de l'Autriche sur les trois Légations lui étaient déjà connus, puisqu'il avait eu l'occasion de les entrevoir quand se déroulaient les événements racontés tout à l'heure. D'autres indices et d'autres preuves abondaient; mais le pro-secrétaire d'État ne s'était pas imaginé qu'on oserait en faire la demande aussi ouvertement. Il dit donc à Ghislieri qu'il porterait ses paroles à la connaissance de Sa Sainteté, mais qu'il croyait devoir le prévenir avec autant de franchise que de conviction de ne pas se créer de chimères, car le Pape ne se prêterait jamais à une semblable transaction.

Ghislieri énuméra au pro-secrétaire les périls qu'entraînerait ce refus par rapport à la reddition du reste des États pontificaux. Les menaces ne furent pas plus favorablement accueillies. Le pro-secrétaire, ayant raconté toute cette entrevue au Pape, reçut ordre précis de répondre par une négative absolue. Il est facile de se figurer combien Ghislieri y fut sensible. Il prit la résolution de s'adresser directement au Pape sans autre intermédiaire. Il reçut de la bouche

même de Pie VII la réponse à laquelle il devait s'attendre, ce qui ne le découragea pourtant pas. Il ne se contenta point de parler une seule fois à Sa Sainteté ainsi qu'au ministre, mais il revint souvent à la charge et plusieurs jours de suite. Enfin l'ardent désir que la Cour impériale manifestait d'obtenir une cession pacifique et volontaire, cession qu'on ne pourrait plus désormais taxer d'injustice, de mauvaise foi, d'extorsion par la violence ou par la crainte, *cadente in constantem virum,* ou de tout autre soupçon que le Saint-Siége avait su opposer à la cession de Tolentino, engagea Ghislieri à venir, comme on dit, à jubé. Il dévoila au plein jour ce que, dans le cas d'un refus obstiné, on lui avait enjoint de proposer. Il annonça donc au pro-secrétaire d'État que sa cour, pour prix de la cession des deux légations de Bologne et de Ferrare faite par le nouveau Pape, céderait la troisième, c'est-à-dire les Romagnes, moins cependant une certaine portion touchant à l'une des deux autres et qu'il lui serait agréable de garder.

Mais ni cette offre, ni aucune instance, ni les menaces de ne rien restituer du tout, menaces que l'ardeur juvénile de Ghislieri lui faisait fréquemment proférer, ne purent jamais effrayer le Pape et l'amener à souscrire à ces prétentions.

Pie VII cependant, loin de se borner à refuser la nouvelle cession que l'Autriche exigeait de lui, fit la demande formelle des trois Légations, et il la renouvela avec les plus vives prières. On peut se figurer de

quelle manière fut accueillie cette demande par les hommes qui s'acharnaient à exiger la confirmation de l'acte spoliateur. Le Pape ne prit aucun souci des arguments de Ghislieri, et il s'adressa directement à la Cour impériale, par le moyen d'une lettre officielle rédigée à la pro-secrétairerie d'État et écrite au baron de Thugut, alors premier ministre à Vienne. Sa Sainteté minuta en même temps deux lettres autographes à l'Empereur et à son premier ministre[1]. Ces deux lettres tendaient à revendiquer tous ses droits sur les provinces envahies.

L'Empereur et son ministre n'en accusèrent jamais réception, soit par voie diplomatique, soit par voie privée, de sorte que ces dépêches restées sans effet prouvèrent que l'on manquait, en n'y répondant pas, au respect et à la dignité de celui qui les avait écrites. Le Pape ne recevant aucun signe de vie de la Cour impériale et ne pouvant rien obtenir de Ghislieri, à qui il renouvela fréquemment ses instances, afin de satisfaire aux devoirs imposés par sa qualité d'administrateur du Patrimoine de Saint-Pierre, ter-

[1] Note du cardinal Consalvi : « Il importe de remarquer ici que tout ce qui, dans ces Mémoires, a rapport aux démarches de la cour de Vienne pendant le Conclave, et après le Conclave pour la nouvelle cession des trois Légations et peut-être aussi du reste, si les circonstances et la fin de la guerre n'étaient venues s'y opposer, fut l'œuvre spéciale du baron de Thugut, qui parvint à fermer toutes les issues permettant d'arriver à la personne de l'Empereur. Nous avons des preuves très-évidentes et démontrant que Thugut surprit la religion et la justice si connues de Sa Majesté, et qu'il en abusa. »

mina un jour son audience par ces paroles remarquables à cause de leur confirmation si prompte, confirmation qui, à cette époque, n'était ni croyable ni présumable.

Pie VII dit donc à Ghislieri « que, puisque l'Empereur se refusait obstinément à cette restitution que la religion et la justice commandaient également, il ne savait plus qu'ajouter pour le convaincre, ayant inutilement épuisé toutes les paroles et tous les arguments les plus persuasifs; que cependant il fallait que Sa Majesté prît bien garde de placer dans son vestiaire des habits qui n'étaient pas les siens, mais ceux de l'Église, car non-seulement elle ne saurait en jouir, mais encore ils pourraient communiquer la teigne à ses propres vêtements, c'est-à-dire à ses États héréditaires. »

Le marquis Ghislieri se contenant à peine, en face du Pape, auquel il ne répondit pas à ce sujet, courut aussitôt se plaindre amèrement au pro-secrétaire d'État. Il lui dit tout en colère que le nouveau Pontife était jeune dans le métier; qu'il connaissait bien peu la puissance de l'Autriche, et que pour ronger sa garde-robe, il fallait beaucoup, beaucoup, beaucoup[1].

[1] Depuis quatre ans les États pontificaux sont encore devenus la proie d'un envahisseur. Ce n'est plus l'Autriche qui désire garder ces annexions de seconde main, c'est le Piémont, prétendant que les Légations, les Marches et l'Ombrie se sont vouées à l'unité italienne dans le guet-apens d'un suffrage universel précédé d'un guet-apens militaire. Par le refus si catégoriquement pontifical de Pie VII, on voit que la conduite de ses successeurs est toute tracée, et que le NON POSSUMUS ne date pas d'hier.

Le pro-secrétaire d'État répliqua que le Pape ne s'était certainement exprimé de la sorte qu'en pénétrant dans la sacristie, comme le dit le proverbe. Qu'en ces sortes de matières tout peut arriver facilement, parce que tout est possible à Dieu, mais qu'il se flattait que ce tout ne s'accomplirait pas; que Sa Majesté Impériale ne s'exposerait jamais à un pareil risque, et que sa piété la porterait certainement à condescendre aux prières du Saint-Père pour la restitution des États de l'Église.

Néanmoins l'événement justifia cette prédiction pontificale. Deux mois ne s'étaient pas écoulés que la bataille de Marengo faisait perdre à la maison d'Autriche non-seulement les trois Légations, mais encore ses États de Lombardie. Bientôt les victoires successives des Français lui enlevèrent la Vénétie, les États allemands, et jusqu'à sa capitale, qu'il fallut racheter deux fois par la paix la plus cruellement désavantageuse.

Je ne terminerai pas cette narration sans raconter brièvement le départ du Pape de Venise et son retour à Rome. Ce voyage se lie avec tout ce que j'ai dit jusqu'ici; il prouve une fois de plus quelles étaient les vues de la cour de Vienne sur les trois Légations. Ces vues, on le sait, avaient inspiré certaines manœuvres pour diriger le choix du Pape sur le sujet que la chancellerie autrichienne jugeait d'avance disposé à la seconder.

La Cour impériale avait échoué dans l'élection du

Pape qu'elle souhaitait afin d'atteindre ses fins. Le nouvel élu venait de lui dénier la confirmation du traité de Tolentino, qu'elle-même ne se préparait pas à rompre. A l'occasion du voyage du Pape, la chancellerie de Vienne donna une preuve patente du peu de cas qu'elle faisait de la dignité et de la vie du Pontife assis sur la chaire de saint Pierre.

En déclinant l'invitation d'aller à Vienne, Pie VII avait notifié son invariable résolution de partir pour Rome. Aussitôt la Cour impériale saisit qu'il devrait, afin de rentrer dans ses États, traverser les trois Légations, ou tout au moins deux d'entre elles, si de Bologne on lui faisait prendre la route de Florence au lieu de celle des Romagnes. Le cabinet autrichien appréhendait beaucoup les effets d'un semblable voyage, à travers ces contrées qui désiraient se replacer sous la domination pontificale, et qui, certainement, auraient, pendant le trajet, acclamé le Pape comme leur souverain légitime, sans qu'on pût s'y opposer par la force. La décence et les égards dus au Chef de l'Église ne permettaient pas de sévir contre de pareilles manifestations. Pour ne point s'exposer à cette contrariété, il n'y avait qu'un parti à prendre, parti toutefois qu'aucune nécessité ne justifiait, et qui était si étrange que son étrangeté même devait en voiler à l'Europe la véritable cause.

Mais sans s'arrêter à ces justes réflexions, on obligea le Pape à faire le voyage par mer en s'embarquant à Venise pour Pesaro, ville non comprise dans

les trois Légations, et qui par conséquent était la première étape de ce qui restait du domaine pontifical. Quoiqu'il n'y eût dans le port vénitien aucun navire en état de transporter le Pape et sa suite, cette circonstance ne fit pas renoncer à l'idée du voyage maritime. Le gouvernement autrichien ordonna de préparer *la Bellone*, seule frégate très-mal équipée qui fût alors dans l'arsenal. Le Pape hâtait tout afin d'effectuer son départ. Voyant que le temps nécessaire pour fréter *la Bellone* contrastait trop avec son empressement, il ne laissa qu'à peine le loisir de faire les arrangements indispensables. On aura une idée de l'état de ce navire quand j'aurai dit qu'il n'y avait pas même de four et qu'il fut impossible de faire cuire du pain pendant la traversée. C'est donc sur ce vaisseau dépourvu de toutes les commodités de la vie, privé de marins habiles et en nombre suffisant, que Pie VII s'embarqua avec quatre cardinaux, le prélat pro-secrétaire et les autres prélats du plus strict service. Le marquis Ghislieri se joignit à la petite cour du Pape, sous prétexte de faire les honneurs de *la Bellone*, ou plutôt, d'après ce que j'ai entendu dire, en qualité de geôlier du Souverain Pontife. Le Pape et sa suite traversèrent la douane en gondole pour rejoindre le bateau qui était à l'ancre dans le port de Malamocco.

On ressentit bientôt les premiers effets de tant de mauvais préparatifs. Au moment du départ, il fut impossible à la frégate de sortir du port parce qu'elle

tirait trop d'eau. Il fallut passer la nuit tout entière et la consacrer à débarquer presque tous les canons, dans l'espoir d'alléger le bâtiment. Enfin on put quitter la côte au point du jour. Mais ce voyage, si mal organisé et si mal commencé, devait se poursuivre plus déplorablement. Bien qu'on n'eût à subir aucune violente tempête, cependant les vents peu favorables et plus encore l'incapacité des marins et le manque de tout ce qui est nécessaire à une bonne traversée exigèrent pour un voyage de vingt-quatre heures un espace de temps dix fois plus long. Au lieu de toucher à Pesaro, la frégate aborda à Portofino, sur la plage opposée, où elle relâcha près de quarante-huit heures, attendant une mer plus propice, bien que tous les autres navires, même les plus petits, et les bateaux pêcheurs, résistassent au mauvais temps. Mais *la Bellone* était dénuée de trop de choses et spécialement de matelots expérimentés, pour suivre l'exemple général. On sortit enfin du port de relâche; et, après douze jours de la plus incommode navigation, nous arrivâmes à Pesaro, où des barques vinrent chercher le Pape et sa suite. Le port de Pesaro étant trop petit pour recevoir la frégate, elle avait jeté l'ancre à peu de distance. Dès que le Pape eut pris terre, elle alla se ravitailler à Ancône. Le Souverain Pontife, toujours accompagné du marquis Ghislieri, continua son voyage par terre, passant à petites journées de Pesaro à Sinigaglia et Ancône, où il arriva presque au même moment que la nou-

velle de la grande défaite des Autrichiens à Marengo.

Cet événement amena bien vite l'armistice et la cession simultanée de onze forteresses, du Piémont, de la Ligurie, de la Lombardie et de tout le pays jusqu'à l'Adige. Ainsi, en un seul jour, la maison d'Autriche perdit non-seulement les trois Légations et les États qu'elle avait enlevés à d'autres princes pendant les revers des Français, mais encore une notable partie de ses propres États.

Le marquis Ghislieri, homme religieux et probe autant que plein du feu de la jeunesse, ne put s'empêcher de dire au pro-secrétaire, en écoutant le récit de semblables désastres, qu'il voyait malheureusement se réaliser la prédiction du Pape, prédiction qui lui avait paru si impossible et si blessante quand il l'entendit à Venise.

Pie VII poursuivit son voyage à petites journées, et à Lorette, le marquis Ghislieri lui notifia la restitution de l'État pontifical à partir de Pesaro jusqu'aux environs de Rome. Les Impériaux gouvernaient encore les provinces, et ils avaient quelques détachements de troupes cantonnés dans diverses localités. Ils n'étaient en nombre qu'à Ancône, qu'ils conservèrent comme poste militaire, sans se mêler jamais du gouvernement jusqu'à leur embarquement pour Venise. Ce fut à Foligno que le marquis effectua la reddition du domaine temporel.

Le Pape poursuivit ensuite sa marche en souverain et il arriva à Rome le 3 juillet 1800. Les troupes

napolitaines qui occupaient la cité pontificale vinrent à sa rencontre à environ dix milles. Pie VII entra dans sa capitale au milieu des acclamations d'un peuple ivre de son retour, retour qu'il avait si longtemps désiré.

Avant de se rendre au palais de Monte-Cavallo, il voulut aller à la basilique Vaticane pour vénérer les reliques des saints Apôtres. Il se transporta immédiatement après au Quirinal, où le soir même le général Vassali, au nom du roi de Naples, lui confirma la restitution de la partie de ses États que l'armée sicilienne croyait lui avoir conservée. Toutefois ces troupes continuèrent à occuper Rome jusqu'à Terracine, — comme poste militaire, disait-on, — et elles n'évacuèrent le pays pour se retirer sur leur territoire que quelques mois plus tard, c'est-à-dire à la paix de Florence.

Le duché de Bénévent — on sait qu'il est enclavé dans le royaume de Naples — ne fut pas délivré aussi promptement. Les soldats napolitains y tinrent garnison longtemps encore, et l'exercice de plusieurs actes de juridiction civile, les formes ambiguës avec lesquelles on accueillit l'administration pontificale, qu'on n'osa pas brusquement mettre à la porte lorsque le Pape la délégua, firent bien comprendre les intentions de la cour de Naples sur ce duché. Les hasards successifs de la guerre l'empêchèrent seuls de réaliser de pareils desseins.

En finissant, je veux avertir le lecteur qu'il existe

un journal écrit par moi sur le Conclave et rédigé pendant le Conclave même. Les malheurs passés ne l'auront pas fait disparaître, je l'espère, ou tomber au pouvoir de celui qui a tout pris[1].

J'y ai noté ce qui a rapport au nombre des votes journaliers exprimés dans les scrutins, ainsi que d'autres détails semblables. Il est évident que s'il se rencontre ici quelque chose en désaccord avec ce que j'ai avancé dans ma première rédaction, il faut préférer l'autorité de celle-ci à l'autorité de celle-là, parce que le temps et le défaut de mémoire peuvent y avoir glissé des erreurs involontaires. Il est toutefois bien certain que ces différences, si elles existent, ne tombent sur aucun point substantiel, mais seulement sur des incidents.

Je me propose de corriger cet écrit et d'en polir le style quand j'aurai terminé les autres mémoires qu'il est important d'écrire d'abord.

Reims, en l'année 1812.

E. Card. Consalvi.

[1] Le journal dont parle Consalvi dans ce passage de ses *Mémoires* n'a point disparu. Celui qui prenait tout n'avait guère le temps de s'occuper des scrutins et des votes d'un Conclave vieux de douze années. Bonaparte s'occupait peu d'histoire ancienne; le journal de Consalvi se trouve donc parmi ses papiers. Ce n'était ni une ville, ni une province, ni un royaume. Il ne fut jamais jugé digne d'être annexé au grand Empire. Nous avons ce journal sous les yeux, et dans son ensemble ainsi que dans ses détails, il confirme pleinement les récits du Cardinal exilé.

MÉMOIRES

SUR

LE CONCORDAT SIGNÉ A PARIS

LE 15 JUILLET 1801.

SOMMAIRE.

Bonaparte, vainqueur à Marengo, fait proposer au Pape d'arranger avec lui les affaires religieuses de France. — Spina et Caselli à Paris. — Les négociations préliminaires n'aboutissent pas. — Cacault arrive à Rome sans mission apparente. — Difficultés de toute sorte s'élevant contre le Concordat. — L'intimation des cinq jours signifiée à Consalvi et au Pape par le Premier Consul. — Entrevue de Consalvi et de Cacault. — Le ministre français, à bout de voies et de moyens, propose au Cardinal secrétaire d'État d'aller lui-même à Paris pour résoudre toutes les questions. — Effroi de Consalvi. — *Si vis mittere, mitte gratum.* — Objections et réponses. — Le Pape, après avoir consulté le Sacré Collége, se décide à charger Consalvi de cette grande mission. — Cacault et le Cardinal partent dans la même voiture, afin de dérouter la curiosité publique et les passions révolutionnaires. — Anxiété de Consalvi. — Il arrive à Paris. — Sa première audience aux Tuileries. — Les surprises du Premier Consul. — L'abbé Bernier et le prince de Talleyrand. — Bonaparte recevant un cardinal. — Toujours l'intimation des cinq jours. — Les notes et le mémoire. — Le comte de Cobenzel et la Catholicité. — Les cinq jours accordés se prolongent. — Les biens ecclésiastiques et les anciens Évêques. — Consalvi prenant contre Bonaparte fait et cause en faveur des libertés gallicanes. — Le résultat des conférences. — Le Concordat est achevé. — Signature solennelle du traité. — Joseph Bonaparte et les deux autres plénipotentiaires français. — Le faux Concordat. — Le Cardinal s'aperçoit de la supercherie et refuse de signer. — Aveu de l'abbé Bernier. — La conférence

de vingt-quatre heures. — Luttes sans trêve du Cardinal. — L'article en question. — *Cultus publicus erit.* — Résistance de Consalvi. — Le dîner aux Tuileries. — Bonaparte voulant ressusciter Henri VIII d'Angleterre. — Spina et Caselli déclarent à Consalvi qu'ils sont disposés à l'abandonner dans cette crise suprême. — La dernière conférence. — Explications sur la liberté et la publicité du culte. — Ce que seront les règlements de police. — La discussion et les restrictions. — Joseph Bonaparte fait accepter au Premier Consul l'œuvre de Consalvi. — Le Concordat. — Le Cardinal déclare à Bonaparte que le Pape n'a voulu et ne veut demander aucun avantage temporel. — Entrevue du Premier Consul et du Cardinal. — Constitutionnels et non-constitutionnels appelés aux évêchés. — Les premières difficultés au lendemain même de la signature du traité. — Rédaction anticipée de la bulle. — Consalvi et la torture morale. — Il part pour Rome. — Le Saint-Siége en face du Concordat. — Pie VII et le Sacré Collége. — Un cardinal-légat désigné par Bonaparte. — Les lois organiques et leur intrusion sous le couvert du Concordat. — L'Église proteste. — Les évêques constitutionnels subrepticement institués. — Les douleurs de l'Église. — Pie VII et le schisme. — Le voyage du Pape à Paris pour le couronnement a été entrepris dans l'espérance que les lois organiques et le schisme constitutionnel auraient un terme.

Après avoir rédigé les Mémoires sur le Conclave dans lequel le Souverain Pontife Pie VII fut élu, j'écris ceux qui regardent le traité ecclésiastique négocié entre lui et le gouvernement français. C'est l'événement qui, après l'élection du Pape, mérite d'être connu tout d'abord dans son entière vérité, non moins pour son importance intrinsèque qu'à cause des questions si nombreuses et si graves auxquelles il se lie.

En commençant ce travail, je n'ai qu'un but : exposer la raison du Concordat, les péripéties des né-

gociations, sa conclusion et sa publication à Paris et à Rome.

Composant ces mémoires presque après onze ans d'intervalle et sans avoir sous les yeux les documents relatifs au sujet, non-seulement il y manquera peut-être certains faits et circonstances qui ne sont plus présents à mon esprit, mais il pourrait se faire qu'il s'y glissât encore quelque erreur, une date douteuse ou autre chose semblable. Néanmoins il ne s'y rencontrera rien assurément que de très-exact et de très-vrai, quant à la substance, et je n'omettrai rien de ce qui pourra servir au but indiqué plus haut.

En outre, il sera facile de s'appuyer sur ce que je vais raconter pour infirmer et réfuter tout autre écrit qui accuserait des mobiles, des événements et des conclusions en opposition avec ce qui est dit ici.

Je révélerai enfin sous quelle inspiration et avec quel respect de la bonne foi chacune des deux parties a procédé dans cette affaire, l'une des plus importantes de l'histoire de l'Église.

Le Saint-Père arrivant de Venise, où il avait été créé Souverain Pontife dans le Conclave qui s'y tint, rentra à Rome le 3 juillet 1800. A peine remis en possession de l'État pontifical par les deux cours de Naples et de Vienne, qui l'avaient envahi pendant les revers des Français en Italie, Pie VII eut de justes motifs d'appréhender une seconde invasion de ses domaines. Il redoutait aussi d'être forcé d'aller récla-

mer un asile à l'étranger. Le Premier Consul de la République française, Napoléon Bonaparte, venait, par la victoire de Marengo, de reconquérir en un seul jour l'Italie tout entière. Or, on avait vu ressusciter au même instant, jusqu'aux portes des États pontificaux, la république du Piémont et la république Cisalpine. Il était donc présumable que, sur le passage de l'armée victorieuse, la république Romaine et même la Parthénopéenne [1], établies naguère par la République française, leur mère, après avoir disparu à l'époque si rapide de ses défaites, revivraient à l'occasion de ses nouveaux triomphes. Le Pape, malgré tant de sinistres augures, se confiant à la Providence et résigné à toutes ses volontés, resta ferme à son poste. Il attendait les événements, sans daigner faire une seule démarche pour pénétrer les intentions du vainqueur à son égard. Peu de temps après, elles se manifestèrent ainsi que je vais le raconter.

Le cardinal Martiniana, revenu du Conclave dans son diocèse de Verceil, fit savoir au Saint-Père qu'en

[1] Les temps de l'unité italienne, dont Mazzini, Cavour, Garibaldi et surtout Orsini l'assassin, sont les véritables fauteurs, n'étaient pas encore arrivés. L'Italie, en 1796, 1797, etc., se partageait, se fractionnait en petites républiques; il y avait la Cisalpine, la Transalpine, la Cispadane, la Transpadane, la Romaine et la Parthénopéenne. La République française couvait tout cela sous son aile. Seulement après avoir donné le jour à toutes ces burlesques parodies, la République française tuait la vieille république de Gênes et elle livrait celle de Venise à l'Autriche, qui ne veut plus se séparer du Lion de Saint-Marc.

traversant sa ville épiscopale à la tête de son armée, le Premier Consul l'avait chargé de manifester au Pape son désir d'entrer en négociation pour arranger les affaires religieuses de France, et qu'à cet effet il demandait que Sa Sainteté envoyât à Turin monsignor Spina, archevêque de Corinthe *in partibus infidelium*, avec lequel il voulait s'aboucher.

Ce prélat, qui suivit Pie VI dans sa captivité et qui assista à sa mort à Valence, en Dauphiné, avait connu le Premier Consul quand celui-ci, de retour d'Égypte et débarquant à Fréjus pour se rendre à Paris, passa par Valence, très-peu de temps après la mort du Souverain Pontife.

Le pape Pie VII communiqua au Sacré Collége l'invitation de Bonaparte. Il est facile d'imaginer qu'on ne balança pas un instant à répondre à une demande ayant pour objet de régler, ainsi qu'on l'annonçait, les affaires de la Religion dans un pays où l'esprit révolutionnaire l'avait presque étouffée.

Monsignor Spina fut donc dirigé sur Turin avec ordre d'entendre et de rapporter, — *con ordine di sentire e di riferire*. — On devait pourvoir ensuite, d'après ses rapports, à ce qu'il y aurait à faire.

On ne tarda pas longtemps à acquérir une première preuve de la manière de Bonaparte d'agir par surprise. Souvent ensuite la Cour pontificale éprouva les effets de ces brusqueries, qui eurent tant de fâcheux résultats.

Tandis que Spina, d'après l'ordre reçu, guettait à

Turin l'arrivée du Premier Consul, tout à coup il reçoit l'avis — auquel le rang de celui qui le signifiait et le mode artificieux dont il était enveloppé prêtaient tous les caractères d'un commandement — d'avoir à se rendre immédiatement à Paris, où Bonaparte l'attendait.

Je n'ai pas bien présent à la mémoire si le prélat, en annonçant cette nouvelle au Pape, se dirigea de suite sur la capitale de la France — et il me semble qu'il en fut ainsi — sans attendre à Turin l'autorisation de le faire, ou s'il partit après avoir reçu une réponse. Quoi qu'il en soit, le seul motif de son appel — s'occuper des affaires de la Religion — suffisait même, sans s'arrêter au départ précipité et au caractère de celui qui le mandait, pour que le Pape ne pût pas s'y refuser. Le prélat voulut avoir avec lui un théologien pour lui servir d'auxiliaire et de conseil en matières doctrinales. Il choisit le P. Caselli, alors général des Servites, ou qui l'avait été peu auparavant, car je ne me souviens pas très-parfaitement de cette circonstance. C'était un Piémontais de nation qui, sous le Pontificat précédent, avait, dit-on, été destiné au cardinalat comme régulier. Mais ce bruit n'avait alors aucun fondement certain.

Après un assez court séjour à Paris, Spina, par ses premières dépêches, ne put faire espérer un favorable résultat de son voyage. Il laissait entendre que le gouvernement français ne se montrait pas disposé à signer un concordat vraiment avantageux à l'Église,

sous prétexte que les effets extraordinaires produits par douze ou treize années de la plus horrible révolution étaient des empêchements insurmontables aux vœux de Rome. Tout était changé en France, disait-on : les pensées, les usages, les lois et la manière de voir par rapport aux prêtres. L'esprit religieux et surtout l'idée de n'importe quelle dépendance extérieure — y compris, bien entendu, celle de la Cour de Rome — avaient disparu presque totalement du pays. Spina annonçait en outre qu'on lui avait soumis des projets de concordat absolument inadmissibles, puisqu'ils étaient opposés aux maximes fondamentales de la Religion et aux lois les plus sacrées de l'Église; qu'il n'avait pas manqué d'adresser, de son propre mouvement, des propositions et des remontrances, mais que tout était inutile.

Il concluait en disant qu'il n'omettrait, pour réussir, aucun soin, aucune diligence et aucune fatigue, se réservant d'en faire connaître plus tard les résultats.

Sa mission à Paris se prolongeait sans apparence d'une heureuse issue, quand, à l'improviste, arrive à Rome un envoyé du gouvernement français. Toutefois cet envoyé n'avait ni le caractère d'ambassadeur ni aucune lettre de créance pour Sa Sainteté. Le ministre des affaires étrangères à Paris avait seulement annoncé à monsignor Spina qu'il faisait partir pour Rome un diplomate, avec lequel le gouvernement pontifical devrait s'entendre sur les affaires relatives à la France, soit pour les choses gouverne-

mentales, soit pour celles qui avaient rapport à la négociation religieuse alors en train, si la nécessité s'en présentait. Il priait encore le prélat de notifier cette démarche au Saint-Siége.

Celui que la France venait de choisir pour une telle ambassade était ce même M. Cacault venu à Rome sous le pontificat précédent. Il connaissait admirablement les usages, les hommes et les choses de la Cour romaine.

Dès son arrivée, il parla des bonnes dispositions du Premier Consul, de la bienveillance dont le général était animé pour la personne du Pape, et de l'opinion très-avantageuse qu'il en avait. Ces paroles et d'autres semblables, jointes à la probité, à la modération, aux égards et aux formes polies naturelles à M. Cacault, et qu'il ne démentit jamais pendant son séjour à Rome jusqu'à l'heure de son rappel, — rendons justice à la vérité et au caractère de ce diplomate[1], — firent concevoir de grandes espérances à

[1] M. Cacault, moitié Breton, moitié Vendéen, était né à Clisson (Loire-Inférieure). Il avait été longtemps employé aux affaires étrangères sous l'ancienne monarchie, et il en conservait respectueusement les traditions. Plus à même que tout autre de bien apprécier la Cour romaine et la haineuse insolence de ses ennemis, il s'était toujours montré juste envers le Saint-Siége, au risque de sa fortune et peut-être de sa vie. L'hommage rendu à sa mémoire par le cardinal Consalvi est donc un témoignage de gratitude et un acte d'équité honorant l'un et l'autre. M. Cacault, nommé sénateur à la création du Sénat, avait, pendant ses pérégrinations diplomatiques en Italie, assisté aux glorieux débuts du général Bonaparte, qui le tenait en très-grande estime. Quand le Premier Consul eut ceint le diadème impérial, Cacault ne put jamais

Sa Sainteté et aux Cardinaux. Ils se flattèrent que le prélat Spina pourrait plus facilement faire goûter à Paris des raisons que Cacault recueillerait de la bouche du Pape et de son ministre, et qu'il transmettrait lui-même au Premier Consul, tout en faisant apprécier dans ses dépêches la bonne volonté qu'il avait trouvée et qu'il trouvait encore à Rome, ainsi que le désir sincère de tous de régulariser les choses avec la France. Le Saint-Père, traitant avec Cacault et le reconnaissant, quoique sans lettres de créance et sans caractère officiel, pour un ambassadeur du gouvernement français, fournit une preuve évidente de ses bonnes dispositions et de son ardeur à terminer les affaires. Il passait sur les formalités les plus nécessaires et s'exposait même à entendre le gouvernement déclarer, au besoin, qu'il ne se croyait pas lié par les propositions ou les actes d'un homme nullement accrédité.

Pendant ce temps, on continuait à Paris les négociations avec monsignor Spina, qui, parti de Rome

se résoudre au rôle de courtisan. Il n'abdiqua ni son franc parler ni ses saillies vendéo-bretonnes. Un jour même il en donna une preuve assez éclatante.

Ce jour-là, l'empereur Napoléon, causant d'histoire et de littérature avec Fontanes, Cambacérès, Lebrun, Talleyrand et d'autres personnages de sa cour, entendit l'un d'eux jeter avec éloge dans la conversation le nom de Tacite. Il s'écria tout à coup : « Tacite! Tacite! ne me parlez pas de ce pamphlétaire ; il a calomnié les empereurs Tibère et Néron. » M. Cacault était présent. A ces mots, il s'approche de Napoléon Bonaparte et lui dit à mi-voix et en souriant : « Sire, esprit de corps! esprit de corps! » Napoléon sourit à son tour.

muni de la seule instruction d'entendre et de rapporter, ne s'en trouvait pas moins très-engagé à faire lui-même des avances. Il se bornait à recevoir les propositions du gouvernement et à les rejeter, quand il lui paraissait impossible de les agréer. Mais quoiqu'il se soit vu en situation de combiner et d'exiger quelque chose de son propre chef, — pour ainsi parler, — d'après la nature de tous les traités, on s'aperçut dès lors, et plus encore par la suite, que la maxime du gouvernement français était d'imposer sa loi dans cette négociation, et de ne point permettre que la partie adverse eût voix délibérative.

Bonaparte voulait dicter ses projets ou plutôt ses plans de concordat et ne laisser au Pape que la faculté de retrancher les articles que les règles de l'Église montreraient absolument inadmissibles. Par malheur, on était à une époque où le seul rétablissement de la Religion, sans aucune autre prérogative, devait coûter bien des peines et être soumis à des entraves que les circonstances locales, la corruption universelle et les suites de la Révolution rendaient de toute nécessité, ainsi qu'on l'objectait, et non sans fondement. Mais ce rétablissement, même acheté au prix de tant de labeurs[1], devait être considéré avec raison comme un bienfait d'un prix incalculable pour l'Église, qui conservait en outre l'espérance d'obtenir davantage quand la tempête révolutionnaire

[1] Les Romains, qui n'ont jamais perdu l'habitude de résumer leur opposition dans une satire ou par un jeu de mots, colportaient et

serait calmée. Et en effet, n'était-ce pas un triomphe que de voir la Religion renaître dans un pays où l'on avait proclamé le culte de la déesse Raison, et où existaient encore des temples publics portant sur leur frontispice : à la Jeunesse, à la Virilité, à la Vieillesse, à l'Amitié, au Commerce, à la Bienfaisance? Ces églises étaient dédiées à d'autres fadaises semblables au lieu de l'être au vrai Dieu et aux saints dont autrefois elles glorifiaient le nom! Or la condescendance du Pape devait permettre au gouvernement du Premier Consul de s'associer aux efforts de l'Église.

C'est à l'aide de ces raisons, trop fondées pour la plupart, que Bonaparte justifiait et voilait ses desseins, nés d'un système occulte et tramés de longue main, pour le rétablissement du culte catholique. Il désirait que ce culte servît uniquement à son but et fort peu au besoin des circonstances dont j'ai parlé plus haut; et néanmoins elles étaient vraies, ainsi que je l'ai fait observer.

Après avoir rejeté les premiers projets de Concordat, monsignor Spina en transmit successivement à Rome quelques autres, émanant du gouvernement français, et qui lui paraissaient un peu plus admis-

affichaient en tout lieu ce jugement relatif à Pie VI et à Pie VII, et dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'iniquité :

Pio (VI) per conservar la fede,
Perde la sede.
Pio (VII) per conservar la sede,
Perde la fede.

sibles. Ils furent mal accueillis, eux aussi, par la Cour pontificale. Enfin on en reçut un dernier, que l'on jugea susceptible de pouvoir être rendu acceptable, dans la vue au moins d'introduire de nouveau la Religion chez un peuple où elle était réduite à n'exister plus que dans les ténèbres et dans les cœurs.

C'est donc seulement mû par la pensée d'élaguer de ce projet tout ce que les lois de l'Église ne pouvaient pas absolument concéder, et par l'espoir d'obtenir un jour, comme le gouvernement français le donnait à entendre, ce qu'alors on ne pouvait pas arracher, qu'on forma une congrégation des plus doctes Cardinaux. Assemblée devant le Pape, cette congrégation mit la main à l'œuvre, et l'on renvoya au Premier Consul le projet amendé. On y joignit pour Spina la faculté de le signer, si les corrections proposées par Rome étaient admises à Paris. Toutefois cet espoir fut déçu, et on apprit que le chef de l'État insistait sur l'acceptation pure et simple de son projet. Il faisait dire que la persistance du Pape dans les moyens dilatoires produirait de déplorables conséquences, autant pour la Religion que pour la domination temporelle.

Cette nouvelle surprit beaucoup le Saint-Père, néanmoins sans l'épouvanter. Il s'était restreint, en amendant le projet, à retrancher simplement ce que son devoir lui empêchait à toute force d'accorder. Rempli d'un courage et d'une sagesse vraiment apostoliques, il se détermina à endurer n'importe

quelle calamité, y compris même la perte de sa souveraineté temporelle, qu'on avait menacée d'une manière expresse, plutôt que de céder un seul pouce de terrain après s'être acculé à ses derniers retranchements. Pie VII se vit secondé dans sa résistance par cette nombreuse congrégation des Cardinaux les plus savants, qui avait été formée dès le principe et qui se rassemblait en sa présence pour l'examen des dépêches et des projets reçus de Paris. On avait, avec l'assentiment de cette congrégation, corrigé le projet renvoyé pour la signature réciproque si les corrections eussent été admises. Ce fut encore avec son approbation que le Saint-Père persista dans ses desseins, et brava les conséquences qu'on lui laissait entrevoir.

Spina reçut donc l'ordre de notifier au gouvernement français combien il était impossible au Saint-Père de se départir des amendements joints au projet et de le signer tel qu'il était, puisque sa conscience ainsi que ses devoirs les plus sacrés le lui défendaient. On le chargea en même temps de déclarer derechef que Sa Sainteté était prête à souscrire le projet corrigé, quoiqu'elle se fût flattée de quelque chose de mieux; mais qu'elle voulait se persuader que son espérance se réaliserait au moins pour l'avenir. La Cour pontificale, dans la plus vive anxiété, comptait les jours, en attendant la réponse de Paris à la demande du Saint-Père. Tout à coup, au lieu d'arriver par l'entremise du prélat Spina, comme cela

s'était toujours pratiqué jusqu'alors, cette réponse fut apportée par M. Cacault. Il fit savoir au Pape, d'abord par l'intermédiaire de la secrétairerie d'État, et personnellement ensuite, qu'il avait reçu de Paris l'ordre le plus positif de déclarer que si, cinq jours après son intimation, le projet de Concordat envoyé naguère de Paris n'était pas signé, sans qu'on y fît le plus léger changement, la plus petite restriction ou correction, lui, Cacault, devait déclarer la rupture entre le Saint-Siége et la France, quitter Rome immédiatement et se diriger sur Florence auprès du général Murat, qui s'y trouvait à la tête de l'armée française d'Italie.

Cet ordre, si brutalement péremptoire, du départ de l'ambassadeur, et cette déclaration de rupture, ne produisirent pas l'effet qu'en attendaient M. Cacault ainsi que le gouvernement consulaire. Et cependant les conséquences auxquelles il fallait se résoudre étaient évidentes, à cause de la proximité des troupes françaises. Le Pape fit part de cette nouvelle aux Cardinaux. Ils me chargèrent tous de répondre que le Saint-Père ne pouvait à aucun prix acquiescer à ce qu'on exigeait de lui, retenu qu'il était par ses devoirs les plus sacrés; qu'il voyait avec un vrai chagrin le départ de Cacault, la déclaration d'une rupture imméritée et les résultats qui en découleraient; qu'il remettait sa cause entre les mains de Dieu, et qu'il était prêt à toutes les éventualités que le Ciel lui réservait dans ses décrets. Je reçus l'ordre

de Sa Sainteté de transmettre cette réponse à l'envoyé. Je devais en même temps lui faire observer et le motif si juste qui l'avait dictée, et l'impossibilité pour le Pape d'agir d'une autre manière. Sa Béatitude espérait que M. Cacault, dans sa sagesse, dans sa droiture et dans la rectitude de ses intentions — ces qualités distinguaient véritablement cet honnête ministre, mort aujourd'hui — n'aurait pas manqué d'en instruire son gouvernement.

Porteur de ce message et des passe-ports réclamés, j'allai chez l'ambassadeur. Je lui exposai en détail et avec la plus grande précision les motifs qui forçaient le Pape à se conduire ainsi au prix de n'importe quelle calamité. Il me serait très-malaisé, je dirai même impossible, de dépeindre quelle sincère douleur produisit sur Cacault cette résolution. Je ne raconterai pas non plus la vive émotion qu'il manifesta en apprenant les motifs qui rendaient cette résolution inébranlable.

Il en fut saisi jusqu'au point d'éclater en véritable fureur, se voyant les mains liées par une injonction des plus hautaines et qu'il fallait exécuter sur-le-champ. Il était désolé de ne pouvoir retarder son départ; il aurait voulu exposer à son maître les excellentes raisons qui forçaient le Pape à ne pas consentir, et l'impossibilité pour Rome d'agir différemment. D'autre part, il ne se berçait pas d'un heureux succès, quand bien même il lui serait permis de faire des représentations, car le caractère de

celui qui ne se laissait pas persuader l'épouvantait, disait-il. Cacault ajoutait que le genre des matières traitées, fort peu comprises par les séculiers et par ceux surtout qui professaient des principes différents, offrait un obstacle de plus à cette persuasion. Il aurait pu se flatter, avouait-il, de convaincre le général Bonaparte s'il avait eu à l'entretenir d'objets politiques. Il ne pouvait se consoler en réfléchissant qu'une rupture qui aurait de si funestes suites allait éclater, parce qu'on n'avait pu s'entendre réciproquement, et il manifestait une très-amère douleur en voyant sacrifier des hommes qui n'affichaient aucune mauvaise intention — ce sont ses propres termes — et qui n'agissaient que contraints par leurs propres devoirs. Il se désolait encore d'assister à une nouvelle ruine d'un pays auquel il était attaché d'une façon toute particulière, d'un pays qu'il avait habité pendant les belles années de sa jeunesse, et dans lequel il était revenu discuter les affaires publiques sous le Pontificat précédent, et où il avait trouvé la plus cordiale réception et la plus éclatante bonne foi.

Transporté de rage — c'est le mot qui le peindra le mieux — il révéla dans ce très-long entretien ses angoisses extrêmes. Après avoir longtemps médité, il découvrit un biais dont personne ne s'était avisé.

Cacault assura donc qu'il ne lui paraissait pas possible que le Premier Consul, en apprenant directement de ma bouche tout ce que je venais de lui dire, n'en

demeurât pas frappé, et qu'il ne se contentât pas de ce que le Pape pouvait et désirait accorder. Il lui semblait que l'unique moyen de suspendre d'abord et de conjurer ensuite pour jamais les désastres dont on était menacé, serait de me rendre à Paris pour communiquer de vive voix à Bonaparte, au nom du Saint-Père, ce que je lui avais exposé. Je devais, disait-il, aller assurer le Premier Consul que si le Souverain Pontife ne pouvait pas adhérer à ses demandes au delà de certaines limites, ce n'était point par mauvaise volonté, — Sa Sainteté étant animée des meilleurs sentiments à son égard, — mais uniquement parce qu'elle y était forcée par la nécessité la plus impérieuse.

Je fus très-surpris de cette idée, et je lui fis remarquer aussitôt combien il serait difficile de la mettre à exécution. J'étais cardinal et premier ministre; or la seconde qualité ne me permettait point de m'éloigner du Pape. D'un autre côté, un Cardinal ne pouvait guère se montrer dans un pays où depuis tant d'années on n'avait pas vu même les insignes d'un simple homme d'Église.

Mais aux objections que je lui soumis, il répondit toujours que ces qualités de Cardinal et de premier ministre, qui me paraissaient des obstacles à ce voyage, lui semblaient être au contraire des titres décisifs pour l'entreprendre, et le gage le plus certain du succès; que j'en avais vu un exemple dans l'envoi fait par l'empereur François à Paris de son

premier ministre, le comte de Cobenzel[1], y résidant actuellement pour les affaires d'Autriche; qu'il fallait connaître comme il les connaissait le caractère et la manière de penser de Bonaparte, pour se convaincre que rien ne devait plus chatouiller son orgueil que de montrer aux Parisiens un Cardinal et le premier ministre du Pape; que ce voyage le flatterait encore davantage que celui du premier ministre de l'Empereur; que j'aurais, grâce à mes fonctions, libre accès auprès du chef de l'État, ce que ni Spina ni aucun autre du même rang que lui ne sauraient obtenir. Il termina en affirmant que le choix fait expressément par Rome d'un aussi haut dignitaire prouverait avec évidence la bonne volonté du Pape. Cette mission en imposerait aux conseillers pervers; elle forcerait le gouvernement consulaire à se montrer raisonnable, afin de ne pas amener le public à rejeter sur lui la faute d'une rupture. Tout le monde, en effet, aurait vu le Pape risquer tout par cette démarche, afin d'arriver à un accommodement.

Ces raisons, que Cacault développa avec autant d'éloquence que de franchise et de bonne foi, me parurent, à première vue, avoir un très-grand poids. Je lui répondis que ses paroles m'impressionnaient vivement, et que je les jugeais dignes d'être portées

[1] En parlant de cet éminent diplomate, le cardinal Consalvi écrit toujours son nom de cette manière. Dans d'autres ouvrages, ce nom est écrit tantôt Cobenzel et tantôt Cobenzl. Sa signature, que nous avons sous les yeux, ne tranche point la question, car elle est à peu près illisible.

à la connaissance du Pape, auquel j'allais les transmettre. Je lui témoignai aussi que si son discours me semblait très-fondé en ce qui regardait l'envoi d'un Cardinal, je ne pouvais cependant pas tomber d'accord avec lui sur le choix de ma personne; que je faisais volontiers abstraction de mon manque de talents et de qualités nécessaires; mais qu'il existait un autre obstacle majeur qui m'empêcherait d'être désigné pour cette mission; que si le proverbe *si vis mittere, mitte gratum*, si vous voulez envoyer, envoyez qui sera agréable, était vrai (comme il l'est du reste), je n'étais pas aimé, et cela apparaissait bien dans les lettres adressées de Paris et dans les conversations que tenaient les amis de la France à Rome. Je ne devais donc pas être chargé de cette ambassade. La persécution et l'emprisonnement que j'avais autrefois subis par ordre du gouvernement républicain à l'occasion de la chute du pouvoir temporel de Pie VI, alors que l'on m'avait cru exécuteur ou tout au moins complice de la mort du général Duphot, étaient si récents qu'ils vivaient encore dans la mémoire de tous. Déjà l'on murmurait à Paris et à Rome qu'il n'était pas étonnant de voir les négociations du Concordat tourner si mal, puisque le premier ministre de Sa Sainteté était un ennemi juré de la France. — Et, à propos du général Duphot dont j'ai prononcé le nom tout à l'heure, je dois affirmer que je n'étais pas moins innocent de son assassinat que le gouvernement pontifical et le peuple lui-même. Ce général,

en effet, provoqua sa mort quand, à la tête de quelques révolutionnaires, il se jeta sur la caserne des soldats. L'un d'entre eux, pour se défendre, lâcha le coup de fusil qui le tua.

Je fis donc observer au plénipotentiaire français que je n'étais pas bien vu par le Premier Consul, et que cela porterait préjudice à mon ambassade, dès mon arrivée à Paris et pendant le cours des négociations; que du reste son gouvernement ne voyait pas le Concordat d'un œil très-favorable, ainsi qu'on pouvait en juger sur les apparences, et que, par conséquent, on attribuerait mes refus non à la force des motifs et des principes qui empêchaient le Pape d'adhérer, mais à l'animosité personnelle que l'on me supposait. Je conclus alors en déclarant que, quand bien même le Pape croirait devoir nommer un ambassadeur, je ne devais pas être choisi, et que cette dignité était naturellement réservée soit au cardinal Mattei, très-connu du Premier Consul, soit au cardinal Joseph Doria, ayant déjà été nonce à Paris. Ces princes de l'Église avaient en outre, l'un et l'autre, un nom plus illustre que le mien, et plus capable, évidemment, de flatter cet orgueil auquel on venait de faire allusion.

Cacault répondit à tout cela que c'était moins le nom de l'ambassadeur que ses fonctions et son rang qui, par-dessus toute chose, pouvaient toucher cet orgueil; que si ces deux Cardinaux avaient des titres de famille plus vieux et plus beaux que les miens,

ils n'étaient pourtant pas secrétaires d'État ainsi que moi; que quant à ce qui m'était personnel et relatif à mes tribulations passées et à mon inimitié contre la France, ce n'étaient que des inepties qui fondraient comme la neige dès que j'aurais été vu et apprécié [1]. Il voulut bien me dire encore quelque chose sur les qualités qu'il remarquait en moi (ne me connaissant pas); mais la vérité et la modestie ne me permettent point de reproduire ces compliments. Il conclut enfin en m'avouant que plus il réfléchissait sur cette affaire, plus il persistait dans son idée, et qu'il me suppliait d'en instruire tout de suite le Pape, auquel il désirait me proposer lui-même comme la seule ancre de salut dans une tempête aussi imminente contre l'Église et contre l'État.

Je ne voulus pas me rendre en ce qui regardait l'envoi de ma personne, et je répondis à ses raisons sur ce point, mais sans aucun succès. Néanmoins je lui promis de transmettre ses raisons au Pape, et de demander l'audience réclamée afin qu'il pût lui-même entretenir le Saint-Père.

Je quittai Cacault l'esprit plein de doutes et d'appréhensions, et le cœur agité en prévision de ce que le Pape résoudrait. Ne me fiant pas à mes propres

[1] Afin de peindre d'un seul trait le cardinal Consalvi, les diplomates étrangers lui appliquaient les paroles que Sixte-Quint, bon juge en pareille matière, avait prononcées à l'éloge du cardinal d'Ossat, le plénipotentiaire du roi Henri IV. Sixte-Quint disait, en 1589 : « Pour échapper à la sagacité de d'Ossat, il ne suffit pas de se taire, il faut encore s'abstenir de penser devant lui. »

lumières et à l'impression que le discours si sérieux de Cacault avait faite sur moi, je me souviens qu'avant de retourner à ma demeure, j'allai visiter le nouveau ministre d'Espagne, chevalier de Vargas, arrivé depuis peu de jours. Je crus devoir m'ouvrir à lui et raconter ce qui venait de se passer. C'était pour savoir de quelle façon il prendrait ce projet. Vargas était hors de cause, tierce partie; il devait donc juger sans partialité et sans prévention. L'assentiment complet qu'il donna, après les plus sérieuses réflexions, au voyage que conseillait Cacault, me détermina à n'en pas différer plus longtemps la communication au Pape, pour ne point me rendre responsable des conséquences qui découleraient peut-être de mon silence ou de mon retard.

Dès que je fus arrivé au Quirinal, je montai dans le cabinet du Saint-Père, et je lui narrai fidèlement et exactement tout ce qui avait été suggéré sur l'envoi projeté à Paris et sur le choix de la personne. Je ne lui laissai rien ignorer de ce qui s'était dit et répondu entre le plénipotentiaire de France et moi. Le Pape en fut surpris outre mesure. Mais, en homme plein de pénétration et de sagacité, il avoua, après un long entretien et de mûres réflexions, que l'opinion et le projet de M. Cacault lui paraissaient raisonnables et fondés; que toutefois, en affaires si délicates, il ne voulait pas agir sans demander conseil à plusieurs; que je devais donc assembler, pour le jour suivant, une congrégation de tout le Sacré Collége,

et que cette congrégation se tiendrait en sa présence; que j'aurais à y relater tout ce qui s'était passé, et que l'on écouterait les dires de chacun; qu'il adopterait alors le parti qui lui semblerait le meilleur, et qu'en attendant il accorderait l'audience demandée par M. Cacault.

Ayant reçu les ordres du Pontife, je fis convoquer, pour le jour suivant, la congrégation générale des Cardinaux, dans les appartements de Sa Sainteté, et l'envoyé français fut averti qu'il pouvait aller voir le Pape, ainsi qu'il en avait témoigné le désir.

Cacault se rendit auprès de Sa Sainteté, et il lui répéta, avec la plus grande énergie, ce qu'il m'avait déjà dit quelques heures auparavant. Pie VII n'eut pas de peine à lui prouver combien sa détermination était juste; il lui démontra qu'il ne pouvait accepter le plan de Concordat tracé par le gouvernement français. Les paroles de Sa Sainteté confirmèrent l'ambassadeur dans l'idée qu'il avait eue d'abord. Cacault était persuadé, c'est ainsi qu'il s'exprimait, que si le Premier Consul entendait par lui-même les motifs du Pape, Bonaparte se rendrait nécessairement à leur évidence. Il ajouta que si Sa Sainteté leur prêtait plus de force par l'ambassade dont lui, Cacault, avait pris l'initiative, ambassade qui manifesterait la bonne volonté du Pontife, son estime pour la France, et l'intérêt qu'il prenait à rattacher de nouveau cette nation à l'Église, les choses s'arrangeraient, sans

aucun doute, surtout si, par une marque de considération personnelle, on flattait le chef du gouvernement français.

Le Pape répondit qu'il avait convoqué tous les Cardinaux pour s'occuper de cette mission et discuter un projet dont la gravité ne lui permettait pas d'agir sans les plus mûres réflexions et sans avis préalable.

La congrégation générale se tint dans les appartements de Sa Sainteté. D'après l'ordre que je reçus du Saint-Père, je rapportai tout ce que m'avait dit M. Cacault, soit sur l'ambassade en général, soit sur le choix de ma personne. Je ne me permis de faire sur le premier point qu'une relation simple et franche; mais quand j'arrivai au second, j'ajoutai que, dans l'hypothèse de la mission, je ne croyais pas devoir être choisi pour plénipotentiaire. Je démontrai aussi fortement qu'il me fut possible, et avec les raisons les plus évidentes, qu'il ne fallait pas penser à moi, mais plutôt aux cardinaux Doria et Mattei, dont je fis ressortir les titres, qui devaient, à mon avis, leur assurer la préférence. Je ne manquai pas de faire remarquer d'un autre côté combien je devais appréhender une légation aussi scabreuse, dont le non-succès déplairait à beaucoup, et la réussite à un très-petit nombre, — ce qui la rendait fort peu désirable et poussait même à la décliner, — et je terminai en déclarant que le choix de ma personne nuirait très-sûrement à l'affaire par les motifs déduits plus haut.

Aucun des Cardinaux ne s'opposa à l'ambassade projetée; tous, au contraire, la regardèrent comme la seule ancre de salut dans les circonstances actuelles. Et quand on passa du général au particulier, tous aussi me désignèrent, au lieu de choisir les deux cardinaux Doria et Mattei, ou tout autre auquel on aurait pu songer. Pour justifier leurs votes, ils argüaient que ma qualité de secrétaire d'État semblait, d'après l'observation de M. Cacault, devoir rendre plus agréable la légation du premier ministre du Pape à celui qui avait déjà près de lui le premier ministre de l'Empereur. Mes scrupules étaient hors de mise, et personne ne voulut changer d'avis. Voyant que tous désiraient non-seulement l'ambassade, mais encore l'ambassadeur, le Pape, après avoir gardé le silence jusqu'à la fin, pour ne gêner aucun des Cardinaux, se joignit au Sacré Collége. Il décida qu'on partirait pour Paris, et que ce serait moi qui partirais. Me sera-t-il permis de rapporter ici ce que je ne crains pas de voir démentir, car le lieu où je m'exprimai fut public, et plusieurs témoins auriculaires existent encore? Le Pape avait annoncé sa résolution : après avoir rendu grâces au Saint-Père ainsi qu'au Sacré Collége de la confiance qu'ils me témoignaient, — confiance que je savais ne point mériter, — je dis avec franchise et candeur que j'avais en ce moment un besoin extraordinaire de me souvenir de mes promesses et de mes serments d'obéissance aux volontés du Pape, promesses et serments articulés

quand il me plaça le chapeau de cardinal sur la tête; que cette foi soutenait mon courage et m'aidait à servir le Pontife suprême et le Saint-Siége; que mon désir de le faire était ardent, mais que ce secours m'était indispensable au moment d'accepter une mission si difficile et si périlleuse, que j'avais tant et de si fortes raisons pour décliner.

L'assemblée se sépara en m'annonçant que je devais hâter mon départ et l'effectuer dans les quarante-huit heures, c'est-à-dire dans la nuit du vendredi 6 juin. La congrégation se tenait le soir du mercredi 4 de ce mois. Le Pape et les Cardinaux alléguaient pour motif de leur impatience, sans compter plusieurs autres, une considération qui pèsera beaucoup dans les débats de cette affaire. Tous ceux qui furent interrogés disaient que non-seulement on avait à craindre de nouvelles calamités de la part du gouvernement consulaire, après les menaces proférées, mais encore qu'il fallait se défier des hommes dont les intentions étaient perverses en Italie. On les suspectait et à cause de leur mauvais vouloir, et aussi à cause de la France, qui, aimant mieux, en face de l'opinion publique, paraître se venger d'un outrage qu'attaquer avec violence et injustement, aurait su les exciter sous main à servir ses intérêts. Le fait est que les conséquences de l'assassinat du général Duphot étaient trop récentes pour qu'elles ne fussent pas sous les yeux de tous, et pour qu'on n'en redoutât point le renouvellement.

On faisait observer, non sans fondement, que les révolutionnaires d'Italie et les partisans de la France, en voyant M. Cacault s'éloigner et déclarer la rupture, chercheraient peut-être à profiter des dispositions du peuple, qui leur était hostile et fort attaché à la puissance papale. Les révolutionnaires auraient pu pousser ce peuple à insulter quelqu'un des Français ou de leurs partisans, assez nombreux à Rome. En sacrifiant ainsi une victime, ils fournissaient au gouvernement consulaire le prétexte de se venger par la destruction du gouvernement pontifical, auquel on en attribuerait la faute, ainsi que cela s'était pratiqué à la mort du général Duphot. Cette considération, appuyée sur de très-solides bases, tourmentait l'esprit du Pape et des Cardinaux.

Heureux de souffrir tout, jusqu'aux maux les plus extrêmes, pour la défense de la vérité et pour l'acquit de leurs consciences, ils désiraient néanmoins éviter le plus possible que la malice des gens en imposât à la multitude toujours aveugle et toujours prête à croire sans examen. Ils ne voulaient pas que les ennemis du Siége apostolique présentassent au peuple comme le résultat d'une faute du gouvernement pontifical les effets produits seulement par la colère qu'auraient soulevée sa fermeté et sa constance dans l'accomplissement de ses devoirs les plus stricts. C'est donc pour parer à ces inconvénients que le Pape et les Cardinaux souhaitaient si ardemment que le voyage vers Paris ne subît pas le moindre délai.

Ils exigèrent que l'intervalle fût abrégé le plus possible, et ils me prièrent de demander encore au ministre français de rester à Rome. Son séjour dans cette ville enlèverait ainsi tout prétexte aux malintentionnés, quels qu'ils fussent. De cette sorte, on ne se serait pas aperçu de la rupture, que son départ aurait rendue trop manifeste.

M. Cacault apprit avec une joie extrême qu'on avait résolu de m'envoyer à Paris, car il se promettait les meilleurs effets de la légation. Mais ce fut avec un regret inexprimable qu'il me démontra l'impossibilité où il était de suspendre son départ, qu'on lui avait prescrit d'opérer dans le terme de cinq jours. En vain lui fis-je remarquer que la certitude de mon voyage à Paris lui fournissait un juste motif de solliciter de nouvelles instructions et de les attendre à Rome. Tout en convenant de la force de mon observation, il confessait qu'un ministre pouvait peut-être prendre sur lui de ne pas exécuter ses ordres à la rigueur, mais sous un autre gouvernement que le sien. Ceux qu'il avait reçus, ajoutait-il, étaient si positifs qu'ils ne lui laissaient pas la moindre liberté d'action. Il offrit d'expédier à l'instant même un courrier à Paris, afin d'y faire connaître la résolution du Pape de députer son premier ministre auprès du chef de l'État, pour concilier, s'il était possible, ce qu'on n'avait pu terminer jusqu'alors. Il se déclara encore prêt à notifier cet événement au général en chef de l'armée française en Toscane. Une semblable

nouvelle le dispenserait peut-être, — en tant qu'il le pourrait, — de remplir les instructions qu'il aurait pu recevoir en cas de rupture. Mais il ne se crut point autorisé à suspendre son départ, qu'on lui avait positivement prescrit d'effectuer, si le Pape refusait d'adhérer au plan de Concordat.

En m'entendant dire que ce qu'il proposait de faire pourrait empêcher le gouvernement français de nuire au Pape, mais ne mettrait pas d'entraves à ce que les malintentionnés tenteraient de leur propre mouvement pour offrir des prétextes de vengeance aux Français, qui les feraient valoir, si leur intérêt le réclamait, le bon ministre fut touché par la vérité de ces observations. Ne pouvant tout accorder, et désireux de réaliser quelque chose en faveur du Pape et de Rome, il me dit, après avoir bien réfléchi : « Je ne vois, monsieur le Cardinal, qu'un seul moyen susceptible de remplir votre but, et ce moyen dépend de nous deux. Procédons ainsi : partons ensemble, dans la même voiture, et arrangeons-nous de manière que le public le voie et le sache. Nous bouleverserons les têtes, et nous jetterons la confusion dans les idées des méchants qui voudraient pêcher en eau trouble et tirer parti de la manifestation d'une rupture. Je ne puis la cacher; d'après les ordres que j'ai reçus, je suis même obligé de la signaler par ma retraite en en donnant avis aux Français qui sont ici. Mais d'un autre côté, en nous voyant partir ensemble, cette rupture paraîtra une rupture d'un

nouveau genre, puisque les ministres des deux parties adverses voyageront l'un à côté de l'autre. Croyez-moi, cette apparence intimidera les méchants, qui, dans la probabilité d'un arrangement, n'oseront pas remuer à leurs risques et périls. Allons ensemble jusqu'à Florence, où je m'arrêterai près du général en chef, suivant mes instructions, et Votre Éminence poursuivra son voyage vers Paris. Tout en ne me sachant pas autorisé à demeurer ici, je crois néanmoins pouvoir m'associer à vous pour une partie du voyage. Je ne viole en cela aucune des injonctions du Premier Consul, et je crois même faire quelque chose qui lui sera très-agréable. En tout cas, j'encourrai volontiers la responsabilité d'une mesure inspirée par la sagesse et par l'amour du bien. »

Cette ouverture d'un homme aussi sensé et aussi droit me parut fort habile. Je lui répondis que j'allais en référer au Pape, et que, s'il l'approuvait, nous partirions tous les deux. Le Souverain Pontife consentit, et on arrêta de la sorte notre départ pour le lendemain.

C'était le dernier jour des cinq qui devaient précéder sa retraite de Rome, dans le cas où le plan n'aurait pas été accepté. J'employai le peu d'heures qui me restaient à me faire rédiger clairement et définitivement les instructions et les ordres qui allaient me servir de règle dans la négociation. Mon principal but en cela était de n'avoir rien à prendre

sur moi. L'objet en lui-même, mon insuffisance, spécialement en ces sortes de matières, et la responsabilité qui pesait sur mes épaules, l'exigeaient. Il était évident que si le traité ecclésiastique ne pouvait pas se conclure, on m'imputerait tous les dommages qui en résulteraient, soit pour le spirituel, soit pour le temporel. D'un autre côté, si j'avais le bonheur de réussir, on devait m'attribuer encore les pertes subies par l'Église et ce que les temps, les circonstances et l'homme avec lequel j'allais négocier, empêcheraient d'obtenir plus complétement. Il était facile de prévoir qu'au milieu des périls et de la tempête, tous auraient déclaré qu'il ne pouvait y avoir aucune difficulté à subir telle ou telle condition, et que ce serait folie, dureté ou zèle immodéré que de la refuser. Après l'orage au contraire, et quand il n'y aurait plus de dangers à courir, j'étais certain que, pour me remercier du Concordat, tout le monde ou beaucoup de personnes au moins affirmeraient que j'avais trop accordé et qu'il valait mieux périr que de céder sur certains points. Je savais qu'en dépit d'instructions et d'ordres très-précis, je n'aurais pas évité entièrement cette injuste et cruelle alternative, car elle existe dans la nature des choses et dans la propension des esprits. Les circonstances les plus opposées dirigent les cœurs et leur inspirent tantôt une folle sécurité hors du danger, tantôt une crainte ridicule au milieu du péril. Presque toujours l'impétuosité des passions et non la juste apprécia-

tion des choses conduit l'homme et le fait agir. Mais si je savais qu'il serait difficile d'éviter complétement ces dégoûts, j'étais cependant convaincu qu'il me serait possible de m'y soustraire en grande partie, quand je pourrais prouver au moins à la postérité que j'avais rempli mes ordres, et que s'il m'avait été donné dans la négociation d'obtenir quelque chose, même de peu d'importance, je n'avais pas eu la faiblesse de céder volontairement ou de mon chef.

† C'est dans ce but que j'obtins, avant de partir, qu'on joignît à mes lettres de créance, contenant les pleins pouvoirs habituels que l'on me laissait pour tous les traités, une instruction, ou plutôt un ordre très-précis, par lequel on me déclarait, au nom de Sa Sainteté, que, comme nous allions discuter sur des matières de religion, dont elle demeurait seule juge, mes pouvoirs étaient fort bornés; que, portant avec moi le projet de Concordat corrigé à Rome et rejeté jusqu'alors par la France, je devais le regarder non-seulement comme la base du traité à intervenir, mais encore comme le Concordat lui-même. On m'accordait néanmoins la faculté d'y faire des changements ou des modifications de peu d'importance, d'y ajouter et d'y retrancher; mais il m'était expressément interdit d'altérer en rien la substance de ce plan. Il avait été rédigé et approuvé, comme on s'en souvient, par le Pape et par cette nombreuse congrégation des Cardinaux les plus savants, et même par tout le Sacré Collége. On jugea

donc que l'on ne devait pas s'en départir et en accepter un autre, ainsi que le gouvernement français l'exigeait au prix d'une rupture et de ses résultats. Je pensai en outre qu'il était très-nécessaire de me faire lier les mains de la sorte, car je prévoyais que si je n'avais pu montrer au gouvernement français combien mes pouvoirs étaient limités, on m'aurait forcé dans mes retranchements. Il aurait été très-facile de me prêter un pouvoir souverain qui, si j'en avais usé, aurait fait retomber sur ma tête la responsabilité des conséquences.

Le bref délai fixé pour mon départ ne me permit de m'occuper que des choses indispensables au voyage, et quand elles furent arrangées, il me devint impossible de veiller aux autres, assez nécessaires cependant et qui me concernaient personnellement. Il ne me resta pas même le temps de rechercher le moyen le moins incommode et le moins dangereux pour exécuter l'itinéraire. Par ordre du Pape, je confiai, pendant mon absence, au cardinal Joseph Doria, le plus ancien des Palatins[1], l'exercice des

[1] Les Cardinaux palatins étaient au nombre de quatre. On les appelle Palatins, parce que anciennement ils servaient le Pape et habitaient avec leur suite le palais du Souverain Pontife. Aujourd'hui les Palatins ne sont plus neveux ou parents du Prince; mais ils n'en composent pas moins sa famille palatine, avec les prélats plus spécialement attachés au service personnel du Pontife. Les quatre cardinaux jouissant de ce titre sont : le secrétaire d'État, le dataire et les secrétaires des mémoriaux et des brefs. Le Cardinal préfet des sacrés palais apostoliques a été adjoint en 1848 par le pape Pie IX aux quatre palatins primitifs.

fonctions de secrétaire d'État. Je ne me fis accompagner par aucun employé, mais mon frère, plein d'affection pour moi, ne voulut pas m'abandonner dans cette occasion critique, et il ne craignit point d'endurer les fatigues qui devaient incomber au secrétaire dont il tenait la place. Qu'il me soit permis de payer ici un tribut de gratitude et de larmes tout ensemble à la mémoire toujours chérie de cet homme très-vertueux, très-aimable et très-vénéré, que j'ai si déplorablement perdu! Un valet de chambre et un domestique nous suivirent.

Ayant fait avertir l'envoyé de France qu'à l'heure dite je passerais le chercher dans ma voiture, je pris congé du Pape, qui me combla de tendresse et de bénédictions. Ce furent les seules consolations que je reçus au moment de me jeter dans une entreprise aussi périlleuse. Le matin même du samedi qui commençait le sixième jour, je me rendis chez M. Cacault; et à l'instant où il montait dans ma voiture, mon frère se plaça dans la sienne, en présence d'une foule très-nombreuse; puis nous sortîmes ensemble de Rome.

Il serait hors de propos de peindre l'étonnement de toutes les contrées de l'État pontifical que nous traversions, lorsque les habitants virent passer le premier ministre du Pape et l'ambassadeur français. Tous, incertains, étaient dans la plus profonde stupéfaction. Je ne dirai pas non plus les particularités du voyage en lui-même. Il n'en fournit du reste aucune

jusqu'à Sienne. Dans cette ville, il se fit un changement qui peut mériter quelques lignes. Nous y rencontrâmes un courrier du général en chef, portant à Cacault la réponse de Murat à sa lettre qui lui annonçait mon départ pour la France. Ce courrier nous prévint que le général n'était pas à Florence, mais à Pise, où il invitait l'ambassadeur du Premier Consul à se rendre. Cacault, déjà d'un certain âge, se trouvant très-fatigué de la rapidité de la course, se décida à ne pas la renouveler, mais à se reposer quelques jours à Sienne. Il espérait attendre le retour de Murat à Florence un peu plus tard.

Il me sembla que je ne pouvais pas agir ainsi. Je ne désirais pas différer mon arrivée à Paris; mais, d'un autre côté, il m'en coûtait de ne pas voir le général en chef. Je souhaitais de transmettre à Rome, si je le pouvais, avant de quitter l'Italie, quelque nouvelle qui fût capable au moins de calmer un instant les inquiétudes. On redoutait alors beaucoup les mouvements de Murat. Il devenait d'autant plus important que je le visse, qu'on n'était même pas certain à la Cour pontificale que l'annonce de mon ambassade fût agréée à Paris, tant à cause de ma personne qu'à cause de l'acte en lui-même, qui pouvait peut-être sembler, de la part du Pape, vouloir forcer la main au gouvernement français. En effet, c'était faire retomber sur lui tout l'odieux d'une conciliation inutilement tentée, si on ne terminait rien, après que le Pape avait, par cette ambassade,

prouvé si solennellement son désir de mener la chose à bonne fin. En tout cas il était sage d'arrêter pour le moment la marche du général ou de savoir de lui ce que l'on devait espérer ou craindre.

En conséquence, je résolus de prendre le chemin de traverse et de me diriger sur Pise, auprès de Murat, afin de lui offrir par là une marque d'estime et d'égards. Cela m'était d'autant plus aisé qu'à son précédent voyage à Rome j'avais fait sa connaissance particulière.

Je me séparai de M. Cacault et je pris la route de Pise. Mais je rencontrai à deux postes de Sienne un autre courrier du général, qui faisait dire à M. Cacault que, puisqu'il allait avec moi à Florence, lui, Murat, s'y rendait de son côté afin de m'y voir à mon passage. J'abandonnai aussitôt la route de Pise, pour m'engager sur celle de Florence. J'eus dans cette ville la satisfaction d'apprendre du général en chef qu'il n'avait aucun ordre à exécuter pour le moment. Il me devint donc possible de calmer à l'instant même les frayeurs de Rome; puis, après un jour de repos à Florence, pendant lequel le général Murat me témoigna une affection empressée, je le quittai, ainsi que M. Cacault, qui arriva peu d'heures avant mon départ, et je me dirigeai sur Paris.

Après un voyage de quinze jours, durant lequel je ne pris de repos qu'à Florence, Turin et Lyon, j'arrivai dans les premières heures de la nuit, de Rome à Paris, accablé de fatigue et ignorant toujours

de quelle manière on aurait pris la nouvelle de ma mission, ayant vainement attendu en route une réponse à la communication faite par la secrétairerie d'État à monsignor Spina dès que mon départ eut été décidé. J'allai m'établir à l'hôtel où était logé ce prélat avec son théologien, le père Caselli, et je ne trouvai aucun sujet de consolation dans le récit qu'ils me firent de l'état des choses.

Ma première pensée dans la matinée suivante fut d'informer le général Bonaparte de mon arrivée, et de connaître à quel moment je pourrais avoir l'honneur de le voir. Je lui fis demander en même temps dans quel costume il désirait que je me présentasse. Cette demande était nécessaire, car à cette époque l'habit ecclésiastique dans Paris, comme du reste dans toute la France, était chose absolument hors d'usage. Les prêtres étaient vêtus comme les séculiers; les églises consacrées à Dieu étaient dédiées à l'Amitié, à l'Abondance, à l'Hymen, au Commerce, aux Jardins, à la Fraternité, à la Liberté, à l'Égalité et autres divinités de la raison démocratique. On ne voyait aucun signe extérieur de religion. Les idées républicaines étaient encore en pleine possession de tous les usages de la société. On donnait à tout le monde le titre de *citoyen* : il me fut attribué à moi-même pendant le voyage, bien que je fusse couvert des insignes du cardinalat. Je n'avais pas cru devoir m'en séparer un seul jour, faisant en cela preuve de plus de courage que de prudence. Dans la capitale de

la France néanmoins, et surtout en me trouvant face à face avec le chef du gouvernement, il est évident que la chose exigeait de ma part une certaine circonspection. Je ne voulais pas quitter l'habit ecclésiastique, mais je ne me souciais pas non plus d'exposer la pourpre romaine à quelque incident désagréable.

Pour faire parvenir les susdites demandes, l'abbé Bernier me servit d'intermédiaire. Ce prêtre avait été l'un des principaux chefs de la Vendée, dans sa lutte héroïque contre le pouvoir républicain. Le même prêtre fut plus tard le plus actif instrument de la pacification des provinces royalistes, lorsque, privées de tout secours étranger et accablées sous les plus atroces violences d'une force infiniment supérieure, elles avaient dû s'estimer heureuses d'accepter les conditions de paix moins dures que le nouveau gouvernement consulaire, dans son propre intérêt, avait eu la sagesse de leur offrir. L'heureuse intervention de l'abbé Bernier dans une affaire aussi importante l'avait mis en faveur auprès de Bonaparte, qui, ayant décidé de nommer un négociateur, dès les premières ouvertures avec monsignor Spina, l'avait judicieusement choisi de préférence à tout autre, parce qu'il réunissait en lui la connaissance des matières ecclésiastiques, l'habileté du diplomate et la réputation d'un homme qui, d'une part, ne pouvait être suspect au Saint-Siége, non moins pour la pureté de ses principes que pour la cause soutenue par lui, et qui, d'autre part, avait tout intérêt

à ne pas perdre les mérites récents acquis auprès du gouvernement auquel il s'était rallié lors de la pacification de la Vendée[1]. Cet ecclésiastique, qui jus-

[1] Le cardinal Consalvi, qui ne pouvait savoir de l'histoire de la Vendée que les faits extérieurs, a bien jugé à son point de vue l'abbé Bernier, qui va devenir, sous l'impulsion de Bonaparte, le principal et l'unique négociateur français du Concordat. Dans les dernières années de la guerre civile, Bernier ne fut pas irréprochable, et il se vit accusé d'avoir fait fusiller par le général Stofflet le général de Marigny, dont il redoutait l'influence et les talents. Ce n'est point ici le lieu de renouveler ces graves accusations, qui ne sont pas les seules à peser sur sa mémoire; mais en détachant une page de l'*Histoire de la Vendée militaire*, par J. Crétineau-Joly (tome II, page 474), nous ferons connaître le caractère de cet ecclésiastique et le double rôle qu'il joua aussi bien dans les camps vendéens que pendant les négociations du Concordat.

« Les choses étaient arrivées à ce point, écrivions-nous en 1842, lorsque l'abbé Bernier, auquel le général Hédouville avait beaucoup promis, et qui rendait d'importants services, fut appelé à l'évêché d'Orléans. Afin de lui fournir une occasion de montrer aux provinces de l'Ouest la considération dont était entouré l'ancien commissaire des armées catholiques et royales, Bonaparte, après l'échange des ratifications du Concordat, le chargea de parcourir le Bocage, d'y prêcher la soumission au pouvoir et d'y conférer provisoirement les cures de campagne. De Bourmont, d'Autichamp, de Suzannet, de Châtillon, d'Andigné, Forestier, et les autres généraux des pays insurgés, avaient déposé les armes; ils furent appelés à Paris, où ils étaient accueillis avec des égards étudiés. Ils y virent le nouvel évêque d'Orléans, qui se montrait bienveillant et affectueux pour les royalistes et les émigrés, et qui ne cessait de les assurer de son dévouement à la cause des Bourbons.

» Ces détails, énumérés par de tels hommes aux anciens volontaires qui n'avaient pas abandonné le Bocage, préparèrent partout à Bernier une brillante réception; il arrive. Ce peuple de fidèles, que sa voix électrisa si souvent, se porte sur son passage, se précipite à ses genoux pour recevoir sa bénédiction, pour le remercier de lui rendre ses églises et ses prêtres. A ce contact de pieuses émotions, Bernier se laisse entraîner aux souvenirs que tous les

qu'à cette heure avait toujours traité avec monsignor Spina, ayant à peine reçu la nouvelle de mon arrivée, s'empressa de me rendre visite, et ce fut par lui que je fis parvenir au Premier Consul la communication dont je viens de parler.

La réponse du Premier Consul fut plus prompte que ne l'aurait voulu quelqu'un qui devait souhaiter un certain intervalle entre le débotté et la présentation, moins à cause de la fatigue du voyage que du manque de temps pour se procurer quelques informations nécessaires ou utiles, qui pussent en tout cas lui servir de lumière et de règle dans une première entrevue. L'abbé Bernier revint immédiatement avec cette réponse : « que le Premier Consul me recevrait dans cette matinée même, à deux heures après midi, et quant au costume, que je devais venir en cardinal le plus qu'il me serait possible. »

villages incendiés lui retracent ; mais lorsqu'il vint installer l'abbé Montaut sur le siége épiscopal d'Angers, les démonstrations ne furent pas aussi flatteuses pour son amour-propre. Il rencontra dans cette ville une opposition qui, par son amertume, compensa bien le triomphe dont il avait été l'objet. Chaque jour il recevait des lettres où s'exhalaient de violents reproches ; chaque jour des bouteilles pleines de sang lui étaient envoyées ; il ne pouvait marcher qu'entre deux haies de soldats, écartant avec leurs baïonnettes le peuple dont les menaces insultantes le poursuivaient. L'âme déchirée par cet accueil, Bernier retourna dans son diocèse ; il y vécut humble et pieux, remplissant les devoirs de son ministère.

» Malgré l'apparente faveur dont semblait jouir le curé de Saint-Laud, il n'était pas heureux ; son front souvent se chargeait de nuages. Bonaparte avait flatté sa vanité d'un chapeau de cardinal ; à la première promotion qui suivrait la signature du Concordat, il devait être un des quatre ecclésiastiques français destinés à rece-

Cette réponse, qui m'était désagréable par sa trop grande promptitude, me mit aussi dans l'embarras en ne faisant aucune mention de monsignor Spina, qui, n'ayant pas encore été présenté au Premier Consul, ne se crut pas autorisé à m'accompagner, ce qui me plaçait dans l'obligation d'aller absolument seul, à mon vif déplaisir, attendu la nouveauté et mon ignorance complète de la situation où je me trouvais. Quant à venir *en cardinal le plus que je pourrais*, je n'en éprouvai aucune espèce d'embarras. Quoique j'eusse compris qu'il voulait que je me rendisse aux Tuileries en grande pourpre, je réfléchis que les Cardinaux ne portaient ce costume que devant le Pape, et que c'était par abus seulement que certains Cardinaux paraissaient ainsi vêtus à la cour des monarques dont ils étaient sujets de naissoir la pourpre romaine. En 1803, de Belloy, Fesch, de Boisgelin et Cambacérès en sont revêtus; de Bayane, doyen de la Rote, était compris dans cette promotion, et l'évêque d'Orléans oublié.

» Cet oubli fut pour lui un coup fatal; depuis ce jour il ne fit que languir. Puis en 1806, après un pénible entretien avec Napoléon, il fut soudainement saisi d'une fièvre bilieuse : il expira le 1er octobre, victime de son ambition trompée; il n'était âgé que de quarante-deux ans et demi.

» Quand l'abbé Bernier sentit sa fin approcher, il trouva dans son cœur cette foi dont, au milieu de la première guerre, il avait été l'apôtre. Pour ne laisser sur sa mémoire que les reproches ou les éloges que ses actes publics seuls méritaient, il fit brûler lui-même les documents recueillis pendant qu'il se cachait en Bretagne, et les notes qu'il avait rédigées sur la Vendée. Mais la réputation du curé de Saint-Laud n'est point descendue dans la tombe avec lui; elle survivra, car, même au milieu des révolutions, de tels hommes sont rares. »

sance. Je résolus donc de n'aller à l'audience qu'en habit noir, avec les bas cependant, la barrette et le collet rouges, ainsi que les Cardinaux vont ordinairement hors de chez eux, quand ils ne sont pas en fonction.

A l'heure convenue, le maître des cérémonies de la Cour est à mon hôtel, comme l'abbé Bernier m'en avait averti; il me prit dans sa voiture, et, seul ainsi avec lui, j'arrivai aux Tuileries. Je fus introduit dans un salon du rez-de-chaussée appelé le salon des ambassadeurs. Le maître des cérémonies me dit de rester là quelques moments, jusqu'à ce qu'il eût donné avis de mon arrivée. Je demeurai seul, sans rien voir autour de moi qu'une profonde solitude. On m'avait sans doute dirigé à dessein par ce côté silencieux et désert du palais, afin qu'à chaque pas ma surprise fût plus vive, et plus vive aussi l'impression embarrassée qui devait naturellement en être le résultat. Et en effet, le maître des cérémonies étant revenu peu de moments après, et m'ayant annoncé que je pouvais passer à l'audience du Premier Consul, m'indiquant du geste une petite porte qui donnait sur le vestibule du grand escalier du palais, j'éprouvai véritablement la même surprise que fait éprouver au théâtre un changement subit de décoration, lorsque d'une chaumière, d'un bois, d'une prison, ou de toute autre situation pareille, on passe au spectacle éblouissant de la cour la plus magnifique et la plus nombreuse.

C'était l'heure, comme je l'ai su depuis, où avait lieu aux Tuileries la parade, qui, à cette époque, se renouvelait tous les quinze jours, et à laquelle assistaient les trois consuls qui formaient le gouvernement, les sommités de l'État, c'est-à-dire le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif, les dignitaires du palais, les ministres, les généraux et les autres fonctionnaires, et un nombre immense de troupes et de spectateurs. Le Premier Consul voulut me faire aller à l'audience pour la première fois dans cette solennelle occasion, afin de me donner, je le crois, une idée de sa puissance, me frapper d'étonnement, et peut-être aussi de crainte[1]. Il ne sera pas difficile d'imaginer qu'une personne arrivée à Paris la nuit précédente, sans être avertie, sans rien savoir des usages, des coutumes ni des dispositions des personnages devant lesquels elle paraissait, et qui était regardée en quelque sorte comme l'auteur responsable du mauvais résultat des négociations poursuivies jusqu'alors, dut ressentir d'un tel appareil, aussi impo-

[1] Tel est le récit de la présentation du cardinal Consalvi au Premier Consul, et de leur première entrevue aux Tuileries. Ce récit émane du Cardinal lui-même. M. Thiers, toujours si bien renseigné sur les grands événements comme sur les plus petits détails, a une version toute différente, et il arrange ainsi la chose :

« Le cardinal Consalvi arriva le 20 juin (1er messidor) à Paris. L'abbé Bernier et monsignor Spina accoururent pour le recevoir, et le rassurer sur les dispositions du Premier Consul. On convint du costume dans lequel il serait présenté à la Malmaison, et il s'y rendit, fort ému de l'idée de voir le général Bonaparte. Celui-ci, bien averti, n'eut garde d'ajouter au trouble du Cardinal. » *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par A. Thiers, t. III, p. 255 et 256.

sant qu'imprévu, une émotion profonde et même le plus visible embarras. Ne pouvant me figurer que ma première audience me serait accordée en public, et ignorant entièrement la circonstance de la cérémonie de cette revue, je pensai que la multitude qui remplissait le vestibule et l'escalier était accourue par curiosité, ayant appris (sans que je pusse imaginer comment) ma présentation aux Tuileries. Le bruit des tambours aux plus hautes marches de l'escalier, les salons et les antichambres remplis de personnages richement vêtus, les grands dignitaires qui s'y pressaient en foule et qu'il était impossible de ne pas reconnaître à leurs costumes et à leur tenue, me pénétrèrent d'une surprise toujours croissante.

J'arrivai enfin dans un salon où je vis un seul personnage qui vint au-devant de moi, me salua sans dire une parole, puis marchant avec moi et me précédant, m'introduisit dans une pièce voisine. Je ne sus pas alors quel était ce personnage, mais j'appris par la suite que c'était le ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, nom trop connu dans les annales de la Révolution pour que j'aie besoin d'y ajouter ici[1]. Je pensai qu'il allait m'introduire dans

[1] Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, ami et confident de Mirabeau, fut l'un des principaux instigateurs de la Constitution civile du clergé et de toutes les lois restrictives que les avocats et les jansénistes inventèrent contre la liberté. Il prit sur lui de consacrer comme évêques constitutionnels les premiers prêtres nommés par ce qu'on appelait dérisoirement le suffrage populaire; puis, après ce scandale, il renonça au sacerdoce, émigra

le cabinet du Premier Consul, et je me rassurai par l'espoir que je pourrais enfin être seul avec lui. Mais quelle fut ma surprise, lorsque, cette dernière porte s'ouvrant, j'aperçus dans un vaste salon une multitude de personnages, disposés comme pour un coup de théâtre! Au fond de la salle, on voyait symétriquement rangés les divers corps de l'État (qui étaient, comme je l'ai su depuis, le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif et les hautes Cours de la magistrature), et sur les côtés, les généraux, des officiers de tous grades, les ministres, les grands fonctionnaires de l'État, et en avant de tout ce monde, détachés et isolés, trois personnages que je sus plus tard être les trois Consuls de la République.

Celui qui était au milieu fit seul quelques pas vers moi, et ce ne fut que par conjecture que je pressentis Bonaparte, conjecture bientôt confirmée par l'attitude du ministre Talleyrand, qui, toujours à mon côté, me présenta à lui. Je voulus alors dire quelques mots pour le complimenter et lui parler du sujet de mon voyage; mais il ne m'en laissa pas le temps, car je fus à peine auprès de lui qu'il prit la parole aussitôt et me dit d'un ton bref : « Je sais le motif de votre voyage en France. Je veux que l'on ouvre immédiatement les conférences. Je vous laisse cinq

pendant la Terreur et revint à Paris sous le Directoire, qui lui donna le portefeuille des affaires étrangères. Talleyrand avait fini par épouser civilement une madame Grant.

jours de temps, et je vous préviens que si à l'expiration du cinquième jour les négociations ne sont pas terminées, vous devrez retourner à Rome, attendu que, quant à moi, j'ai déjà pris mon parti pour une telle hypothèse. »

Telles furent, sans une syllabe de plus, les premières paroles que Bonaparte m'adressa, avec un air ni affable ni brusque. Puis il se tut, attendant ma réponse. Je dis alors « que l'envoi fait par Sa Sainteté de son principal ministre à Paris était une preuve de l'intérêt qu'elle mettait à la conclusion d'un concordat avec le gouvernement français, et que je me flattais de l'espoir d'être assez heureux pour le terminer dans l'espace de temps qu'il désirait ». Soit que cette première réponse ne lui eût pas déplu, soit qu'il n'eût pas conçu de moi une idée trop défavorable, en voyant qu'avec la grâce de Dieu je ne m'étais pas troublé par le spectacle inusité de cet imposant appareil, soit qu'il eût résolu d'avance de faire après notre rencontre ce qu'il fit effectivement, toujours est-il qu'après cet échange de paroles, il entra subitement en matière, et pendant plus d'une demi-heure, dans la même attitude et devant tout le monde, il parla sur le Concordat, sur le Saint-Siége, sur la Religion, sur l'état actuel des choses, et même sur les articles rejetés, avec une véhémence et une abondance inexprimables, sans colère toutefois ni dureté dans le langage.

Je répondis à chaque point ce que je crus devoir

dire, sans trouble d'esprit (je le répète, par une grâce spéciale du Ciel et nullement par mon propre mérite), et ne laissant aucune plainte contre Rome sans une justification convenable. Ce n'est pas ici le lieu de relater tout ce qu'il dit en cette circonstance; tel n'est pas l'objet de cet écrit. Mais je ne saurais m'empêcher de rappeler une seule chose, uniquement comme indice qu'il me donna dès ce moment de son aversion pour la Société religieuse dont je vais parler. Il dit donc « qu'il ne pouvait voir sans étonnement et sans scandale l'union du Pape avec une puissance non catholique comme était la Russie, manifestée par le rétablissement des Jésuites sur la demande de Paul Ier (qui venait de finir par une mort tragique). Cette union, ajouta-t-il, doit évidemment contrarier et blesser le Roi Catholique, puisqu'elle est faite pour plaire à un souverain schismatique. » Je répliquai avec une grande franchise « qu'il avait été très-mal informé sur ce fait, attendu que si le Saint-Père n'avait pas cru devoir refuser à l'empereur de Russie le rétablissement des Jésuites pour ses États, il n'avait pas agi sans la déférence que lui commandaient sa paternelle affection et sa haute considération pour le roi d'Espagne, et que la preuve en était dans l'intervalle de plusieurs mois écoulés entre la demande de Paul Ier et l'envoi de la Bulle, laquelle n'avait été expédiée qu'après que le Pape se fut assuré que la cour d'Espagne n'y trouverait aucun sujet de plainte ».

Après quelques réponses semblables faites par moi à beaucoup d'autres choses qu'il me dit dans cette première audience en public, il finit en répétant « que l'on commencerait donc immédiatement les négociations, n'ayant pas de temps à perdre, vu les grandes affaires qu'il avait entre les mains ». Puis me faisant un signe de la tête comme un salut, il se remit quelques pas en arrière à la place où étaient les deux autres Consuls, et me congédia de la sorte. Je fis alors une inclination (comme j'avais fait à mon entrée) et je sortis de la salle, accompagné par M. de Talleyrand jusqu'à l'endroit où il était venu à ma rencontre. De là, le même maître des cérémonies m'accompagna et me reconduisit à mon hôtel.

Cette journée ne se passa point sans que l'abbé Bernier vînt me voir. Il me dit « qu'il avait reçu du Premier Consul l'ordre de commencer immédiatement les négociations, lesquelles devaient être terminées en cinq jours, et que faute d'une conclusion, passé ce délai, je pourrais repartir. Il ajouta que le gouvernement désirait connaître en détail les raisons du Pape touchant le refus d'adopter purement et simplement le projet de concordat présenté à Rome par M. Cacault. » C'était le même projet que le Pape avait rejeté lorsque monsignor Spina le lui avait transmis. J'avais développé les motifs de son refus, ainsi que les raisons des amendements et les modifications qu'il y avait faites et que la France avait rejetées. L'abbé Bernier désirait avoir de moi sur cet

objet un mémoire qu'il aurait à remettre au Premier Consul le jour suivant.

Il ne s'était pas encore écoulé vingt-quatre heures depuis le moment de mon arrivée, après un voyage le plus rapide et le plus dénué de tout repos, y compris celui de la nuit, et il fallait me prêter à des vœux qui paraissaient des ordres, afin de ne fournir dès le commencement aucun prétexte d'irritation, et pour ne pas aliéner l'esprit de l'homme qui commandait et qui déjà était accoutumé à ne connaître aucun obstacle à ses volontés. Je réservais mes refus pour ce qui serait intrinsèque au sujet toutes les fois que la chose l'exigerait. Je crus devoir passer par-dessus tout ce qui m'était personnel, et je promis que la note serait faite.

Le mémoire, fruit des veilles d'une nuit, fut remis le jour suivant à l'abbé Bernier, et par celui-ci à M. de Talleyrand, qui devait ensuite le communiquer au Premier Consul. Le but de ce mémoire était de justifier le refus du projet de concordat tel qu'il avait été libellé par le gouvernement français, et de montrer ce qu'il y avait de raisonnable et de juste dans les modifications exigées par le Pape. J'y faisais remarquer que le Pape, en même temps qu'il cédait tant et tant de choses, ne gagnait rien de son côté, réduit qu'il était à se contenter du seul rétablissement du Catholicisme en France, sans aucune de ces prérogatives dont il avait joui autrefois, et qu'il possédait encore dans tous les autres États catholi-

ques. Je concluais que si, pour un objet aussi majeur que le rétablissement de la religion en France, la Pape devait consentir à toutes sortes de sacrifices, il ne pouvait être réduit à celui des principes, lesquels, en matière de religion, étaient invariables et ne permettaient jamais que l'erreur ou les fausses maximes fussent substituées à la vérité et aux lois de l'Église.

Le résultat de ce Mémoire ne fut pas heureux. Loin de reconnaître la raison qui guidait le Saint-Père dans son refus de souscrire purement et simplement au projet français, loin d'admettre la vérité et l'importance des sacrifices que subissait le Pape en se contentant de la modification qu'il y avait introduite, le rapport du ministre au Premier Consul, en lui remettant mon Mémoire, fut aussi bref qu'acerbe et significatif, et singulièrement propre à l'indisposer à mon égard et à le confirmer dans l'idée que mon zèle pour la cause du Saint-Siége était surtout excité par mon hostilité personnelle contre le gouvernement français. M. de Talleyrand écrivit lui-même à la marge de la première page du Mémoire que j'avais rédigé pour le Consul ces mots que je vis plus tard moi-même, lorsque ce document passa entre les mains de l'abbé Bernier : « Le Mémoire du cardinal Consalvi fait reculer la négociation beaucoup plus loin que tous les écrits qui l'ont précédé. »

Un rapport aussi défavorable, bien qu'il indisposât fortement le Premier Consul, ne ralentit pas néan-

moins le cours des négociations. J'ai déjà prévenu que ces pages n'avaient nullement pour objet d'en relater la teneur, ni d'entrer dans le fond des matières qui y furent discutées, en reproduisant les raisons qui déterminèrent le Pape et ses mandataires à adopter ou à rejeter telle ou telle clause. Comme tout cela se trouve aux archives de la Secrétairerie d'État et ressort des relations détaillées de la négociation que cette Secrétairerie a reçues, j'y renvoie. Le but de cet écrit est d'offrir l'histoire je dirai extérieure de la négociation, et non l'histoire intérieure de l'affaire, excepté cette partie du fond, qui a trop de connexion avec l'intérieur ou avec quelque événement qui s'y rapporte (comme on verra plus loin), et qu'on ne passerait pas sans préjudicier à l'intelligence des principes de conduite qui m'ont guidé dans ces péripéties. Je me contenterai de certaines remarques.

Le travail de ces négociations ne pouvait être plus opiniâtre. Bien qu'elles n'aient pas été terminées dans les cinq jours prescrits, chacun des jours en sus fut inévitablement considéré comme le dernier. On imagine facilement quelle fatigue et quelle gêne environnaient chaque conférence et chaque mémoire à rédiger. Il fallait passer les nuits et trouver encore le temps de changer, de corriger ce qu'on avait écrit avant de le remettre. Outre les conférences journalières avec l'abbé Bernier, j'en eus deux avec le Premier Consul en tête-à-tête.

Pendant toute la durée de cette affaire, j'ai pu seulement rendre visite aux deux autres Consuls, au ministre des affaires étrangères (chez lequel je dînai une fois) et aux ambassadeurs d'Espagne et d'Autriche, sans voir les autres et sans presque visiter Paris.

Lorsque je travaillais avec l'abbé Bernier, j'étais dans la position la plus désavantageuse; car, dans tout ce qui offrait quelque difficulté, il assurait sans cesse qu'il ne pouvait rien décider; qu'il lui était impossible d'adhérer à mes raisons, quelque évidentes qu'elles lui parussent, obligé qu'il était d'en référer chaque jour au Premier Consul. Quant à moi, au contraire, il ne me fut jamais permis d'envoyer un courrier pour informer et consulter le Pape, sous prétexte que l'on devait nécessairement signer le lendemain. Ma qualité de plénipotentiaire me dispensait de tout recours à Rome, me disait-on, lorsqu'on craignait de m'entendre affirmer que rien de semblable ne s'était vu dans aucun traité, et beaucoup moins dans les matières de Religion, où, en dernière analyse, c'est le Pape, et non son plénipotentiaire, qui est le maître et le régulateur.

Rien ne contribua à rendre ces négociations moins amères, encore moins à obtenir des clauses meilleures pour la Religion, pas plus toutes les facilités possibles, ni un évident esprit de conciliation, ni un empressement raisonnable, ainsi que toute sorte d'abnégation. En effet, l'Église et le Saint-Siége ne

faisaient pas seulement les plus énormes sacrifices d'argent, de territoire, de prérogatives et de droits, mais je ne proposai jamais, dans ces discussions, aucun objet temporel, tel que le recouvrement des provinces perdues, la réparation ou le soulagement des maux incalculables que l'Église avait soufferts.

Enfin on n'épargna certainement aucune diligence, aucun soin, aucune tentative, aucune bonne manière, aucune démonstration de fermeté et de vigueur qui pussent, selon les circonstances, mener l'affaire à la meilleure fin désirable, vu les éventualités où s'était placée la France, le caractère de celui qui la gouvernait et les efforts réunis des incrédules, du Clergé constitutionnel, ainsi que de tous les ennemis du Catholicisme et de Rome.

Le meilleur témoignage de tout cela est assurément celui des deux ambassadeurs d'Autriche et d'Espagne, et surtout du premier. Le comte de Cobenzel était, comme on sait, le ministre de l'empereur François, envoyé expressément à Paris pour traiter les affaires alors sur le tapis. Il vint plusieurs fois user de son influence auprès de moi pour me presser d'achever le Concordat. Il me répétait sans cesse que si le Premier Consul ne s'arrangeait pas avec Rome, s'il se détachait définitivement du chef de la Religion catholique, l'incendie et la ruine qui en résulteraient ne se borneraient pas à la France, — bien que cette seule perte fût immense pour l'Église, — mais que le Premier Consul voudrait des com-

plices de sa défection, afin d'en diminuer aux yeux des peuples l'impression et l'horreur et d'en empêcher les résultats fâcheux à son autorité; qu'il forcerait la main, comme il l'avait dit plus d'une fois, aux autres gouvernements, et entraînerait à sa suite l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Hollande, et tous les pays où se ressentait sa puissance déjà sans bornes et irrésistible. L'ambassadeur autrichien énumérait les conséquences fatales d'un tel bouleversement et pour la Religion et pour l'État. Il faisait ressortir la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité radicale de réparer, en un tel genre de choses, les pertes déjà consommées (ainsi que l'enseignent l'histoire et l'expérience), même dans la supposition de certains changements, ce qui alors n'apparaissait sous tous les points de vue que dans un lointain fort éloigné. Il me conjurait, pour le bien même de la Religion et des divers États, de tenter tout ce qui n'était pas décidément impossible pour la ratification d'un concordat sans lequel la ruine universelle était irréparable.

Ces observations et ces prières, par trop vraies et trop fondées sur la position du moment et le caractère du régulateur des destinées communes, ne me firent pourtant pas dévier d'une ligne de mes instructions ni de mes devoirs. J'en sentais toute la force, j'en découvrais toute l'importance. Néanmoins elles n'eurent d'autre effet que de me confirmer dans la détermination que me dictaient les ordres mêmes du

Saint-Père, savoir : de ne pas rompre les négociations et de ne pas refuser le Concordat, parce que je ne l'aurais point obtenu aussi bon que possible, mais de ne pas le signer non plus en outre-passant les instructions que le Saint-Siége m'avait intimées, et dont j'ai fait mention plus haut.

C'est dans cette vue que j'ai poursuivi, durant à peu près vingt-cinq jours (je ne saurais préciser davantage), les conférences avec l'abbé Bernier, étant perpétuellement assisté du prélat Spina et du théologien Caselli. Je travaillais en commun avec eux; ils assistaient à tous les entretiens, minutaient en commun avec moi, chaque jour, les réponses aux propositions de l'abbé Bernier, et déterminaient avec moi les objections à lui opposer. Ce n'est pas le lieu de dire quels efforts, quelles angoisses coûtèrent ces conférences, quels obstacles incroyables s'y rencontrèrent, quelles furent les prétentions du gouvernement français, dans quelles entraves fut mis celui qui agissait pour le Saint-Siége, car ce n'est pas la fin principale de cet écrit, comme je l'ai dit en commençant. Il est un point cependant que je ne puis passer sous silence. Il faut justifier non pas tant celui qui a négocié le Concordat à Paris (la chose est déjà faite par le projet de concordat amendé à Rome avant ma mission, quoiqu'il ait été rejeté par le gouvernement français, à défaut de plusieurs concessions pour d'autres objets) que le Saint-Siége lui-même, qui s'est cru dans la nécessité inévitable d'y adhérer,

après avoir épuisé tous les moyens et tous les efforts imaginables pour détourner le gouvernement français de cette demande. Je veux parler de l'affaire de la démission des anciens évêques.

Le Premier Consul avait déclaré dès le principe qu'il était indispensable de réduire de moitié au moins le nombre des anciens évêchés, afin de pouvoir doter les nouveaux, eu égard à l'usurpation des biens ecclésiastiques qu'on devait regarder comme irrémédiable, à moins qu'on ne cherchât à y voir un obstacle éternel au rétablissement du culte catholique en France. Il avait encore déclaré d'une manière plus forte et plus immuable que le gouvernement nouveau n'avait aucune confiance dans les évêques titulaires, partisans de l'ancien régime, pour lequel ils avaient émigré à la suite de la dynastie expulsée; qu'il n'entendait à aucun prix qu'ils occupassent les nouveaux siéges, hormis ceux qui, ayant offert leur démission, seraient ensuite nommés à des siéges vacants par le pouvoir consulaire, auquel ils en seraient redevables. Avant que je fusse accrédité par Rome, le Pape avait fait des efforts inexprimables pour détourner le gouvernement de cette prétention, mais le Saint-Père trouva une résistance invincible. Le gouvernement français déclarait formellement qu'on ne ferait jamais de concordat, et par conséquent que la Religion catholique ne se rétablirait point en France, si le Pape ne s'engageait pas, dans un des articles du traité (comme on le voyait dans le

projet du gouvernement), à faire donner aux anciens évêques leur démission. En cas d'un refus, le Pape était obligé de déclarer leurs siéges vacants et d'instituer canoniquement sur les nouveaux siéges les évêques nommés par le nouveau gouvernement, au nom de sa souveraine autorité.

Quand le Pape fut convaincu sans aucun doute qu'il n'obtiendrait qu'au prix de cet article le rétablissement de la Religion catholique dans les populeuses provinces de la France, il avait cédé, quoique avec la plus extrême amertume, à la force des circonstances, et cela de l'avis unanime du Sacré Collége[1]. Il considérait le très-grand bien ou le très-grand mal qui résulterait du rétablissement ou du non-rétablissement de la Religion dans ce pays, non-seulement pour la France elle-même, mais pour les États qu'elle entraînerait dans son parti, lorsque aurait lieu cette décisive question de l'Église catholique. Il considérait aussi qu'en supposant que les anciens évêques refusassent de contribuer à un avantage aussi inestimable et préférassent leurs propres intérêts à ceux de la Religion, ce fait seul les rendait indignes qu'on eût pour eux des égards funestes à la Religion et à l'Église. Du reste, l'histoire de l'Église offrait d'écla-

[1] Lorsque le pape Pie VII, après de longues hésitations, eut accordé la terrible clause qui détruisait l'ancien épiscopat français et établissait sur ses ruines de nouveaux évêques empruntés à la Révolution, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Nous voulons bien aller jusqu'aux portes de l'enfer ; mais nous entendons nous arrêter là. »

tants exemples de cette conduite dans des cas semblables et même moins pressants.

Ces réflexions avaient décidé le Saint-Père à accepter cet article avant même que j'eusse quitté Rome. Mais je savais combien cette épine déchirait cruellement son âme. Je ne laissai donc pas, dans le cours des négociations de Paris, de tenter tous les travaux d'Hercule (qu'on me permette une allusion inspirée par le nom que je porte) pour déterminer le Premier Consul à y renoncer. Ce fut en vain que, dans nos entretiens privés, je m'efforçai de lui faire goûter quelqu'une de toutes les raisons que je pouvais imaginer dans ce but. En vain lui représentai-je que les évêques anciens, lui devant leur rappel à la tête de leurs Églises, lui en auraient toute l'obligation[1], et que ce lien, joint à celui du serment qu'ils devaient prêter, l'assurait de leur fidélité. Quand je vis que ces arguments étaient inutiles, — il y répondait par d'autres qui se disent tirés de la nature du cœur humain, et par conséquent de la sottise, comme il s'exprimait, qu'il y a à se flatter qu'ils changeraient leur cœur et s'attacheraient de bonne foi au nouveau gouvernement, — je fis l'essai

[1] L'empereur Napoléon, qui, déporté sur un rocher au milieu de l'Océan, a fait de si étonnants aveux dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, disait un jour en parlant des évêques nommés avant la Révolution (tome II, page 6) : « Tous ces anciens évêques eurent ma confiance et nul ne la trompa. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ceux dont j'ai eu à me plaindre sont précisément ceux que j'avais faits moi-même. »

d'un motif qui semblait devoir l'emporter. Je m'appuyai sur les maximes qu'on professe en France. Je lui soutins que les priviléges tant vantés et les si fameuses libertés de l'Église gallicane allaient recevoir par ce fait un échec dont les histoires du pays ne renfermaient assurément aucun exemple. Faire déposer par le Pontife, grâce à un acte de sa suprême autorité, quatre-vingt-dix ou cent évêques français tous ensemble, au cas où ils se refuseraient à la demande de la démission volontaire qu'on exigeait d'eux; les déposer sans procès, sans jugement, pour leur en substituer de nouveaux; si, disais-je, ce n'est pas injuste, à cause de la fin qu'on veut atteindre, c'est assurément attribuer au Pape sur les Églises de France une autorité telle que cela suffit pour jeter à terre le grand colosse de ses libertés et priviléges tant vantés. Et c'était vrai.

Je ne laissai pas de faire observer aussi que si le Saint-Siége avait été animé du désir d'exercer cette suprême autorité dans un pays où elle avait rencontré tant de résistance, au lieu de s'opposer si vigoureusement, comme je le faisais, à la demande du Premier Consul, le Pape aurait dû saisir volontiers cette occasion; mais, ajoutai-je, ses justes déférences pour des évêques si bien méritants de la Religion par leur fermeté pendant la crise révolutionnaire lui faisaient désirer le contraire.

Rien n'ébranla le Premier Consul. Tout ce que je pus obtenir fut que le Pape formulerait à sa volonté

le Bref par lequel il réclamerait aux évêques leur démission volontaire. Et assurément le Bref fut rédigé ensuite dans la forme et la plus honorable, et la plus officieuse, et la plus affectueuse qu'on pût souhaiter à leur égard. Mais il était impossible d'arriver à obtenir qu'on ne fît pas mention dans ce Bref de la nécessité où serait le Pape, dans le cas d'un refus, de passer outre en vertu de son autorité suprême, afin d'obtenir le bienfait du rétablissement de la Religion en France. Je l'avais proposé, pour ne pas les désobliger, dans la demande elle-même. Le Premier Consul objecta que, sans cette insinuation, aucun ne signerait la démission espérée, et qu'alors l'exercice du pouvoir absolu sur un bien plus grand nombre deviendrait plus violent et ferait plus de bruit.

Que n'a pas coûté au Saint-Siége ce Concordat! Je n'en dirai qu'une seule chose, c'est que le prix de tous ses sacrifices, la compensation de toutes ses concessions, le contre-poids de toutes ses peines, fut toujours la certitude de l'extinction totale du schisme et l'abandon sincère du clergé constitutionnel, que le gouvernement français promettait de la manière la plus solennelle et la plus authentique comme l'effet du Concordat, si l'on parvenait à le rédiger[1].

[1] Le Concordat, tel qu'il était sorti des mains de Bonaparte et du cardinal Consalvi, apparaissait à la Révolution comme la ruine au moins momentanée de ses espérances. Elle ne pouvait ni en

A force d'indicibles fatigues, de souffrances et d'angoisses de tout genre, enfin arriva le jour où il semblait qu'on touchât au terme désiré, c'est-à-dire à la conclusion, quant à la substance, de ce même projet de traité amendé à Rome, que le gouvernement français avait repoussé avant mon voyage, et

amortir ni en retarder les effets; elle conçut l'idée de faire tourner mystérieusement à son profit les impétuosités de caractère du Premier Consul. Elle recruta des complices; chacun, dans la mesure de ses passions ou de ses intérêts, poussa Bonaparte dans la voie des exigences. On calculait que par là on rendrait le Siége romain odieux à l'épiscopat émigré, et qu'on répandrait sur la France un germe de soupçon ou de division qui fructifierait peut-être. Une lettre de l'abbé Bernier au cardinal secrétaire d'État ne laisse aucune incertitude sur le plan projeté. Bernier avait joué double jeu pendant les négociations du Concordat; il le jouait encore.

« Votre Éminence, écrit-il à la date du 6 octobre 1801, a dû recevoir, par des envois successifs, les actes de démission des évêques insermentés. Ils ont dû être pour le cœur du Très-saint Père et pour le vôtre une douce consolation et une belle récompense. Nos pressentiments de Paris, que Votre Éminence me permettait d'exposer avec elle, se réalisent, comme nous l'avions toujours espéré. L'Épiscopat français se montre digne de son antique gloire, de ses malheurs passés et de ses épreuves présentes. Il s'immole de ses propres mains avec une sublime abnégation, dont Sa Sainteté doit être vivement émue, et que le Premier Consul admire tout haut. Mais il n'y a plus maintenant à en douter, il surgira des résistances en Angleterre et peut-être en Allemagne. Les évêques réfugiés dans ces deux pays mêlent un peu de politique aux affaires religieuses. Ils diffèrent, ils temporisent, ils se rejettent sur des propositions impraticables, et ils servent ainsi la cause de l'ennemi commun. Asseline, Dillon et Conzié m'inquiètent par-dessus tout. A trois points de vue différents, ce sont les trois chefs de la résistance.

» Dans les entretiens intimes que Votre Éminence a daigné m'accorder, je lui ai parlé avec une franchise qu'elle encouragea, et avec une sincérité qu'elle eut la bonté de reconnaître. Je lui ai souvent

qui avait fait enjoindre à M. Cacault de quitter Rome dans le terme de cinq jours.

L'abbé Bernier, qui portait chaque soir au Premier Consul le résultat des conférences, et nous faisait part de son adhésion quand il arrivait à l'obtenir, après les paroles les plus persuasives et les plus

exprimé mes sentiments les plus secrets, et les événements politiques auxquels mon nom se trouve attaché ne me permettent pas le parjure. Au milieu des plus graves incidents de la guerre civile, j'ai compris que nous marchions sur une route sans issue; et dès qu'il m'a été donné d'y voir un peu clair, j'ai cru de mon devoir de me rallier au principe sauveur de l'ordre et de la religion, dont le général Bonaparte était l'emblème. J'ai concouru selon mes forces au rétablissement des lois, et Dieu m'est témoin que, même en paraissant louvoyer dans nos si laborieuses conférences sur l'acte auquel votre nom se trouve attaché d'une si glorieuse manière, je n'ai eu qu'un but, arriver de concert avec Votre Éminence à l'achèvement du Concordat, qui soulevait tant de difficultés. Aujourd'hui, je voudrais que Votre Éminence me permît de lui donner un simple avis, avec le profond respect que je professe pour un prince de l'Église et l'affectueuse admiration que je porte à sa personne et à son génie.

» La Révolution ne désarme point; elle semble attendre un événement imprévu et mettre ses espérances dans un cas de force majeure. Elle a des accents de colère et des imprécations contre les évêques résistant à la prière bien plus qu'aux ordres de Sa Sainteté. Eh bien, ces imprécations sont une feinte de guerre et un moyen pour pousser le Premier Consul à des actes regrettables. Personne, vous le savez, n'exerce une influence directe sur sa volonté ou sur ses décisions. C'est ainsi que vous l'avez si justement et si spirituellement défini : l'homme de la spontanéité réfléchie. Il sent très-vivement le besoin de mettre un terme à toutes les agitations; il veut calmer la France et la forcer à un grand repos moral, après tant de terribles secousses. Le Concordat lui a offert le plus sûr moyen d'arriver à son but si chrétien et si louable; mais ce Concordat, Votre Éminence le sait mieux que moi, n'a pas l'assentiment de tout le monde. Il a des adversaires publics comme la dé-

grands efforts, annonça finalement un jour (c'était le 13 juillet) que le Premier Consul acceptait tous les articles discutés, et que, par conséquent, on transcrirait le jour suivant les deux copies authentiques du traité. Après sa signature et celle du Pape, ces copies devaient rester entre les mains de chacune

funte Église constitutionnelle; il en a d'autres cachés, et qui sont ainsi beaucoup plus dangereux. Deux hommes surtout, dont Votre Éminence a appris à se défier à Paris, ne cessent, par toute sorte de moyens possibles, de pousser le Premier Consul à toujours exiger et à ne jamais rien céder au Pape. Les arguments qu'on emploie, Votre Éminence les sait par cœur, car elle les a réfutés par sa franchise dans la discussion, par sa loyauté dans les actes et par sa promptitude dans les résolutions.

» Dans une pensée aussi catholique que patriotique, le Premier Consul a résolu de terminer toutes les difficultés relatives au Concordat. On se sert de cette intention pour l'exciter contre la cour de Rome; on voudrait le faire peser violemment sur les déterminations du Saint-Père, afin qu'il fût dit en émigration que le Pape n'a plus la liberté de ses appréciations, et qu'ainsi les évêques ont raison de ne pas se prêter à ce qu'on leur demande. Le second Consul, qui est parfaitement au courant de cette tactique, me l'a dévoilée ainsi qu'à M. Portalis; mais nous n'avons pas jugé le moment opportun pour en prévenir le Premier Consul. Il désire avec ardeur que tout soit arrangé pour l'époque qu'il a fixée; tout ce qui abonde dans ce sens lui plaît, et les ennemis de l'Église se servent de ce moyen pour affaiblir ou dénaturer le grand acte que nous avons consommé. Tant que les évêques émigrés n'auront pas adhéré au Concordat par une démission pure et simple, la réconciliation de la France avec l'Église sera œuvre morte; il n'y aura rien de complet que lorsque le schisme et la foi exagérée seront confondus dans un même sentiment de respect et d'obéissance à l'égard du Vicaire de Jésus-Christ. La précipitation peut-être nécessaire que l'on met vis-à-vis de la cour de Rome est le fait gouvernemental du Premier Consul, mais ce n'est pas un acte qui lui soit personnel.

» Votre Éminence connaît la position; c'est à sa perspicacité bien

des deux parties contractantes. Il me demanda si je voulais signer seul; qu'alors le frère du Premier Consul, Joseph Bonaparte, qu'il prétendait placer sur le même rang que moi, signerait du côté du gouvernement français; que si je voulais m'associer d'autres personnes dans la signature, j'avais à indiquer combien et lesquelles, afin que le Gouvernement en choisît de son côté un nombre égal et de

éprouvée que je m'adresse confidentiellement et en toute sécurité. Il y a évidemment autour du Premier Consul des gens qui ont intérêt à l'entraîner loin de la route qu'il s'est si glorieusement tracée. Ces gens sont les débris de tous les systèmes politiques ou impies que le Concordat est venu renverser les uns sur les autres. Les passions révolutionnaires ne sont pas étouffées, elles se réveillent; par un fatal concours de circonstances, elles peuvent, dans l'esprit des bons, semer des germes de malveillance ou de méfiance envers le Siége apostolique. C'est là même, n'en doutons pas, leur principal but. La Révolution fait représenter dans les provinces catholiques les évêques, ses premières victimes, comme des hécatombes que le Pape traîne aux pieds du Premier Consul. Elle exalte leur résistance, parce qu'elle espère en tirer un jour ou l'autre d'heureux résultats. Si cet état de choses continue, il n'y a pas de doute qu'il naîtra un nouveau schisme tout opposé à celui de la Constitution civile. Dieu nous en préserve!

» En attendant qu'il soit loisible de soumettre cela au Premier Consul, et de lui en faire toucher les inconvénients, j'ai osé croire que Votre Éminence me saurait peut-être quelque gré de parler avec elle en toute confiance. Il serait donc bon et salutaire d'agir isolément et individuellement sur quelques prélats, et de leur montrer à cœur ouvert la fâcheuse situation dans laquelle l'Église et la France peuvent retomber. Ces prélats ont tous de grandes vertus, plusieurs de grands talents. Je sais que le Saint-Père a pour eux une tendresse toute paternelle, et que Votre Éminence professe à leur égard une estime fondée sur la justice. Mais sous la nécessité qui nous étreint, il faut que ces vertus aillent jusqu'à l'héroïsme du sacrifice chrétien, et qu'elles adhèrent au lieu de se laisser forcer la

même qualité. Je répondis que je pouvais sans doute signer seul, puisque mon arrivée en dernier lieu et ma qualité ôtaient le droit d'intervenir à tout autre mandataire antérieur; mais que je désirais reconnaître le mérite de qui avait travaillé à cette grande négociation avant moi, et ne causer de déplaisir à personne. J'ajoutai que je ferais donc signer avec moi le prélat Spina et le théologien Caselli. L'abbé Bernier me dit

main. Ce sera beaucoup plus digne du Souverain Pontife et du corps épiscopal; le Premier Consul, qui n'est jamais en reste pour admirer les beaux caractères et les actes de dévouement, n'oubliera pas ces auxiliaires inattendus. Nous cherchons à dominer la Révolution ou à l'affaiblir : elle est l'ennemie naturelle de l'Église; que l'Église ne se divise pas au moment du succès.

» C'est à Londres qu'est le siége de l'opposition épiscopale; Votre Éminence seule peut en triompher. Ainsi, sans qu'ils s'en doutent, les évêques émigrés auront donné un terrible dessous à la Révolution. Que Votre Éminence daigne appuyer fortement sur cette idée fondamentale, et ils apprécieront la situation intolérable que l'on veut faire à l'Église et à eux-mêmes. »

Cette lettre de l'abbé Bernier fut pour le Pape une nouvelle source d'inquiétudes et de tourments. L'Église romaine avait vu la Révolution à l'œuvre; de partout il s'élevait un cri d'horreur contre la Démagogie. Partout en effet elle avait porté, avec la dissolution des mœurs, le mépris du culte, la haine de l'autorité, l'effroi, le vol légal et la servitude, sous prétexte d'affranchissement. Perpétuer ou entretenir les orages, agiter toujours, calomnier sans cesse, était, dès ce temps-là, la tactique des Démagogues. Bernier l'avait devinée, Consalvi crut saisir un moyen de la paralyser. Charles Erskine, prélat romain, fut chargé, le 11 novembre 1801, d'une mission particulière auprès des évêques français résidant à Londres. Cette mission, à laquelle n'était pas étrangère la lettre de l'abbé Bernier, eut pour but de leur faire verbalement connaître la position du Saint-Siége, la nécessité d'éteindre un trop long schisme, et l'indispensable besoin de relever la Religion de ses ruines.

qu'il allait porter ma réponse au Premier Consul, et que, dans la matinée suivante, il viendrait m'annoncer ceux que le général aurait choisis pour signer, ce qui devait avoir lieu dans la journée. Il m'avertit de préparer une copie du Concordat déjà convenu pour y apposer les signatures respectives; comme lui, de son côté, en ferait une copie semblable.

Dans la matinée du jour suivant, il me déclara que le Premier Consul avait nommé le conseiller d'État Cretet pour être l'égal du prélat Spina, et lui-même, abbé Bernier, pour répondre à la personne du père Caselli. Il ajouta qu'il ne paraissait pas décent de faire la cérémonie de la signature d'un acte aussi solennel et aussi décisif dans un hôtel comme le mien. (J'habitais, avec les deux autres délégués, à l'*hôtel de Rome*.) Bernier me proposait, et c'était le désir du Premier Consul, de me conduire avec mes deux collègues chez Joseph Bonaparte. J'y adhérai en mettant de côté toute étiquette non indispensable. Il dit qu'il viendrait lui-même nous prendre un peu avant les quatre heures du soir, afin de nous conduire au lieu choisi, « où, assurait-il, nous en finirions dans un quart d'heure, n'ayant rien autre chose à donner que six signatures, lesquelles, y compris les félicitations, ne demandent pas même un si long temps ». Il nous montra alors *le Moniteur* du jour, où le Gouvernement avait fait annoncer au public (qu'on note cette circonstance) la conclusion de l'affaire par ces paroles :

« Le cardinal Consalvi a réussi dans l'objet qui l'a amené à Paris[1]. »

Bernier ajouta que le jour suivant, 14 juillet, où se célébrait alors la plus grande fête en France[2], le Premier Consul voulait proclamer, dans un dîner public de trois cents couverts et plus, l'heureuse nouvelle de la signature de ce solennel traité, qui surpassait de beaucoup le Concordat de François Ier avec Léon X, par l'importance du rétablissement de la Religion en France, après la révolution sans exemple qui venait d'éclater.

Un peu avant les quatre heures de l'après-midi, Bernier arriva, un rouleau de papier à la main, rouleau qu'il ne développa point, mais qu'il dit être la copie du Concordat à signer. Nous prîmes la nôtre, ainsi qu'il était convenu, et nous allâmes ensemble à la maison du citoyen Joseph (comme on disait alors), frère du Premier Consul.

Il me reçut avec les plus grandes marques de politesse.

Quoiqu'il eût été ambassadeur à Rome, je n'avais pas eu l'occasion de lui être présenté, n'étant encore que prélat. Dans le peu de jours que je restai à

[1] On trouve au *Moniteur* du 24 messidor an IX cette note qui est bien plus explicite : « Le cardinal Consalvi a réussi dans les négociations dont il a été chargé par le Saint-Siége auprès du gouvernement. »

[2] Cette fête patriotique était la prise de la Bastille, anniversaire assez singulièrement choisi pour célébrer le retour aux idées religieuses et sociales.

Paris, je ne l'avais pas rencontré en lui faisant une visite d'étiquette comme au frère du chef du Gouvernement, car il se retirait assez souvent à la campagne. Ce fut donc la première fois que nous nous vîmes. Après les compliments d'usage, il nous engagea tous à nous asseoir autour de la table qu'on avait préparée à cet effet, et il dit aussi lui-même, comme avait fait l'abbé Bernier : « Nous en finirons vite, n'ayant rien autre chose à faire que de signer, puisque tout est déjà terminé. »

Assis autour de la table, on consacra un moment à la question de savoir qui signerait le premier. Il semblait à Joseph Bonaparte que cet honneur lui était dû comme au frère du chef de l'État. Je lui fis remarquer, de la manière la plus douce et avec la fermeté nécessaire en cette rencontre, que ma qualité de cardinal et de légat du Pape ne me permettait pas d'accepter le second rang dans les signatures à apposer; que sous l'ancien régime de France, comme partout, les Cardinaux jouissaient d'une préséance non contestée, et que je ne pouvais pas céder en un point, ne regardant pas ma personne, mais la dignité dont j'étais revêtu. Je rends à Joseph cette justice, qu'après quelques difficultés, il fit retraite de fort bonne grâce, et me pria de signer le premier. Il devait signer le second, puis le prélat Spina, le conseiller Cretet, le père Caselli, et enfin l'abbé Bernier.

On mit la main à l'œuvre, et j'allai prendre la plume.

Quelle fut ma surprise, quand je vis l'abbé Bernier m'offrir la copie qu'il avait tirée de son rouleau comme pour me la faire signer sans examen, et qu'en y jetant les yeux, afin de m'assurer de son exactitude, je m'aperçus que ce traité ecclésiastique n'était pas celui dont les commissaires respectifs étaient convenus entre eux, dont était convenu le Premier Consul lui-même, mais un tout autre! La différence des premières lignes me fit examiner tout le reste avec le soin le plus scrupuleux, et je m'assurai que cet exemplaire non-seulement contenait le projet que le Pape avait refusé d'accepter sans ses corrections, et dont le refus avait été cause de l'ordre intimé à l'agent français de quitter Rome, mais, en outre, qu'il le modifiait en plusieurs endroits, car on y avait inséré certains points déjà rejetés comme inadmissibles avant que ce projet eût été envoyé à Rome.

Un procédé de cette nature, incroyable sans doute, mais réel, et que je ne me permets pas de caractériser, — la chose d'ailleurs parle d'elle-même, — un semblable procédé me paralysa la main prête à signer. J'exprimai ma surprise, et déclarai nettement que je ne pouvais accepter cette rédaction à aucun prix[1]. Le frère du Premier Consul ne parut

[1] Le fait que le cardinal Consalvi raconte ici et qu'il entoure des plus minutieux détails est resté ignoré jusqu'à la publication de ces *Mémoires*. Aucun des écrivains ou des annalistes qui ont parlé du Concordat et des négociations précédant la signature de ce grand acte — et leur nombre est infini — ne firent jamais l'allusion même la plus détournée à cet événement capital. Adversaires ou partisans

pas moins étonné de m'entendre me prononcer ainsi. Il disait ne savoir que penser de tout ce qu'il voyait. Il ajouta tenir de la bouche du Premier Consul que tout était réglé, qu'il n'y avait plus qu'à signer. Comme je persistais à déclarer que l'exemplaire contenait tout autre chose que le Concordat arrêté, il ne sut que répondre qu'il arrivait de la campagne, où il traitait des affaires d'Autriche avec le comte de Cobenzel; qu'étant appelé précisément pour la cérémonie de la signature du traité, dont il ne savait rien pour le fond, il était tout neuf, et ne se croyait choisi que pour légaliser des conventions admises de part et d'autre.

Moi, je n'oserais pas, aujourd'hui, affirmer avec certitude s'il disait vrai ou s'il disait faux. Je ne sus pas le reconnaître alors davantage; mais j'ai toujours incliné, et j'incline encore à croire qu'il était dans

de l'empereur Napoléon, amis ou ennemis de l'Église, tous gardent le plus profond silence sur l'acte en question. C'est le cardinal Consalvi qui le premier le révèle à l'histoire. Il ne nous appartient pas de confirmer ses assertions, encore moins de les nier sans preuves. Nous ne sommes dans ce moment qu'un simple traducteur; mais, en face d'une révélation aussi extraordinaire et faite par un pareil homme, nous croyons qu'il est du devoir des publicistes officieux ou officiels de fouiller dans les archives de l'Empire et de nous apprendre le résultat de leurs investigations. Il est impossible qu'il ne se trouve pas dans ces Archives trace ou vestige de cet incident extraordinaire, et que la lumière ne sorte point d'une discussion sérieuse et basée sur des documents contradictoires. C'est cette lumière que nous invoquons; nous serions bien heureux d'avoir à déclarer que le Cardinal s'est trompé dans une circonstance aussi solennelle.

une ignorance absolue, tant il me parut éloigné de toute dissimulation dans ce qu'il fit durant cette interminable séance, et sans jamais se démentir. Comme l'autre personnage officiel, le conseiller d'État Cretet, en affirmait autant, et protestait ne rien savoir, et ne pouvoir admettre ce que j'avançais sur la diversité de rédaction, jusqu'à ce que je la leur eusse démontrée par la confrontation des deux copies, je ne pus m'empêcher de me retourner vivement vers l'abbé Bernier.

Quoique j'aie toujours cherché dans le cours de la négociation à éviter tout ce qui aurait tendu à suspendre la marche des choses et à fournir prétexte à la colère et à la mauvaise humeur, je lui dis que nul mieux que lui ne pouvait attester la vérité de mes paroles; que j'étais très-étonné du silence étudié que je lui voyais garder sur ce point, et que je l'interpellais expressément pour qu'il nous fît part de ce qu'il savait si pertinemment.

Ce fut alors que, d'un air confus et d'un ton embarrassé, il balbutia qu'il ne pouvait nier la vérité de mes paroles et la différence des concordats qu'on proposait à signer; mais que le Premier Consul l'avait ainsi ordonné, et lui avait affirmé qu'on est maître de changer tant qu'on n'a point signé. Ainsi, continua Bernier, il exige ces changements, parce que, toute réflexion faite, il n'est pas satisfait des stipulations arrêtées.

Je ne détaillerai pas ce que je répliquai à un aussi

étrange discours, et par quels arguments je démontrai combien cette maxime, qu'on peut toujours changer avant d'avoir signé, était inapplicable au cas actuel. Ce que je relevai bien plus vivement encore, ce fut le mode, la surprise employés pour réussir; mais je protestai résolûment que je n'accepterais jamais un tel acte, expressément contraire à la volonté du Pape, d'après mes instructions et mes pouvoirs. Je déclarai donc que si, de leur côté, ils ne pouvaient pas ou ne voulaient pas souscrire celui dont on était convenu, la séance allait être levée.

Le frère du Premier Consul prit alors la parole. Il s'efforça de la manière la plus pressante d'appuyer sur les conséquences de la rupture des négociations, non moins pour la Religion que pour l'État, et non moins pour la France, cette grande partie du Catholicisme, que pour tous les pays où l'on éprouvait sa toute-puissante influence. Il faut faire, répétait-il, toutes les tentatives imaginables pour ne pas nous rendre, nous présents, responsables de si cruels désastres. Il faut parvenir à nous entendre et à nous rapprocher autant que possible; il faut le faire ce jour-là même, parce que la conclusion du traité religieux a été annoncée dans les journaux, et qu'on en doit proclamer la signature au grand dîner du lendemain [1].

[1] Une lettre officielle, adressée, le 12 juillet 1801, au citoyen Joseph Bonaparte par le secrétaire d'État Hugues Maret, plus tard duc de Bassano, vient singulièrement corroborer le récit du cardinal

Il n'est pas difficile, reprenait-il, de se figurer à quel degré d'indignation et de fureur (ce sont ses termes) s'emporterait un caractère qui ne cédait à aucun obstacle, comme celui de son frère, s'il devait paraître, aux yeux du public, avoir inséré dans ses propres journaux une fausse nouvelle sur un si grave objet.

Joseph Bonaparte me suppliait en conséquence de tenter au moins, dans cette même journée, un accommodement quelconque. Me voyant une invincible répugnance à discuter le projet libellé dans l'exemplaire du Gouvernement apporté par l'abbé Bernier (je m'étais posé, dans les réponses que je lui adressais successivement, comme absolument décidé à ne pas toucher à ce projet déjà rejeté par le Pape et exclu définitivement dès l'ouverture de la négocia-

Consalvi. Maret écrit, et sa lettre se trouve au premier volume, page 201, des *Mémoires du roi Joseph Bonaparte :*

« J'ai eu l'honneur de me rendre chez vous, citoyen, pour vous remettre l'expédition de l'arrêté qui vous nomme, avec les citoyens Cretet et Bernier, ministre plénipotentiaire pour traiter avec la cour de Rome des matières ecclésiastiques actuellement en discussion. Le Premier Consul désire que cette négociation soit terminée dans les vingt-quatre heures. Il attache un grand prix à ce que la convention à intervenir porte la date du 14 juillet. Vous jugerez sans doute, en prenant connaissance de cette affaire, qu'elle est parvenue à un point de maturité tel, qu'une prompte conclusion peut être demandée à la sagacité et au zèle des plénipotentiaires. Les citoyens Bernier et Cretet se rendront demain chez vous, à neuf heures du matin, pour l'ouverture des opérations.

» Le ministre des relations extérieures vous remettra les projets de convention déjà rédigés contradictoirement et provisoirement, ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires. »

tion), il n'avait pas de difficulté à mettre en discussion le plan déjà adopté de mon exemplaire. Il croyait qu'on devait essayer de le modifier de manière qu'on pût espérer que le Premier Consul l'accueillerait sans peine. Le poids des réflexions qu'il venait de faire, la politesse de son ton et de ses manières dans ce qu'il m'objectait et me répondait, me firent, de l'avis du prélat Spina et du théologien Caselli, qui devaient signer avec moi pour le Saint-Siége, consentir enfin à commencer ce travail. Je m'y décidai, moins dans l'espérance de réussir, attendu ma résolution immuable de ne pas me départir d'un point de la substance de ce plan qu'on rejetait après l'avoir accepté, que pour ne pas paraître incivil et déraisonnable, en repoussant une tentative d'accommodement sur un objet aussi grave, tentative qu'on me proposait avec une exquise urbanité.

On prit en main le plan de l'exemplaire que j'avais apporté, et on commença la discussion vers les cinq heures de l'après-midi. Pour comprendre combien elle fut sérieuse, combien exacte, combien débattue successivement de part et d'autre, combien laborieuse, combien pénible, il suffira de dire qu'elle dura, sans interruption aucune, sans aucun repos, pendant dix-neuf heures de suite, c'est-à-dire jusqu'à midi du jour suivant. Nous y passâmes toute la nuit, sans renvoyer ni les domestiques, ni les voitures, comme il arrive quand on espère finir d'heure en heure une affaire en train. Il était donc midi. On

parvenait à s'entendre sur tous les articles, un seul excepté, selon la teneur du plan amendé à Rome, puis accepté à Paris, avec certaines modifications non substantielles, et rejeté enfin inopinément par le Premier Consul de la manière que j'ai décrite. On avait réussi à s'entendre de nouveau sur tous les articles d'après la teneur de l'ancien plan, au moyen de nouvelles modifications également non substantielles dont le Saint-Siége ne devait pas être mécontent, au point où en étaient les choses.

Mais on ne put en aucune manière tomber d'accord sur un article dont les modifications du gouvernement français entamaient la substance ou, pour mieux dire, arrivaient à formuler une maxime que le Saint-Siége pouvait bien souffrir à titre de fait (comme cela était arrivé et arrivait encore), mais qu'il ne pouvait jamais approuver (*canonizzare*) à titre de convention.

Nous n'avions pu en aucune manière tomber d'accord sur cet article, et allait sonner l'heure où le frère du Premier Consul devait indispensablement assister à la revue et rendre compte de la signature. Il serait impossible d'énumérer les assauts qu'alors on me livra pour que je me prêtasse au désir du gouvernement français sur cet article. On me suppliait de céder, afin que le frère du Premier Consul n'eût pas à lui transmettre la fatale nouvelle de la rupture.

Rien ne put me décider à agir contre ce qui était le plus sacré de mes devoirs. Je restai ferme dans la

négative, mais je proposai un parti que j'indiquais comme le seul qui me fût permis. Je leur déclarai que, dans l'impossibilité où j'étais d'adhérer à ce qui non-seulement outre-passait mes pouvoirs, mais n'était pas même conforme à nos maximes, je signerais tout le reste du Concordat, en laissant en question cet article, dont on renverrait la décision au Saint-Père. J'offrais d'expédier un courrier pour l'informer des motifs du gouvernement français et de mes objections à l'encontre, promettant en même temps de faire ressortir fidèlement et entièrement la nécessité où se croyait le Gouvernement d'exiger cet article, vu le besoin des circonstances. Je fis observer que, le Concordat ne pouvant être publié avant les ratifications respectives, cette réserve n'offrait aucun fâcheux résultat. Elle n'empêchait même pas d'annoncer en général la conclusion de l'affaire, car il n'était pas présumable que, réduite à un seul point, le Saint-Père, uni au gouvernement français dans un sentiment réciproque de bon accord, n'évoquât un trait de conciliation.

Voilà, ajoutai-je, tout ce que je puis faire sans manquer à mes devoirs, et je ne saurais aller au delà même d'un pas.

La justesse de mes raisons ne pouvait manquer de frapper l'esprit du frère du Premier Consul comme celui des deux autres. On s'arrêta donc à ce moyen terme. On détacha l'article en question de la partie acceptée de commun accord; puis on fit la copie de

tout le Concordat que nous avions réglé dans cette éternelle séance, afin qu'elle fût remise de suite au Premier Consul par son frère. Celui-ci nous dit que, ni lui ni les deux autres délégués ne pouvant se croire autorisés à signer un Concordat aussi différent de celui que le Premier Consul avait ordonné de présenter, sans qu'il le vît d'abord, lui, Joseph, volait aux Tuileries, où on l'attendait; qu'il reviendrait avec la réponse dans une heure, et même plus tôt; mais qu'il tremblait de revenir avec une réponse trop contraire à nos communs désirs, après un si long, un si pénible et si amer travail. Il partit, et nous restâmes là exténués de fatigue, de sommeil et d'angoisses, en attendant la décision.

En moins d'une heure il était de retour, révélant sur son visage la tristesse de son âme. Il nous apprit que le Premier Consul était entré dans la plus extrême fureur à la nouvelle de ce qui était arrivé; que, dans l'impétuosité de la colère, il avait déchiré en cent morceaux la feuille du Concordat arrangé entre nous; que finalement, cédant à ses prières, à ses sollicitations, à ses raisons, il avait promis, quoique avec une indicible répugnance, d'accepter tous les articles convenus, mais que pour celui que nous avions laissé non réglé, il était demeuré aussi inflexible qu'irrité. Joseph ajouta que le Premier Consul avait terminé l'entretien en le chargeant de me dire que lui, Bonaparte, il voulait absolument cet article, tel qu'il l'avait fait rédiger dans l'exem-

plaire apporté par l'abbé Bernier, et que je n'avais qu'un de ces deux partis à prendre, ou admettre cet article tel quel et signer le Concordat, ou rompre toute négociation; qu'il entendait absolument annoncer dans le grand repas de cette journée ou la signature ou la rupture de l'affaire.

On imagine facilement dans quelle consternation nous jeta un pareil message. Il restait encore trois heures jusqu'à cinq, heure fixée pour ce repas auquel nous devions assister. Impossible d'énumérer tout ce qui fut dit et par le frère du Premier Consul et par les deux autres pour me décider à le satisfaire. Le tableau des conséquences qui naîtraient de la rupture était des plus sombres; ils me faisaient sentir que j'allais me rendre responsable de ces maux, soit envers la France et l'Europe, soit envers mon Souverain lui-même et envers Rome. Ils me disaient qu'à Rome on me taxerait de roideur inopportune, et qu'on m'attribuerait le tort d'avoir provoqué les effets de ce refus. J'éprouvais les angoisses de la mort, je voyais se dresser devant moi tout ce qu'on m'annonçait : j'étais (il est permis de l'avouer) comme l'Homme des douleurs. Mais mon devoir l'emporta; avec l'aide du Ciel, je ne le trahis point. Je persistai dans mon refus, pendant les deux heures de cette lutte, et la négociation fut rompue.

Ainsi se termina cette triste séance de vingt-quatre heures entières, commencée vers les quatre heures du jour précédent, et close vers les quatre heures de

ce malheureux jour, avec une grande souffrance physique, comme on le comprend de reste, mais avec une bien plus grande souffrance morale, et telle qu'il faudrait la ressentir pour s'en faire une idée.

J'étais condamné (et c'était la circonstance cruelle du moment) à paraître dans une heure à ce pompeux dîner. Je devais affronter en public le premier choc de l'impétueuse colère qu'allait soulever dans le cœur du général Bonaparte l'annonce de la rupture que son frère devait lui communiquer.

Nous retournâmes quelques instants à l'hôtel; nous fîmes à la hâte ce qui était nécessaire pour nous présenter convenablement, et nous allâmes, mes deux compagnons et moi, aux Tuileries.

A peine étions-nous entrés dans le salon où se tenait le Premier Consul, salon que remplissait tout un monde de magistrats, d'officiers, de grands de l'État, de ministres, d'ambassadeurs, d'étrangers les plus illustres, invités à ce dîner, qu'il nous fit un accueil facile à imaginer, ayant déjà vu son frère. Aussitôt qu'il m'aperçut, il s'écria, le visage enflammé et d'un ton dédaigneux et élevé :

« Eh bien, monsieur le Cardinal, vous avez voulu rompre! soit. Je n'ai pas besoin de Rome. J'agirai de moi-même. Je n'ai pas besoin du Pape. Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a su changer la Religion de son pays et réussir dans ce projet, bien plus le saurai-je faire et le pourrai-je, moi. En changeant la Religion en France, je la chan-

gerai dans presque toute l'Europe, partout où s'étend l'influence de mon pouvoir [1]. Rome s'apercevra des pertes qu'elle aura faites; elle les pleurera, mais il n'y aura plus de remède. Vous pouvez partir, c'est ce qui vous reste de mieux à faire. Vous avez voulu rompre, eh bien, soit, puisque vous l'avez voulu. Quand partez-vous donc?

— Après dîner, général », répliquai-je d'un ton calme.

Ce peu de mots fit faire un soubresaut au Premier Consul. Il me regarda très-fixement, et à la véhémence de ses paroles, je répondis, en profitant de son étonnement, que je ne pouvais ni outre-passer

[1] Dans ce fait encore inexplicable et inexpliqué d'une tentative de faux en écriture publique, et dans ces paroles étranges que cite le cardinal Consalvi, il y a sans aucun doute quelque chose de pénible. Sa conscience religieuse et diplomatique se trouve profondément blessée par un acte de supercherie corse; mais le captif de Sainte-Hélène a bien racheté cette double faute. On lit au *Mémorial de Sainte-Hélène* (tome II, pages 112 et 113) ces paroles, qui sont le plus glorieux démenti infligé par l'Empereur lui-même à sa conduite dans toute cette solennelle négociation :

« Lorsque, dit-il, je saisis le timon des affaires, j'avais déjà des idées arrêtées sur tous les grands éléments qui cohésionnent la société; j'avais pesé toute l'importance de la Religion, j'étais persuadé, et j'avais résolu de la rétablir. Mais on croirait difficilement les résistances que j'eus à vaincre pour ramener le catholicisme. On m'eût servi bien plus volontiers si j'eusse arboré la bannière protestante; c'est au point qu'au Conseil d'État, où j'eus grand'peine à faire adopter le Concordat, plusieurs ne se rendirent qu'en complotant d'y échapper. Eh bien, se disaient-ils l'un à l'autre, faisons-nous protestants, et cela ne nous regardera plus. Il est sûr qu'au désordre auquel je succédais, que sur les ruines où je me trouvais placé, je pouvais choisir entre le catholicisme et le pro-

mes pouvoirs ni transiger sur des points contraires aux maximes que professe le Saint-Siége. « Dans les choses ecclésiastiques, ajoutai-je, on ne peut faire tout ce qu'on ferait dans les choses temporelles en certains cas extrêmes. Nonobstant cela, il ne me semble pas possible de prétendre que j'aie cherché à rompre du côté du Pape, dès qu'on s'est mis d'accord sur tous les articles, à la réserve d'un seul, pour lequel j'ai prié qu'on consultât le Saint-Père lui-même; car ses propres commissaires n'ont pas rejeté cette proposition. »

Plus radouci, le Consul m'interrompit en disant qu'il ne voulait rien laisser d'imparfait, et que ou il statuerait sur le tout ou rien. Je répliquai que je

testantisme; et il est vrai de dire encore que les dispositions du moment poussaient toutes à celui-ci; mais outre que je tenais réellement à ma Religion natale, j'avais les plus hauts motifs pour me décider.

» En proclamant le protestantisme, qu'eussé-je gagné? J'aurais créé en France deux grands partis à peu près égaux, lorsque je voulais qu'il n'y en eût plus du tout; j'aurais ramené la fureur des querelles de Religion, lorsque les lumières du siècle et ma volonté avaient pour but de les faire disparaître tout à fait. Ces deux partis, en se déchirant, eussent annihilé la France, et l'eussent rendue l'esclave de l'Europe, lorsque j'avais l'ambition de l'en rendre la maîtresse. Avec le catholicisme j'arrivais bien plus sûrement à tous mes grands résultats; dans l'intérieur, chez nous, le grand nombre absorbait le petit, et je me promettais de traiter celui-ci avec une telle égalité qu'il n'y aurait bientôt plus lieu à connaître la différence. Au dehors, le catholicisme me conservait le Pape; et avec mon influence et nos forces en Italie, je ne désespérais pas tôt ou tard, par un moyen ou par un autre, de finir par avoir à moi la direction de ce Pape; et dès lors quelle influence! quel levier d'opinion sur le reste du monde, etc., etc. »

n'avais pas le droit de négocier sur l'article en question, tant qu'il le maintiendrait précisément tel qu'il l'avait proposé, et que je n'admettrais aucune modification. Il reprit très-vivement qu'il l'exigeait tel quel, sans une syllabe ni de moins ni de plus. Je lui répondis que, dans ce cas, je ne le souscrirais jamais, parce que je ne le pouvais en aucune manière. Il s'écria : « Et c'est pour cela que je vous dis que vous avez cherché à rompre, et que je considère l'affaire comme terminée, et que Rome s'en apercevra et versera des larmes de sang sur cette rupture. »

Tandis qu'il parlait, se trouvant proche du comte de Cobenzel, ministre d'Autriche, il se retourna vers lui avec une extrême vivacité, et lui répéta à peu près les mêmes choses qu'à moi, affirmant plusieurs fois qu'il ferait changer de manière de penser et de Religion dans tous les États de l'Europe, que personne n'aurait la force de lui résister, et qu'il ne voulait pas assurément être seul à se passer de l'Église romaine (c'est sa phrase), qu'il mettrait plutôt l'Europe en feu de fond en comble, et que le Pape en aurait la faute et la peine encore.

Puis il se mêla brusquement à la foule des conviés, répétant les mêmes choses à beaucoup d'autres. Le comte de Cobenzel, consterné, accourut de suite vers moi et se mit à me prier, à me supplier d'inventer quelques moyens pour détourner une pareille calamité. Il ne me dépeignait que trop éloquemment les conséquences certaines qui allaient en résulter

pour la Religion, pour l'État, pour l'Europe. Je lui avouai que je ne les voyais que trop, que je m'en désolais, mais que rien ne pourrait me faire souscrire à ce qui ne m'était pas permis. Il m'avouait qu'il comprenait parfaitement que j'avais raison de ne pas trahir mes devoirs, mais qu'il s'étonnait qu'on ne pût pas découvrir quelque moyen de conciliation, et tomber d'accord, quand il n'y avait plus qu'un seul article en litige. Je lui répliquai qu'il était impossible de tomber d'accord, et de se concilier, lorsqu'on prétendait obstinément ne pas retrancher ou ajouter une seule syllabe à l'article débattu, comme s'en exprimait le Premier Consul, puisque dès lors on ne pouvait réaliser ce qui a coutume de se dire et de se faire en toute négociation, à savoir, que chacune des parties risquant un ou deux pas, on finissait par se rencontrer. On ouvrit dans ce moment la salle à manger, et on passa à table, ce qui rompit l'entretien.

Le dîner fut court, et on s'imagine que je n'en goûtai jamais un plus amer. De retour au même salon, le comte de Cobenzel reprit avec moi la conversation interrompue. Le Premier Consul, nous voyant causer ensemble, s'approcha, et s'adressant au comte, il lui dit qu'il perdait son temps, s'il espérait vaincre l'obstination du ministre du Pape; et il répéta en partie ce qu'il avait avancé précédemment, en y mettant la même vivacité et la même force. Le comte répondit qu'il le priait de lui permettre de déclarer qu'il rencontrait non de l'obsti-

nation dans le ministre du Souverain Pontife, mais bien un sincère désir d'arranger les choses et un extrême regret de cette rupture, mais que pour arriver à une conciliation, c'était au Premier Consul seul d'en ouvrir la voie.

Et comment? répliqua-t-il avec vivacité. — C'est, reprit le comte, d'autoriser une nouvelle séance entre les commissaires respectifs, et de vouloir bien leur permettre de chercher le moyen d'introduire dans l'article en litige quelque changement propre à satisfaire les deux parties. « Puis, ajouta Cobenzel, j'aime à penser que votre désir de donner la paix à l'Europe, comme vous me l'avez souvent promis, vous décidera à renoncer à cette détermination de ne souffrir aucune addition, aucun retranchement à cet article, d'autant plus que c'est vraiment une calamité de consommer une aussi regrettable rupture pour un seul article, quand on a combiné tout le reste à l'amiable. »

Ce discours du comte de Cobenzel fut accompagné de beaucoup d'autres paroles sortant très-réellement de la bouche d'un véritable homme de cour, toutes pleines de politesse et de grâce, ce en quoi il était fort expert. Et il manœuvra avec tant d'esprit, que le Premier Consul, après quelque résistance, s'écria : « Eh bien ! afin de vous prouver que ce n'est pas moi qui désire rompre, j'adhère à ce que demain les commissaires se réunissent pour la dernière fois. Qu'ils voient s'il y a possibilité d'arranger les choses;

mais si on se sépare sans conclure, la rupture est regardée comme décisive, et le Cardinal pourra s'en aller. Je déclare aussi que cet article, je le veux absolument tel quel, et que je n'admets pas de changements. » Et là-dessus il nous tourna les épaules.

Quoique ces paroles de Bonaparte fussent en contradiction avec elles-mêmes, puisque d'une part il nous permettait de nous réunir pour aviser à un moyen de conciliation, et que de l'autre, en même temps, il exigeait l'article tel quel, sans aucun changement, ce qui excluait une conciliation, toutefois on s'accorda unanimement à profiter de la faculté de se réunir et de voir si on ne ferait pas surgir quelque biais d'arrangement, dans l'espérance (si on y arrivait) de pousser Joseph, son frère, à l'y amener lui-même. Le comte de Cobenzel, qui traitait avec Joseph des affaires d'Autriche, en était fort bien vu. Il lui parla chaudement, d'autant plus chaudement qu'il paraissait lui-même désirer avec sincérité d'éviter une rupture. On convint donc de tenir le jour suivant, à midi juste, au même lieu, cette nouvelle séance, comme on avait tenu la précédente, qui fut si amère et si déplorable.

Je ne raconterai pas comment je passai cette nuit douloureuse, mais je ne puis taire à quel point s'accrurent mes angoisses lorsque, le matin, je vis entrer dans ma chambre le prélat Spina, avec un air triste et embarrassé, et que je l'entendis m'avouer que le théologien Caselli sortait de sa chambre, où il était

venu lui annoncer qu'il avait réfléchi toute la nuit sur les conséquences incalculables de la rupture; qu'elles seraient on ne peut plus fatales à la Religion, et qu'une fois arrivées, elles devaient être irrémédiables, comme le prouvait l'exemple de l'Angleterre; que, voyant le Premier Consul déclarer qu'il restait inébranlable sur le point de ne pas admettre de changements dans l'article controversé, il était déterminé, pour sa part, à y adhérer et à le signer tel quel; qu'il ne croyait pas le dogme lésé, et qu'il pensait que les circonstances, les plus impérieuses qu'on ait pu voir, justifiaient la condescendance dont le Pape userait dans ce cas. Il n'y a point de proportion, ajoutait-il, entre la petite perte provenant de cet article et la perte immense qui résulterait de la rupture.

Le prélat Spina me déclara que, puisque le père Caselli, beaucoup plus savant théologien que lui, pensait ainsi, il n'avait pas le courage d'assumer la responsabilité de conséquences si fatales à la Religion, et qu'il était résolu, lui aussi, à admettre l'article et à le signer tel quel. Spina ajoutait encore que, si je jugeais que leur signature ne pût se donner sans la mienne, ils ne me cachaient pas qu'ils se voyaient dans la nécessité de protester de leur adhésion, et de se garantir par là de toute responsabilité des conséquences de la rupture, si elle devait avoir lieu.

Je ne puis exprimer l'impression que me firent et

cette déclaration, et l'idée de me savoir abandonné seul dans le combat. Mais si cela me surprit et me chagrina à l'excès, cela ne m'abattit pas toutefois, et ne m'ébranla point dans ma résolution. Après avoir inutilement essayé de les convaincre l'un et l'autre, m'apercevant que mes raisons n'avaient pas dans leur balance de poids à l'égal des résultats qui les épouvantaient, je finis par dire que, n'étant pas, moi, persuadé par leurs raisons, je ne pouvais m'y rendre, et que je lutterais tout seul dans la conférence; que je les priais simplement de renvoyer à la fin l'annonce de leur adhésion à cet article, si, ne parvenant pas à concilier la chose, on était forcé de rompre. Ce à quoi j'étais résolu en cas extrême, quoique avec une vive douleur, plutôt que de trahir ce qui, dans ma pensée, était de mon rigoureux devoir. Ils le promirent, et de plus m'affirmèrent qu'ils ne laisseraient pas d'appuyer mes raisons jusqu'au bout, quoiqu'ils ne voulussent pas y persister au moment d'une rupture.

On se réunit donc à l'hôtel du frère du Premier Consul, et la discussion commença à midi précis. Si cette séance ne fut pas aussi longue que la première, assurément elle ne fut pas courte. Elle a duré douze heures sans désemparer, car elle se termina juste au coup de minuit.

Onze heures pour le moins furent consacrées à la discussion de ce fatal article. Pour bien saisir l'affaire, il est indispensable d'entrer (rien que sur ce point)

dans l'intrinsèque de la négociation. Je m'étudierai à y porter le plus de clarté possible, en restant dans la concision de l'histoire, qui n'admet pas les développements d'une dissertation théologique.

Les deux choses qu'on avait regardées à Rome comme les deux pivots (*i due cardini*) du Concordat, et comme les deux conditions *sine quibus non*, ainsi qu'on parle ordinairement, étaient la liberté du Culte catholique et la publicité de son exercice. Nous partions plutôt de l'état d'où l'on venait que de celui vers lequel on marchait. Et, à dire vrai, il était encore trop tôt pour se faire une idée de ce tolérantisme de tout culte et du Culte catholique comme des autres qu'on vit ensuite. On y admettait que c'était de nécessité indispensable qu'on stipulait expressément ces deux conditions essentielles en faveur de la Religion, lesquelles valaient et justifiaient tous les autres sacrifices qu'on exigeait de l'Église et du Saint-Siége. J'avouerai encore que, supposé même la prévision de ce tolérantisme dont je viens de parler, on n'en aurait pas moins cru à Rome qu'il était nécessaire d'exiger ces deux conditions, parce que l'expérience a démontré depuis longtemps que, dans la pratique, cette tolérance tant vantée favorise toutes les sectes, excepté la véritable Église.

Par cette tolérance universelle de tout autre culte, le gouvernement séculier se proposait d'assujettir l'Église à ses lois. Sous le prétexte fallacieux d'épiscopat extérieur du Souverain catholique, de sa qua-

lité de protecteur et d'avocat, il prétendait la rendre esclave et dépendante de son domaine absolu. Si cette manière d'agir avait déjà tant pris pied avant la Révolution française, comme en font foi les condamnables lois de l'empereur Joseph II, il est clair qu'on devait la redouter bien plus après une crise où l'irréligion, l'impiété, le mépris de la hiérarchie sacrée, et spécialement de son chef, l'existence des ecclésiastiques devenue précaire, et je dirai presque servile, par la spoliation de leurs biens-fonds, facilitaient beaucoup plus la suppression de la liberté du Culte et de ses ministres.

Quant à la publicité de son exercice, les mêmes raisons s'ajoutaient à cette haineuse fureur contre la vraie Religion. C'est en effet le partage et le signe caractéristique des incrédules, des sectaires de toute espèce, des libertins, des juifs mêmes, tout égalisés et même favorisés dans l'exercice de ces prétendus droits de citoyens, de fonctionnaires publics et de magistratures. Ce partage faisait regarder comme indispensable d'assurer la liberté et l'exercice public du Culte par un pacte formel et solennel. Pour ces motifs, on avait désiré à Rome que la liberté et la publicité du Culte catholique fussent proclamées dans le Concordat. Et on le jugea d'autant plus nécessaire, que tous les efforts tentés pour qu'on déclarât la Religion catholique Religion de l'État n'avaient abouti à rien, quoiqu'ils eussent été des plus vifs. Le Gouvernement argüait toujours que la base fon-

damentale de la Constitution, c'est-à-dire l'égalité des droits, des personnes, des cultes et de toutes choses en un mot, s'y opposait, et cela d'une manière si décisive, qu'on devait regarder comme une grande victoire d'avoir, je dirai plutôt arraché qu'obtenu, pour le Concordat que je fis, la déclaration qu'au moins la Religion catholique était en France la Religion de la majorité des citoyens.

J'ai dit tout cela d'abord pour démontrer avec quelle force et par quels motifs on souhaitait à Rome que dans le Concordat la liberté et la publicité du Culte fussent expressément stipulées. Je dirai maintenant que pendant la négociation je n'ai pas rencontré de difficultés invincibles (quoique j'en aie rencontré beaucoup) pour faire décréter la liberté. Peut-être le Gouvernement pensait-il déjà à se jouer plus tard de l'apparence et du simple bruit de cet engagement, qu'il fut contraint d'insérer dans le Concordat, en l'anéantissant entièrement par ces *lois organiques* dont on ne fit jamais mention ni durant la négociation ni même longtemps après, et dont par la suite j'aurai occasion de parler.

Mais quant à la publicité du Culte, les oppositions furent multiples, inexprimables, invincibles, pour la promettre indéfinie. L'argument qui revenait sous mille formes et mille couleurs, et toutes plus éloquentes, et, il faut dire la vérité, bien sincères en partie, était l'impossibilité absolue d'exercer partout, publiquement et en tout les pratiques du Culte, spé-

cialement dans les villes et campagnes où le nombre des catholiques était inférieur à celui des sectaires et des ennemis du Catholicisme. Ils ne manqueraient pas d'insulter, de troubler, d'empêcher les processions publiques, les cérémonies qui se font hors des églises et les pratiques extérieures. Les Catholiques s'y opposeraient tout naturellement; la tranquillité se trouverait donc compromise, surtout lorsque, dans l'effervescence des premières années, le Gouvernement n'aurait pas la force ni aussi la volonté d'avoir chaque jour les armes à la main contre ses propres administrés, dont la Révolution récente avait montré la nature et la grandeur de la puissance. Le Gouvernement en concluait qu'il lui était impossible d'accepter une publicité de Culte indéfinie; et, en imposant une restriction qu'il jugeait absolument nécessaire, il formula dans les termes suivants cet article si souvent indiqué et si fort contesté : « Le Culte sera public, en se conformant toutefois aux règlements de police. »

Mais depuis plusieurs années les légistes des Rois nous avaient trop bien fait connaître leurs prétentions sur l'hypothétique droit du prince à réglementer le Culte extérieur, auquel on attribuait ensuite tant d'extension dans la pratique, que l'Église ne se trouvait délivrée en presque rien ou même en rien du tout de la juridiction laïque. Je devais donc, par expérience, appréhender souverainement cet indéfini et si élastique « en se conformant ». Avec toute

espèce de motifs, il fallait craindre qu'en vertu d'une telle convention, signée par le Saint-Siége, la police, ou plutôt le Gouvernement, ne se mêlât de tout, ne soumît tout à sa discrétion et à sa volonté, sans que l'Église pût jamais réclamer, toujours par suite de la stipulation « en se conformant ». Voilà pourquoi j'avais refusé invinciblement cet article. En même temps il assujettissait l'Église de fait et blessait le principe par sa seule acceptation.

L'Église peut quelquefois, chacun le sait, ou par prudence, ou par charité, ou par impuissance, ou par d'autres justes raisons, tolérer *in fatto* la violation de ses lois et de ses droits, mais elle ne peut jamais l'autoriser par une convention. Tout en me refusant par les plus justes motifs à cette indéfinie et si ample restriction de la publicité du Culte, qui n'était pas moins offensive du principe que nuisible dans le fait par cette même étendue, je sentais la force de quelques-unes des raisons (sinon de toutes) qui poussaient le Gouvernement à la maintenir. J'avais proposé divers tempéraments que le Pape pourrait adopter, de concert avec le Consul, dans les premières années surtout, où l'effervescence révolutionnaire apparaissait encore si redoutable, comme par exemple une bulle du Pape au Clergé catholique de France pour s'abstenir dans les premiers temps de certaines cérémonies publiques, là où les sectaires étaient plus nombreux et plus intolérants; ou bien un article additionnel avec une limitation de temps,

et la déclaration des choses que la police aurait la faculté d'empêcher seulement pour la raison exprimée ci-dessus; mais le Gouvernement avait sans cesse persévéré dans son idée. Il avait rejeté ces expédients et tous autres pareils. Quand il se voyait battu par les arguments que je produisais afin de ne pas admettre sa restriction si indéfinie et si étendue dans l'article de la publicité, il me disait : « Eh bien, si le Pape ne peut accepter une restriction aussi indéfinie et aussi large, qu'on passe l'article sous silence, et renoncez entièrement à la publicité du Culte. »

Pour moi, si je n'avais pas eu les ordres les plus exprès de faire insérer formellement cet article, j'avoue que j'aurais adopté ce parti, c'est-à-dire que j'aurais absolument omis l'article, persuadé que la nature même des choses aurait pour le moins fait accorder, dans le cours des temps, au Culte catholique aussi bien qu'aux autres, cette étendue de publicité qu'on pouvait se promettre de la restriction du « en se conformant aux règlements de police », sans qu'il fût besoin de la stipuler, au risque de toucher à un principe. Mais les ordres que j'avais de ne pas omettre cet article étaient trop positifs pour que je me permisse de les violer. Je demandai d'être autorisé à envoyer un courrier à Rome, dans le but d'obtenir ou la faculté de laisser entièrement de côté l'article ou d'arranger la chose de quelque autre manière. On me refusa constamment le passe-port. Dans cette situation, je m'étais donc toujours opposé, même

fallût-il rompre, comme je l'ai raconté, à admettre cette restriction, qui revenait sur le tapis dans la réunion précédente, par la volonté du Premier Consul, après en avoir été écartée, lorsque nous étions arrivés à tomber d'accord sur tout, par l'intermédiaire de l'abbé Bernier. Et encore était-ce vrai? N'était-ce pas plutôt un artifice préparé d'avance? N'espérait-on pas que la surprise, et la nouvelle donnée par le Gouvernement de la conclusion du Concordat, et celle de la signature à publier dans ce grand repas de fête, briseraient ma résistance?

Tel était le point essentiel de l'affaire quand on ouvrit la seconde séance, dont l'issue allait décider du sort de la Religion en tant de royaumes, et produire de si graves résultats. Il s'agissait d'évoquer un biais qui, ajouté ou retranché à cet article, le rendît admissible pour les deux parties. Je ne puis affirmer avec certitude si les commissaires français avaient l'ordre d'y travailler, ou de continuer à exiger l'admission pure et simple de cet article; mais si je dois en juger d'après les paroles du Premier Consul, en permettant le nouveau débat, comme je l'ai rapporté, et d'après la résistance la plus opiniâtre des commissaires à se prêter à quelque changement que ce soit, je dois croire qu'ils avaient l'ordre de ne s'y prêter en aucune façon. Quoi qu'il en soit, nous ouvrîmes la discussion, dont la durée — onze heures d'horloge — dira combien elle fut sérieuse, ardue, et combien difficile. Je ne raconterai pas tout ce qui fut tour à

tour proposé et rejeté, c'est inutile; mais seulement ce qui, après cette discussion, conduisit l'affaire à terme.

Voici ce que répétaient toujours les commissaires français contre mon inébranlable résistance, contre mes protestations positives, et toujours renouvelées, de ne pas signer, même au risque des plus terribles conséquences, l'article en question, dans le mode et les termes qu'exigeait le chef de l'État, parce que je ne voulais pas autoriser par un assentiment formel du Saint-Siége l'esclavage de l'Église, dans cette obligation de devoir se conformer aux règlements de police. Ils assuraient que je donnais une interprétation trop large à ces paroles, comme si elles entraînaient avec elles une dépendance absolue de l'Église à l'administration laïque. Ils répétaient que c'était entièrement faux, et que le Gouvernement n'avait nullement cette prétention; que je ne comprenais pas le vrai sens de ce mot « Police », ce qui, selon eux, était la cause de mon erreur et de ma résistance inopportune. La police, assuraient-ils, n'est pas le Gouvernement en soi, mais cette unique partie de l'exercice du pouvoir gouvernemental qui se rapporte au maintien de la tranquillité publique. Cette tranquillité publique, ajoutaient-ils, est désirée par l'Église aussi bien que par la puissance séculière.

La mise en péril de la tranquillité publique compromet le salut du peuple, qui est la loi suprême, comme on a coutume de le dire. Procurer et mainte-

nir la paix intérieure est une nécessité, et la nécessité n'a pas de loi qu'on puisse lui opposer. La tranquillité publique serait certainement menacée en France, si, après la liberté, les innovations, l'égalité des droits introduites par la Révolution, et après les immenses changements opérés dans les idées comme dans les us et coutumes, on permettait en tout lieu de faire toutes sortes de pratiques publiques du Culte. Dans certaines localités, on pourra faire toute espèce de pratiques du Culte extérieur sans aucun risque ; mais dans d'autres, et là surtout où les adhérents à la foi catholique seraient en minorité, l'exercice des pratiques religieuses soulèverait les insultes, les rixes, les guerres intestines, les massacres, ce qui compromettrait assurément la tranquillité. Seul le Gouvernement est à même d'apprécier en quels endroits et en quelles circonstances peut avoir lieu, avec ou sans risques, la publicité du Culte, c'est-à-dire l'exercice de ses pratiques et cérémonies hors des églises, car, à l'intérieur, on peut y faire librement tout ce qu'on veut. Ils en concluaient que le Pape se montrait trop susceptible, qu'il aspirait même à une chose injuste et nuisible, à une chose étrangère à son ministère de paix, quand il exigeait, surtout dans les premiers jours, cette indéfinie liberté du Culte. Car une telle liberté ne peut être accordée qu'en des temps plus pacifiques, et à des royaumes qui n'ont pas subi une aussi complète révolution d'idées et de coutumes. Il ne fallait donc pas songer à l'établir

dans les circonstances où s'était placé le pays, sans provoquer certains troubles et même l'effusion du sang.

Je répondis à ces objections des commissaires que, bien qu'ils dissent vrai en grande partie, sinon en tout, l'article, néanmoins, dans sa teneur, n'offrait aucune restriction ni des objets ni du temps, et que par là, dans l'extension de cette restriction qu'on mettait à la publicité du Culte pour les raisons alléguées, on établissait une restriction de si mauvaise nature, de tant d'importance, d'un si réel préjudice, que je ne devais pas absolument l'admettre, à moins qu'une restriction pour ainsi dire de la restriction elle-même ne la fît innocente, juste et par conséquent admissible. Mais on ne voulait pas, du côté du Gouvernement, entendre parler de restriction, et pendant ce temps on n'avançait pas. Enfin un dernier dilemme vainquit les commissaires du Gouvernement, qui ne trouvèrent rien à répondre.

Je leur objectai : « Ou l'on est de bonne foi en affirmant que le motif qui force le Gouvernement à imposer dans la publicité du Culte la restriction de se conformer aux règlements de police est le maintien impérieux de la tranquillité publique, et alors le Gouvernement ne peut pas et ne doit pas avoir de difficulté à ce qu'on l'exprime dans l'article; ou le Gouvernement ne souhaite pas qu'on l'exprime, et alors il n'est pas de bonne foi, et il

montre par là même qu'il veut cette restriction pour assujettir l'Église à ses volontés. »

Serrés par ce dilemme, les commissaires argüèrent que le Gouvernement était de très-bonne foi; qu'il ne prétendait pas asservir l'Église, mais garantir seulement la tranquillité publique; qu'il n'était pas nécessaire de l'exprimer en ces mêmes termes, parce que c'était déjà contenu dans ce mot *Police*, qui n'a pas d'autre sens que celui de règlements destinés au maintien de la tranquillité publique. Je répliquai que cela n'était pas vrai, au moins dans toutes les langues; mais, en supposant qu'il en fût ainsi : « Quelle difficulté et quel mal, repris-je, y a-t-il à l'expliquer avec plus de clarté, pour enlever toute interprétation mauvaise et préjudiciable à la liberté de l'Église? Si on est de bonne foi, on ne doit pas susciter cette difficulté; et si on l'élève, c'est qu'on n'est pas de bonne foi. »

Pressés de plus en plus par ce dilemme, et ne pouvant en triompher, ils me dirent : « Mais quelle utilité trouvez-vous dans cette répétition? » (Parce qu'ils soutenaient toujours que le mot Police l'énonçait suffisamment.) — « J'y trouve une très-grande utilité, répliquai-je : c'est qu'en restreignant clairement et par des paroles expresses l'obligation de conformer la publicité du Culte aux règlements de police, on exclut tout le reste par cela même, car *inclusio unius est exclusio alterius*. C'est qu'on n'assujettit pas l'Église aux volontés du pouvoir laïque, et

qu'on ne blesse pas le principe en ne faisant signer, dans ce cas, par le Pape, que ce qui ne peut ne pas être, parce que *necessitas non habet legem*.

La force de ces raisonnements et la résolution inébranlable dans laquelle les commissaires me voyaient de ne point admettre la restriction du Gouvernement, si le Gouvernement n'admettait pas la restriction que j'ajoutais à sa propre restriction, firent enfin qu'ils cédèrent, en protestant toutefois qu'ils ne répondaient pas de l'assentiment du Premier Consul. Il avait effectivement défendu qu'on ajoutât ou qu'on retranchât quoi que ce fût à cet article. Je fis observer qu'ils pouvaient lui en faire le rapport, et différer la signature au lendemain; qu'alors, s'il acceptait...

A ce mot, Joseph Bonaparte prit la parole, pour déclarer qu'il connaissait trop son frère pour n'être pas assuré d'avance que, s'il allait le consulter sur ce point, il se refuserait à ratifier l'addition que j'avais faite. « Mais, ajouta Joseph, l'unique moyen de la lui faire recevoir (quoique, répétait-il, je ne promette pas de réussir), c'est de lui porter la chose toute faite. De mon côté, comme je veux le bien, et par conséquent la conclusion du Concordat, je me crois obligé de dire loyalement ce que je pense. »

Sa conclusion fut qu'il valait mieux signer l'article final dans cette même soirée, vu que, si le Premier Consul ne voulait pas accepter, il le témoignerait en refusant sa ratification; que, quant à l'in-

dignation qu'il en concevrait, il pouvait, comme frère, s'y exposer avec moins de danger, et qu'il prenait la chose sur lui. Cette déclaration rassura les deux autres commissaires, qui ne se souciaient point d'outre-passer les ordres qu'ils affirmaient avoir reçus. Ainsi on se décida à souscrire sur l'heure. Les deux qui étaient avec moi, et qui auraient accepté l'article tel quel, furent satisfaits au delà de ce qu'on peut s'imaginer d'un amendement et d'une nouvelle restriction qu'ils n'espéraient pas devoir être accueillis par l'autre partie.

On se mit au travail pour faire les deux copies des articles adoptés. On y employa une heure environ. Minuit sonnait quand les six commissaires apposèrent leur signature dans l'ordre indiqué plus haut. C'est ainsi que le Concordat fut conclu et signé, je veux dire les seuls articles qu'il renferme. Il ne s'est jamais prononcé une parole, il ne s'est jamais fait d'accord sur d'autres choses que sur les articles susdits. Il faut le signaler ici en vue de ce que j'aurai occasion de raconter plus tard. En nous séparant du frère du Premier Consul pour retourner chacun à sa demeure respective, il nous avait dit qu'il nous ferait savoir le lendemain si le Premier Consul approuvait la rédaction de l'article tant disputé, ce dont il doutait beaucoup; mais il ajouta qu'il combinerait tous ses efforts pour l'obtenir, et qu'il ne renonçait pas à l'espérance que « la chose une fois faite (comme il le répéta souvent), le Premier

Consul ne voudrait pas la défaire ». Je le chargeai de déclarer au chef du Gouvernement que, dans le cas d'un refus absolu, je ne signerais jamais l'article pur et simple, et que je partirais, quoi qu'il en dût advenir.

Il est aisé d'imaginer avec quelle anxiété j'attendis, le jour suivant, une réponse d'une si notable importance. J'appris enfin par Joseph que le Premier Consul avait été très-courroucé de l'article amendé; qu'il refusa d'abord de l'approuver à aucun prix; mais qu'enfin, grâce à des instances et à des prières infinies de son frère, grâce surtout aux plus sérieuses réflexions qu'il lui suggéra sur les conséquences de la rupture, le Premier Consul, après une longue méditation et un long silence (que les faits postérieurs ont expliqués suffisamment), accepta et ordonna qu'on m'en fît part.

A peine la nouvelle de la signature du Concordat se répandit-elle dans Paris que la joie fut générale, excepté parmi les ennemis de la Religion joints au Clergé constitutionnel. Les ambassadeurs étrangers, et plus spécialement le comte de Cobenzel, vinrent m'adresser leurs félicitations et aussi leurs remercîments. Ils considéraient une telle affaire également comme la leur propre, à cause de son influence pour la conservation et la tranquillité de leurs propres États.

Je demandai à voir le Premier Consul, avec mes collègues, afin de lui rendre, après la signature, un

respectueux hommage. L'audience fut accordée pour le jour suivant; nous y trouvâmes aussi les trois commissaires qui avaient signé au nom du Gouvernement. L'accueil fut courtois.

Au milieu de ces déclarations réciproques de satisfaction, dans la pensée que la conclusion du traité assurerait le rétablissement de la Religion en France et la bonne harmonie entre son gouvernement et le Saint-Siége, je crus devoir faire observer que, dans tout le cours de cette épineuse négociation, ni à Rome ni à Paris, ni avant ni après ma venue, l'Église romaine n'avait jamais prononcé une parole en faveur de ses intérêts temporels; que la vue seule du bien de la Religion avait porté le Saint-Père à entreprendre et à terminer le Concordat, sans y mêler aucune vue personnelle, quoique le Saint-Siége eût éprouvé de très-grandes pertes par suite de la Révolution, et qu'il eût tant de motifs d'en parler. « Sa Sainteté a voulu, c'est ainsi que je m'exprimai, prouver à la France et au monde qu'on calomnie le Saint-Siége lorsqu'on le dit mû par des motifs temporels. Elle a désiré aussi mettre les concessions et les sacrifices faits dans le Concordat à l'abri de l'accusation des méchants. Les méchants, en effet, auraient pu dire que ce n'est pas le bien spirituel, mais les avantages temporels qui ont déterminé ce traité de paix religieuse, si on voyait qu'à l'occasion du Concordat l'Église eût retiré quelque compensation ou quelque territoire. »

J'ajoutai, en finissant, qu'ayant rempli l'objet de ma mission à Paris par la signature du Concordat, j'étais obligé de ne mettre aucun retard à mon retour à Rome, où me rappelaient, avec toutes sortes de besoins, et ma charge de secrétaire d'État, et les ordres de Sa Sainteté. J'annonçai donc au général Bonaparte que je partirais sous très-peu de jours.

Le lendemain, je fus appelé inopinément par le Premier Consul, sans en savoir le motif. Étant à l'audience, je ne pouvais parvenir à le deviner d'après ses premières paroles. Elles roulaient sur des objets étrangers au Concordat : ainsi, par exemple, il demandait beaucoup de renseignements sur l'état des choses à Rome, sur la santé du Pape, sur les affaires passées et présentes, sur les finances et autres détails semblables. En sorte que, dans mon arrière-pensée, je croyais qu'il m'avait appelé pour me faire parler et prendre des notions utiles relativement aux projets qu'il pouvait nourrir. Pendant que j'étais bien attentif à répondre à toutes ces questions d'une manière qui ne pût être nuisible, je vis enfin, après un artificieux circuit de langage, que ce n'étaient que des détours, et quel serait le véritable but de cet entretien. Il laissa tomber de sa bouche cette phrase, comme par hasard et comme chose de nulle importance : « J'ai l'embarras (ho difficoltà), après la nouvelle circonscription des diocèses et dans la nomination des nouveaux Évêques, d'avoir à les choisir

dans les deux partis des Constitutionnels et des non Constitutionnels. »

Étonné au plus haut point de cette idée, je pris de suite la parole, et, lui manifestant mon étonnement, je lui dis qu'il savait bien que les Constitutionnels n'étaient pas dans la communion du Saint-Siége; que le Concordat s'était fait précisément par le suprême motif de mettre un terme au schisme, et que la Constitution civile du Clergé ayant été flétrie par le Saint-Siége, les intrus ne pouvaient ni être nommés ni être admis pour pasteurs de ces églises. Bonaparte répliqua froidement que la raison d'État ne lui permettait en aucune façon de mettre les Constitutionnels entièrement de côté, parce qu'ils formaient un parti fort nombreux, et qu'il devait de toute nécessité en prendre quelques-uns; mais qu'il les obligerait auparavant à accepter le Concordat, ce qui impliquait le désaveu de la Constitution civile du Clergé.

Je me mis aussitôt à lui démontrer que c'était une erreur de le croire, parce que le traité ne faisait pas mention de cette Constitution, comme étant déjà frappée d'interdit par les Brefs de Sa Sainteté. Maintenant la simple acceptation d'un Concordat qui ne parle pas de la prétendue Constitution n'implique pas de soi qu'on la tienne pour erronée, chose néanmoins indispensable pour rentrer dans la communion du Saint-Siége; car on peut croire qu'on renonce à ladite Constitution comme étant remplacée par le

Concordat, de la même manière qu'une loi ou qu'une ordonnance succède à une autre et la remplace, et non pas comme étant condamnée, déclarée schismatique et erronée. Je n'oubliai pas non plus de faire observer de quel scandale serait le choix de pareils pasteurs, quel peu de confiance ils inspireraient aux peuples, même en confessant et en rétractant leurs fautes.

Mais cet argument ne faisait aucune impression sur l'esprit du Premier Consul, parce qu'il soutenait toujours que la raison d'État le forçait irrémissiblement à avoir certains égards pour les Constitutionnels, dont le parti était puissant; que cela même aplanirait la voie auprès du Corps législatif et des autres corps de magistrature à l'admission d'un Concordat qui évoquait autant d'ennemis qu'il y avait de partisans des Constitutionnels, regardés par eux comme ayant souverainement bien mérité de la Révolution. Sans compter, ajoutait-il, les autres adversaires du Concordat par irréligion, et qui sont très-nombreux assurément. Je fus obligé de revenir au premier argument, qui n'avait pas de réplique. Je lui déclarai que sans aucun doute il fallait une rétractation positive de l'erreur embrassée par les Constitutionnels; que, sans cela, jamais le Pape ne leur accorderait l'institution canonique, fussent-ils nommés, parce qu'il ne pouvait pas le faire, qu'il ne le devait pas, et que certainement il ne le voulait pas. Se voyant serré d'aussi près, le Consul s'écria qu'il ne

saurait exiger d'eux, par leur rétractation publique, une si mortifiante humiliation [1], un tel sacrifice de l'amour-propre et de l'honneur. — Mais, répliquai-je, dans les choses de Religion, ces considérations sont vaines ou superflues; et, au contraire, il est honorable de confesser son erreur et de s'en repentir.

Après une très-vive résistance, et des raisons et des incidents qu'il serait trop long d'énumérer, il dit enfin qu'il fallait, en désespoir de cause, imaginer une formule qui les heurtât le moins possible et ne les blessât point.

Je me hâtai de répondre que, si on pouvait chercher à éviter autant que possible l'âpreté des paroles, il était impossible de ne pas s'expliquer clairement,

[1] Au tome VII, page 199 de la *Correspondance de Napoléon Ier* (Plon, éditeur), on lit les deux lettres suivantes écrites le même jour par le Premier Consul à son frère Joseph :

« Paris, 1er thermidor an IX (20 juillet 1801).

» Je désire, Citoyen, que vous continuiez vos conférences avec le cardinal Consalvi et vos autres collègues :

» 1° Pour arranger ce qui est relatif aux Constitutionnels, et faire en sorte que les évêques constitutionnels soient éligibles comme les autres;

» 2° Arrêter la rédaction de la Bulle. Je désirerais que cette Bulle fût publiée en France le plus tôt possible, afin que je pusse sur-le-champ nommer aux archevêchés et évêchés. Je désirerais que la Bulle pût être publiée à Paris le 15 août. Pour cette époque, toutes mes nominations seront faites, de manière que les nouveaux évêques pourront entrer en fonctions dans les premiers jours de fructidor.

» Faites sentir que j'attache quelque importance à ce que cette

quant à la substance de la chose, sans ambiguïté et sans double sens.

« Eh! quelle est, demanda-t-il, la substance de la chose qu'il faut nécessairement exprimer?

— C'est d'accepter, ripostai-je, les jugements émanés du Saint-Siége sur la Constitution civile du Clergé. »

Après beaucoup de débats : « Il suffira, dit-il, d'accepter les jugements émanés du Saint-Siége, sans nommer la Constitution civile du Clergé, qui est comprise dans ces jugements, et on évitera ainsi un choc qui n'est pas nécessaire et qui est trop violent, comme serait l'acte de désignation formelle.

affaire marche avec célérité, parce que, le mois de frimaire étant l'époque de la réunion du Corps législatif et des discussions, je désirerais qu'elle fût déjà alors sanctionnée.

» Il serait bon de tenir un protocole de tous ces objets.

» BONAPARTE. »

« Paris, 1er thermidor an IX (20 juillet 1801).

» Il me paraît nécessaire que vous vous entendiez bien avec le cardinal Consalvi pour tout ce qui est relatif aux évêques constitutionnels, puisqu'il me semble que le cardinal Consalvi croit que le Pape n'est pas tenu par le Concordat d'adresser un bref aux évêques constitutionnels, comme aux non constitutionnels, pour qu'ils se démettent de leurs siéges; et qu'au contraire ce Cardinal croit indispensable qu'avant même que ces évêques puissent être nommés à des évêchés ils se rétractent, chose qu'on ne peut pas exiger d'eux sans les déshonorer, et sans compromettre l'autorité temporelle qui les a toujours appuyés, surtout lors de l'Assemblée constituante.

» Cet objet me paraît très-essentiel à régler.

» BONAPARTE. »

« Non, repris-je, il est indispensable de la désigner, précisément pour concentrer l'attention sur les jugements qu'on accepte, et ne pas fournir prétexte à des échappatoires, à de fausses déclarations après coup sur le sens d'une acceptation générale. Cette formule est bien la plus douce qu'on puisse imaginer pour les paroles, mais elle spécifie en même temps la substance de la chose. Sans cette formule, l'acceptation de leur nomination serait impossible. Néanmoins je ne laisse pas de répéter, ajoutai-je, combien il sera mieux de ne pas les choisir, quand même ils se rétracteraient, et cela par les raisons déjà mentionnées. »

Il persista à s'y refuser, par ses motifs précédents, et conclut en déclarant qu'il obligerait ceux qui seraient nommés à la formule dont il avait parlé. Voilà comment se termina cette orageuse audience, dans laquelle (notez-le), après la signature du Concordat, il parla de faire évêques certains Constitutionnels, quand il avait cent fois assuré auparavant qu'il les abandonnait entièrement.

Dans les trois ou quatre jours que je restai encore à Paris, je n'ai pas eu d'autre audience particulière. Je vis seulement Bonaparte la veille de mon départ, à l'occasion d'une revue où j'intervins avec le Corps diplomatique, selon l'usage. Je comptais lui adresser quelques mots, en prenant de nouveau congé de lui, comme à l'instant d'un départ, puisque j'avais cette occasion de le revoir. Mais quand il entra dans la

salle, et que, selon l'habitude, il commença sa tournée de souverain par le Corps diplomatique, à la tête duquel je me trouvais comme ayant le premier pas, il me regarda fixement au visage, ne s'arrêta ni pour me dire une parole, ni pour me charger de saluer en son nom le Saint-Père, ni pour me faire la moindre politesse. Et voulant peut-être, par ce manque absolu d'attention, montrer au public quel peu de cas il faisait d'un Cardinal et du Saint-Siége (après qu'il avait arrangé son affaire), il s'entretint au long, exprès sans doute, et parla de choses tout à fait indifférentes avec le comte de Cobenzel, qui venait après moi, et puis avec les autres à la suite. Après, il descendit à la revue. Je n'attendis pas son retour dans le salon, comme firent les autres; mais je partis immédiatement.

Arrivé à mon hôtel, je ne m'occupai plus que de faire mes paquets pour le départ, qui était fixé au commencement de la nuit. Tout à coup, au moment presque de monter en voiture, paraît l'abbé Bernier, pour m'annoncer que le Premier Consul voulait absolument, afin d'éviter les embarras qui surgiraient peut-être, qu'on se concertât, avant mon départ, sur la teneur de la Bulle qui, selon l'usage, devait accompagner le traité. On avait déjà parlé de la Bulle dans les séances; on était convenu que diverses choses que le Premier Consul ne laissait pas inscrire dans l'acte final (parce que, disait-il, étant deux qui parlaient dans le Concordat, lui et le Pape, il ne

pouvait les mentionner, à cause de circonstances qui lui étaient particulières), seraient insérées dans la Bulle, où le Pape parle seul. L'abbé Bernier me fit comprendre que le Premier Consul voulait maintenant connaître d'une manière précise la substance de la Bulle, et aussi les expressions des choses au moins principales qu'on y emploierait, parce que cela l'intéressait au dernier point.

Il ne servit à rien de démontrer l'impossibilité de rédiger une Bulle en quelques heures, de se plaindre d'une manière d'agir toujours par surprise, et de prouver que je n'étais pas autorisé à faire la Bulle, mais le Concordat. Bernier objecta aux deux premières difficultés que je pouvais différer mon départ, et à la troisième que c'était également l'intérêt du Pape de s'entendre sur cela et d'écarter des difficultés qui ne s'aplanissent pas de loin aussi aisément que de près. Il ajouta tant d'autres raisons (dont la plus forte était toujours la *volonté*) qu'il fallut bien s'y prêter. Je déclarai très-haut qu'il serait toujours libre au Pape d'approuver ou de blâmer la teneur de la Bulle que nous aurions concertée. On mit la main à l'œuvre, et le travail dura huit heures consécutives.

Je vis dans ce fait le but que se proposait le Premier Consul. Il espérait me surprendre dans ces moments de presse et arriver à ce qu'on n'insérât pas même dans la Bulle les choses qui lui plaisaient peu[1].

[1] En 1838, quand le bonapartisme n'existait plus qu'à l'état

Mais il ne réussit guère dans son dessein. A l'exception d'un point dont je montrai la raison dans la situation du pays, je tins ferme pour que certaines choses que le Gouvernement n'aurait pas désirées fussent intercalées dans la Bulle; et il en a été ainsi dans la rédaction. Je demandai à l'abbé Bernier si je devais être assuré que le Premier Consul ne trouverait pas à reprendre sur le travail que nous venions d'achever ensemble; il me répondit : « Soyez-en très-certain, car j'avais les pouvoirs pour combiner la chose comme elle s'est faite, quoiqu'on eût souhaité plus encore, mais votre résistance n'a permis que cela. » Il revint finalement à insister sur ce dont nous étions déjà convenus, c'est-à-dire sur le temps où l'on devait envoyer à Paris la ratification du Concordat. « La volonté la plus positive du Premier Consul, dit-il, est, comme vous le savez, de la publier (qu'on note ceci pour en garder le souvenir quand je parlerai plus tard de cette publication) aussitôt que la ratification sera arrivée; l'intérêt de la Religion et de l'État ne permet pas le plus léger retard. »

Je promis de mettre toute la célérité possible dans le voyage, sans égard à ma commodité personnelle, puis la sollicitude la plus dévouée dans l'examen du Concordat qu'on devait faire à Rome pour le ratifier.

latent de conspiration, et qu'il vaguait entre Strasbourg et Boulogne, M. Nisard expliquait ainsi le but et la pensée de Bonaparte : « Celui-ci croyait, en relevant le culte, ne rétablir qu'un moyen d'ordre et de discipline matérielle au profit de ses plans de despotisme. » (*Mélanges littéraires*, par M. Nisard, tome II, page 464.)

Nous nous séparâmes après huit heures d'une laborieuse séance. Il alla prendre quelque repos; et moi, sans en goûter aucun, je montai en voiture et me dirigeai rapidement vers Rome. Nous étions au 23 ou 24 de juillet, si je ne me trompe.

L'examen que le Pape avait à faire du Concordat devait avoir lieu de concert avec le Sacré Collége, afin de le ratifier ensuite, son conseil entendu, selon la coutume adoptée pour les grandes affaires, et celle-ci était certainement une des plus sérieuses. Un tel examen ne pouvait donc pas être superficiel : cette considération me fit voyager jour et nuit. Je ne m'arrêtai qu'à Lyon, à Milan et à Parme. J'atteignis rapidement Florence, où je comptais me reposer un peu pendant quelques jours, rendre visite au général en chef Murat et au ministre Cacault, qui m'y attendaient avec la plus vive inquiétude. Je n'avais pas encore passé quelques heures à Florence qu'un courrier français me rejoint, pour me faire (qu'on note encore ceci) de nouvelles et très-pressantes sollicitations de voler à Rome, car il était de la plus haute importance pour le Premier Consul d'avoir le plus vite possible la ratification du Pape, afin de publier le Concordat, qu'on ne pouvait différer sans un dommage excessif, ainsi qu'on le disait dans la dépêche.

Il fallut renoncer au repos que je me promettais à Florence et me remettre en voiture sans délai. Je pris ma course vers Rome, où j'arrivai, je puis le dire sans exagération, plus mort que vif, accablé de fati-

gue et de sommeil, et les jambes si enflées que je ne pouvais me tenir sur pied (il en était de même de mon pauvre frère et de mes deux domestiques). J'arrivai le 6 août, jour qui complétait juste les deux mois qui s'étaient écoulés depuis mon départ, car j'avais quitté Rome le 6 juin.

Ce n'est pas le lieu de raconter l'inexprimable bonté du Pape, son accueil plein de tendresse, et l'approbation qu'il daigna donner à ma conduite. Je lui en avais adressé tous les détails par un courrier extraordinaire à mon départ de Paris. L'opération qui exigeait la plus sérieuse activité pour répondre au si vif empressement du Premier Consul était d'envoyer la ratification à Paris dans le délai fixé. Le Pape crut bon, en si grave affaire, de ne pas se contenter de réunir la congrégation des Cardinaux, qui y avait été employée dès le commencement, mais de les consulter tous. On distribua donc à chaque Cardinal le Concordat et les documents nécessaires à l'examen, après avoir fait les copies de tout avec un soin et une promptitude extrêmes. Puis, ayant eu le loisir nécessaire pour étudier la matière, la congrégation générale de tout le Sacré Collége s'assembla en présence du Pape, afin de lui offrir son avis sur la ratification.

Il n'y eut vraiment que deux articles qui firent un objet de discussion. Tous les autres étaient parfaitement identiques en substance avec le plan de Concordat qui avait été rédigé à Rome avant la rupture

(c'était sa non-acceptation par le gouvernement français qui avait occasionné la réclamation du ministre Cacault et mon voyage). Ayant réussi à Paris, au prix des plus rudes fatigues et des plus amers soucis, à faire accepter ces articles par le Gouvernement, sauf quelques modifications dans les parties non substantielles et dans les expressions, on ne vit aucun obstacle à ce que le Saint-Père les confirmât et les ratifiât. Toute la difficulté se réduisit à ces deux articles, pour lesquels on pouvait douter si les modifications faites à Paris touchaient ou ne touchaient pas à la substance des articles déjà rédigés à Rome, dans le projet dont j'étais porteur quand j'en partis.

C'était premièrement l'article qui regardait la publicité du Culte. On avait ajouté aux paroles *Cultus publicus erit*, ces autres : « *Habita tamen ratione ordinationum politiæ,* qui seraient reconnues nécessaires pour la tranquillité publique » (je ne me rappelle pas, en écrivant ceci, les paroles latines de la dernière partie de l'addition). Secondement, l'article qui regardait la promesse de l'Église de ne pas réclamer les biens du Clergé confisqués durant la Révolution, et dans lequel on avait supprimé à Paris la restriction aux seuls biens vendus, comme cela se trouvait dans l'exemplaire du projet déjà rejeté par le gouvernement français.

Quant à ce second article des biens vendus et non vendus, il n'y eut pas d'opposition dans les votes. Tous opinèrent que la substance restait la même,

c'est-à-dire la concession ou plus exactement la non-réclamation par l'Église de ses biens, quoique, dans l'article arrangé à Paris, on en perdît une plus grande partie. Tous convinrent que, quelque désirable qu'il fût de voir l'Église rentrer dans une fraction de ses propriétés, celle qui n'était pas vendue, néanmoins, comme on ne pouvait y parvenir, il ne fallait pas rompre le traité pour ce motif, parce qu'on fournirait une arme à la calomnie contre le Saint-Siége; qu'on donnerait lieu de proclamer que des motifs d'intérêt avaient prévalu sur ce grand bien spirituel du rétablissement de la Religion; que c'était là le prix des sacrifices faits dans le Concordat, comme si l'Église était plus pressée de récupérer une portion de ses biens que de procurer le salut des âmes, en rétablissant dans les vastes et populeuses contrées de la France la liberté et la publicité du Culte catholique, et en éteignant le schisme. Cet article fut donc approuvé par vote unanime.

Il n'en fut pas de même de l'autre sur la publicité du Culte. La restriction exigée par le gouvernement français déplut à certains Cardinaux, malgré la restriction de cette restriction que nous y avions ajoutée. Les opposants admettaient que, moyennant cette restriction ou explication de la restriction du gouvernement français, le principe était sauf et intact. Ils admettaient encore qu'on devait avoir égard aux règlements de police dans la publicité du Culte, en ces choses que la tranquillité publique exige néces-

sairement; que c'était une nécessité qu'on ne pouvait ni nier ni condamner. Mais ils disaient en même temps qu'ils redoutaient l'abus que le Gouvernement en ferait dans la pratique. On allait enchaîner l'autorité de l'Église et mettre la main dans des choses qui ne regardaient pas la tranquillité publique. C'est ce qui fit juger à plus d'un qu'on devait rejeter absolument l'addition faite aux mots *cultus publicus erit* et à quelques autres. On devait au moins, disaient-ils, prêter au sens de l'addition une signification bien plus expressément déterminée, en ajoutant le mot « seule », et dire « pour la seule tranquillité publique », ou employer d'autres précautions semblables. En réunissant les votes contraires à l'article, tant de ceux qui demandaient la suppression de l'addition que des autres qui désiraient quelques modifications dans la rédaction, on compta environ douze voix, sauf erreur, car je n'en ai pas un souvenir précis, après dix années d'intervalle; mais cela peut se savoir d'après les registres de cette congrégation; et je ne puis me tromper que d'un vote ou de deux, en plus ou en moins.

Le plus grand nombre des votes (il monta, si je ne me trompe, à dix-neuf ou vingt environ) fut pour l'avis contraire. Ces Cardinaux déclarèrent qu'assurément il aurait été mieux que le Gouvernement n'exigeât pas cette addition; que les efforts tentés pour ne pas l'y introduire, comme on le voyait dans mon récit et dans les papiers de la négociation, prou-

vaient tout ce qu'on avait essayé pour obtenir ce mieux; mais puisqu'il n'était pas possible en aucune manière d'y atteindre, il ne fallait pas examiner l'affaire au point de vue du mieux, mais bien considérer si, malgré la modification apportée à l'addition du Gouvernement, le principe était encore attaqué, ce que les opposants ne prétendaient pas; ils admettaient même le contraire. Ils ajoutèrent qu'il fallait voir si, parce qu'on n'arrivait pas à un mieux auquel nulle loi ou principe ne défend de renoncer, on devait briser un Concordat qui ne renfermait rien moins que le rétablissement du Catholicisme en France et sa conservation dans presque tout le reste de l'Europe, car la défection de la France le ferait dévier infailliblement à son tour. Ils ajoutèrent encore que, dans cet état de choses, ils jugeraient très-condamnables des mandataires du Saint-Siége qui rompraient pour ne pouvoir pas atteindre le mieux. Après avoir exposé beaucoup d'autres arguments, ils opinèrent pour la ratification.

Le Pape était resté silencieux, afin de laisser la liberté des discussions et du suffrage. Quand les Cardinaux eurent achevé de parler, il donna son sentiment, qui fut entièrement conforme à celui de la majorité. Il dit que telle avait été sa pensée avant de connaître leurs avis. Le Saint-Père fit ressortir encore l'impossibilité d'obtenir aucune modification dans un article sur lequel il y avait eu tant de débats, comme on le voyait par la relation de la négo-

ciation; qu'il convenait de renoncer, quoique à son regret, à la pensée de faire de nouvelles tentatives sur ce point. L'approbation et la ratification furent donc officielles; et trente-cinq jours après la signature, si je ne me trompe, elles arrivèrent à Paris par un courrier extraordinaire.

Chacun espérait que ce courrier apporterait, à son retour, la nouvelle de la publication du Concordat, que le gouvernement français annonçait vouloir faire tout aussitôt qu'il en aurait appris la ratification. Mais il n'en fut pas ainsi. Au lieu de cette nouvelle, on reçut de très-vives instances relativement à la teneur de la Bulle. Le Premier Consul disait en substance que, quoique tout eût été réglé à ce sujet entre moi et l'abbé Bernier à sa satisfaction, il n'en avait pas moins fait de nouvelles réflexions. Il n'en était plus content. Il croyait que, dans cette Bulle minutée, on en disait encore trop, et il demandait qu'on y supprimât beaucoup de choses. Il fallut que la Congrégation destinée dès le principe à traiter ces affaires se réunît de nouveau. L'esprit de modération qui animait le Saint-Siége et la volonté d'empêcher la calomnie de répandre que, si la Religion n'était pas rétablie en France, la faute en était à Rome, firent concéder, par rapport à la Bulle, plusieurs points que je ne crus pas pouvoir ni devoir accorder et que j'avais refusés à Paris.

La même chose advint sur les mesures relatives au mariage des prêtres et autres attentats commis par

des ecclésiastiques contre les lois de l'Église durant l'ère de la Révolution. Par suite d'instances sur instances émanées de Paris, mais toutes postérieures au Concordat et d'après l'avis de la susdite Congrégation, le Pape marcha sur les traces de Jules III dans la réconciliation de l'Angleterre, et par des Brefs séparés, destinés à être publiés à l'époque du Concordat lui-même.

D'un côté on ne recevait pas la nouvelle de cette publication, et de l'autre, les demandes relatives au Concordat se multipliaient chaque jour. Une des principales fut l'envoi du Cardinal-Légat; on m'en avait déjà entretenu à Paris, non comme d'une chose devant précéder la publication du Concordat, mais bien qui devait la suivre. Cependant, après mon retour à Rome, le Gouvernement fit de pressantes sollicitations pour qu'on l'envoyât de suite, en argüant que beaucoup de mesures qu'il était convenable de prendre au moment de la publication du Concordat exigeaient l'autorité du Légat. On n'oubliait pas de faire ressortir combien sa présence serait utile au Saint-Siége.

En parlant à Paris de la personne sur laquelle le choix devait tomber, le Premier Consul dit qu'il exigeait absolument le cardinal Caprara. Sur les objections que je lui soumis, tirées des motifs de santé et autres qui pouvaient empêcher sa venue, il répéta toujours qu'il désirait Caprara, et que, dans le cas d'une impossibilité absolue, il demandait le cardinal

Joseph Doria. Le Pape, ne pouvant faire autrement, se détermina en faveur du premier; il le fit partir pour Paris. La suite des faits expliqua et justifia la demande de Bonaparte et notre répugnance. Je ne prétends pas attaquer les intentions de Caprara, que j'ai tout motif de croire pures. Mais il adopta pour maxime, dans le cours de sa légation, que la condescendance seule pouvait sauver Rome d'une ruine entière, tant pour le spirituel que pour le temporel, vu la qualité et le caractère de celui dont la volonté était omnipotente. « Il faut, disait sans cesse Caprara, rester sur ses pieds à tout prix, parce que si on tombe une fois, on ne se relève plus. »

Avec cette maxime, il légitima une infinité de choses qu'on aurait bien souhaité à Rome qu'il ne fît pas. Il agit d'abord sans prendre les ordres du Pape et quelquefois même contre ses ordres, croyant bien faire, par un faux jugement. Les choses consommées n'avaient plus besoin de remède, et les réclamations du Pape furent toujours inutiles; son rappel ne put jamais s'effectuer, quoiqu'il eût été décidé plus d'une fois. En voici assez sur cette digression [1].

[1] Un personnage dont le nom, le rang et le titre à la cour de Rome auraient été à mes yeux une puissante recommandation, m'a fait l'honneur de m'adresser une note très-détaillée en faveur du Cardinal-Légat. Ce dignitaire de l'Église soupçonne Consalvi d'être un peu trop sévère à l'égard de Caprara, et il base son système de justification sur les talents, les vertus et la charité dont le Cardinal-Légat avait fourni tant de preuves durant sa longue carrière. Le secrétaire d'État connaissait sans doute aussi bien que mon illustre correspondant la vie de Caprara. L'exposé de cette vie ne détruit

Mais ni la ratification du Concordat, ni la Bulle combinée à la satisfaction du gouvernement français, conjointement aux autres Brefs dont nous avons parlé, ni l'envoi du Légat, ne suffirent point pour faire procéder à la publication tant différée du Concordat lui-même. Plusieurs mois s'écoulèrent encore sans qu'on la vît arriver, et sans qu'on sût le pourquoi de ce retard.

Enfin, à la fête de Pâques de l'année suivante, presque dix mois après la signature du Concordat, la cause de tous ces délais fut dévoilée. Il parut un volume portant en gros caractères le titre de *Concordat*. Les divers articles du traité n'étaient ni nombreux ni longs; mais à leur suite et sous la même date, on avait réuni une informe compilation de *lois*

point, n'affaiblit même pas les accusations de timidité ou de fatale condescendance que Consalvi, presque à son corps défendant, fait peser sur la mémoire du Cardinal-Légat. Caprara, — c'est démontré par ses actes et par ses dépêches, — Caprara avait peur de la Révolution; il tremblait devant Bonaparte, et c'est parce que, à Paris ainsi qu'à Rome, on appréciait très-bien son caractère qu'il fut désigné impérativement par l'un et refusé d'abord par l'autre. Sans le vouloir et surtout sans le rechercher, le Cardinal-Légat devint pour le Saint-Siége un embarras permanent; et au lieu de donner au clergé français des exemples de courage et de résistance au mal, il ne lui offrit qu'un modèle de vertus privées et de faiblesse sacerdotale.

Nous avons pensé que, dans les circonstances actuelles, lorsque la barque de saint Pierre est encore exposée aux tempêtes, la justification ou plutôt l'excuse d'un semblable caractère ne pouvait être acceptée dans les *Mémoires du cardinal Consalvi* qu'avec la signature de celui qui nous faisait l'honneur de nous écrire. Nous nous sommes permis de lui soumettre la proposition; il l'a déclinée et a péremptoirement refusé de se charger d'une pareille responsabilité.

prétendues *organiques*. Ces lois organiques étaient supposées faire partie du Concordat, et être englobées dans l'approbation accordée par le Saint-Siége. Ces lois, véritablement *constitutionnelles*, renversaient à peu près le nouvel édifice que nous avions pris tant de peine à élever. Ce que le Concordat statuait en faveur de la liberté de l'Église et du Culte était remis en question par la jurisprudence gallicane, et l'Église de France devait craindre de se voir encore réduite en servitude.

Le Saint-Père s'empressa de protester. Afin de montrer très-expressément qu'il flétrissait ces lois organiques et qu'il ne voulait pas même leur laisser l'apparence d'avoir été approuvées avec le Concordat, le Pape fit imprimer et répandre en tout lieu son allocution au Consistoire tenu le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur. C'était ce jour-là que le Saint-Siége avait publié le Concordat; et, dans son allocution le Saint-Père ne craignit pas de dire : « que la consolation qu'il éprouvait du rétablissement de la Religion en France lui était rendue pourtant bien amère par les lois organiques qui avaient été rédigées sans qu'il en sût rien, et surtout sans qu'il les eût approuvées. »

Et pour que le public ne pût pas ignorer un seul instant sa manière de voir à cet égard et son évidente répulsion, Pie VII ajouta qu'il n'avait pas manqué de faire parvenir aussitôt ses réclamations au Premier Consul. Le Souverain Pontife ne doutait pas de l'ac-

complissement de ses vœux, d'autant plus, disait-il, que, puisque Bonaparte désire le rétablissement de la Religion catholique, il ne peut pas vouloir en même temps des lois qui lui sont aussi contraires. Le Pape, en s'exprimant de la sorte, comptait positivement, malgré les difficultés qui s'y opposaient, voir s'effectuer sans retard cette révocation. Après avoir flétri les articles organiques du titre de décrets contraires aux lois ecclésiastiques, il espérait amoindrir le préjudice que ces décrets devaient causer, et témoigner ainsi la désapprobation du Saint-Siége.

Néanmoins le Premier Consul répondit aux prières de Sa Sainteté pour la révocation de ces lois, qu'il maintint dans toute leur vigueur. Il essaya avec habileté d'affaiblir, en face du public, la qualification dont le Pape les avait frappées dans son allocution consistoriale. Quand Bonaparte la fit imprimer au *Moniteur,* il y ajouta une note par laquelle on affirmait qu'il ne fallait pas s'étonner d'entendre la Cour romaine réclamer en cette occasion contre les libertés gallicanes, puisque le Saint-Siége réclamait déjà depuis tant d'années. Dans le but d'effacer aux yeux des Français la condamnation prononcée par le Pape contre les lois organiques, Bonaparte s'efforça de faire croire que ce n'était autre chose qu'une de ses réserves habituelles contre les libertés de l'Église gallicane. Et cependant si cette considération entrait réellement pour quelque chose dans la manière d'agir adoptée par Pie VII à l'égard de ces lois, il est facile

de se convaincre, en les étudiant à vol d'oiseau, qu'elles allaient beaucoup au delà des prétentions ordinaires de l'Église gallicane.

Un autre profond chagrin accompagna ou suivit à un très-court intervalle la publication du Concordat. — Je ne me souviens pas très-parfaitement de l'époque précise, mais il me semble que ce fut en même temps. Je veux parler de la tactique employée par le gouvernement français, afin de mêler certains prêtres constitutionnels à ceux qu'il désignait pour les évêchés vacants. Sa Sainteté fut on ne peut plus blessée en apprenant cette nouvelle, qui lui prouva que ses remontrances si vives et si fréquentes au Premier Consul étaient dédaignées. Bien souvent déjà, dans le but d'éviter de semblables nominations, Pie VII en avait démontré à Bonaparte les dangers ainsi que l'inconvenance, en supposant même que ces intrus rétractassent expressément, comme le devoir les y obligeait, leur adhésion au schisme passé. Tout fut inutile, on les nomma. Mais pour que le Pape ne pût pas blâmer l'institution canonique que le Cardinal-Légat leur accorda sans aucun ordre de Sa Sainteté, ainsi que Caprara aurait dû les solliciter dans une circonstance aussi décisive, on eut soin de transmettre à Rome le procès-verbal de leur rétractation formelle. Ce procès-verbal contenait d'abord les significations que le Cardinal-Légat leur avait adressées par l'intermédiaire des évêques de Vannes et d'Orléans. — Ce dernier était ce même

abbé Bernier que j'ai nommé souvent plus haut. — On y lisait ensuite leurs réponses, et enfin leur rétractation expresse, résultant d'une attestation sous la foi du serment de ces mêmes évêques.

Les deux prélats affirmaient s'être rendus chez chacun des prêtres désignés, leur avoir lu la formule de rétractation et d'expresse obéissance aux jugements du Saint-Siége contre la Constitution civile du Clergé, puis ils déclaraient que tous y avaient pleinement adhéré. Ils ajoutaient qu'alors le Cardinal-Légat avait canoniquement institué les nouveaux évêques.

Cette abjuration d'un schisme détestable diminua du moins, si elle ne parvint pas à l'apaiser entièrement, la tristesse que causait à Pie VII le choix de tels pasteurs. Quelle ne fut point sa surprise quand, peu de temps après, ces prélats, en grand nombre, firent imprimer des déclarations par lesquelles ils donnaient un solennel démenti aux attestations, sous la foi du serment, des évêques de Vannes et d'Orléans! Les intrus proclamaient que, loin d'accepter et de signer la formule de soumission aux jugements du Saint-Siége qu'on leur avait proposée, ils l'avaient jetée à terre et foulée aux pieds; ils terminaient en disant qu'ils se refusaient encore complétement à toute espèce de rétractation. Les autres, mais peu nombreux, témoignèrent d'une conversion véritable et sincère par la suite de leur vie, et par des actes irréprochables.

L'affliction du Pontife fut extrême quand il vit que

le Gouvernement, non content d'autoriser de semblables déclarations, était sourd et impassible à ses plaintes très-énergiques et très-répétées à ce sujet. Quelle ne fut pas aussi sa douleur lorsqu'il s'aperçut de l'inutilité de ses démarches près des réfractaires eux-mêmes, contre lesquels le Gouvernement l'empêchait de procéder! Il est plus facile d'imaginer sa tristesse que de la dépeindre.

Telles furent les deux épines qui restèrent profondément enfoncées dans le cœur de Pie VII. Il n'épargna aucun soin, aucune fatigue, aucun labeur pendant l'espace des trois années qui suivirent la publication du Concordat pour obtenir la révocation ou la révision des articles organiques, ainsi que la rétractation des évêques jureurs. En outre il s'efforça, mais en vain, d'amener le gouvernement de Bonaparte à les abandonner.

Ce furent là les principales raisons qui décidèrent Sa Sainteté à se rendre à Paris, quand, après en avoir reçu l'invitation si pressante du Premier Consul, alors devenu Empereur, il alla le couronner dans sa capitale. Il n'hésita pas un instant à surmonter toutes les difficultés s'opposant à cette solennelle démarche. Il voyait ces évêques, ainsi que beaucoup de prêtres du second ordre, admis sans rétractation aucune aux cures et aux vicariats, soutenir avec audace, au lieu de l'éteindre, le schisme triomphant que le Saint-Siége avait espéré étouffer en négociant le Concordat. Il savait les lois organiques toujours

pleines de vie et de force, malgré ses réclamations; il s'apercevait qu'elles minaient le Concordat, et qu'au scandale de tous, elles assujettissaient d'une manière inouïe jusqu'alors la Religion et l'Église au pouvoir séculier.

C'est pourquoi, dès qu'il reçut l'invitation de se rendre à Paris — invitation dont quelques-uns ne manquèrent pas de lui faire sentir les suites dans un cas de refus, — il posa pour condition de sa bonté et pour objet principal de son voyage la révocation ou la correction des lois organiques, ainsi que la soumission ou l'abandon de ceux qui adhéraient au schisme.

Avant de souscrire aux vœux de Bonaparte, une longue négociation eut lieu à Rome, entre le cardinal Fesch, ministre de France, le Pape et moi, alors secrétaire d'État. Cette négociation roula sur un seul point et jamais sur aucun autre. Nous voulions obtenir, avant de nous engager, une promesse positive, solennelle, certaine et officielle, que l'on accorderait satisfaction pleine et entière aux demandes du Pape. Pour s'en convaincre, il suffit d'interroger les documents relatifs à cette affaire. Ce fut en vain que, dès le principe, et dans le courant des négociations, le cardinal Fesch, pour allécher le Saint-Père et le faire obtempérer aux désirs de l'Empereur, suggéra lui-même et proposa très-souvent au Pape de demander la restitution des trois provinces et une compensation pour le comtat d'Avignon. Ce fut encore

inutilement qu'il nous blâma de ne point suivre ses conseils. Le Pape tint ferme et ne consentit jamais à mêler rien de temporel — *nulla di temporale* — au grand pas qu'il voulait faire en allant couronner Napoléon. Il avait tenu la même conduite pendant le Concordat, et il n'avait jamais permis qu'on traitât aucune affaire relative au temporel. Pie VII exigea ces deux promesses ayant rapport au spirituel, et qu'il avait tant à cœur d'obtenir.

Après une négociation longue et grosse de tempêtes, dont toutes les notes font foi, on acquit enfin la promesse solennelle et formelle de la coopération positive du gouvernement français pour assurer la soumission des prêtres jureurs. Le gouvernement impérial déclara en outre qu'il les engagerait à renoncer à leurs églises, s'ils ne consentaient pas à abjurer leurs erreurs à Paris, entre les mains du Pape et dans le délai qu'il aurait lui-même fixé. Le schisme devait donc être étouffé de la sorte. Quant aux lois organiques, l'Empereur promit qu'il satisferait aux réclamations articulées déjà par Sa Sainteté, et que de plus il écouterait celles que le Saint-Père aurait encore à présenter. Ces promesses étaient officielles; elles se trouvent soit dans les notes du cardinal Fesch à Rome, soit dans une dépêche très-étendue et fort détaillée du ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, au Cardinal-Légat, qui dut la transmettre au Pape, par ordre exprès de l'Empereur. Napoléon promit encore d'avoir égard

aux réclamations du Saint-Père par rapport aux décrets du vice-président Melzi, qui avait violé le Concordat en Italie. Ce Melzi, pendant la République, dédaigna la précaution que le Pape, instruit par l'expérience et par l'apparition des lois organiques en France, prit pour assurer le Concordat en Italie. Pie VII avait déclaré, dans un article particulier, qu'on ne pourrait désormais, sans s'être concerté avec lui, publier d'autres ordonnances relatives aux affaires ecclésiastiques. Ayant donc obtenu ces sécurités en la forme la plus solennelle, le Pape, dans le seul but de favoriser la Religion, — *nella sola vista del bene della Religione* — foula aux pieds tous les obstacles qui s'opposaient à son départ. Il ne s'inquiéta ni des rigueurs de la saison, ni de son âge avancé, ni de sa santé si faible, ni des incommodités d'une course rapide, et il se dirigea vers Paris.

Quel a été le résultat de son voyage? Les lois organiques et les décrets de Milan ne furent point révoqués. On assura seulement le Pape que l'on prendrait en considération les notes qu'il avait récemment transmises, et qui contenaient ses réclamations anciennes et nouvelles.

C'était pour le renvoyer avec quelque espoir, et rien de plus, que l'on parlait de la sorte, car l'événement prouva que les articles organiques ne seraient jamais corrigés. Quant aux décrets de Milan, émanés du vice-président Melzi, s'ils subirent une apparente révocation lorsque l'Empereur se rendit dans cette

ville, ils n'en furent pas moins conservés en réalité. On les aggrava en leur substituant les ordonnances du ministre des Cultes et celles de l'Empereur lui-même. Ces ordonnances firent toujours loi depuis, malgré les très-vives et très-fréquentes réclamations que le Pape ne cessa point, jusqu'à sa captivité, de leur opposer ainsi qu'aux lois organiques françaises.

Pour ce qui regarde l'affaire des évêques intrus, si le Pape eut enfin la consolation d'obtenir leur rétractation, ainsi qu'il le désirait, Rome ne la dut point au Gouvernement, qui ne lui prêta aucune aide, malgré ses promesses réitérées. Le Ciel seul nous assista dans cette circonstance. Plusieurs évêques jureurs osèrent refuser, même en face du Pape, d'adhérer à ses vœux; mais bientôt charmés par ses qualités personnelles, par la grâce de ses discours, par la douceur de ses manières, et par l'ascendant d'une vertu à laquelle ils ne surent point résister, ils renoncèrent par écrit à leurs erreurs et se soumirent aux jugements du Saint-Siége sur la Constitution civile du Clergé.

Lorsque le Pape, afin de faire cesser le scandale et pour édifier les fidèles, rendit public leur acte d'obéissance à l'Église, il n'y en eut pas un qui se levât pour le contredire. Aucun d'eux ne se permit dans la suite (du moins à ce qu'on jugea d'après les apparences) une parole ou une œuvre quelconque capable de faire douter de la sincérité de son attachement au Saint-Siége.

En achevant cet écrit sur le Concordat, je crois nécessaire d'avertir le lecteur que si, dans cet exposé des faits, il se trouve des circonstances particulières, mais non essentielles toutefois, qui ne sont pas entièrement conformes aux dépêches et aux relations que j'adressai à cette époque au Saint-Siége, il est évident qu'on doit préférer les premières à ce récit; car, après un intervalle de dix ans, la mémoire peut faiblir.

J'oubliais de rapporter un autre fait important, qui prouve avec quelle bonne foi et dans quelles vues le gouvernement de Napoléon procéda au sujet du Concordat. Ce gouvernement proclamait toujours que tout ce qu'on ne lisait pas dans le Concordat subsistait, — *rimaneva in piedi*, — d'après les lois de l'Église; mais, dès que le Concordat fut signé, il déclara que tout ce qu'on n'y trouvait pas n'existait plus et était censé abrogé. Or, il n'y avait nulle part la plus petite trace ou cause d'une pareille abrogation.

Je me propose, quand j'en aurai le loisir, de retoucher le style de cet écrit, mais auparavant je veux mettre la main à un ouvrage que je ne crois pas pouvoir différer.

Reims, vers la fin de 1812.

E. Cardinal Consalvi.

MÉMOIRES

SUR

LE MARIAGE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON

ET

DE L'ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE.

SOMMAIRE.

Mariage de Napoléon et de Marie-Louise d'Autriche. — Consalvi amené par force à Paris. — L'Officialité en défaut. — Le mariage des Souverains et le droit du Saint-Siége. — Les treize Cardinaux opposants et les quatorze adhérents. — Sages précautions que les treize indiquent pour ne pas blesser l'Empereur. — Aux yeux des treize, le mariage avec l'impératrice Joséphine ne pouvait pas être cassé. — Fouché et Consalvi. — La présentation du Sacré Collége aux deux époux impériaux. — Les treize n'assistent pas à la cérémonie religieuse. — Les Cardinaux expulsés des Tuileries. — Consalvi menacé d'être fusillé. — Le piége de l'illégitimité des enfants à naître. — Les treize appelés au ministère des cultes. — Les effets de la colère impériale. — Explications de Consalvi avec les ministres des cultes et de la police. — Consalvi tirant d'un faux pas l'un des treize qui s'est compromis. — La lettre d'excuse exigée par l'Empereur. — Sa rédaction. — L'exil des treize Cardinaux fidèles. — Noirs et Rouges.

Avant mon arrivée à Paris, l'empereur Napoléon avait, par un acte civil communiqué au Sénat, déclaré nul son mariage avec l'impératrice Joséphine. Ce fut à Voghera, tandis que le cardinal di Pietro et moi cheminions vers la France, que j'appris par les

journaux ce grand événement; dès cette heure, j'en prévis les conséquences. Comme nous approchions de la capitale, les feuilles publiques me firent connaître la sentence promulguée par l'Officialité de Paris et confirmée par l'Officialité métropolitaine. Cette sentence prononçait la nullité du mariage quant au lien religieux. Une pareille nouvelle accrut mes pressentiments et mes craintes.

J'entrai à Paris le 20 janvier 1810. J'y résidais déjà depuis quelques jours lorsque fut publiée la conclusion du nouveau mariage de l'Empereur avec une archiduchesse d'Autriche. On sut plus tard que ce mariage devait se célébrer à Paris au commencement d'avril, après avoir été conclu par procuration à Vienne, selon l'usage de la cour de France. Nous étions alors à Paris vingt-neuf Cardinaux, en y comprenant le cardinal Fesch et le cardinal Caprara; ce dernier était en enfance et se mourait chaque jour. Le cardinal Fesch, ayant officié à la cérémonie du mariage ecclésiastique de l'Empereur avec l'impératrice Joséphine, la veille de leur couronnement, par permission spéciale du Pape, momentanément aux Tuileries, se trouvait partie intéressée dans cette affaire, car il devait officier de nouveau au second mariage en sa qualité de grand aumônier de l'Empereur.

Les Cardinaux qui habitaient Paris à cette époque, et qui n'étaient pas soumis à de pareilles considérations, se réduisaient au nombre de vingt-sept :

c'étaient les cardinaux Mattei, Pignatelli, della Somaglia, di Pietro, Litta, Saluzzo, Scotti, Ruffo Scilla, Brancadoro, Galeffi, Gabrielli, Opizzoni, Consalvi, Joseph Doria, Antoine Doria, Vicenti, Dugnani, Zondadari, Spina, Caselli, Roverella, Despuig, Fabrice Ruffo, Albani, Erskine, Bayane et Maury. Je n'ai pas écrit ces noms par ordre d'ancienneté, mais en les citant j'ai voulu marquer la division qui s'opéra plus tard entre les treize premiers et les quatorze derniers, auxquels il faut ajouter le cardinal Fesch, sans placer ni d'un côté ni de l'autre le cardinal Caprara, qui se mourait, ainsi que je l'ai dit.

Quand on vit s'approcher le jour de la célébration du mariage, on commença à s'occuper sérieusement de la conduite que les Cardinaux tiendraient dans l'occasion. Certains d'entre nous s'adonnèrent plus particulièrement aux recherches exigées par cette circonstance. Il en résulta l'indubitable démonstration que les causes matrimoniales entre Souverains appartenaient exclusivement au Saint-Siége, sur lesquelles il prononçait lui-même à Rome, ou par l'intermédiaire de ses Légats, juges immédiats et présidents des Conciles chargés d'instruire l'affaire.

L'histoire ecclésiastique en fournissait des exemples presque à chaque siècle, et nulle part on ne pouvait en trouver à lui opposer. Ce droit du Saint-Siége était reconnu par l'Église de France elle-même. Pour ne citer qu'un ouvrage en faisant foi, les *Confé-*

rences de Paris, imprimées sous le fameux cardinal de Noailles, peu partisan du Saint-Siége, l'affirment expressément. Bien plus, l'Officialité de Paris le confessait elle-même dans sa sentence sur la nullité du mariage de l'empereur Napoléon. Après que l'Officialité eut refusé d'intervenir dans cette cause, qu'elle ne croyait pas de son ressort, l'Empereur la fit se déclarer compétente par un comité ecclésiastique formé de plusieurs évêques réunis à Paris. Ce comité fut présidé par le cardinal Fesch, et le cardinal Maury y participa. L'Officialité, dans sa frayeur, se prêta à la volonté de Napoléon Bonaparte; elle n'osa pas toutefois insérer dans sa sentence les mots *déclarée compétente*, — montrant de la sorte que, quant à elle, elle ne s'était pas jugée ainsi. — Mais regardant comme peu ou rien cette déclaration faite par un comité qui n'en avait pas le droit, elle essaya d'ajouter certain argument de plus. Cet argument était faux, et eût-il été fondé, il n'aurait rien prouvé, sinon que l'Officialité reconnaissait la maxime du droit privatif du Saint-Siége, puisqu'elle s'attaquait à l'inexorabilité de ce droit dans le cas présent, eu égard à ce qu'on empêchait l'accès près du Pape (*atteso l'impedito accesso al Papa*); mais il n'était pas complétement exact de dire que cet accès eût été refusé, puisque le Pape répondait à toutes les demandes qui lui parvenaient, — et on en eut des preuves nombreuses alors même. — Si l'empêchement subsistait, c'était par le fait de la personne en cause, c'est-à-dire de

l'Empereur, qui pouvait le faire cesser s'il l'eût désiré. La prétendue impuissance du Saint-Siége d'exercer son droit en cette affaire était donc fausse et ne prouvait rien. Nonobstant, il est vrai que l'Officialité l'avouait, puisque en tête de sa sentence elle disait que l'Officialité déclarée compétente, et sans déroger au droit du Souverain Pontife, dont l'accès était pour le moment interdit, proclamait que le mariage avec l'impératrice Joséphine était nul par les raisons exposées dans la sentence. Lorsque le gouvernement impérial vit combien un pareil aveu devait lui être préjudiciable, il le fit disparaître des actes de la curie ecclésiastique, car il avait exigé qu'on lui livrât tous les papiers relatifs à cette affaire. Comme on le racontait généralement à Paris, il en avait brûlé une partie et altéré l'autre. Une personne de l'Officialité réussit toutefois à en sauver furtivement une portion, et spécialement le commencement de la sentence elle-même, qui contenait ce que j'ai dit plus haut.

Il y eut treize Cardinaux, et c'étaient les cardinaux Mattei, Pignatelli, della Somaglia, di Pietro, Litta, Saluzzo, Ruffo Scilla, Brancadoro, Galeffi, Scotti, Gabrielli, Opizzoni et Consalvi, qui se déterminèrent à braver les plus terribles conséquences, qu'il était fort facile de prévoir, pour soutenir les droits du Saint-Siége, dont ces princes de l'Église avaient juré de prendre la défense lors de leur promotion à la pourpre romaine[1]. Tout au moins ils ne voulurent

[1] Le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen et frère de l'ar-

pas violer ces droits en sanctionnant le contraire par leur présence au nouveau mariage. Pour protester, il ne leur restait que ce moyen dans la situation. Les quatorze autres Cardinaux, — en excluant de ce nombre Fesch, comme partie intéressée, et Caprara, qui se mourait, — ne crurent pas devoir agir de la sorte. C'étaient les cardinaux Joseph Doria, Antoine Doria, Roverella, Dugnani, Vincenti, Zondadari, Caselli, Spina, Maury, Fabrice Ruffo, Albani, Despuig, Erskine et Bayane. Quelques-uns d'entre eux se montrèrent hésitants, comme Dugnani, les Doria et Despuig; d'autres étaient très-décidés à soutenir le contraire, comme Roverella, Spina, Caselli, Maury, Erskine, Bayane, Vincenti; certains disaient, avec Zondadari, qu'ils ne voulaient pas s'occasionner tant de tourments, et par conséquent ils refusaient de parler. Après la cérémonie, ils déclarèrent faussement que les treize leur avaient fait un secret de leur manière de penser. Il est vrai que les treize parlèrent de cette question avec la réserve et la prudence exigées dans une matière aussi délicate. Ils désiraient ne pas donner prétexte à l'accusation d'avoir essayé d'em-

chichancelier de l'Empire, fut le seul cardinal français qui, par délicatesse de conscience, crut devoir refuser d'assister au mariage. C'était un prêtre aussi pieux qu'instruit. Les persécutions dont le Pape était victime, la séquestration du domaine temporel et la prison du Souverain Pontife avaient amené le cardinal Cambacérès à ne plus paraître aux Tuileries et à vivre dans son diocèse. Ce prince de l'Église donnait un grand exemple, qui sera toujours très-peu suivi. Nous ne devons donc pas séparer son nom des treize qui eurent le courage de résister aux ordres de Napoléon.

pêcher leurs collègues d'assister au mariage, accusation qu'ils avaient prévue, non-seulement comme devant venir de la part du Gouvernement, mais encore, et je l'écris avec douleur, de la part de quelques-uns des membres du Sacré Collége eux-mêmes.

Malgré la prudence et la réserve avec lesquelles ils agirent, ils ne laissèrent cependant pas ignorer aux autres leur opinion sur ce point, et leur résolution de ne pas intervenir, afin de défendre les droits du Pape et du Saint-Siége. Le doyen des treize, le cardinal Mattei, alla tout exprès communiquer notre décision au plus grand nombre des quatorze. D'autres Cardinaux, rangés parmi les treize, en parlèrent à leurs collègues ; mais toutes ces démarches ne servirent à rien. Il fut donné de voir ainsi un bizarre phénomène : les droits du Saint-Siége, proclamés par les théologiens français et par l'Officialité de Paris, n'étaient pas reconnus, bien mieux, ils se voyaient attaqués par des princes de l'Église.

Les treize Cardinaux résolus à ne pas intervenir, et prévoyant d'un autre côté les éventualités qu'ils allaient encourir en blessant l'Empereur dans une affaire si délicate et d'une si majeure importance, crurent qu'il était sage de chercher le meilleur moyen pour ne pas porter un coup trop rude à Napoléon. Ils usaient, on le voit, dans les limites qui leur étaient tracées, des égards qu'ils se faisaient un devoir de témoigner au gouvernement impérial. Le plus ancien d'entre eux, le cardinal Mattei, s'abou-

cha avec le cardinal Fesch. Mattei lui annonça loyalement que, persuadés que les causes matrimoniales des Souverains dépendaient du Saint-Siége, plusieurs Cardinaux ne pouvaient regarder comme émanée d'une autorité compétente la sentence de l'Officialité de Paris sur la nullité du mariage de l'Empereur avec l'impératrice Joséphine. En conséquence, ils croyaient devoir s'abstenir d'assister à la célébration du nouveau mariage. Il ajouta en même temps que les autres Cardinaux ne pensaient pas de la sorte, et qu'ils participeraient à la cérémonie.

Ces préliminaires posés, il insinua que l'on éviterait la publicité et les fâcheux résultats de la non-intervention de ceux qui se récusaient, si l'on n'adressait pas d'invitation personnelle à tous les Cardinaux, mais seulement à dix ou à douze, ainsi que cela se pratiquait à l'égard du Sénat et du Corps législatif. On donnerait pour raison la petitesse de l'enceinte; de cette manière, ceux qui croyaient pouvoir accepter l'invitation s'y rendraient, et ceux qui se sentaient obligés de la décliner s'abstiendraient sans éclat. Le cardinal Fesch se montra surpris et très-irrité de la chose; il s'efforca de persuader aux Cardinaux d'assister à la cérémonie. On lui répliqua que la chose était impossible; Fesch ajouta qu'il en parlerait à l'Empereur, alors à Compiègne.

Ce que dit précisément le cardinal Fesch, et en quels termes il le dit, je ne puis le rapporter avec certitude. Ce que j'affirme, c'est qu'à son retour il

raconta que l'Empereur s'était mis en colère; qu'il rejetait bien loin le projet de l'invitation partielle du Sacré-Collége, et qu'il avait terminé en déclarant que les treize n'oseraient certainement pas réaliser leur complot.

Ces paroles du cardinal Fesch, et les pratiques insidieuses qu'il employa indirectement à l'égard de plusieurs, et directement à l'égard de quelques autres, ainsi que les efforts de ceux qui étaient décidés à intervenir, ne changèrent pas la résolution des treize.

Le jour des noces approchait. La nouvelle Impératrice, après avoir été épousée à Vienne par procuration, arriva à Compiègne et partit ensuite pour Saint-Cloud avec l'Empereur. On apprit qu'il y aurait quatre cérémonies différentes. On devait, le samedi soir (ou le vendredi, si je ne suis pas dans l'erreur), présenter aux Souverains, à Saint-Cloud, les principaux corps de l'État. Le dimanche, le mariage civil avait lieu à Saint-Cloud. Le lundi, à Paris, au château des Tuileries, se célébrait le mariage ecclésiastique; et enfin, le mardi matin, se faisait, aux Souverains assis sur leur trône, la présentation des grands de l'Empire, des corps de l'État et des principaux fonctionnaires. Des officiers de la cour furent chargés d'inviter par billets séparés. Chacun de nous en reçut un, ce qui nous enleva tout espoir d'empêcher le froissement si justement redouté.

Feindre une maladie ou inventer un autre pré-

texte, c'était trahir son propre devoir et donner à penser que l'on serait intervenu si l'on n'eût pas été malade. Or cela ne convenait ni à la vérité, ni à l'honneur, ni à la préservation des droits du Saint-Siége; d'autant mieux que beaucoup de Cardinaux devaient assister aux cérémonies. Nous prîmes donc la résolution d'affronter le danger quel qu'il fût, plutôt que de trahir les obligations imposées par notre propre état.

Toutefois, en considérant la distinction et la nature des actes auxquels on nous priait de prendre part, nous nous aperçûmes que nous n'avions pas à garder les mêmes réserves pour chacun d'eux.

Le second et le troisième acte, c'est-à-dire le mariage civil et ecclésiastique, n'admettaient pas de doute. On s'en tint à la ferme détermination de n'y point assister, à cause de la raison ci-dessus exposée. Quant au mariage civil, on ajoutait l'impossibilité de confirmer par notre participation le nouveau mode de séparer dans le mariage le contrat civil du nœud sacramentel, nouveau mode si perfidement inventé contre l'Église par la législation moderne. Mais pour ce qui regardait les premier et quatrième actes, comme ils n'étaient que de pures formalités d'étiquette et nullement une célébration de mariage, nous n'eûmes pas de motifs fondés sur la conscience pour nous abstenir.

En outre, nous pensions et nous disions qu'en

intervenant à ces deux cérémonies, on prouverait au Gouvernement que l'on faisait ce que l'on croyait pouvoir faire; que si l'on n'assistait pas au mariage civil et religieux, c'est qu'une véritable impossibilité se dressait sur ce point; que notre refus ne provenait nullement d'une animosité, d'un complot ou d'aucune autre cause de ce genre. Nous avions bien prévu que l'Empereur ne manquerait pas d'attribuer notre conduite à la haine, et personne ne fit attention que nous fournissions nous-mêmes le moyen de dissimuler notre absence aux deux autres cérémonies. On pouvait ne pas s'en apercevoir, ou la supposer légitimée par des raisons extrinsèques, puisque le public nous verrait présents au premier et au dernier des quatre actes du mariage.

En agissant ainsi, nous espérions mettre le moins possible en saillie ceux de nos collègues qui intervenaient. Nous sauvegardions leur dignité et plus encore l'honneur du Sacré Collége tout entier, car le nombre des Cardinaux que l'on verrait faillir à leurs devoirs était trop grand. Ces considérations, jointes à d'autres qu'il serait superflu d'énumérer, engagèrent les treize à assister à la première et à la dernière fonction. Cependant les treize Cardinaux ne furent pas tous du même avis à ce sujet, spécialement pour ce qui concernait la dernière cérémonie, et je fus celui qui s'y opposa. Mais le plus grand nombre opinant pour l'affirmation, et sachant combien il eût

été préjudiciable d'opérer une seconde scission parmi les treize eux-mêmes, nous nous rangeâmes à l'avis de la majorité.

Le soir du samedi (ou du vendredi, peu importe), nous nous rendîmes tous à Saint-Cloud. Nous étions réunis ensemble dans la grande salle, cardinaux, premiers dignitaires de l'Empire, souverains, princes du sang, ministres, etc., et nous attendions l'arrivée de l'Empereur et de la nouvelle Impératrice. Ce fut alors que je dus soutenir un assaut qui me coûta, comme on dit, des sueurs mortelles.

Lors de mon voyage à Paris en 1801, j'avais fait la connaissance des principaux ministres de Napoléon. Ils m'avaient beaucoup fêté et comblé de distinctions à cause du Concordat. Parmi eux se faisait remarquer le ministre de la police, Fouché, qui me témoigna une vive amitié. A mon second voyage, après la première visite, je m'abstins de le voir, ainsi que les autres, car il me semblait que, dans les circonstances où se trouvaient le Saint-Siége et le Pape, un Cardinal devait vivre le plus retiré qu'il lui était possible. Il ne pouvait pas fréquenter une cour qui avait renversé le gouvernement pontifical et qui emprisonnait le Pape. Par malheur, tous les Cardinaux ne pensèrent pas ainsi; quelques-uns agirent différemment. Ils acceptaient — par crainte, on le comprend — les fêtes, les réunions et les dîners; ils faisaient des visites, ce qui rendit plus difficile et plus périlleuse ma façon d'agir opposée à la leur,

d'autant plus que, contrairement à la plupart des autres, j'étais connu et remarqué par tous.

Je n'avais donc pas revu depuis mon arrivée le ministre Fouché. Voilà que ce soir-là, tandis que nous attendions la sortie des souverains de leurs appartements, il s'approche de moi, puis me prenant par la main, il me conduit dans un coin du salon. Il me dit alors avec cordialité et intérêt : « Est-il vrai qu'il y a plusieurs Cardinaux qui refusent d'assister au mariage de l'Empereur ? »

A cette question, je me tus, n'ayant rien à riposter et ne voulant surtout désigner personne. Il ajouta : « Mon cher monsieur le Cardinal, ne savez-vous pas qu'en ma qualité de ministre de la police je dois déjà être instruit avec certitude de ce que j'avance? Ma demande n'est donc que de pure politesse. »

Forcé de répondre, je lui déclarai que je ne savais vraiment ni combien il y en avait ni qui ils étaient, mais que lui, Fouché, s'entretenait avec l'un d'entre eux.. Il s'écria alors : « Ah! que me dites-vous! l'Empereur m'en a parlé ce matin, et il vous a nommé dans sa colère; mais je lui ai affirmé que, quant à vous, il n'était pas à présumer que ce fût vraisemblable. »

Je lui répétai que c'était vrai, et très-vrai. Il me plaça aussitôt sous les yeux les dangereuses conséquences d'une telle action, qui intéressait l'État, la personne même de l'Empereur, ainsi que la succession au trône, et qui prêtait tant de hardiesse aux

mécontents. Il n'y eut rien au monde qu'il ne tentât pour m'amener à persuader aux autres d'intervenir ou tout au moins — car il m'entendait répéter que cela n'était pas possible — à intervenir moi-même. Il me faisait remarquer que le plus grand mal était de me voir parmi ceux qui refusaient d'assister au mariage, car, disait-il, « vous marquez après le Concordat et après avoir été premier ministre si longtemps ». Il ajouta quelque chose sur les qualités personnelles qu'il rencontrait en moi, quoiqu'elles n'y fussent certainement pas.

Je tins ferme, et je répondis à tout. Je lui exposai les motifs qui nous obligeaient, bien qu'à nos risques et périls, à tenir cette conduite, et je l'assurai que l'accomplissement de mes devoirs était ce que je voulais et devais avoir en vue plus que tout autre. Je ne lui cachai point ce que nous avions fait pour éviter la publicité d'un pareil choc; je lui communiquai notre demande afin de ne pas être invités, demande restée sans effet.

Il serait trop long de rapporter tout ce que nous échangeâmes de paroles dans cette conversation interminable, qui me coûta, je le répète, des sueurs de mort. Jamais il ne s'avouait vaincu, et il mit fin à l'entretien en affirmant que si nous ne voulions pas assister au mariage civil, on n'y ferait guère attention, quoique cela déplût beaucoup, mais qu'il fallait absolument nous rendre au mariage religieux si nous ne cherchions pas à pousser les choses à la der-

nière extrémité; puis il me supplia d'en aviser mes collègues.

Il obtint sans cesse une réponse négative, excepté à sa demande de notification aux autres Cardinaux, notification que j'exécutai fidèlement.

Notre dialogue fut interrompu par l'entrée des souverains, auxquels nous devions tous être présentés. A leur apparition, chacun courut prendre sa place. L'Empereur tenait par la main la nouvelle Impératrice, et lui désignait chaque personne à mesure qu'il les rencontrait dans le cercle. Quand il arriva à la place où nous étions, il s'écria : « Ah! les Cardinaux! » Puis, avec beaucoup d'amabilité et de courtoisie, il nous présenta un à un, nous appelant par notre nom et ajoutant à quelques-uns certaines qualités particulières, comme il fit pour moi en disant : « Celui qui a fait le Concordat. »

On sut ensuite qu'il ne s'était montré aussi gracieux que dans le but de séduire les Cardinaux récalcitrants à sa volonté.

Nous répondîmes tous par une inclination, et rien de plus. Ayant parcouru le cercle de notre côté, il alla où se trouvaient les autres grands de l'Empire, les ministres, et il sortit enfin des salons pour se rendre au théâtre. Nous retournâmes à Paris, et les treize s'étant rassemblés chez le cardinal Mattei, je leur racontai ce que m'avait dit le ministre Fouché. Mes paroles, tout en augmentant la tristesse commune, ne modifièrent pourtant pas notre résolution.

Le jour suivant, qui était le dimanche, on célébra le mariage civil à Saint-Cloud. Les treize n'y intervinrent pas. Des quatorze autres déjà nommés plus haut, onze assistèrent à cette cérémonie : ce furent les cardinaux Joseph Doria et Antoine Doria, Roverella, Vincenti, Zondadari, Spina, Caselli, Fabrice Ruffo, Albani, Erskine et Maury. Le cardinal Fesch fut le douzième. Le cardinal de Bayane, étant malade, ne put s'y rendre. Les cardinaux Despuig et Dugnani s'excusèrent sous prétexte de maladie. Tous les trois, ils écrivirent au cardinal Fesch, en déclarant qu'ils ne pouvaient aller à Saint-Cloud. Cela arriva le dimanche.

Le lundi 2 avril était le grand jour de l'entrée triomphale de l'Empereur et de la nouvelle Impératrice à Paris pour célébrer la fonction du mariage religieux dans la chapelle des Tuileries.

On avait espéré que les paroles de Fouché à Saint-Cloud auraient ébranlé les treize Cardinaux, et qu'elles les engageraient pour le moins à intervenir au mariage ecclésiastique, s'ils ne voulaient pas assister au mariage civil. On prépara donc des siéges pour tout le Sacré Collége, quoique les treize n'eussent point participé au mariage civil.

Quand sonna l'heure décisive, et que l'on s'aperçut que nous manquions encore à cette cérémonie, on fit enlever promptement les fauteuils vides, afin que le public ne remarquât pas trop notre absence.

Douze Cardinaux, y compris le cardinal Fesch offi-

ciant, assistèrent au mariage ecclésiastique, et ce furent ceux-là mêmes que j'ai nommés plus haut, à l'exception du cardinal de Bayane. Sa mauvaise santé ne lui avait pas permis d'aller au mariage civil; il s'efforça, malgré ses douleurs, de se rendre à la chapelle, et il assista à la solennité. Le cardinal Erskine, très-souffrant depuis longtemps, s'était rendu à Saint-Cloud la veille, ayant un pied dans la tombe, comme on a l'habitude de le dire. Il se leva le lendemain, et il était déjà prêt à aller aux Tuileries, quand il éprouva deux évanouissements qui le retinrent de force dans son hôtel. Les deux autres Cardinaux, Dugnani et Despuig, s'excusèrent cette fois encore, alléguant pour motif leur santé, et ils n'assistèrent pas au mariage ecclésiastique. Tous trois écrivirent aussi ce jour-là même au cardinal Fesch, et ils lui firent savoir que la maladie les empêchait d'intervenir. On les considéra donc comme ayant assisté, puisque leur abstention n'était pas volontaire. Ils ne réclamèrent point, ils ne se défendirent point de cette accusation; ils soutinrent même depuis que l'on devait et que l'on pouvait intervenir. Pendant la célébration du mariage civil et du mariage religieux, les treize Cardinaux restés volontairement à l'écart ne sortirent point de leurs demeures, pas même la nuit. Ils renoncèrent à la curiosité de voir les fêtes et les illuminations qui eurent lieu avec tant de pompe dans ces deux journées ainsi que dans la soirée. Les convenances leur imposèrent cette ré-

serve, et l'on s'imaginera facilement qu'ils eurent alors le cœur tourné vers d'autres pensées.

Durant ces heures mémorables, ils ressentirent de mortelles angoisses en réfléchissant sur la grande action qu'ils entreprenaient et sur les conséquences qui devaient en découler. Ils restèrent tout ce temps dans une ignorance parfaite de l'impression produite par leur abstention sur l'esprit de l'Empereur, car, ainsi que je l'ai raconté, ils ne quittèrent pas leurs appartements, et personne n'osa les visiter.

Quand Napoléon entra dans la chapelle, il jeta tout d'abord son regard sur les places réservées aux Cardinaux. En n'en voyant que onze (le cardinal Fesch était à l'autel pour la fonction), ses yeux étincelèrent tellement et son visage prit un tel air de colère et de férocité, que ceux qui l'observaient présagèrent la ruine de tous les princes de l'Église n'assistant pas au mariage. Ils nous firent part de leurs inquiétudes; et ce que je vais ajouter prouvera qu'ils ne s'étaient pas trompés.

Le jour suivant était réservé pour la quatrième invitation, celle relative à la présentation aux souverains assis sur leurs trônes. Comme il avait été convenu entre les treize qu'ils assisteraient à cette cérémonie, ils s'y rendirent tous. L'invitation portait qu'il fallait paraître en grand costume, c'est-à-dire revêtu de la pourpre cardinalice. Chacun de nous alla aux Tuileries à l'heure prescrite. Deux heures s'écoulèrent dans les appartements voisins de la salle

du Trône, où se trouvaient l'Empereur et l'Archiduchesse, environnés des rois, des princes du sang et des hauts dignitaires. Ces appartements étaient remplis par les Cardinaux, le Sénat, le Corps législatif, les évêques, les ministres et les autres corps de l'État, les chambellans, les dames du palais, etc. Nous y rencontrâmes nos collègues qui avaient assisté aux deux mariages civil et religieux. Ni les uns ni les autres ne parlèrent de cette affaire.

Tout le monde était pêle-mêle, attendant l'heure de l'entrée. Enfin la porte s'ouvrit, et le défilé commença. Les sénateurs eurent la préséance sur les Cardinaux, et ils furent introduits les premiers. Le cardinal Fesch étant sénateur, — je ne puis cacher dans cet écrit ce qui est indispensable pour qu'il soit véridique, — fit la faute de marcher avec les sénateurs plutôt qu'avec les Cardinaux. Il préféra donc ainsi ce corps laïque à celui auquel, par sa dignité, son ancienneté et ses serments, il appartenait d'une manière plus étroite. L'exemple de nos collègues qui, quoique sénateurs, ne voulurent pas se joindre à ce corps, mais à celui auquel ils appartenaient depuis longtemps, ne produisit sur lui aucune impression. Après le Sénat, le Conseil d'État passa encore avant les Cardinaux. Le Corps législatif eut même le pas sur nous. Tandis que ces nombreux personnages défilaient successivement et que les Cardinaux, confondus dans la foule et sans le moindre égard pour leur dignité, dévoraient ces humiliations en attendant que le hé-

raut d'armes ou le maître des cérémonies, qui était à la porte, les appelât enfin, on vit tout d'un coup s'élancer de la salle du Trône un officier chargé d'un ordre de l'Empereur. Sa Majesté l'avait appelé près du trône sur lequel elle était assise, et lui avait enjoint de pénétrer dans l'antichambre et d'en chasser tous les Cardinaux qui n'avaient pas assisté au mariage, parce qu'elle ne daignerait pas les recevoir. L'officier allait sortir de la salle du Trône quand l'Empereur le rappela; puis, changeant subitement son ordre, il lui intima de faire expulser seulement les cardinaux Opizzoni et Consalvi. Mais l'officier, ne saisissant pas bien cette seconde instruction, crut que l'Empereur, après avoir chassé ces Cardinaux, voulait que l'on nommât spécialement les deux Cardinaux désignés. Il agit donc ainsi. Il est plus facile d'imaginer que de peindre cette expulsion de treize Cardinaux en grande pourpre, expulsion opérée dans un lieu si public, à la face de tous et avec tant d'ignominie. Tous les yeux se tournèrent sur les Cardinaux que l'on mettait à la porte; ils traversèrent ainsi la dernière antichambre, les autres qui précédaient et qui étaient remplies de monde, les salles et le grand vestibule. Leurs voitures avaient disparu au milieu de la confusion; ils retournèrent à leurs logis, pleins des pensées qu'un semblable événement devait provoquer dans leurs âmes.

Les Cardinaux qui étaient intervenus au mariage demeurèrent dans l'antichambre, et ils subirent en-

core l'humiliation de se voir précéder dans l'introduction — je ne sais si ce fut une équivoque ou un ordre pour mortifier le corps auquel ils appartenaient — par les ministres de l'Empire, bien que le cérémonial français lui-même accorde la préséance sur eux aux Cardinaux. C'était d'un seul coup blesser la justice, les règles et l'usage, qui les placent au-dessus des grands dignitaires et des princes du sang. Enfin, quand vint leur tour, ils furent admis. La fonction consistait à entrer lentement un à un, à s'arrêter au pied du trône, à faire une profonde inclination et à sortir par la porte de la salle suivante. Ce fut alors — tandis que les Cardinaux arrivaient un à un pour saluer respectueusement — que l'Empereur, du haut de son trône, adressant la parole, tantôt à l'Impératrice, tantôt aux dignitaires et aux princes qui l'environnaient, dit avec la plus vive animation et la plus grande colère des choses très-cruelles contre les Cardinaux absents, ou, pour parler plus exactement, contre deux d'entre eux, ajoutant qu'il pouvait épargner les autres, car il les considérait comme des théologiens gonflés de préjugés, et que c'était la raison de leur conduite; mais qu'il ne pardonnerait jamais aux cardinaux Opizzoni et Consalvi; que le premier était un ingrat, puisqu'il lui devait l'archevêché de Bologne et le chapeau de cardinal; que le second était le plus coupable du Sacré Collége, n'ayant pas agi par préjugés théologiques qu'il n'avait point, mais par haine, inimitié

et vengeance contre lui Napoléon, qui l'avait fait tomber du ministère; que ce Cardinal était un profond diplomate, — l'Empereur le disait du moins, — et qu'il avait cherché à lui tendre un piége politique, le mieux calculé de tous, en préparant à ses héritiers la plus sérieuse des oppositions pour la succession au trône, celle de l'illégitimité.

Toujours s'enflammant de plus en plus dans l'irritation de sa parole et dans la violence des expressions, il accumula tant de reproches contre moi que mes amis en furent consternés et me crurent tôt ou tard perdu sans rémission, tant étaient noires et horribles les couleurs sous lesquelles l'Empereur dépeignait l'acte que j'avais commis, ainsi que les autres, pour accomplir mes devoirs.

Cette fureur de Napoléon contre moi était si réelle, que dans le premier accès, quand il sortit de la chapelle, le jour du mariage ecclésiastique, il ordonna d'abord de fusiller trois des Cardinaux absents, Opizzoni, Consalvi et un troisième dont on ne sait pas le nom avec certitude, mais que l'on croit être Litta ou di Pietro. Ensuite il se borna à un seul, Consalvi. Je pense devoir la non-exécution de cette sentence à l'amitié du ministre Fouché, qui fit revenir l'Empereur sur sa détermination. On peut imaginer l'émotion qu'éprouvèrent les treize, le mardi soir et le mercredi, tant par leur expulsion qu'à cause de ce qu'on leur rapportait des faits et gestes de l'Empereur. Le soir du mercredi, quelques-uns d'entre

nous apprirent que, ce jour-là même, on avait demandé, par ordre de l'Empereur, aux cardinaux Opizzoni et aux autres des treize promus à l'épiscopat, la démission de leurs évêchés. Ils étaient menacés de prison s'ils ne la donnaient pas immédiatement : ils la signèrent, avec cette réserve néanmoins qu'elle serait acceptée par le Pape. A huit heures, chacun de nous reçut un billet très-succinct du ministre des Cultes, dans lequel on nous annonçait que, à neuf heures précises, nous devions nous rendre auprès de ce haut fonctionnaire pour recevoir les ordres de l'Empereur.

Tous nous y arrivâmes, qui par un chemin, qui par un autre, surpris, ignorants et pleins de crainte, en général, sans trop savoir que redouter. Nous nous rencontrâmes presque tous ensemble dans l'antichambre du ministre, et on nous introduisit dans son cabinet. Il y était, ainsi que le ministre de la police. Fouché nous dit qu'il se trouvait là par hasard, mais on comprit parfaitement qu'il n'en était rien. La vérité est que tous les deux avaient l'air très-affligé de ce qu'ils allaient exécuter. Dès que Fouché m'aperçut : « Eh bien, monsieur le Cardinal, s'écria-t-il, je vous ai prédit que les conséquences seraient affreuses. Ce qui me fait le plus de peine, c'est que vous soyez du nombre! » Je le remerciai de l'intérêt qu'il me témoignait, et je répondis que j'étais préparé à tout. Ils nous firent asseoir en cercle, et alors le ministre des Cultes commença un long discours qui

ne fut compris que du plus petit nombre, car parmi les treize il y en avait à peine trois qui sussent le français. Il nous dit donc en substance que nous avions commis un crime d'État, et que nous étions coupables de lèse-majesté; que nous avions comploté contre l'Empereur, et qu'on en relevait la preuve dans le secret observé à son égard et à l'égard des autres Cardinaux intervenus; que nous devions cependant nous en ouvrir à lui, ministre des Cultes, étant, en cette qualité, notre supérieur; que le secret dont nous nous étions enveloppés prouvait aussi la malice de nos pensées et notre conspiration contre l'Empereur; que nous n'avions pas voulu être éclairés sur la fausseté de notre opinion concernant le prétendu droit privatif du Pape dans les causes matrimoniales entre souverains, car si nous eussions agi de bonne foi, et si cette fausse idée eût été le véritable motif de notre conduite, nous aurions cherché à être mieux édifiés; ce que lui et les autres auraient très-facilement fait et avec succès, si nous nous étions entretenus de cela avec lui et avec eux; que notre crime aurait de très-graves conséquences pour la tranquillité publique, si l'Empereur, par sa force prépondérante, n'empêchait que cette tranquillité ne fût compromise; qu'en agissant de la sorte, nous avions tenté de mettre en doute la légitimité de la succession au trône. Il conclut en déclarant que l'Empereur et Roi, nous jugeant comme rebelles et coupables de complot, lui avait enjoint de nous signifier : 1° Que

nous étions dépouillés dès ce moment de nos biens tant ecclésiastiques que patrimoniaux, et que déjà on avait pris des mesures pour les séquestrer; 2° que Sa Majesté ne nous considérait plus comme cardinaux, et nous défendait de porter aucune marque de cette dignité; 3° que Sa Majesté se réservait le droit de statuer ensuite sur nos personnes. Et ici il nous fit pressentir qu'un procès criminel serait intenté à quelques-uns.

Quand il eut terminé je pris la parole, et je répondis que nous étions accusés à tort de complot et de rébellion, crimes indignes de la pourpre et de notre caractère personnel; que notre conduite avait été très-simple et très-franche; qu'il était faux que nous eussions fait un secret de notre opinion à nos collègues intervenus, que nous leur avions même parlé à ce sujet, mais avec la mesure qui était nécessaire afin de nous garantir de l'accusation d'avoir cherché à recruter des prosélytes pour accroître le nombre des non-intervenants; que si, malgré notre prudence, on nous traitait de la sorte, on nous aurait blâmés bien davantage si nous avions endoctriné ceux dont l'avis était contraire au nôtre; qu'aucun d'eux ne pouvait nier de bonne foi que nous ne lui avions pas manifesté notre opinion et les motifs sur lesquels elle se basait; que nous n'avions pas, il est vrai, fait des ouvertures au ministre des Cultes, mais que nous étions allés chez le cardinal Fesch, auquel, comme à notre collègue et à l'oncle de l'Empereur, nous avions

cru pouvoir parler avec plus de liberté et moins de publicité, justement pour envelopper la chose dans le mystère; que le plus ancien d'entre nous lui avait confié, avec abandon et sincérité, notre détermination; que nous lui avions aussi suggéré le moyen d'empêcher tout éclat, en le priant d'obtenir de l'Empereur qu'on ne nous invitât pas, et qu'il voulût bien se contenter de l'intervention de ceux qui étaient d'un avis différent du nôtre, et qu'on n'avait pas accepté ce moyen terme. J'ajoutai qu'entretenir d'abord du complot l'oncle de celui contre lequel on nous soupçonnait de tramer des intrigues, et prier ce même oncle d'en faire la révélation au neveu, c'était un mode tout nouveau de conspirer. Je fis remarquer encore que nous nous étions adressés à celui qui, partie intéressée au débat, était justement dans le cas de nous éclairer mieux que personne, s'il avait eu des raisons plus décisives que les nôtres. J'achevai en déclarant que Sa Majesté était libre d'agir à notre égard comme il lui plairait; mais, qu'en respectant ses ordres, nous ne pouvions pas néanmoins admettre notre culpabilité pour le crime de rébellion et de complot que l'on nous imputait.

C'est dans ce même sens à peu près que les cardinaux Litta et della Somaglia s'exprimèrent après moi. Tous les autres se turent, car ils ne comprenaient pas la langue et la parlaient beaucoup moins encore. Les deux ministres furent ébranlés par nos réponses, et comme ils étaient déjà fort affligés de ce

qui arrivait et qu'ils désiraient, ainsi que du reste la politique le suggérait, arranger l'affaire, ils avouèrent que si l'Empereur avait entendu ces paroles, on pourrait espérer qu'il écouterait la voix de la clémence. Nous répondîmes qu'ils étaient autorisés à les lui communiquer. Les deux ministres répliquèrent que Napoléon n'ajouterait pas foi à leur relation, qu'il la considérerait comme un palliatif inventé pour le calmer; mais que si telle était la vérité, il fallait lui écrire, ce qui produirait beaucoup plus d'effet.

Nous fîmes connaître que nous n'éprouvions aucune difficulté à rendre hommage à ce qui était vrai. Les ministres conclurent en annonçant que dans notre lettre nous pouvions très-bien affirmer que nous n'avions pas comploté, que nous n'étions pas coupables de rébellion et d'autres actes semblables; mais que nous ne devions pas expliquer le motif de notre abstention, c'est-à-dire qu'il importait de ne pas revenir sur la non-intervention du Pape dans l'affaire, car cette non-intervention était ce qui irritait le plus et ce qui donnait lieu aux conséquences tirées contre le nouveau mariage et la descendance future; que, dans cette lettre, il fallait argüer d'un motif indifférent, par exemple la maladie, la difficulté d'arriver à temps à cause de la foule, ou autre excuse banale.

Nous répondîmes que ce biais était impossible; que, tous, nous étions résolus à ne point trahir la vérité à n'importe quel prix; que nous ne voulions

pas manquer à nos devoirs et à nos serments de soutenir les droits du Saint-Siége ; que cette défense obligatoire exigeait l'allégation du véritable motif de notre conduite à l'exclusion de tout autre ; que nous ne nous attendions pas aux conséquences qui allaient, disaient-ils, découler de l'exposition du vrai motif, que nous n'entrions même pas dans ces éventualités ; et que nous ne prétendions point nous ériger en juges de l'affaire, mais que nous ne pouvions transiger en aucune façon sur la sincérité des causes qui nous avaient empêchés d'intervenir.

Alors les ministres, voyant avec peine sacrifier des hommes innocents (car ils ne pouvaient pas s'empêcher de nous reconnaître comme tels), et désirant aussi accommoder la chose afin de contenter l'Empereur et de faire révoquer les mesures déjà prises et dont ils prévoyaient l'éclat, proposèrent diverses formules. L'un d'eux même déclara qu'il voulait essayer de trouver des expressions capables de concilier les deux parties.

En parlant de la sorte, il se plaça à son bureau et rédigea des brouillons de phrases et des projets que l'on aurait pu, sous forme de modèle, accepter et copier dans la lettre pour l'Empereur. Or, on vit là ce qu'on voit d'ordinaire lorsqu'on se réunit en certain nombre, car il est impossible que plusieurs hommes aient tous les mêmes idées et envisagent au même instant une chose sous le même aspect.

Il arriva donc qu'un de nous, perdant un peu

l'équilibre, admit les formules proposées et même les copia avec assez d'imprudence afin de pouvoir plus facilement se rendre compte de la différence qui existait entre elles et cette autre formule qu'un esprit moins troublé et l'union des avis devait adopter plus tard et transcrire pour être remise à l'Empereur.

Pendant ce temps, des Cardinaux ne comprenant ni ce que l'on disait ni ce que l'on faisait — ils ignoraient le français, nous le répétons — et n'entendant qu'imparfaitement et confusément ce qu'en rapportaient les autres qu'ils interrogeaient, ne firent plus attention à la présence des ministres. Ils parlèrent en pleine liberté de la manière dont ils appréciaient l'affaire, et devinrent ainsi les principaux auteurs du rejet des modèles composés peu de minutes auparavant.

En somme, ce fut là un triste quart d'heure. Comme les ministres insistaient pour qu'on rédigeât et qu'on signât, séance tenante, la lettre qu'ils devaient porter à Sa Majesté le lendemain matin, en allant lui rendre compte de l'exécution de ses ordres, c'est-à-dire de la communication qu'on nous avait faite, nous courûmes le risque d'attacher nos noms à un document dont nous n'aurions pas été contents peut-être en le relisant à tête calme et après cette épouvantable occurrence.

Pour éviter un si grand péril, j'insinuai avec dextérité aux ministres qu'il y en avait beaucoup parmi

nous qui ne savaient pas la langue, et qu'on ne pouvait pas minuter cette lettre à l'impromptu; qu'il fallait d'abord combiner les opinions, et que, dans cette vue, on l'écrirait le matin suivant. Les ministres répondirent que c'était impossible, puisque le matin même ils devaient aller faire leur rapport à l'Empereur résidant à Saint-Cloud, et qui vers midi partait pour son voyage de Saint-Quentin et des Pays-Bas.

Ils pressèrent donc pour que la chose se fît instantanément. Quelques-uns d'entre nous, ne saisissant pas bien l'importance de cette précipitation, y consentirent. M'apercevant que tout ce que l'on pouvait gagner était de sortir au plus tôt de l'appartement officiel et d'aller dans un endroit où il serait possible de s'expliquer avec maturité, je proposai aux ministres de nous laisser nous retirer dans la maison de notre doyen, qui était voisine. Je leur promis que cette nuit-là même nous rédigerions la lettre, et que dès les premières heures du jour on la consignerait au ministre des Cultes, personnage le plus important de l'affaire et chargé par l'Empereur de l'exécution de ses ordres.

Les raisons que j'alléguai furent heureusement goûtées. Pour qu'on ne mît pas d'entraves à notre sortie, je fis valoir l'ignorance de la langue française constatée par plusieurs et même chez le plus grand nombre. Cette ignorance exigeait, répétais-je sans cesse, une perte de temps considérable pour arran-

ger les termes avec eux. Je réussis ainsi à nous tirer de ce mauvais pas, et tous ensemble nous nous rendîmes chez le cardinal Mattei, qui demeurait à très-peu de distance. Il était onze heures du soir quand nous nous séparâmes du ministre.

En prenant congé de lui, on commit l'imprudence de lui donner à entendre qu'on avait fidèlement copié les expressions suggérées par les ministres, expressions qu'il eût été fort malheureux d'adopter.

Arrivés dans l'appartement du cardinal Mattei, où nous pouvions parler en toute liberté, je m'empressai de relever l'inconvenance — pour ne rien caractériser davantage — qu'il y aurait à souscrire ces formules, et je fis saisir à tous ceux qui ne savaient point la langue qu'ils n'avaient pas compris la portée des mots.

Tous furent immédiatement d'avis de ne rien exprimer dans la missive en opposition avec nos devoirs ou qui pût altérer tant soit peu la vérité. On convint de l'exposer telle qu'elle était, en s'abstenant seulement de ce qui ne serait pas nécessaire. Il n'y avait plus à redouter que la différence existant entre notre lettre ainsi libellée et les formules des ministres. Là gisait l'insurmontable difficulté, car nous avions perdu le droit de leur confesser que nous ne nous souvenions pas très-bien de leurs paroles, puisque l'un de nous avait commis la faute d'en prendre copie.

On ne se dissimula point combien les ministres et

l'Empereur seraient irrités en ne nous voyant pas suivre leurs conseils. Nous savions que le ministre de la Police devait voir Sa Majesté avant celui des Cultes, qu'il lui aurait raconté notre entrevue du soir, et que, afin d'être agréable, il lui annoncerait que notre lettre serait rédigée d'après leurs inspirations. Cette fâcheuse coïncidence devait encore accroître la colère de l'Empereur recevant une lettre si différente de celle qu'il attendait. Malgré ces réflexions, la volonté efficace de ne point faillir à nos devoirs et de ne rien tenter qui pût être réprouvé par la conscience prévalut dans nos âmes. Néanmoins on chercha, ainsi que l'exigeait la prudence, à ne pas trop s'éloigner de l'avis des ministres en ce qui n'était pas indispensable pour ne point trahir la vérité.

Dans ce dessein, tous ensemble nous libellâmes un écrit dont chaque mot fut pesé un à un, et cinq heures s'écoulèrent dans ce travail. Notre lettre disait que, blessés par les accusations de complot et de rébellion qui nous avaient été révélées par le ministre de Sa Majesté, accusations si incompatibles avec notre dignité et notre caractère, nous nous faisions un devoir d'exposer nos sentiments à Sa Majesté avec la loyauté et l'énergie convenables à la circonstance.

Ce commencement donnait à notre lettre la forme d'une réponse à des inculpations et rien autre, et nous montrions ainsi que notre but était uniquement

de nous laver de la tache de révolte et de trahison. Nous déclarions ensuite qu'il n'y avait jamais eu de complot entre les Cardinaux ; que la conduite tenue par nous résultait de nos sentiments propres, manifestés tout au plus dans des entretiens confidentiels ; que l'idée de voir le Pape exclu de cette affaire avait été la véritable cause de notre abstention ; qu'en agissant de la sorte, nous n'avions pas prétendu nous ériger en juges, ni semer dans le public des doutes sur la validité du premier mariage, ou sur la légitimité des enfants qui naîtraient du second ; qu'enfin il nous restait à prier Sa Majesté de bien se convaincre de notre soumission et de notre obéissance. Dans cette lettre, personne ne songea, en aucune façon, à glisser quelque demande afin d'être réintégrés dans la possession de nos fortunes et d'avoir le droit de porter la pourpre. Nous signâmes tous les treize par ordre d'ancienneté ; puis, vers quatre heures du matin on se sépara, et chacun retourna chez soi.

Le cardinal Litta, qui habitait chez le cardinal Mattei, porta notre document au ministre des Cultes, parce que Mattei ne parlait point français, et que le ministre n'entendait pas l'italien.

Ce haut fonctionnaire, ayant lu la lettre, s'en montra satisfait. Il dit qu'il la remettrait à l'Empereur à Saint-Cloud, et qu'il nous ferait connaître dans la soirée la réponse de Sa Majesté. Le soir arrivé, nous reçûmes tous un petit billet du ministre nous annon-

çant que le ministre de la Police, parti pour Saint-Cloud avant lui, venait de lui communiquer à son retour que l'Empereur avait avancé son départ, qu'en conséquence l'audience n'avait pas eu lieu. Le ministre des Cultes ajoutait qu'il ne serait pas en son pouvoir de suspendre les ordres signifiés la veille de la part du maître.

En écrivant ces mots, le ministre voulait nous faire comprendre qu'il fallait obtempérer aux injonctions reçues et nous dépouiller tout de suite de nos insignes cardinalices. C'est ainsi que de *rouges* nous devînmes *noirs*. De là naquirent les deux noms qui, à dater de ce moment, furent partout en usage pour distinguer les Cardinaux noirs et les Cardinaux rouges. On séquestra immédiatement tous nos biens, et ce fut un séquestre d'un nouveau genre, car, au lieu de laisser les revenus de nos propriétés entre les mains des séquestrants, ainsi que c'est l'usage afin d'en rendre compte, on eut soin de les verser au trésor public.

L'Empereur passa de Saint-Quentin dans les Pays-Bas, et il retourna peu après à Compiègne, ou à Saint-Cloud—je ne me souviens pas très-exactement de cela, mais je crois que ce fut à Compiègne. — Nous étions à Paris, et comme nous n'avions plus de rentes, chacun s'empressa de renvoyer sa voiture, son domestique de place, et se contenta d'une habitation moins coûteuse.

L'Empereur était revenu des Pays-Bas, et chaque

jour on apprenait une nouvelle contradictoire. Tantôt on répandait le bruit que Sa Majesté avait fait espérer la révocation de ses ordres contre nous aux ministres des Cultes et de la Police ainsi qu'au cardinal Fesch. Ce dernier parlait en notre faveur, parce que la distinction des rouges et des noirs lui déplaisait au suprême degré, les seconds étant beaucoup plus aimés et respectés que les premiers. D'autres fois on affirmait que Napoléon avait répondu en termes qui ne laissaient aucune espérance.

Deux mois et demi s'écoulèrent dans ces alternatives. Le 10 juin, chacun de nous reçut un billet du ministre des Cultes, qui nous convoquait chez lui à une heure marquée. Ces billets portaient l'indication d'heures diverses, mais chaque heure était désignée pour deux Cardinaux à la fois. Nous nous rendîmes au moment prescrit, sans savoir pourquoi nous étions appelés. La première heure — onze heures du matin — avait été fixée au cardinal Brancadoro et à moi. J'arrivai avant lui. Le ministre me dit qu'il avait le déplaisir de me notifier que je devais partir dans les vingt-quatre heures pour Reims, où je resterais jusqu'à nouvel ordre; puis il me donna mon passeport, préparé d'avance. Il communiqua la même nouvelle au cardinal Brancadoro, qui entrait comme je sortais. Tous les autres Cardinaux reçurent la même intimation pendant les heures qui se succédèrent; le lieu seul de l'exil fut ce que le ministre changea.

Le cardinal Brancadoro et moi nous fûmes donc

destinés pour Reims; les cardinaux Mattei et Pignatelli pour Rethel, les cardinaux della Somaglia et Scotti pour Mézières, les cardinaux Saluzzo et Galeffi pour Sedan; plus tard on les interna à Charleville, parce qu'il n'y avait point d'appartements à Sedan; les cardinaux Litta et Ruffo Scilla furent envoyés à Saint-Quentin, le cardinal di Pietro à Semur, le cardinal Gabrielli à Montbard et le cardinal Opizzoni à Saulieu. Ces deux derniers se virent bientôt réunis au cardinal di Pietro.

Il faut remarquer qu'en convoquant ainsi les Cardinaux, on mit une attention particulière à éloigner les uns des autres les amis le plus étroitement liés. Par exemple, on sépara les cardinaux Saluzzo et Pignatelli, qui vivaient ensemble depuis plus de trois ans, les cardinaux Mattei et Litta, Gabrielli et Brancadoro qui habitaient sous le même toit depuis quelques mois. On m'adjoignit ce dernier, que j'avais vu à Paris moins que tous les autres, à cause de l'éloignement de nos demeures respectives, et je quittai le cardinal di Pietro, mon compagnon de voyage lorsque je vins de Rome à Paris. En un mot, chacun de nous fut uni à celui avec lequel il l'était le moins, bien que tous nous fussions de bons collègues. Le ministre des Cultes nous offrit cinquante louis pour les frais de route. Quelques-uns acceptèrent, d'autres remercièrent en refusant. Au moment de me rendre à ma destination, je fus appelé par le ministre. Il avait oublié, la première fois qu'il m'avait vu, de me

délivrer cet argent, et il me pria de le prendre. Je m'empressai de décliner avec gratitude une pareille offre.

Chacun se dirigea vers l'exil assigné. Très-peu de temps après, nous reçûmes une lettre du ministre des Cultes, annonçant que nous avions deux cent cinquante francs par mois pour notre subsistance. Je remerciai encore, sans vouloir accepter. Je crois que tous les autres répondirent dans le même sens.

C'est ainsi que cette affaire a été conduite jusqu'à cette heure. Seule la Providence sait ce que l'avenir nous réserve[1]. En attendant, nous vivons dans notre

[1] D'autres dignitaires de l'Église furent encore plus maltraités que les treize, et, dans ses *Mémoires* (tome Ier, pages 194 et 195), le cardinal Pacca, condamné sans jugement à être enfermé dans la prison d'État de Fenestrelle, fait connaître de quelle manière il y fut traité : « J'entrai, dit-il, dans un corridor bas, obscur, à droite duquel je vis une suite de chambres fermées au verrou ; la dernière était ouverte : c'était celle qui m'était destinée. Lorsque j'y fus entré, le commandant m'annonça d'un air grave qu'il avait reçu les ordres les plus rigoureux à mon égard ; il me déclara qu'il m'était défendu de communiquer avec qui que ce fût, et que, par conséquent, je ne pourrais paraître sur la petite place du fort où les prisonniers avaient la liberté de se promener ; et il ajouta qu'il m'était expressément défendu de rien écrire, et que mes lettres ne me seraient remises qu'après avoir été décachetées et lues, soit à Turin, soit à Fenestrelle. Comme je lui fis l'observation qu'il me suffisait en ce moment d'écrire à ma famille une courte lettre qu'il pourrait lire lui-même, il me répondit qu'il ne pouvait me le permettre. Tel fut le début de ma détention. Qui aurait pu prévoir alors que, quelques années après, Napoléon lui-même aurait à s'irriter contre des ordres à peu près semblables? On connaît la lettre que le comte de Montholon, un des compagnons de l'exil de Bonaparte, écrivit le 25 août 1816, par l'ordre de Napoléon, au gouverneur de l'île de Sainte-

exil, nous privant de toute société, ainsi qu'il convient à notre situation comme à celle du Saint-Siége et du Souverain Pontife, notre chef. Les Cardinaux rouges sont restés à Paris, et l'on dit qu'ils fréquentent le grand monde.

J'ai écrit ces pages dans un moment critique et toujours sous la crainte d'être surpris. Bien loin donc d'avoir eu le temps de leur donner l'extension qu'elles méritaient, et bien plus loin encore de trouver le loisir de les corriger et de les polir, j'ai été contraint de déposer la plume aussi vite que possible et de les cacher. J'ai en quelques mots parlé de cette affaire du mariage dans d'autres Mémoires sur diverses époques de ma vie. Je n'ai pas le temps de les comparer, mais je crois devoir avertir que les deux manuscrits

Hélène, sir Hudson-Lowe. Dans cette lettre, pleine de réclamations et d'amères doléances sur la manière dont l'ex-Empereur était traité, le comte de Montholon se plaint de ce que l'enceinte dans laquelle on lui permettait de se promener était trop étroite (quoiqu'elle eût plusieurs milles d'étendue); il s'indigne de ce que les lettres de Napoléon, celles même qu'il recevait de sa famille, fussent lues par les ministres anglais ou les officiers de Sainte-Hélène. « Cette mesure, dit-il, serait désavouée à Alger. » Enfin, il déclare que la défense imposée à l'ex-Empereur de s'abonner à des journaux français et de recevoir aucun ouvrage *n'est faite que dans les cachots de l'Inquisition.* Le comte de Montholon aurait dû réfléchir que *ces ordres qui auraient été désavoués à Alger et ne sont donnés que dans les cachots de l'Inquisition*, Napoléon les avait fait exécuter à l'égard d'un grand nombre de personnages illustres de diverses nations; il aurait dû reconnaître dans le sort de cet homme la main qui dirige tous les événements humains, et qui, quelquefois même sur la terre, s'appesantit sur les têtes des coupables pour leur faire subir la peine du talion. »

peuvent tour à tour suppléer aux erreurs ou omissions qui se rencontreraient dans l'un ou dans l'autre. Si j'en ai la faculté, je les confronterai, et je ferai les corrections jugées nécessaires par moi [1].

Reims, vers la fin de 1812.

E., CARD. CONSALVI.

Parmi les notes que le cardinal Consalvi a jointes à ses *Mémoires,* nous en trouvons une qui se rapporte à cette époque du mariage avec l'Archiduchesse. Nous la publions telle qu'elle a été rédigée. Elle est datée du 1er janvier 1813.

Je ne sais, écrit le Cardinal, si, à propos du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, j'ai relaté dans une partie quelconque de mes Mémoires l'entrevue secrète que me fit demander le cardinal Maury. Dans tous les cas, je dois raconter ce fait qui pourra servir un jour à en expliquer beaucoup d'autres.

A Rome, simple prélat ou secrétaire d'État, j'avais aimé et admiré le cardinal Maury. Son heureuse initiative au Conclave de Venise fut, dans la triste situation des affaires, un véritable coup de maître; il détermina l'élection de Pie VII. Mais, après que Maury eut déserté la cause du Pape pour celle de

[1] Le Cardinal n'a pas voulu ou n'a pas pu retoucher ces pages écrites en exil, et sans cesse sous le coup d'une nouvelle proscription. Par respect pour ce grand historien improvisé, qui sait si bien allier les convenances et la vérité, nous avons pensé qu'avant tout et par-dessus tout il ne fallait rien altérer, rien modifier, rien supprimer dans son texte primitif.

l'Empereur, j'avais cru de mon devoir de n'entretenir avec lui aucune relation directe ou indirecte. C'est à peine même si, dans les salons des Tuileries, pendant les présentations, nous avions échangé un salut froidement cérémonieux, et quelquefois, dans le secret de mon âme, je m'accusais de cette rigueur que les circonstances me rendaient aussi pénible que nécessaire. Me croyant, bien à tort sans doute, le chef de l'opposition et supposant que j'entretenais avec le Saint-Père une correspondance intime qui n'a jamais existé (le Pape est trop surveillé pour cela et les lettres les plus indifférentes ne lui parviennent que décachetées par les hommes de police dont il est entouré), le cardinal Maury eut l'idée de me sonder sur les points en litige. Un prêtre français dont, à Paris, tout le monde honorait le caractère et les vertus, mais dont le nom n'est pas très-présent à ma mémoire, lui servit d'intermédiaire, et durant une des fêtes nocturnes offertes au peuple pour célébrer cette grande union, le cardinal Maury vint me trouver dans le modeste appartement garni que j'occupais rue de Lille.

La fausse position dans laquelle le cardinal Maury s'était placé donnait à sa physionomie et à ses allures un air embarrassé qui ne leur était pas habituel. Il sentait le remords et paraissait tacitement tout prêt à demander grâce pour une désertion que ce n'était ni le lieu ni l'heure de lui reprocher avec fruit. Après avoir échangé quelques paroles de bienvenue, Maury

me dit qu'il déplorait comme moi et avec moi les malheurs de l'Église, mais que tout n'était pas encore désespéré, et que si je voulais lui accorder ma confiance, nous pouvions à nous deux remédier à beaucoup de maux.

A cette ouverture inattendue, je m'inclinai, manifestant ainsi plutôt une attention sérieuse qu'une adhésion muette. Maury ne s'y trompa point et son langage empreint de tristesse me le fit comprendre. Il essaya en quelques mots couverts de justifier ses démarches et d'expliquer comment il avait de son plein gré abandonné son diocèse de Montefiascone pour se mettre aux ordres de Bonaparte; puis brisant tout à coup avec ces explications, qui au fond n'étaient que des excuses, il se mit à entrer en matière, me disant avec une grande bonne foi qu'il ne s'agissait plus de lui, mais de l'Église et qu'il fallait la sauver à tout prix.

Le plan que proposait Maury n'était peut-être pas impraticable du tout au tout; j'ai même certaines raisons de croire que l'Empereur n'y était pas resté complétement étranger; mais je me permis de faire entendre à mon interlocuteur que tant que le Pape serait captif, le Sacré Collége séparé de lui et sous la main d'un prince étranger, l'Église veuve de son Pontife et Rome un chef-lieu départemental de l'Empire français, il devenait moralement et matériellement impossible de songer à une réconciliation entre les deux puissances. Le cardinal Maury ne s'atten-

dait pas à cette fin de non-recevoir; je dois avouer qu'il en parut consterné. Après quelques instants de réflexion, il ajouta que l'Empereur avait en moi une confiance illimitée, que nous étions « *de vieux amis du Concordat* » (le cardinal Maury accentua ces expressions de façon à bien me faire saisir qu'elles étaient les paroles textuelles de l'Empereur), et qu'ainsi je ne pouvais pas renoncer de gaieté de cœur à *notre* œuvre religieuse de 1801. Alors Maury m'affirma que si je voulais partir avec lui pour Savone, il ne mettait pas en doute que mon ascendant (bien imaginaire) sur l'esprit du Pape et les promesses que l'Empereur s'engageait à ratifier dans un bref délai, ne déterminassent une paix si nécessaire et si désirée.

Je ne pouvais et je ne devais répondre qu'un mot à de pareilles allégations. Un Prince qui n'est pas libre ne peut pas traiter librement et de puissance à puissance avec celui qui le retient prisonnier; le Chef de l'Église, qui, avant tout, doit sauvegarder son indépendance comme garantie offerte à la catholicité, ne saurait pas, quand il est spolié de ses États, négocier avant restitution avec le spoliateur.

Ces arguments, dont, autant qu'il m'était possible, j'adoucissais l'énergie en ménageant les expressions, attristaient Maury, mais ne le décourageaient point. Il paraissait attacher une espèce de gloire et un sentiment de réparation catholique à ce projet de voyage vers Savone qui ne devait aboutir à aucun résultat, et que je n'aurais jamais consenti à entreprendre sans

avoir au préalable obtenu la permission du Saint-Père. Mon auguste maître était prisonnier; je ne pouvais disposer de lui ou de moi sans son autorisation.

Je ne puis nier que Maury ne fût alors animé d'un très-bon sentiment; mais ce Cardinal, comme malheureusement beaucoup d'autres, avait subi le prestige d'un homme exceptionnel et d'un pouvoir sans limites. Napoléon les éblouit; et, malgré les catastrophes de Russie, qui viennent d'assombrir ce règne et qui peut-être en présagent la fin, les flatteurs et les courtisans ne cessent de l'entourer de leurs hommages imposteurs. Maury avait en Napoléon une foi exaltée. Il prétendait que le clergé et les fidèles étaient dévoués à l'Empire; mais pour ceux qui ne vivaient pas dans l'atmosphère de la cour, ce dévouement de sujets à souverain n'était pas, dès 1810, aussi incontestable qu'il plaisait aux intéressés de le proclamer. Sans vouloir me compromettre inutilement ni blesser l'Empereur ou le cardinal Maury, je fis sentir à ce dernier avec une certaine délicatesse que les agitations religieuses ne produisaient jamais un bon effet, et que le chef de l'Empire serait bien inspiré s'il songeait à les apaiser. Alors Maury m'avoua que cette alliance si brillante et si rêvée avec une archiduchesse aurait un côté assez peu populaire, et que l'abstention des treize Cardinaux était pour l'Empereur un cruel sujet de chagrin. On lui disait et il croyait assez facilement que cette op-

position des membres les plus illustres du Sacré Collége était une protestation muette contre la légitimité des enfants qui naîtraient d'un pareil mariage. Cette idée troublait son bonheur, et quand Maury me parlait, je me souvenais que, deux jours auparavant, Fouché, ministre de la police, m'avait entretenu des mêmes craintes.

Notre assistance à ces fêtes nuptiales aurait dissipé le nuage qui pesait sur le front de l'Empereur. A défaut de notre concours, un accord quelconque qui amènerait le Pape et le Sacré Collége à résipiscence ne pouvait qu'amortir tous les bruits et rassurer les imaginations. Mais cet accord, que nous désirions au moins aussi vivement que Napoléon lui-même, il n'était pas plus possible de l'improviser que de le recevoir tout fait de la main impériale. Le cardinal Maury ne se dissimulait pas que ses avances et ses projets étaient en pure perte; néanmoins il ne s'avouait pas vaincu par la seule force des choses. Me voyant silencieux, il prit son courage à deux mains et me dit que, sous le sceau du secret, il allait me confier la chose qui importait le plus à la délivrance du Pape et au retour du Sacré Collége à Rome. Puis tout à coup il tira de la poche de sa redingote noire (car il était venu chez moi sous un déguisement) un billet griffonné de la main de l'Empereur où il était dit que, « si Consalvi adhérait et faisait adhérer le Pape au plan de pacification proposé, toutes les difficultés seraient promptement aplanies ».

Maury semblait triomphant. J'aurais donné dix années de ma vie pour partager en conscience sa joie; mais cette espérance ne m'était même pas permise. Napoléon s'est joué de trop de paroles données et de trop de traités jurés pour qu'on puisse accepter de confiance une promesse faite en l'air et au moment du besoin. La tentative de faux, opérée par ses ordres au moment de la signature du Concordat, me revint à l'esprit. Je déclarai au cardinal Maury que, tout disposé que je fusse à travailler du plus grand cœur et avec toute sincérité à l'œuvre de la réconciliation, je ne pouvais cependant m'y prêter que lorsque les conditions, et toutes les conditions, grandes ou petites, auraient été débattues librement. J'ajoutai que, pour le bien et le salut des âmes, que dans l'intérêt de la France surtout, l'Église romaine s'était prêtée à d'énormes concessions en 1801, et que moi-même je les avais signées avec bonheur; mais, repris-je aussitôt, l'Église alors jouissait de toute la plénitude de sa liberté. Elle traitait de Souverain à Souverain. Aujourd'hui il n'en serait pas ainsi. Le Pape n'est plus Roi, le Saint-Siége est en deuil, nous sommes sous le coup d'une nouvelle proscription. C'est à Dieu seul maintenant à pourvoir à tout; Dieu y pourvoira.

Je me levai à ces derniers mots, comme voulant mettre fin à une conversation embarrassante, et tendant la main au cardinal Maury, je lui faisais un geste d'adieu, quand il se jeta impétueusement dans mes

bras et s'écria avec des larmes dans les yeux et dans la voix : « Ah ! vous êtes bien heureux, vous ! »

Le désir d'étouffer les troubles religieux qu'il avait fait naître était une des préoccupations de l'Empereur. Je ne sais trop si c'était l'effet de son éducation première ou un calcul plein de prévoyance dynastique ; toujours est-il que, dans ce temps-là (deux années et demie d'exil se sont déjà écoulées depuis cette époque), Napoléon cherchait partout un moyen de terminer ses querelles avec le Saint-Siége. Mais ce moyen, il voulait l'inventer, l'appliquer lui-même à son heure et à son temps, sans s'inquiéter si ce moyen ne soulevait pas d'objection et ne froissait pas des intérêts plus sacrés que ceux de la politique. Pour les yeux exercés, il était évident que l'Empereur, se sentant mal engagé et n'osant pas reculer par un aveu trop explicite de ses torts premiers et de son impuissance actuelle, tournait incessamment autour de la question religieuse et ne rencontrait jamais la solution qui pouvait réunir le Sacerdoce et l'Empire. A ma connaissance personnelle, plus d'une tentative vint échouer auprès des principaux membres du Sacré Collége, qui furent tous unanimes pour répondre ainsi que je l'avais fait au cardinal Maury. Le cardinal di Pietro, dont l'Empereur tient en grande estime la science et la vertu, fut même mis en demeure de s'entendre avec moi pour soumettre à Napoléon un projet de pacification. Di Pietro n'eut qu'à refuser en s'appuyant sur les motifs déjà mentionnés.

Ce fut à la suite de tous ces pourparlers stériles que l'on prit le parti de nous exiler[1].

E. Cardinal Consalvi.

Ce n'est pas le seul fragment détaché sur lequel à

[1] Au moment où le cardinal Consalvi traçait ces lignes si resplendissantes de foi catholique et de dignité personnelle, de nouveaux assauts étaient livrés à l'Église et au pape Pie VII, prisonnier à Fontainebleau. On avait espéré qu'un isolement encore plus entier qu'à Savone et qu'une complication de plusieurs maladies abattraient le courage moral de ce vieillard de soixante et onze ans, auquel on ne laissait ni trêve ni repos. Un long travail à la sape et à la mine avait été poursuivi par quatre ou cinq princes de l'Église romaine, roseaux que Bonaparte avait placés autour du Pontife, afin qu'il n'eût que le choix des faiblesses. Dans les premiers jours de janvier 1813, Duvoisin, évêque de Nantes, dont le caractère n'était pas à la hauteur du talent et qu'une malsaine interprétation des libertés gallicanes poussait à l'abîme, se présente devant le Pape et ose lui communiquer cet appendice aux quatre articles de 1682, appendice qui aurait bien étonné Bossuet :

1° Le Pape et les futurs Pontifes, avant d'être élevés au Pontificat, devront promettre de ne rien ordonner, de ne rien exécuter qui soit contraire aux quatre articles gallicans.

2° Le Pape et ses successeurs n'auront, à l'avenir, que le tiers des nominations dans le Sacré Collége. La nomination des deux autres tiers appartiendra aux Princes catholiques.

3° Le Pape, par un bref public, désapprouvera et condamnera la conduite des Cardinaux qui n'ont pas voulu assister à la cérémonie religieuse du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise...

4° Finalement, seront exclus de ce pardon les cardinaux di Pietro et Pacca, auxquels il ne sera jamais permis de se rapprocher du Pape.

Dans cette première application de « l'Église libre dans l'État libre » faite par Bonaparte, qui frappe encore de proscription, le nom de Consalvi n'a pas été prononcé, à dessein sans aucun doute. En laissant espérer à Pie VII que le Cardinal de sa plus intime con-

la dérobée Consalvi a buriné les événements qui ne lui étaient pas personnels ou qui n'entraient pas dans son cadre. Un de ces feuillets nous est échappé. Par bonheur il était, nous ne savons comment, tombé en de

fiance ne lui serait pas enlevé, l'Empereur et ses agents ecclésiastiques avaient osé tendre un piége à l'auguste captif. Il repoussa avec indignation ces tristes articles. On ouvrit de nouvelles conférences sous l'œil et l'inspiration de l'Empereur; puis Napoléon, fatigué de cette lutte d'un vieillard contre toutes les obsessions, prit le parti d'en finir par lui-même. Le 19 janvier, il arrive à Fontainebleau avec l'Impératrice; et le 25 il arrache à Pie VII les préliminaires d'un Concordat impossible; car, épuisé de force et abattu par la fièvre, le Pape avait eu la providentielle attention de ne mettre qu'une réserve au traité. Cette réserve stipulait que l'assentiment du Sacré Collége réuni était nécessaire pour valider ce Concordat. Elle l'annulait donc par le fait.

Le jour même où Napoléon se crut ainsi maître de la Papauté, il écrivit au Souverain Pontife cette lettre, dont l'original est en ma possession. C'est en même temps une espèce d'excuse et une sorte d'outrage :

« Très-Saint Père,

» Votre Sainteté m'ayant paru craindre, au moment de la signature des articles qui mettent un terme aux divisions qui affligent l'Église, que cela ne portât une renonciation implicite à ses prétentions sur les États romains, je me fais un plaisir de l'assurer par la présente que, n'ayant jamais cru devoir lui demander une renonciation à la souveraineté temporelle des États romains, Votre Sainteté ne peut avoir la crainte que l'on puisse penser qu'elle a renoncé ni directement ni indirectement, en signant lesdits articles, à ses droits et prétentions. C'est avec le Pape, en sa qualité de chef de l'Église dans les choses spirituelles, que j'ai traité.

» Sur ce, Très-Saint Père, je prie Dieu qu'il vous conserve longues années au gouvernement de notre mère la sainte Église.

» Votre très-dévot fils,

» Napoléon.

» Fontainebleau, le 25 janvier 1813. »

meilleures mains que les nôtres, et nous trouvons cette page historique peinte à si larges traits dans les *Mémoires du cardinal Pacca,* qui très-probablement n'eut jamais connaissance des écrits de Consalvi. Pacca, après avoir parlé de la commission ecclésiastique nommée par l'empereur Napoléon[1], ajoute (tome I, pages 297 et 298) : « Après les travaux de la commission, l'Empereur crut devoir donner à tous les membres une audience commune qui fut signalée par un incident vraiment remarquable. J'en trouve le récit dans un précieux manuscrit du cardinal Consalvi. Je laisse parler cet illustre Prince de l'Église.

« L'Empereur, raconte-t-il, voulut réunir en sa présence tous les membres du *comité* ecclésiastique, sans excepter les théologiens eux-mêmes; et, pour rendre cette réunion plus imposante, il y fit assister ses conseillers d'État et les grands dignitaires de l'Empire. Tous furent convoqués à l'improviste dans une matinée des premiers jours d'avril 1811. L'Empereur ouvrit la séance par une diatribe aussi longue que virulente contre le Pape, dont la résistance l'exaspérait, et il manifesta en même temps la disposition où il était de recourir aux mesures les plus fortes et les plus sévères. Quoique le discours de l'Empereur ne fût qu'un tissu de principes erronés,

[1] Cette commission consultative ou plutôt approbative était composée des cardinaux Fesch et Maury, de Barral, archevêque de Tours, de Canaveri, Bourlier, Mannay et Duvoisin, évêques de Verceil, d'Evreux, de Trèves et de Nantes. Le père Fontana, général de l'ordre des Barnabites, et l'abbé Émery leur furent adjoints.

de faussetés, de calomnies atroces, de maximes anti-catholiques, pas un Évêque, pas un Cardinal n'eut le courage de défendre la vérité en face de la force et de la puissance; tous même, dans l'oubli de leurs devoirs, gardèrent un silence scandaleux. Un simple prêtre se leva pour sauver l'honneur de son état et osa dire la vérité au plus formidable des Césars. Ce prêtre fut l'abbé Émery, gallican modéré, qui soutenait les principes de la Déclaration de 1682, sans toutefois en admettre les conséquences; homme également recommandable par sa science et par sa conduite, et qui avait traversé les mauvais jours sans qu'ils eussent laissé sur lui la plus légère de leurs taches[1]. Loin de se laisser intimider par l'exemple de tant de hauts prélats, il prit la parole lorsque son tour arriva, et déclara que le Concile que l'on voulait réunir ne pourrait avoir aucune autorité, puisqu'il serait séparé du Pape et même désapprouvé par Sa Sainteté. Il établit cette proposition par des arguments lumineux et péremptoires; il osa même

[1] L'abbé Émery était supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice. Prêtre aussi digne que savant, il devait payer de sa tête ou de sa liberté l'application des grands principes de 1789. On l'enferma tour à tour à Sainte-Pélagie et à la Conciergerie. Prisonnier durant les seize mois les plus épouvantables de la Terreur, il vit dans ce vestibule de l'échafaud se renouveler chaque jour les innombrables hécatombes destinées à la mort. Il les consolait, il les encourageait, il leur apprenait à prier, et quand on demandait à Fouquier-Tinville, l'accusateur public du tribunal révolutionnaire, pourquoi il ne faisait pas guillotiner l'abbé Emery : « Ah! répondait-il d'un air content de lui-même, c'est parce que ce petit b....., de prêtre empêche les autres de crier. »

prendre la défense du Pape, et, apostrophant l'Empereur : « Votre Majesté, lui dit-il, estime Bossuet et se plaît sans cesse à le citer; eh bien, ce grand homme soutient formellement que l'indépendance et la liberté du Chef de la Religion sont nécessaires au libre exercice de sa suprématie spirituelle. » Il développa cette thèse, l'étaya de raisonnements solides, de faits historiques incontestables. Pendant ce discours, on voyait les visages des membres du *comité* se décomposer tour à tour; les uns lançaient des regards improbateurs, d'autres désertaient les côtés de l'orateur et semblaient s'en éloigner avec abomination. Quand il eut cessé de parler, quelques membres s'approchèrent précipitamment de l'Empereur, le supplièrent humblement d'excuser ce prêtre imprudent qui, au fond, était bien éloigné d'avoir de mauvaises intentions et de vouloir contrarier les vues de Sa Majesté. Napoléon, qui avait écouté l'abbé Émery avec la plus grande attention et l'avait constamment fixé, leur répondit : « Vous vous trompez, Messieurs, je ne suis point irrité contre l'abbé Émery; il a parlé en homme qui sait son affaire, et c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. » Il leva sur-le-champ la séance, et, affectant de ne pas faire attention aux autres, il salua gracieusement de la tête l'abbé Émery.

» Tous alors de se serrer autour de lui, de le complimenter, de le caresser, comme pour réparer par la bassesse de leurs flagorneries la bassesse de

leur improbation. Tout Paris retentit des louanges sur l'audace de M. Émery; cet estimable ecclésiastique, déjà plus qu'octogénaire, mourut peu de jours après, victime peut-être des efforts de son courage, mais heureux d'avoir terminé sa carrière d'une manière aussi glorieuse aux yeux du monde que méritoire pour le Ciel. »

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION. 1

MÉMOIRES SUR LE CONCLAVE TENU A VENISE POUR L'ÉLECTION DU SOUVERAIN PONTIFE PIE VII.

But que se propose le cardinal Consalvi en écrivant ses *Mémoires*. — La mort de Pie VI et le Conclave à Venise. — Consalvi nommé secrétaire du Conclave. — Situation du Sacré Collége. — Lettres latines aux souverains. — Le Conclave est réuni. — L'Autriche et le cardinal Herzan. — Les chances du cardinal Bellisomi. — Politique de la cour d'Autriche. — Son ministre Thugut veut manœuvrer de telle sorte que les Légations restent territoire allemand. — Il oppose en conséquence Mattei à Bellisomi. — Les intrigues de Herzan. — Le cardinal doyen Albani s'y laisse prendre. — Attitude et caractère du cardinal Léonard Antonelli. — L'omnipotence qu'il cherche à exercer. — Les candidats à la papauté. — Gerdil et Zelada. — Scrutins sans résultat. — Ingénieux plan du cardinal Maury pour la nomination d'un Souverain Pontife. — Maury et Consalvi s'entendent sur le choix à proposer aux deux partis. — Le cardinal Chiaramonti et ses vertus. — Antonelli, habilement circonvenu, croit que c'est lui qui a conçu l'idée de présenter Chiaramonti. — Braschi et Antonelli. — Les négociations au Conclave. — Bellisomi et Mattei en face du dernier scrutin. — Élection de Pie VII. — Cérémonial de la proclamation et de l'adoration. — Couronnement du Pape. — Triste conduite du gouvernement impérial. — Les fêtes vénitiennes. — L'Autriche invite Pie VII à venir visiter l'empereur à Vienne, afin de trancher d'un seul coup toutes les difficultés. — Refus du Pape. — Consalvi nommé pro-secrétaire d'État. — Mission du marquis Ghislieri. — Il demande l'abandon des provinces

cédées par force au traité de Tolentino. — Pie VII et le *Non possumus*. — La teigne dans la garde-robe impériale. — Le Pape se décide à retourner à Rome. — Le gouvernement autrichien et la *Bellone*. — Le voyage par mer. — La bataille de Marengo vient vérifier la prophétie du Pape. — Pie VII à Rome. . . 215

MÉMOIRES SUR LE CONCORDAT SIGNÉ A PARIS LE 15 JUILLET 1801.

Bonaparte, vainqueur à Marengo, fait proposer au Pape d'arranger avec lui les affaires religieuses de France. — Spina et Caselli à Paris. — Les négociations préliminaires n'aboutissent pas. — Cacault arrive à Rome sans mission apparente. — Difficultés de toute sorte s'élevant contre le Concordat. — L'intimation des cinq jours signifiée à Consalvi et au Pape par le Premier Consul. — Entrevue de Consalvi et de Cacault. — Le ministre français, à bout de voies et de moyens, propose au Cardinal secrétaire d'État d'aller lui-même à Paris pour résoudre toutes les questions. — Effroi de Consalvi. — *Si vis mittere, mitte gratum*. — Objections et réponses. — Le Pape, après avoir consulté le Sacré Collége, se décide à charger Consalvi de cette grande mission. — Cacault et le Cardinal partent dans la même voiture, afin de dérouter la curiosité publique et les passions révolutionnaires. — Anxiété de Consalvi. — Il arrive à Paris. — Sa première audience aux Tuileries. — Les surprises du Premier Consul. — L'abbé Bernier et le prince de Talleyrand. — Bonaparte recevant un cardinal. — Toujours l'intimation des cinq jours. — Les notes et le mémoire. — Le comte de Cobenzel et la Catholicité. — Les cinq jours accordés se prolongent. — Les biens ecclésiastiques et les anciens Évêques. — Consalvi prenant contre Bonaparte fait et cause en faveur des libertés gallicanes. — Le résultat des conférences. — Le Concordat est achevé. — Signature solennelle du traité. — Joseph Bonaparte et les deux autres plénipotentiaires français. — Le faux Concordat. — Le Cardinal s'aperçoit de la supercherie et refuse de signer. — Aveu de l'abbé Bernier. — La conférence de vingt-quatre heures. — Luttes sans trêve du Cardinal. — L'article en question. — *Cultus publicus erit*. — Résistance de Consalvi. — Le dîner aux Tuileries. — Bonaparte voulant ressusciter Henri VIII d'Angleterre. — Spina et Caselli, déclarent à Consalvi qu'ils sont disposés à l'abandonner dans cette crise suprême. — La dernière conférence. — Explications sur la liberté

et la publicité du culte. — Ce que seront les règlements de police. — La discussion et les restrictions. — Joseph Bonaparte fait accepter au Premier Consul l'œuvre de Consalvi. — Le Concordat. — Le Cardinal déclare à Bonaparte que le Pape n'a voulu et ne veut demander aucun avantage temporel. — Entrevue du Premier Consul et du Cardinal. — Constitutionnels et non-constitutionnels appelés aux évêchés. — Les premières difficultés au lendemain même de la signature du traité. — Rédaction anticipée de la bulle. — Consalvi et la torture morale. — Il part pour Rome. — Le Saint-Siége en face du Concordat. — Pie VII et le Sacré Collége. — Un cardinal-légat désigné par Bonaparte. — Les lois organiques et leur intrusion sous le couvert du Concordat. — L'Église proteste. — Les évêques constitutionnels subrepticement institués. — Les douleurs de l'Église. — Pie VII et le schisme. — Le voyage du Pape à Paris pour le couronnement a été entrepris dans l'espérance que les lois organiques et le schisme constitutionnel auraient un terme. 309

MÉMOIRES SUR LE MARIAGE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON ET DE L'ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE.

Mariage de Napoléon et de Marie-Louise d'Autriche. — Consalvi amené par force à Paris. — L'Officialité en défaut. — Le mariage des Souverains et le droit du Saint-Siége. — Les treize Cardinaux opposants et les quatorze adhérents. — Sages précautions que les treize indiquent pour ne pas blesser l'Empereur. — Aux yeux des treize, le mariage avec l'impératrice Joséphine ne pouvait pas être cassé. — Fouché et Consalvi. — La présentation du Sacré Collége aux deux époux impériaux. — Les treize n'assistent pas à la cérémonie religieuse. — Les Cardinaux expulsés des Tuileries. — Consalvi menacé d'être fusillé. — Le piége de l'illégitimité des enfants à naître. — Les treize appelés au ministère des cultes. — Les effets de la colère impériale. — Explications de Consalvi avec les ministres des cultes et de la police. — Consalvi tirant d'un faux pas l'un des treize qui s'est compromis. — La lettre d'excuse exigée par l'Empereur. — Sa rédaction. — L'exil des treize Cardinaux fidèles. — Noirs et Rouges. 440

FIN DE LA TABLE.

PLACEMENT DES AUTOGRAPHES

Page

Article du testament autographe du cardinal Consalvi relatif à ses Mémoires. 1

Lettre du pape Pie VII au cardinal Consalvi. 65

Lettre du roi George IV d'Angleterre au cardinal Consalvi. . 188

Lettre du cardinal Gerdil au banquier Torlonia, à Rome. . . 241

Lettre du prince de Hardenberg au cardinal Consalvi. 302

Bibliothèques Université d'Ottawa Echéance	Libraries University of Ottawa Date Due

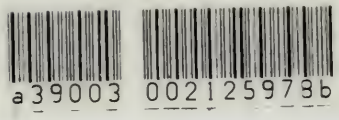
a39003 002125978b